



Photo : Sébastien Louvet – BRL Ingénierie

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 FR8212019 « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

Annexes

Octobre 2014



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 FR8212019 « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

Directive « oiseaux »

Annexes



PRINCIPALES DATES LIÉES A L'ÉLABORATION DU DOCOB

Étapes	Dates
• Réunion COPIL 1: installation officielle, désignation opérateur (signature convention cadre)	
• Réunion COPIL 2 : lancement de l'élaboration du DOCOB	30 mars 2012
• Réunion COPIL 3 de validation du Tome 1 Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation	19 mars 2013
• Réunion COPIL 3 pour la validation de la Stratégie de gestion avec Objectifs de gestion et plan d'organisation des groupes de travail (première partie du Tome 2)	2 juillet 2013
• Groupes de travail sur le plan d'action	16 & 17 octobre 2012
• Réunion COPIL 4 pour la présentation du plan d'actions	22 mai 2014
• Réunion COPIL 5 de validation du Tome 2 Plan d'actions et validation du DOCOB final	19 juin 2014
• Validation - date signature rapporteur scientifique, le cas échéant	
• Approbation DOCOB (date de l'arrêté préfectoral)	



MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère en charge de l'environnement – DREAL Rhône-Alpes

FINANCEMENTS :

Répartition : 50 % crédits Etat et 50 % crédits Union Européenne via le FEADER, dans le cadre du PDRH 2007-2013

OPÉRATEUR N2000

Communauté de Communes du Pays de Rémuzat

Chargé de mission : Vincent Perlberg

RÉDACTION DU DOCOB

BRL ingénierie

ECO-MED

CARTOGRAPHIES

BRL ingénierie

ECO-MED

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

BRL ingénierie

ECO-MED

RÉFÉRENCE À UTILISER

Communauté de Communes du Pays de Rémuzat, 2012. Document d'Objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) FR8212019 « Baronnies – Gorges de l'Eygues » - Annexes.

SOMMAIRE

Annexe 1. Bibliographie utilisée pour la réalisation du Docob	1
Annexe 2 : Différence entre les groupements pastoraux classiques et les groupements pastoraux à gestion concertée	4
Annexe 3 : Liste des espèces d'oiseaux de la ZPS	5
Annexe 4 : Critères d'évaluation pour les oiseaux	10
Annexe 5 : Fiche de terrain pour décrire les habitats	12
Annexe 6 : Fiches espèces	13
Annexe 7. Précisions sur les contrats Natura 2000	144
Annexe 8. Liste nationale des documents soumis à évaluation d'incidences Natura 2000	148
Annexe 9. Liste documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions relevant d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration et soumis à évaluation des incidences Natura 2000	151
Annexe 10. Compte-rendus des concertations (Copils, réunions publiques, groupes de travail)	155
Annexe 11. Charte Natura 2000 du site des "Baronnies – Gorges de l'Eygues"	210
Annexe 12. Tableau de bord de suivi-évaluation du DOCOB	219

Annexe 1.

Bibliographie utilisée pour la réalisation du Docob

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

Arrêté ministériel du 19 janvier 2009 relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau Modifié par l'arrêté du 18 janvier 2010

Arrêté préfectoral n°2012.178-0001 fixant les dates d'ouverture-fermeture et les modalités d'exercice de la chasse dans le département de la Drôme pour la saison 2012-2013

Arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement – GIE Drôme Provençale à Curnier, mai 2012

Bons Plans à pied, (CG 26, 2011)

Cahier des charges pour l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000 Région PACA, DREAL PACA, 2009.

Cahier technique N°82 – Guide méthodologique d'élaboration du documents d'objectifs Natura 2000, ATEN, 2011

Charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales – Objectifs 2024, (SMBP, 2011)

Charte Forestière des Baronnies Provençales, (SMBP, 2011)

Circulaire DGPAAT/SDDRC/C2012-3047 - Natura 2000 du 27 avril 2012, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Circulaire militaire d'information aéronautique n°06/10 du 6décembre 2010 : Restrictions de survol dans les zones de nidification du gypaète barbu.

Contrat de rivière des Gorges de l'Eygues (document provisoire).

Convention de partenariat entre la Fédération Française de Vol libre et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, (2009)

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière et de mettre en service des installations de traitement des matériaux à Curnier, présenté par le GIE Drôme provençale, 2012

Diagnostic préalable à la mise en place du PSADER – Document de travail (pays « Une Autre Provence », 2008).

Diagnostic territorial du projet de charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales (SMBP, 2010)

Document d'Objectifs Natura 2000 – Guide méthodologique d'élaboration – Cahier technique n°82 (ATEN, 2011)

Étude d'incidence Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR8212019 « Baronnies – Gorges de l'Eygues », Projet de mise au gabarit de la RD 94 entre Curnier et Sahune (airele, 2012)

Étude d'impact sur l'environnement – volet patrimoine naturel – Projet de mise au gabarit de la RD 94 entre Curnier et Sahune (Airele)

La réglementation aérienne applicable au vol libre, FFVL, 2011

Les Baronnies, un territoire qui doit faire face aux enjeux liés à l'attractivité, (INSEE Rhône-Alpes, 2010)

Loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels

Plan d'approvisionnement territorial des Baronnies Provençales, (SMBP, 2011) ;

Plan Pastoral Territorial des Baronnies Provençales (SMBP, 2009)

Le Plan d'aménagement forestier de la forêt domaniale de l'Eygues (ONF, 2001)

Plan de massif du canton de Rémuzat document de travail), (CRPF, 2012)

Plan de gestion de l'espace naturel sensible des Perdignons, (Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces naturels, 2011) ;

Plan de gestion de l'espace naturel sensible de Montrond (ECOTER, 2011) ;

Plan National d'Actions en faveur du Vautour moine pour la période 2011-2016 (2011) ;

Plaquette de présentation RTE Sud Est (RTE, 2011)

Rapaces Forestiers et Gestion forestière – Cahiers techniques, (Parc national des Cévennes)

Recensement Général Agricole, 2010

Les documents relatifs à la forêt et à la gestion sylvicole (documents régionaux d'orientation et documents locaux : Charte Forestière des Baronnies Provençales, Plans d'aménagement des forêts domaniales, Plan d'Approvisionnement Territorial des Baronnies Provençales, futur plan de massif du canton de Rémuzat) ;

Schéma départemental cynégétique de la Drôme (Fédération départementale des chasseurs de la Dôme, 2008) ;

Schéma départemental des carrières de la Drôme (BRGM, DRIRE Rhône-Alpes, 1998) ;

Schéma départemental des espaces naturels sensibles de la Drôme, (CG26, 2007)

Schéma départemental des Sports de Nature de la Drôme, (CG26, 2011) ;

Schéma régional éolien de Rhône-Alpes (ABIES, 2007) ;

Topo-guides-circuits VTT dans les Baronnies et Hautes Baronnies

Topo guide d'escalade – Escalade en Drôme Provençale, CG Drôme, FFME, Club alpin français.

DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

- BAYLE P., ORSINI P., BOUTIN J., 1987–Variations du régime alimentaire du Hibou grand-dubobubo en période de reproduction en Basse-Provence. *L'Oiseau et RFO*, 57 : 23-31
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004 – Birds in the European Union: a status assessment. Wageningen, The Netherlands: BirdLife International, 59 p.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.-C., 1997 – CORINE Biotopes - Version originale - Types d'habitats français ; Ecole nationale du génie rural et des eaux et forêts, Laboratoire de recherches en sciences forestières, Nancy (France), 339 p.
- COCHET G., 2006– Le Grand-duc d'Europe. Editions Delachaux et Niestlé. 207p.
- CORA, 2003 – Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- CORA, 2003 – Atlas des oiseaux nicheurs de la Drôme. CORA Editeur, 311 p.
- DUBOIS P. J., 2007 – Avifaune française et changements climatiques : une évaluation. LPO – Ministère de l'Environnement. 57p.
- DUBOIS P. J., LE MARECHAL P., OLIOSO G. et YESOU P., 2001 – Inventaire des oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine. Nathan, 400 p.
- GEROUDET P., 1965 - Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 426 p.
- JOUBERT B., 2001 - Le Circaète Jean-le-Blanc, LPO. Collection approche (n°21), Eveil Nature.
- LASCEVE M., CROCQ C., KABOUCHE B., FLITTI A. & DHERMAIN F., 2006 – Oiseaux remarquables de Provence : Ecologie, statut et conservation. LPO PACA, CEEP, DIREN PACA, Région PACA. Delachaux et Niestlé, Paris, 317 p.
- LPO, 2008 – Atlas interactif des oiseaux nicheurs en région PACA : <http://www.atlas-oiseaux.org/atlas.htm>.
- LPO, 2010 - 2ème Plan national d'actions en faveur du Vautour moine – *Aegypius monachus* 107 p.
- LPO Aude, 2010– Documents d'objectifs du site Natura 2000 FR9112008 Corbières orientales – 129 p.
- MNHN, 2001 – Cahiers d'habitats forestiers, La Documentation Française, vol 2, 423 p.
- MNHN, 2005 – Cahiers d'habitats agropastoraux, La Documentation Française, tome 4, vol. 2, 487p.
- Myers N., 1988 – Threatened biotas «Hot spots» in tropical forests. *Environmentalist* 8 : 1-20.
- Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D., 1999 – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Société d'Etudes Ornithologique de France (SEOF) et Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Paris, 598 p.
- Syndicat Mixte de Préfiguration, 2010 - Diagnostic territorial. Projet de Parc Natural Régional des Baronnies Provençales. 390p.
- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004 – Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. DelachauxetNiestlé, 175 p.
- TUCKER G.M. & HEATH M.F., 1994 - Birds in Europe : their conservation status. Birdlife Conservation Series n°3. Birdlife International, Cambridge (UK), 600 p.

Annexe 2 : Différence entre les groupements pastoraux classiques et les groupements pastoraux à gestion concertée

COMPARAISON ENTRE « GROUPEMENT PASTORAL CLASSIQUE » ET « GROUPEMENT PASTORAL A GESTION CONCERTEE »

L'organisation et le fonctionnement des groupements pastoraux décrits ci-dessous ne sont valables que pour la Drôme (il existe de nombreuses spécificités départementales).

	GROUPEMENT PASTORAL CLASSIQUE	GROUPEMENT PASTORAL A GESTION CONCERTEE
STATUTS	Syndicat professionnel (lois du 21 mars 1884 et 12 mars 1920)	
CONDITIONS D'AGREMENT EN GP	Au moins 50 UGB, et 3 adhérents (dans la pratique, les GP à gestion concertée ne sont pas constitués à moins de 5 adhérents pour assurer une cohérence territoriale) Agrément en CDOA	
ECHELLE TERRITORIALE DE CONSTITUTION	Alpage (pâturage d'altitude utilisé en été) Hivernage (surface pastorale hivernale)	Commune(s), vallée, petite montagne
OBJET	- Etablissement et mise en oeuvre de programmes collectifs de travaux d'amélioration et d'équipement d'un ensemble pastoral. - Echanges techniques	
MEMBRES	- Eleveurs qui regroupent leurs troupeaux sur une période de l'année (généralement l'été) pour une utilisation collective d'une surface pastorale. - Les membres mélangent donc leurs troupeaux (obligation légale).	- Eleveurs utilisateurs de surfaces pastorales individuelles qui acceptent de discuter et de proposer un aménagement cohérent à terme d'un même territoire pastoral - Les membres ne mélangent pas forcément leurs troupeaux.
GESTION DU FONCIER	Le GP doit disposer des surfaces de pâturage en son nom propre et par écrit pour une durée minimale de 5 ans.	Le GP n'est titulaire d'aucune location. Chaque adhérent reste « maître » du foncier qu'il exploite. Il doit en être propriétaire ou locataire (bail ou Convention Pluriannuelle de Pâturage)
ELIGIBILITE AUX AIDES PUBLIQUES	- Eligible aux aides à l'investissement. - Eligible aux mesures agri environnementales PHAE et MAEt.	- Eligible aux aides à l'investissement. - Non éligibles aux mesures agri-environnementales PHAE et MAEt (cela reste du ressort des adhérents)
FONCTIONNEMENT	- Les projets d'aménagement du groupement pastoral sont discutés (nature des équipements, localisation, matériel ou techniques utilisées) et montés avec l'ADEM (conseil technique, montage du dossier). - Le GP se doit de respecter les engagements pris au titre des mesures agri-environnementales - La responsabilité de la bonne réalisation des travaux et du respect des divers engagements liés à la conditionnalité des aides est collective. - Tenue d'une comptabilité : calcul des pensions et facturation	- Chaque adhérent présente en réunion ses projets d'équipements : nature, localisation, matériel ou techniques utilisées. Un projet peut être présenté par plusieurs adhérents conjointement (ex : aménagement d'un point d'eau commun...). La somme des projets de chaque membre constitue un projet global dont le Groupement Pastoral est Maître d'Ouvrage. - Il s'engage à ce que la vocation pastorale des terrains aménagés soit maintenue pendant 10 ans. Il y a donc une responsabilité collective. - Tenue d'une comptabilité : répartition des investissements et facturation.

Annexe 3 : Liste des espèces d'oiseaux de la ZPS

Ordre	Espèce	Statuts de protection*	Statut de nidification	Date de la dernière observation (indépendamment du statut de nidification)
Passériformes	Accenteur alpin	PN3, BE2		01/03/2012
Passériformes	Accenteur mouchet	PN3, BE2	Nicheur probable	17/06/2012
Accipitriformes	Aigle botté	PN3, DO1, BO2, BE2		12/10/2004
Accipitriformes	Aigle de Bonelli	PN3, DO1, BO2, BE2		25/10/2012
Accipitriformes	Aigle royal	PN3, DO1, BO2, BE2	Nicheur certain	09/07/2012
Ciconiiformes	Aigrette garzette	PN3, DO1, BE2		14/09/2000
Passériformes	Alouette des champs	BE3	Nicheur probable	23/06/2012
Passériformes	Alouette lulu	PN3, DO1, BE3	Nicheur certain	07/08/2012
Accipitriformes	Autour des palombes	PN3, BO2, BE2	Nicheur possible	26/01/2012
Accipitriformes	Balbuzard pêcheur	PN3, DO1, BO2, BE2		10/04/2011
Charadriiformes	Bécasse des bois	BO2, BE3		10/12/2010
Passériformes	Bec-croisé des sapins	PN3, BE2	Nicheur probable	04/03/2012
Passériformes	Bergeronnette des ruisseaux	PN3, BE2	Nicheur certain	28/07/2012
Passériformes	Bergeronnette grise	PN3, BE2	Nicheur certain	06/06/2012
Passériformes	Bergeronnette printanière	PN3, BE2		27/08/2011
Accipitriformes	Bondrée apivore	PN3, DO1, BO2, BE2	Nicheur possible	25/08/2012
Passériformes	Bouscarle de Cetti	PN3, BO2, BE2		12/04/1978
Passériformes	Bouvreuil pivoine	PN3, BE3		08/01/2012
Passériformes	Bruant des roseaux	PN3, BE2		17/12/2010
Passériformes	Bruant fou	PN3, BE2	Nicheur probable	05/06/2012
Passériformes	Bruant jaune	PN3, BE2	Nicheur possible	11/05/2012
Passériformes	Bruant ortolan	PN3, DO1, BE3	Nicheur probable	23/06/2012
Passériformes	Bruant proyer	PN3, BE3	Nicheur possible	07/06/2012
Passériformes	Bruant zizi	PN3, BE2	Nicheur certain	12/08/2012
Accipitriformes	Busard cendré	PN3, DO1, BO2, BE2		15/04/2012
Accipitriformes	Busard des roseaux	PN3, DO1, BO2, BE2		05/05/2012
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	PN3, DO1, BO2, BE2		17/03/2011
Accipitriformes	Buse variable	PN3, BO2, BE2	Nicheur certain	30/07/2012
Galliformes	Caille des blés	BO2, BE3	Nicheur possible	19/06/2010
Ansériformes	Canard colvert	BO2, BE3	Nicheur probable	28/07/2012
Ansériformes	Canard souchet	BO2, BE3		26/03/1988
Passériformes	Cassenoix moucheté	PN3, BE2		04/11/2008

Ordre	Espèce	Statuts de protection*	Statut de nidification	Date de la dernière observation (indépendamment du statut de nidification)
Passériformes	Chardonneret élégant	PN3, BE2	Nicheur certain	25/06/2012
Charadriiformes	Chevalier culblanc	PN3, BO2, BE2		28/07/2012
Charadriiformes	Chevalier guignette	PN3, BO2, BE2	Nicheur certain	27/07/2012
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN3, BE2		30/05/2004
Passériformes	Chocard à bec jaune	PN3, BE2		09/04/2012
Passériformes	Choucas des tours	PN3	Nicheur certain	11/06/2012
Strigiformes	Chouette de Tengmalm	PN3, DO1, BE2	Nicheur possible	24/02/2012
Strigiformes	Chouette hulotte	PN3, BE2	Nicheur probable	07/06/2012
Ciconiiformes	Cigogne noire	PN3, DO1, BO2, BE2		27/05/2012
Passériformes	Cincla plongeur	PN3, BE2	Nicheur certain	12/08/2012
Accipitriformes	Circaète Jean-le-Blanc	PN3, DO1, BO2, BE2	Nicheur certain	09/09/2012
Passériformes	Corbeau freux			02/06/2011
Passériformes	Corneille mantelée	PN3		04/11/1997
Passériformes	Corneille noire		Nicheur certain	12/06/2012
Cuculiformes	Coucou gris	PN3, BE3	Nicheur probable	28/06/2012
Passériformes	Crave à bec rouge	PN3, DO1, BE2	Nicheur probable	02/04/2012
Caprimulgiformes	Engoulevent à collier roux	PN4		24/07/2001
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	PN3, DO1, BE2	Nicheur probable	27/07/2012
Accipitriformes	Epervier d'Europe	PN3, BO2, BE2	Nicheur certain	12/08/2012
Passériformes	Etourneau sansonnet		Nicheur probable	07/06/2012
Galliformes	Faisan de Colchide	BE3	Nicheur possible	07/06/2012
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN3, BO2, BE2	Nicheur certain	12/08/2012
Falconiformes	Faucon émerillon	PN3, DO1, BO2, BE2		04/02/2012
Falconiformes	Faucon hobereau	PN3, BO2, BE2	Nicheur probable	04/09/2012
Falconiformes	Faucon kobez	PN3, DO1, BO2, BE2		14/05/2010
Falconiformes	Faucon pèlerin	PN3, DO1, BO2, BE2	Nicheur certain	07/05/2012
Passériformes	Fauvette à tête noire	PN3, BO2, BE2	Nicheur probable	25/06/2012
Passériformes	Fauvette babillarde	PN3, BO2, BE2		27/05/2012
Passériformes	Fauvette des jardins	PN3, BO2, BE2		20/09/2009
Passériformes	Fauvette grisette	PN3, BO2, BE2	Nicheur certain	23/06/2012
Passériformes	Fauvette mélanocéphale	PN3, BO2, BE2	Nicheur probable	12/06/2012
Passériformes	Fauvette orphée	PN3, BO2, BE2	Nicheur certain	14/07/2012
Passériformes	Fauvette passerinette	PN3, BO2, BE2	Nicheur certain	28/07/2012
Passériformes	Fauvette pitchou	PN3, DO1, BO2, BE2	Nicheur certain	07/08/2012
Gruiformes	Gallinule poule-d'eau	BE3	Nicheur possible	27/04/2011
Passériformes	Geai des chênes		Nicheur certain	13/06/2012
Galliformes	Gélinotte des bois	DO1, BE3		22/10/1995
Passériformes	Gobemouche gris	PN3, BO2, BE2	Nicheur probable	12/08/2012
Passériformes	Gobemouche noir	PN3, BO2, BE2		18/08/2012
Charadriiformes	Goéland brun	PN3		20/08/2012
Charadriiformes	Goéland cendré	PN3, BE3		27/04/2001

Ordre	Espèce	Statuts de protection*	Statut de nidification	Date de la dernière observation (indépendamment du statut de nidification)
Charadriiformes	Goéland leucopnée	PN3, BE3		12/05/2012
Passériformes	Grand Corbeau	PN3, BE3	Nicheur certain	30/07/2012
Pélécaniformes	Grand Cormoran	PN3, BE3		18/03/2012
Strigiformes	Grand-duc d'Europe	PN3, DO1, BE2		05/09/2012
Passériformes	Grimpereau des bois	PN3, BE2	Nicheur possible	25/03/2012
Passériformes	Grimpereau des jardins	PN3, BE2	Nicheur probable	28/07/2012
Passériformes	Grive draine	BE3	Nicheur certain	12/08/2012
Passériformes	Grive litorne	BE3		30/01/2011
Passériformes	Grive mauvis	BE3		13/01/2012
Passériformes	Grive musicienne	BE3	Nicheur probable	07/06/2012
Passériformes	Grosbec casse-noyaux	PN3, BE2		22/01/2012
Gruiformes	Grue cendrée	PN3, DO1, BO2, BE2		14/03/2012
Coraciiformes	Guêpier d'Europe	PN3, BO2, BE2	Nicheur probable	09/09/2012
Accipitriformes	Gypaète barbu	PN3, DO1, BO2, BE2		29/03/2012
Ciconiiformes	Héron cendré	PN3, BE3		07/06/2012
Ciconiiformes	Héron pourpré	PN3, DO1, BO2, BE2		15/04/2011
Strigiformes	Hibou moyen-duc	PN3, BE2		29/06/1976
Passériformes	Hirondelle de fenêtre	PN3, BE2	Nicheur certain	09/09/2012
Passériformes	Hirondelle de rochers	PN3, BE2	Nicheur certain	19/08/2012
Passériformes	Hirondelle rousseline	PN3, BE2		12/07/2005
Passériformes	Hirondelle rustique	PN3, BE2	Nicheur probable	09/09/2012
Coraciiformes	Huppe fasciée	PN3, BE2	Nicheur possible	06/06/2012
Passériformes	Hypolaïs polyglotte	PN3, BO2, BE2	Nicheur probable	12/06/2012
Passériformes	Linotte mélodieuse	PN3, BE2	Nicheur probable	17/06/2012
Passériformes	Locustelle tachetée	PN3, BO2, BE2		04/05/2011
Passériformes	Loriot d'Europe	PN3, BE2	Nicheur possible	26/05/2012
Apodiformes	Martinet à ventre blanc	PN3, BE2	Nicheur certain	12/08/2012
Apodiformes	Martinet noir	PN3, BE3	Nicheur certain	28/07/2012
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	PN3, DO1, BE2	Nicheur probable	02/08/2011
Passériformes	Merle à plastron	PN3, BE2		13/10/2011
Passériformes	Merle noir	BE3	Nicheur certain	04/08/2012
Passériformes	Mésange à longue queue	PN3, BE2	Nicheur certain	16/08/2012
Passériformes	Mésange bleue	PN3, BE2	Nicheur certain	28/07/2012
Passériformes	Mésange charbonnière	PN3, BE2	Nicheur certain	04/08/2012
Passériformes	Mésange huppée	PN3, BE2	Nicheur certain	12/08/2012
Passériformes	Mésange noire	PN3, BE2	Nicheur probable	17/06/2012
Passériformes	Mésange nonnette	PN3, BE2	Nicheur certain	22/06/2012
Accipitriformes	Milan noir	PN3, DO1, BO2, BE2	Nicheur certain	17/08/2012
Accipitriformes	Milan royal	PN3, DO1, BO2, BE2		03/05/2012
Passériformes	Moineau domestique	PN3	Nicheur certain	08/06/2012
Passériformes	Moineau friquet	PN3, BE3		04/03/2001

Ordre	Espèce	Statuts de protection*	Statut de nidification	Date de la dernière observation (indépendamment du statut de nidification)
Passériformes	Moineau soulcie	PN3, BE2	Nicheur possible	23/05/2011
Passériformes	Monticole bleu	PN3, BE2	Nicheur certain	30/07/2012
Passériformes	Monticole de roche	PN3, BE2	Nicheur certain	23/06/2012
Charadriiformes	Mouette rieuse	PN3, BE3		12/07/1982
Passériformes	Niverolle alpine	PN3, BE2		23/12/2010
Galliformes	Perdrix rouge	BE3	Nicheur probable	08/06/2012
Charadriiformes	Petit Gravelot	PN3, BO2, BE2	Nicheur probable	28/07/2012
Strigiformes	Petit-duc scops	PN3, BE2	Nicheur certain	11/08/2012
Piciformes	Pic épeiche	PN3, BE2	Nicheur probable	28/07/2012
Piciformes	Pic épeichette	PN3, BE2	Nicheur probable	28/07/2012
Piciformes	Pic noir	PN3, DO1, BE2	Nicheur probable	05/09/2012
Piciformes	Pic vert	PN3, BE2	Nicheur probable	28/07/2012
Passériformes	Pie bavarde		Nicheur certain	07/06/2012
Passériformes	Pie-grièche à tête rousse	PN3, BE2	Nicheur possible	06/06/2012
Passériformes	Pie-grièche écorcheur	PN3, DO1, BE2	Nicheur certain	28/07/2012
Passériformes	Pie-grièche grise	PN3, BE2		14/08/2007
Passériformes	Pie-grièche méridionale	PN3, BE2		04/06/2010
Columbiformes	Pigeon biset domestique			27/01/2012
Columbiformes	Pigeon ramier		Nicheur probable	21/07/2012
Passériformes	Pinson des arbres	PN3, BE3	Nicheur probable	23/06/2012
Passériformes	Pinson du Nord	PN3, BE3		14/12/2011
Passériformes	Pipit des arbres	PN3, BE2	Nicheur probable	06/06/2012
Passériformes	Pipit farlouse	PN3, BE2		10/05/2012
Passériformes	Pipit rousseline	PN3, DO1, BE2	Nicheur probable	23/06/2012
Passériformes	Pipit spioncelle	PN3, BE2	Nicheur probable	10/05/2012
Charadriiformes	Pluvier guignard	PN3, DO1, BO2, BE2		16/09/2011
Passériformes	Pouillot de Bonelli	PN3, BO2, BE2	Nicheur probable	28/07/2012
Passériformes	Pouillot fitis	PN3, BO2, BE2		27/08/2011
Passériformes	Pouillot véloce	PN3, BO2, BE2	Nicheur probable	30/07/2012
Accipitriformes	Pygargue à queue blanche	PN3, DO1, BO1, BE2		03/10/1998
Gruiformes	Râle d'eau	BE3		17/05/2001
Passériformes	Rémiz penduline	PN3, BE3		14/04/1990
Passériformes	Roitelet à triple bandeau	PN3, BO2, BE2	Nicheur probable	17/06/2012
Passériformes	Roitelet huppé	PN3, BO2, BE2	Nicheur possible	04/03/2012
Passériformes	Rossignol philomèle	PN3, BE2	Nicheur probable	28/07/2012
Passériformes	Rougegorge familier	PN3, BE2	Nicheur probable	17/06/2012
Passériformes	Rougequeue à front blanc	PN3, BE2	Nicheur certain	14/08/2012
Passériformes	Rougequeue noir	PN3, BE2	Nicheur certain	23/06/2012
Passériformes	Rousserolle effarvate	PN3, BO2, BE2	Nicheur possible	10/05/2012
Ansériformes	Sarcelle d'été	BO2, BE3		15/04/2011
Passériformes	Serin cini	PN3, BE2	Nicheur probable	12/08/2012

Ordre	Espèce	Statuts de protection*	Statut de nidification	Date de la dernière observation (indépendamment du statut de nidification)
Passériformes	Sittelle torchepot	PN3, BE2	Nicheur certain	12/08/2012
Passériformes	Tarier des prés	PN3, BE2	Nicheur possible	18/08/2012
Passériformes	Tarier pâtre	PN3, BE2	Nicheur certain	28/07/2012
Passériformes	Tarin des aulnes	PN3, BE2		11/12/2011
Galliformes	Tétras lyre	BE3, DO1		13/02/2002
Passériformes	Tichodrome échelette	PN3, BE3		11/04/2012
Piciformes	Torcol fourmilier	PN3, BE2	Nicheur probable	07/06/2012
Columbiformes	Tourterelle des bois	BE3	Nicheur probable	08/06/2012
Columbiformes	Tourterelle turque	BE3	Nicheur certain	25/06/2012
Passériformes	Traquet motteux	PN3, BE2	Nicheur probable	19/05/2012
Passériformes	Traquet oreillard	PN3, BE2		11/05/2012
Passériformes	Troglodyte mignon	PN3, BE2	Nicheur probable	06/06/2012
Accipitriformes	Vautour de Rüppell			29/12/2003
Accipitriformes	Vautour fauve	PN3, DO1, BO2, BE2	Nicheur certain	09/09/2012
Accipitriformes	Vautour moine	PN3, DO1, BO2, BE2	Nicheur probable	05/09/2012
Accipitriformes	Vautour percnoptère	PN3, DO1, BO2, BE2	Nicheur certain	17/08/2012
Passériformes	Venturon montagnard	PN3, BE2		17/02/2012
Passériformes	Verdier d'Europe	PN3, BE2	Nicheur probable	07/06/2012
Nombre total d'espèces contactées = 173 (dont 37 espèces DO1)				

Source : LPO Drôme (Octobre 2012). Ce tableau présente l'ensemble des espèces d'oiseaux ayant déjà été contactées au moins une fois sur le périmètre de la ZPS.

Annexe 4 : Critères d'évaluation pour les oiseaux

Un certain nombre d'outils réglementaires ou scientifiques permet de hiérarchiser l'intérêt des milieux et des espèces observés sur un secteur donné. Il devient alors possible d'évaluer l'enjeu de conservation des espèces et des habitats, à une échelle donnée. Dans le présent rapport, les statuts réglementaires sont mentionnés explicitement dans les descriptions d'espèces et les tableaux récapitulatifs.

■ Convention de Berne (annexes 2 et 3)

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (19/09/1979) listant en **annexe 2** la faune strictement protégée et en **annexe 3** la faune protégée dont l'exploitation est réglementée (espèces désignées « **BE2** » et « **BE3** »).

■ Convention de Bonn

Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage du 23 juin 1979 (JORF du 30 octobre 1990). Les espèces de l'**annexe 2** (désignées ci-après « **BO2** ») se trouvent dans un état de conservation défavorable et nécessitent l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

■ Directive Oiseaux

Directive européenne n°79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages, elle est entrée en vigueur le 6 avril 1981.

- **Annexe 1** : Espèces (désignées ci-après « **DO1** ») nécessitant de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leurs habitats, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans l'aire de distribution.

■ Protection nationale

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O. du 5 décembre 2009). Les espèces protégées avec leurs habitats sont désignées « **PN3** » (article 3 du présent arrêté) ; les espèces protégées sans leurs habitats sont désignées « **PN4** » (article 4 du présent arrêté).

■ Livres rouges

Les scientifiques élaborent régulièrement des bilans sur l'état de conservation des espèces sauvages. Ces documents d'alerte, prenant la forme de « livres rouges », visent à évaluer le niveau de vulnérabilité des espèces, en vue de fournir une aide à la décision et de mieux orienter les politiques de conservation de la nature. Concernant les oiseaux, trois livres rouges sont classiquement utilisés comme référence :

- le livre rouge des oiseaux d'Europe (BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004),
- le livre rouge des oiseaux de France (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999),
- des livres rouges existent parfois à un échelon régional, comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur (LASCEVE *et al.*, 2006).

En France, près de 200 espèces (60 % des espèces nicheuses ou hivernantes régulières, contre 38 % en Europe) figurent au livre rouge national et méritent ainsi une attention particulière.

■ **Liste rouge des oiseaux nicheurs, hivernants et de passage de France métropolitaine**

La Liste rouge de l'UICN est reconnue comme l'outil le plus fiable au niveau mondial pour évaluer le risque d'extinction des espèces. Fondée sur une solide base scientifique, elle met en lumière le déclin marqué et continu de la biodiversité dans le monde grâce à différents critères précis. Le comité français de l'UICN appuyé du Muséum National d'Histoire Naturelle a publié en 2011 la liste rouge des oiseaux nicheurs, hivernants et de passage de France métropolitaine. Six niveaux de menaces sont ainsi attribués aux espèces évaluées : « **LC** » Préoccupation Mineure ; « **NT** » Quasi Menacée ; « **VU** » Vulnérable ; « **EN** » En Danger ; « **CR** » En Danger Critique d'Extinction ; « **DD** » Données Insuffisantes (UICN France *et al.*, 2011). Deux autres catégories ont été définies : « **NA** » Non applicable ; « **NE** » Non Evaluée.

Annexe 5 : Fiche de terrain pour décrire les habitats

Observateur :
Date :
Heure :
Point GPS :
Lieu-dit :
Conditions météo :

FICHE HABITATS

- Pelouse ouverte LB <10% et LH <10%
- Pelouse en cours de fermeture LB= 10à25% et LH= 10à25%
- LBC (dominante :) LB=25à50% et LH<25%
- LBD (dominante :) LB=50à100% et LH<25%
- LBCLHC(dominante :) LB=25à50% et LH=25à50%
- LBDLHC(dominante :) LB=50à100% et LH=25à50%
- Pelouse sous LHC(dominante :) LB<25% et LH=25à50%
- Pelouse sous LH(dominante :) LB<25% et LH=50à75%
- LH (dominante :) LB=25à50% et LH=50à75%
- LHD (dominante :) LB= 0à100% et LH= 75à100%
- Falaise / vire rocheuse
- Eboulis
- Zone agricole
Entourer type : friche – prairie -vigne – cultures annuelles – arboriculture – lavandaie –
- Zone péri-urbaine
- Ripisylve / Forêt riveraine
- Cours d'eau

Commentaires

Légende : LB = ligneux<1,5 mètre ; LH = ligneux>1,5 mètre ; LBC=Ligneux bas clairs LBD=Ligneux Bas denses LBCLHC=Ligneux bas denses sou ligneux hauts clairs LHD=Ligneux hauts denses

Annexe 6 : Fiches espèces

Sommaire

Vautour moine.....	15
Vautour percnoptère.....	24
Gypaète barbu	30
Aigle royal.....	37
Bruant ortolan	42
Chouette de Tengmalm	48
Faucon pèlerin.....	54
Fauvette orphée	59
Pipit rousseline.....	64
Vautour fauve.....	69
Bondrée apivore	75
Circaète Jean-le-Blanc	80
Grand-duc d'Europe.....	85
Monticole de roche.....	90
Petit-duc scops	95
Pic noir	100
Torcol fourmilier.....	105
Alouette lulu.....	110
Caille des blés	115
Engoulevent d'Europe.....	120
Fauvette pitchou.....	125
Martinet à ventre blanc	130
Milan noir.....	134
Pie-grièche écorcheur.....	139

<p>Espèce à très fort enjeu de conservation</p> <p>PRIORITÉ 1/4</p>	<p>VAUTOUR MOINE</p>
	<p><i>Aegypius monachus</i> (Linné, 1766)</p>
<p>Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -</p>	<p>Code Natura 2000 : A 079</p>

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (Lorvelec, 2003)

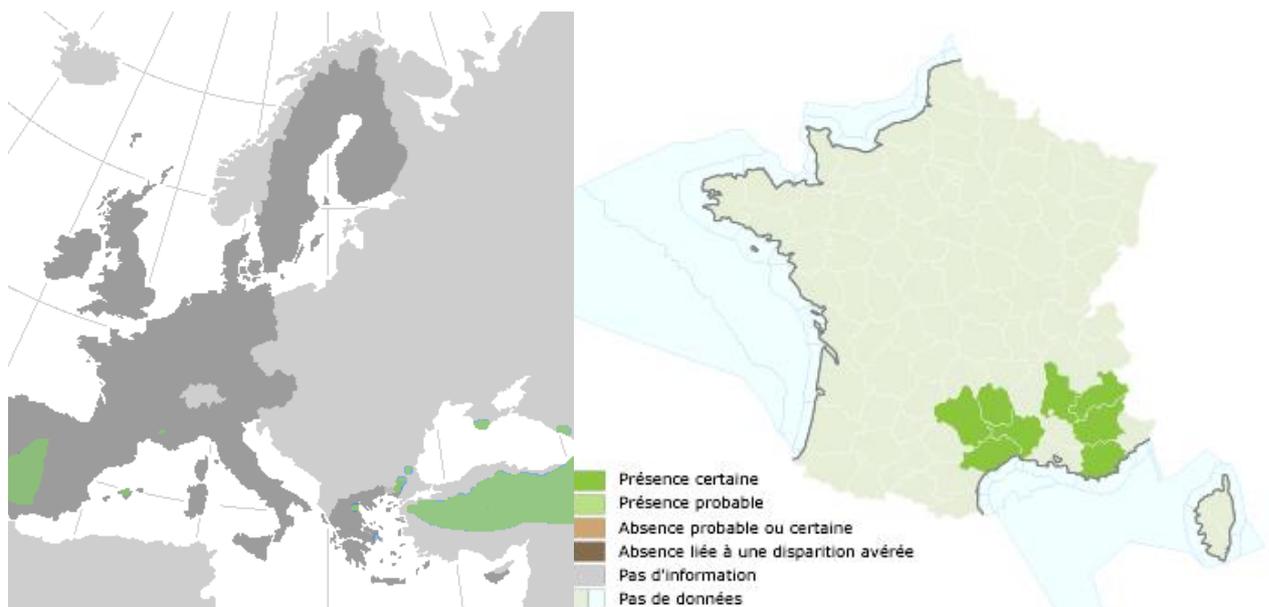
STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
Convention de Washington	Annexe A
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	NT
Europe	R
France	CR
Région	NA1



Source : <http://ec.europa.eu/>

Répartition géographique en Europe et en France



Résidente (en vert)
Source : <http://ec.europa.eu/>

Aire de présence annuelle française
Source : INPN

En Europe, sa répartition est très fragmentée, car il a disparu de nombreuses régions au cours du siècle dernier. Il niche principalement en Espagne continentale et sur l'île de Majorque aux Baléares, ainsi qu'en Turquie. A eux seuls, ces deux pays représentent 94% de la population européenne. Il niche également dans les pays du Caucase, en Grèce, en France, en Ukraine, en Bulgarie et au Portugal.

En France, le Vautour moine, abondant par le passé, est réputé ne plus se reproduire dès le début du 19^{ème} siècle. Ce n'est que récemment, à partir de 1996, que sa reproduction a été à nouveau constatée en France, dans les causses de Lozère et d'Aveyron, à l'issue d'un programme de réintroduction débuté en 1992. Actuellement, l'espèce fréquente les Grands Causses (Cévennes) et les Préalpes provençales où il est sédentaire. Dans les Baronnies, le Vautour moine est nicheur depuis 2010.

Biologie

❖ Ecologie

En Europe, le Vautour moine est caractéristique des zones de collines et de moyenne montagne semi-boisée, à forte influence méditerranéenne. Il niche presque uniquement dans des forêts de pente.

Les couples installés dans les Causses occupent des versants boisés des gorges calcaires de la Jonte et du Tarn, ainsi que les petits vallons adjacents. Ils occupent surtout le tiers supérieur de ces pentes, moyennement à fortement inclinées (parfois supérieures à 45°). L'essence utilisée pour construire le nid est le Pin sylvestre (*Pinus silvestris*). Dans le sud de l'Europe, il peut aussi nicher sur des Genévriers (*Juniperus sp.*), du Chêne liège (*Quercus suber*), du Chêne vert (*Quercus ilex*), voire du Pin noir (*Pinus nigra*) en Grèce continentale. Dans les Baronnies, depuis 2010, un couple se reproduit sur un Chêne pubescent (*Quercus pubescens*).



jeune Vautour moine né en 2011 dans un Chêne pubescent dans les Baronnies. Photo réalisée au moment du baguage (C. Tessier)

Pour la recherche de nourriture, ce vautour prospecte de vastes étendues ouvertes à semi boisées. Dans la région des Causses, le domaine de prospection de la colonie est estimé à 500 000 ha. Dans les Baronnies, il a été mis en évidence qu'un couple prospectait à 70 km de l'aire où leur poussin âgé de deux mois et demi les attendait.

❖ Comportements

Les vautours moines adultes sont sédentaires et ne s'éloignent guère de leur domaine vital. Les immatures sont capables de déplacements erratiques jusqu'à ce qu'ils se fixent dans une colonie. Les oiseaux reproducteurs sont présents sur leur site à longueur d'année et ce n'est qu'en décembre ou janvier qu'ils commencent à occuper leur nid de façon plus assidue, afin de préparer la nouvelle saison de reproduction. Il n'existe pas réellement de vol de parade comme cela est observé chez le Vautour fauve. En revanche, les altercations aériennes entre couples sont fréquentes en janvier et février. A la différence du Vautour fauve, le Vautour moine est territorial et forme des colonies lâches, éclatées, où les nids sont le plus souvent distants de quelques centaines de mètres. Les sites de nidification sont aussi le lieu de quelques rassemblements nocturnes, pouvant accueillir une dizaine d'oiseaux.

❖ Reproduction

Les arbres utilisés pour la construction du nid doivent présenter un port tabulaire favorable à l'installation d'un volumineux tas de branches. Très imposante, l'aire peut atteindre deux mètres de diamètre et autant d'épaisseur. Elle est généralement construite entre 3 et 12 m de hauteur. En Espagne, des aires ont été observées à moins de deux mètres du sol dans des genévriers centenaires. Le même nid peut être réutilisé chaque année, mais des couples construisent une nouvelle aire tous les ans, à quelques mètres parfois du nid utilisé l'année précédente.

La reproduction débute en automne avec la recherche d'un site favorable à la reproduction pour les nouveaux couples. L'unique œuf est pondu de début février à la fin de mars, parfois jusque dans la première décennie d'avril.

L'incubation dure environ 53 jours, elle est menée aussi bien par la femelle que par le mâle.

Le poussin est élevé à l'aire pendant environ 115 jours et quitte le nid en général dans le courant du mois d'août, voire durant la première quinzaine de septembre. Il reste dans les proches environs du nid jusqu'en octobre, voire fin novembre, où il peut être encore nourri par les adultes. Le cycle de reproduction s'étale ainsi sur dix mois.

Le succès de reproduction moyen enregistré dans les Grands Causses est de 0,46 (n = 84). Les échecs à la reproduction sont nombreux : l'espèce est très soumise aux aléas climatiques (pluie, neige) en période d'incubation et les chutes de nids sont fréquentes. Dans les Baronnies, le succès de la reproduction est encore faible.

La maturité sexuelle est atteinte à quatre à cinq ans, avec des cas de reproduction à trois, voire deux ans.

La longévité va au-delà de 35 ans.

❖ Régime alimentaire

A l'instar de tous les vautours européens, le Vautour moine est un nécrophage strict, jouant en cela un rôle d'équarisseur dans les écosystèmes agro-pastoraux de moyenne montagne. Les cadavres de moutons constituent une part essentielle dans son régime alimentaire. Toutefois, il est nettement moins dépendant de l'élevage des troupeaux d'ongulés domestiques que le Vautour fauve, et il s'adapte très bien aux ressources trophiques fournies par la faune sauvage. Son régime alimentaire comprend ainsi une part importante de petites proies mortes, comme les lagomorphes, les mustélinés, mais aussi les gros ongulés sauvages et accessoirement d'oiseaux, de reptiles et d'insectes. Le Vautour moine régurgite des pelotes de réjection très volumineuses, dont la plupart tapissent le fond des nids en période de reproduction.

Il repère les cadavres à la vue, au cours de vols de prospection, souvent seul ou en couple, mais fréquemment avec des vautours fauves et percnoptères. Il prospecte surtout de vastes paysages ouverts à semi-ouverts, de steppes et d'alpages où la présence de troupeaux domestiques et de faune sauvage augmente les chances de trouver une carcasse accessible.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, le Vautour moine nichait en Provence au XVIIe siècle et dans les Pyrénées dans la seconde moitié du XIXe siècle. Il semblerait que le sud du Massif Central ait été son dernier lieu de nidification en France. Parmi les raisons de la disparition du Vautour moine en France, TERRASSE (1989), suppose que les déboisements massifs et les importants défrichements agricoles ont privé l'espèce de nombreux habitats favorables à sa reproduction. Toutefois, à l'instar des extinctions plus récentes dans d'autres pays d'Europe, ce rapace a dû payer un lourd tribut aux destructions directes par tir, dénichage ou empoisonnement. La dernière mention historique concerne un individu adulte tué en 1906 dans les gorges de la Jonte.

Entre 1992 et 2004, ce rapace a bénéficié d'un programme de réintroduction dans la région des Grands Causses. Une opération menée avec le concours de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, du Parc National des Cévennes et de la Black Vulture Conservation Foundation. Au total, 53 individus ont été lâchés sur cette courte période. Grâce à la présence d'une population locale de vautours fauves, ces vautours moines se sont parfaitement réintégrés à l'écosystème caussenard et la phase actuelle de colonisation de l'espace par ce rapace laisse augurer de bons espoirs pour une installation durable et pérenne. La première reproduction a été enregistrée en 1996 soit quatre ans après les premiers lâchés. Depuis, le nombre de couples ne cesse d'augmenter. Le succès reproducteur est encore faible, mais cette population est jeune et encore relativement inexpérimentée. En 2000, quatre jeunes sont produits contre trois en 2001 et trois en 2002. En 2006, une vingtaine de territoires sont occupés et 16 couples nicheurs sont recensés. Sur les 14 naissances enregistrées, 11 jeunes ont pris leur envol. En l'espace de 11 saisons de reproduction, 39 jeunes ont été produits. En 2012, on compte 20 couples reproducteurs et 11 jeunes à l'envol.

Sur le Verdon, le programme de réintroduction a débuté en 2005. 15 individus ont été relâchés jusqu'en 2009.

Situation dans les Baronnies

Depuis 2004, le Vautour moine est en cours de réintroduction dans les Préalpes provençales. Les premiers lâchers ont eu lieu dans les Baronnies en 2004, puis dès 2005 dans le Verdon. La quantité d'oiseaux disponibles est faible et varie fortement d'une année sur l'autre, en fonction des naissances en captivité et des « arrivées » dans les centres de soins espagnols. Par ailleurs, un programme de réintroduction a été mis en place en Catalogne espagnole en 2006. De 2004 à 2012, 54 individus ont été relâchés dans les Alpes : 36 dans les Baronnies et 18 dans le Verdon.

En 2012, l'effectif français est estimé à environ 120 individus, dont environ 90 dans les Grands Causses (20 couples) et 30 dans les préalpes (5 couples reproducteurs).

Le classement en liste rouge (« en danger critique » - le Vautour moine étant le seul rapace dans cette liste) établi en 2011 par l'UICN se justifie en raison de la taille de la population qui demeure très réduite et localisée.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2012)	1 800	1900	(1) LPO
(2) Effectif français (2012)	25	30	(2) LPO
(3) Effectif régional (2012)	5	7	(3) Vautours en Baronnies
(4) Effectif départemental (2012)	5	7	(4) Vautours en Baronnies

* Russie et Turquie non comprises.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

La dernière donnée historique concernant le Vautour moine dans le sud du département de la Drôme date de 1840 (un individu tué près de Nyons).

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : la ZPS est survolée tous les jours par des Vautours moines qui s'y alimentent et s'y reproduisent. Sur les six aires occupées en 2012, une seule est localisée à l'intérieur de la ZPS, les cinq autres sont en périphérie immédiate

Statut : sédentaire (nicheur)

Effectif : En 2012, la population compte environ 25 individus dont 5 couples reproducteurs

Importance relative de la population : Une trentaine d'individus sont présents dans les Préalpes. Les 5 couples reproducteurs présents dans les Baronnies représentent un quart de la population française. Cependant, un seul est situé au sein même du périmètre de la ZPS.

Dynamique de la population : s'est bien amorcée en 2012 avec 4 jeunes à l'envol pour 5 couples

Historique des premières reproductions dans les Baronnies

C'est en 2006 que les premiers comportements nuptiaux sont observés dans les Baronnies. Un premier couple se forme et commence la construction d'une aire sur un Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*). Le mâle a été relâché en 2005 sur place. La femelle, quant à elle, est née en nature en 2005 dans la colonie des Gorges du Tarn et de la Jonte, dans le sud du Massif Central. Bien que très actif, et construisant de nombreuses aires (au moins trois en l'espace de deux ans), ce couple ne se reproduira jamais et la femelle disparaîtra au printemps 2009.



Couple de Vautours moines – Baronnies (cliché C. Tessier)

En 2008, trois autres couples se forment et construisent des aires mais aucune reproduction n'est constatée.

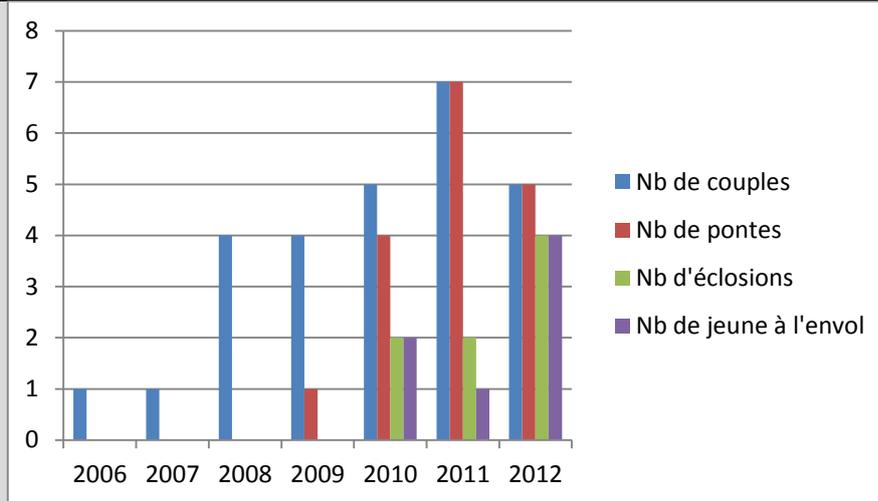
Il faut attendre la fin de l'hiver 2008-2009 pour découvrir les premières tentatives de reproduction dans l'arc alpin (Baronnies) pour cette espèce. Courant février, un premier couple, très fidèle au nid qu'il a construit l'année précédente, commence l'incubation. Au 54ème jour, au moment où l'éclosion est imminente l'échec est constaté. La même année, un second couple dépose une ponte dans une ancienne aire d'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*). L'incubation n'aura probablement duré que quelques jours, des interactions violentes avec l'ancien occupant du lieu ayant probablement fait échouer la reproduction. Ce même couple est découvert trois semaines plus tard en train de couvrir sur un nid construit par un autre couple. Les altercations entre le couple « squatteur » et le couple « propriétaire » auront probablement causé l'échec de cette nouvelle tentative.

2010 est l'année du premier succès reproducteur. En janvier, quatre couples en âge de se reproduire sont observés. Pour trois d'entre eux, les aires sont connues. Les trois couples connus démarrent l'incubation courant février. Deux échecs sont constatés au bout d'une cinquantaine de jours, aux dates théoriques d'éclosions. Pour le troisième, celui qui avait effectué une ponte de remplacement l'année précédente, nous découvrons enfin un poussin après une soixantaine de jours d'incubation ! Après plus d'un siècle, un poussin de Vautour moine voit enfin le jour dans l'arc alpin ! Afin de contribuer à l'amélioration des connaissances de l'espèce, ce poussin est bague. En août, un second poussin est découvert dans un nid situé à moins de 400 mètres du premier ! Il s'agit du quatrième couple observé dans l'hiver. Leur discrétion, tant à proximité du nid, que sur la placette d'équarrissage située à proximité, n'avaient pas laissé suspecter une installation aussi proche d'un autre couple. Ce deuxième poussin, dont l'âge semblait trop avancé au moment de la découverte, n'a pas été bague, pour éviter tout risque d'envol prématuré.



Premier poussin de Vautour moine né dans les Baronnies en 2010 – Photo C. Tessier réalisée au moment du baguage

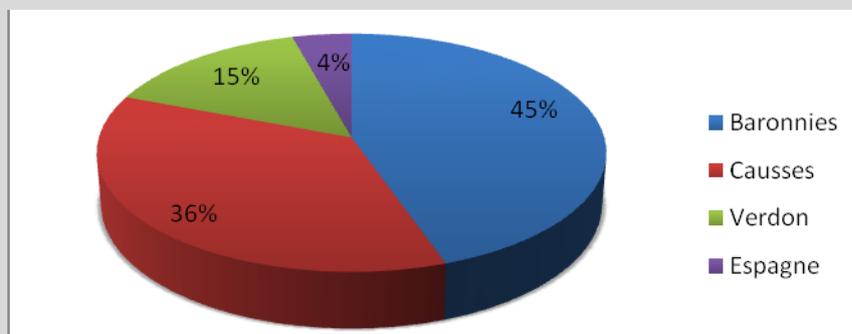
En 2011, le développement de la colonie de reproduction se poursuit. Entre début février et fin-mars, ce sont sept couples qui sont découverts nicheurs mais, seuls deux poussins voient le jour. Un seul s'envolera à la fin de l'été. Le second a été retrouvé mort au nid. La cause de sa mort est inconnue, mais les restes présents montrent que le cadavre a été consommé par un carnivore (renard ?). Seulement cinq couples se sont reproduits en 2012 dans les Baronnies. Le mâle d'un couple reproducteur en 2011 a disparu. La femelle seule a pondu et couvé pendant trois semaines. Un autre couple s'est déplacé de nombreuses fois entre le Verdon et les Baronnies. En 2012 le taux de reproduction est très bon puisque les cinq couples reproducteurs ont produit quatre jeunes à l'envol. Par ailleurs, depuis le printemps 2012, il semblerait que deux nouveaux couples soient en formation.

Paramètres de reproduction depuis 2006 (source : *Vautours en Baronnies*)

Isolement : population non isolée, en marge de son aire de répartition. Les origines des individus observés dans les Baronnies montrent un lien avec les populations du Massif central et les populations espagnoles.

Origine des Vautours moines identifiés dans les Baronnies :

Le massif des Baronnies reçoit la visite de nombreux Vautours moines issus d'autres colonies. Ces oiseaux sont identifiés par leur bague grâce à un piège photo installé sur une aire d'équarrissage. La grosse majorité de ces oiseaux exogènes provient de la colonie des Grands Causses (36 % des observations en 2011 soit 17 individus différents). Certains se sont même reproduits avec succès dans les Baronnies. D'autres proviennent des gorges du Verdon où un programme de réintroduction est en cours (7 individus en 2011). Enfin, des oiseaux originaires d'Espagne sont parfois observés. En 2011 un individu provenait du programme de réintroduction de Catalogne, l'autre était né en nature dans la région de Madrid.

Origine des vautours moines identifiés dans les Baronnies en 2011 (source : *Vautours en Baronnies*)

Etat de conservation de l'espèce : moyen ou réduit – Encore fragile -. Depuis 2004, 36 individus ont été relâchés dans les Baronnies. Le premier succès de reproduction n'a été noté qu'en 2010. Actuellement, la population est encore jeune et de nombreux échecs non expliqués sont notés en période d'incubation ou en période d'éclosion. De plus, le sexe-ratio est encore déséquilibré (déficit de femelle). D'autres individus doivent être relâchés pour garantir la stabilité de la population. Cependant, le succès reproduction 2012 laisse entrevoir de bons espoirs pour les années à venir.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : les forêts sont bien présentes sur la ZPS. Ceci est favorable à l'installation d'aire de nidification. Par ailleurs, la modification des pratiques agricoles tend à favoriser le développement de ce type d'habitat.

Habitats de l'espèce : ?

Habitats préférentiels de l'espèce : pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, falaises et vires rocheuses, ligneux hauts denses (feuillus et résineux), sol nu représentant 7 713 ha soit 61,7 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Abandon des pratiques pastorales réduisant le cheptel ovin
- Risque de collision avec des aéronefs
- Risque de dérangement au niveau des aires par activités de randonnées, VTT, etc...un sentier a déjà été détourné pour éviter des perturbations.

❖ Menaces potentielles

- Electrocutation (cas avéré sur Vautour fauve uniquement à ce jour). L'espèce est sensible à ces ouvrages.
- Les dérangements aux abords des aires peuvent parfois provoquer l'abandon d'un site. La création de sentiers et de pistes, la pratique de l'écobuage, l'exploitation forestière, la présence de lignes électriques, les chasses en battue (février et mars), les sports de plein air (parapente, etc.), le survol d'hélicoptère sont autant de nuisances susceptibles d'affecter gravement la reproduction de ce rapace en perturbant la quiétude des lieux de reproduction.
- Il peut exister des risques d'empoisonnement,
- Enfin, la gestion des carcasses d'origine domestique (ovins en particulier), est régulièrement soumise à des modifications réglementaires d'ordre sanitaire, ce qui peut compromettre localement l'accès à cette ressource.

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

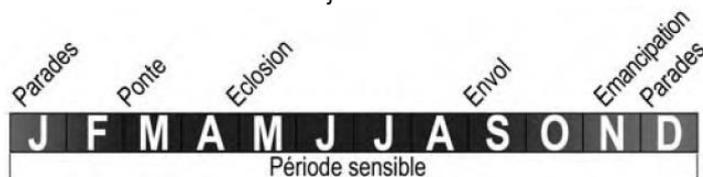
La conservation de ce rapace sur le long terme implique de travailler sur les mesures suivantes :

- La préservation des habitats favorables à la reproduction (massifs forestiers) et la quiétude des sites de nidification. Espèce très sensible au dérangement, les sites de nidification doivent être protégés de toute perturbation dans un rayon minimal de 200 m autour du nid. Pour exemple, le site de décollage de vol libre de Châteauneuf-de-Bordette devrait être équipé de panneau de sensibilisation et le survol des sites de nidification proches évité.
- Sensibilisation des acteurs d'activité de plein air. Que ce soit les sites conventionnés ou les sites plus libres à identifier.
- L'accès à la ressource alimentaire. Moins tributaire que le Vautour fauve de la ressource trophique d'origine domestique, il a néanmoins besoin de troupeaux à longueur d'année sur son territoire et d'une faune sauvage abondante (cervidés, lagomorphes).
- Poursuite du programme de collecte d'équarrissage par l'Association « Vautours en Baronnies » et des placettes d'équarrissage chez les éleveurs ainsi que du programme de suivi de l'espèce. Les législations sanitaires évoluant très rapidement, il est nécessaire de garder une veille sur tous les aspects réglementaires relatifs à l'équarrissage.
- Poursuite du programme de lâchers ; l'espèce étant encore fragile, sa pérennité passe par cette action volontariste.
- Améliorer la connaissance de l'espèce et notamment des causes d'échec de reproduction
- Une sensibilisation doit être menée par rapport à la problématique de l'utilisation du poison, qui constitue une pratique illégale.
- La sécurisation des pylônes électriques est indispensable aux abords des sites de nidification, ainsi que sur les territoires de prospection alimentaire, notamment dans les secteurs dépourvus d'arbres ou de tout autre support surélevé. La visualisation de portions de câbles, mais surtout l'enfouissement, doivent être préconisés dans le cas de lignes traversant des zones boisées occupées par l'espèce.
- Vigilance concernant l'installation d'éoliennes sur la ZPS et ses alentours.
- Adapter le périmètre de la ZPS de façon à ce qu'il intègre l'ensemble des secteurs de nidification de cette espèce.

En France, ce rapace bénéficie d'un Plan National d'Action depuis 2004. Il est donc important de bien concilier les mesures actuelles du PNA avec les mesures proposées dans le cadre du DOCOB.

❖ Période de sensibilité de l'espèce

Période sensible: du 1^{er} janvier au 31 décembre



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Aucune étude scientifique sérieuse n'est pour l'instant mise en œuvre sur les oiseaux présents en France. Des travaux de viabilité des populations et d'occupation de l'espace sont nécessaires afin de connaître les modalités de sélection de l'habitat et d'anticiper sur les mesures de gestion qui pourraient être proposées en amont. Il serait en parallèle très intéressant de mener des travaux sur les tailles de territoires prospectés pour la recherche de nourriture.

Enfin, une étude sur les ressources trophiques et en particulier la part de la faune sauvage dans le régime alimentaire de ce rapace, serait nécessaire pour estimer les potentialités d'accueil de sites *a priori* favorables à l'espèce. A ce propos, une étude est actuellement menée depuis 3 ans dans les Grands Causses, par la récolte de pelotes de réjection dans les nids au moment du bagage des jeunes.

❖ Références bibliographiques

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DONAZAR, J.A., BLANCO, G., HIRALDO, F., SOTO-LARGO, E. & ORIA, J. (2002).- Effects of forestry and other land-use practices on the conservation of cinereous vultures. *Ecological Applications* 12: 1445-1456.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- ELIOTOUT, B. (2006).- Eléments d'identification des Vautours fauves et moines en vol. *Ornithos* 13(3): 166-173.
- GENSBOL, B. (2005).- *Guide des rapaces diurnes. Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient*. Les Guides du Naturaliste Delachaux & Niestlé, Paris. 403 p.
- Lorvelec O., Vigne J.-D., Clergeau P. & Robert I., 2003. Le Vautour moine : *Aegypius monachus* (Linné, 1766). Pages 200-201, in : *Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions* (M.Pascal, O. Lorvelec, J.-D. Vigne, P. Keith & P. Clergeau, coordonnateurs), Institut National de la Recherche Agronomique, Centre National de la Recherche Scientifique, Muséum National d'Histoire Naturelle (381 pages). Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. Version définitive du 10 juillet 2003.
- LPO-GRANDS CAUSSES (2004).- *Suivi et conservation des populations de vautours fauves, moines et perchnoptères dans la région des Grands Causses en 2004*. Rapport LPO, Peyreleau. 19 p.
- MORAN-IOPEZ, R., SANCHEZ, J.M., COSTILLO, E., CORBACHO, C. & VILLEGAS, A. (2006).- Spatial variation in anthropic and natural factors regulating the breeding success of the cinereous vulture (*Aegypius monachus*) in the SW Iberian Peninsula. *Biological Conservation* 130: 169-182.
- POIRAZIDIS, K., GOUTNER, V., SKARTSI, T. & STAMOU, G. (2004).- Modelling nesting habitat as a conservation tool for the Eurasian black vulture (*Aegypius monachus*) in Dadia Nature Reserve, northeastern Greece. *Biological Conservation* 118: 235-248.
- TERRASSE, J.F. (1989).- Le Vautour moine (*Aegypius monachus*) appartient encore à la faune française. *Alauda* 57: 231-232.
- TERRASSE, M., SARRAZIN, F. & coll. (2003).- *A succes story : The Reintroduction of Eurasian Griffon Gyps fulvus and Black Aegypius monachus Vultures to France*. In MEYBURG, B.U. & CHANCELLOR, R.D. (Eds) - *Raptor Conservation Today*. WWGBP / Pica Press, London. 103-108 p.
- TESSIER C., HENRIQUET S. & ELIOTOUT B. (2003) *Le Vautour moine Aegypius monachus dans les Préalpes provençales. Etude de faisabilité de la réintroduction du Vautour moine dans le massif des Baronnies (Drôme) et les Gorges du Verdon (Alpes de Haute Provence)*. Association Vautours en Baronnies & Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Côte d'Azur. 64 pp.
- LPO , 2010 - 2ème Plan national d'actions en faveur du Vautour moine – *Aegypius monachus* 107 p.

Espèce à très fort enjeu de conservation

PRIORITÉ 1/4

VAUTOUR PERCNOPTÈRE*Neophron percnopterus* (Linné, 1758)Codes Mesures associées : -
Codes Objectifs associés : -

Code Natura 2000 : A 077

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (Lorvelec, 2003)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
Convention de Washington	Annexe A
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	EN
Europe	E
France	EN
Région	CR



© F. PAWLOWSKI

Répartition géographique en Europe et en France

Présence estivale (en jaune)
Source : <http://ec.europa.eu/>Aire de nidification française
Source : INPN

Il se distribue dans la partie sud de l'Europe. Il trouve en France une des limites septentrionales de son aire de répartition. Sa distribution, inégale, limitée à la basse et moyenne montagne, s'étend des Pyrénées à la Provence avec seulement quelques couples isolés dans le sud du Massif central. Sa distribution ne dépasse pas le Vercors au nord. Migrateur dans presque toute la région paléarctique, il passe l'hiver en Afrique sub-saharienne.

Biologie

❖ Ecologie

Il occupe les paysages rocheux de moyenne montagne aux versants dénudés sans grande dénivellation ainsi que des vallées bien dégagées où il peut repérer facilement les petites carcasses dont il se nourrit, de préférence à l'écart des voies de communication. Le percnoptère cherche sa nourriture en prospectant les milieux semi-ouverts, les bordures des marais, les steppes, les dépôts d'ordures, les bords de routes, voire les périphéries d'agglomération. Il évite les zones forestières. Il fréquente également les charniers lourds ainsi que les points de gagnages où la nourriture est abondante mais qui sont situés à moins de 30-40 km du nid. Des dortoirs existent dans les Pyrénées-Atlantiques et peuvent regrouper plusieurs dizaines d'oiseaux. Les vautours percnoptères s'y concentrent au crépuscule, perchés sur des arbres alentours.

❖ Comportements

Il ne revient en France que le temps de la reproduction, de mi-mars à début septembre, voire jusqu'à la mi-octobre dans de rares cas. La migration d'automne commence dès que les jeunes sont sortis des nids et savent voler. Les passages ont lieu de la mi-juillet à la mi-octobre à Gibraltar, de fin août à octobre au Bosphore.

Les immatures sont rarement observés sur les lieux de reproduction européens. Ils demeurent erratiques en Afrique et ne réapparaissent bien souvent que lorsqu'ils atteignent la maturité sexuelle à quatre ou cinq ans.

Les parades aériennes sont spectaculaires et commencent dès le retour de la migration. Le couple fait des piqués et des plonges avec une aisance étonnante pour leur taille et se retournent sur le dos en présentant leurs serres en vol. Il explore longuement son terrain de chasse, volant souvent à 10-30 m de haut seulement. Sa vue excellente lui permet de repérer des aliments mesurant de quatre à huit centimètres de long à une distance de un kilomètre. Il vole à faible altitude et scrute de façon intense la zone survolée ou à haute altitude, surveillant ainsi les autres charognards. Il affute sur un reposoir dominant une zone d'alimentation ou marche sur les pâturages, dépotoirs et berges de cours d'eau. Lorsqu'ils sont présents, il laisse les corvidés et les autres vautours sur un cadavre qui consomment les parties tendres et ouvrent la carcasse. Il grappille ensuite de menus morceaux en zigzagant entre les grands vautours.

❖ Reproduction

Il niche surtout en falaise calcaire, très souvent dans une cavité bien abritée, aux abords immédiats d'une vallée et le plus souvent en position altitudinale inférieure à ses territoires de prospection. Il peut disposer de plusieurs aires, qui seront toutes visitées à l'occasion des manifestations territoriales qui suivent l'arrivée et l'installation du couple. Le territoire défendu de façon active par le couple est en moyenne de 15 km². En général, il réutilise chaque année la même falaise et la même cavité de nidification. Les couples sont fidèles à vie, les partenaires ne sont remplacés qu'à la mort de l'un d'eux. Ils peuvent vivre en colonie, mais nichent le plus souvent par couples isolés. Le nid est souvent placé sous un rocher en surplomb dans une petite grotte dans la paroi d'une falaise entre 400 et 1300 m d'altitude dans les Pyrénées, entre 130 à 950 m en Provence. L'aire est construite par les deux partenaires, construction sommaire de branches d'arbustes sèches et de morceaux de bois mélangés avec des os et des crânes d'animaux, des peaux, plumes... La ponte intervient en général en avril et compte entre un et trois œufs blanc sale, parfois unis, mais souvent tachés de brun. L'éclosion survient après environ 42 jours d'incubation assurée par les deux adultes. Les deux poussins sont de taille très distincte et en général, le plus jeune meurt, mais le phénomène de caïnisme tel qu'observé chez d'autres rapaces, ne semble pas exister chez le percnoptère. Les conflits entre les jeunes semblent rares. Ils restent au nid de 90 à 95 jours et sont encore nourris quelques jours après l'envol. Le succès de la reproduction est assez faible, une proportion non négligeable de couples ne produisant aucun poussin. En 2006, sur 63 couples recensés, 54 se sont reproduits avec succès et ont donné 48 jeunes à l'envol, soit une productivité de 0,76 et un succès de reproduction de 0,85. L'âge de maturité est de quatre/cinq ans. La longévité maximale est de 11 ans.

❖ Régime alimentaire

Charognard, le régime est déterminé par la taille et la nature des aliments disponibles : restes de viande, lambeaux de peau ou de viscères. Contrairement aux grands charognards, le bec mince et effilé du percnoptère l'empêche d'inciser et de découper le cuir des mammifères, ce qui limite son rôle d'équarisseur aux parties molles et aux petites proies. Il se nourrit également d'amphibiens, de reptiles ou de petits mammifères écrasés sur les routes, de fruits ou de légumes sur les décharges. L'espèce est également très coprophage. Elle ingère les matières fécales qui adhèrent à la peau du bétail et consomment les excréments dispersés sur les pâturages.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, l'espèce est considérée comme vulnérable. Jusqu'au XIXe siècle, le Vautour percnoptère était présent sur tout le massif pyrénéen et les départements méditerranéens, et occupait le sud de la vallée du Rhône jusqu'en Ardèche. Il a subi un déclin sensible au cours du XXe siècle et la disparition des couples autrefois présents dans les Pyrénées orientales et les massifs languedociens a laissé les effectifs méditerranéens isolés jusqu'il y a peu. Entre le début des années 1960 et le milieu des années 1980, le nombre de couples présents dans le parc naturel régional du Lubéron a diminué de 75%. Sur le pourtour méditerranéen (régions Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et PACA), la population était estimée à au moins 60 couples au milieu du XXe siècle, pour chuter à 26-29 couples en 1979, 17-19 en 1994 et 15-18 dans les années 2000. La population nationale a ensuite augmenté légèrement dans les années 90 jusqu'à des effectifs de 65 couples reproducteurs en 2004, pour arriver à un tassement de la progression les dernières années (64 couples en 2005, 63 en 2006, 92 couples en 2011). Globalement, la distribution, qui évolue peu, reste pour l'essentiel occidentale, mais les deux populations, méditerranéennes et Pyrénéennes, semblent maintenant reliées entre elles par quelques couples installés dans le Languedoc. Un retour vers d'anciens sites historiques (par exemple Verdon) où il y a d'autres espèces de vautours, est aussi à noter. Dans les quatre sites de réintroduction du Vautour fauve en France, le Vautour percnoptère est revenu s'installer spontanément, mettant en évidence une « dépendance » de l'espèce vis-à-vis du Vautour fauve concernant l'accès à la nourriture probablement (*comm. pers.* Christian Tessier).

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	3 500	5 600	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2011)	92	92	(2) ?
(3) Effectif régional (2011)	4	6	(3) Vautours en Baronnies
(4) Effectif départemental (2012)	3	4	(4) Vautours en Baronnies

Situation dans les Baronnies

En 1976, lors des prospections pour le premier atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes, un couple de Vautour percnoptère est découvert dans les Gorges de l'Eygues (R. Faure – R. Mathieu). Trois reproductions réussirent en 1976, 1977 et 1979. Le couple sera observé jusqu'en 1981, mais semble-t-il sans reproduction. A partir de 1981, les observations de Vautour percnoptère dans les Baronnies vont devenir exceptionnelles. L'espèce semblait vouée à disparaître du département, mais un fait nouveau va inverser cette tendance : la réintroduction du Vautour fauve dans les Baronnies. En janvier 1994, des Vautours fauves récupérés dans des centres de soins français et espagnols sont installés dans deux grandes volières sur la commune de Rémuzat. La même année, une aire de nourrissage est aménagée à proximité des volières d'acclimatation afin d'attirer les petits charognards (corvidés en particulier).

Au cours du printemps et de l'été 1994, 4 percnoptères (3 adultes et 1 subadulte) seront observés. En 1995, un couple a des comportements reproducteurs. Curieusement, au cours des années 1996 et 1997 un seul contact aura lieu avec l'espèce les 24 et 25 mai 1997, et cela malgré la libération des premiers Vautours fauves. En 1998, 3 oiseaux sont observés (2 adultes et 1 subadulte) dont 1 adulte qui restera jusqu'au 24 août en « défendant » une falaise près de Rémuzat. En 1999 un couple est présent du 05 mai au 28 août et visite de nombreux sites rocheux dont ceux où l'espèce était connue nicheuse dans les années 70. Enfin en 2000, le premier oiseau est noté le 05 avril. Le 02 mai le couple est découvert en train de couvrir à une dizaine de mètres d'une aire de Vautour fauve. L'éclosion aura lieu autour du 18 juin et le jeune prendra son envol le 07 septembre. En 2011, ce couple est toujours présent. Depuis 2007, un second couple s'est installé dans les Baronnies et en 2008, un troisième couple a choisi la vallée de la Gervanne. Les trois couples drômois ont un très bon taux de reproduction puisque de 2000 à 2012, 23 tentatives de reproduction ont donné 23 jeunes à l'envol (trois échecs mais trois fois, un couple a élevé deux jeunes en même temps).



deux jeunes percnoptères dans l'aire - été 2011 - photo réalisée par Nicolas Renous au moment du baguage –

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Découvert en 1976. Trois reproductions réussies entre 1976 et 1979. Présence d'un couple jusqu'en 1981. Retour lié à la réintroduction du Vautour fauve à partir de 1994. Première reproduction en 2000. Un deuxième couple s'installe dans les Baronnies en 2007.

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : les deux couples se reproduisent dans la ZPS. Les aires actuelles comme historiques sont réparties sur l'ensemble de la ZPS

Statut : nicheur et migrateur

Effectif : 2-4 couples nicheurs

Importance relative de la population : les deux couples du site représentent 2% de la population française. Le massif Baronnies est important pour la conservation de l'espèce.

Dynamique de la population : le nombre de couple est stable de 2007 à 2011. En 2012, un seul couple est présent. Le bon taux de réussite de ces couples

Isolement : population non isolée, en marge de son aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : moyen ou réduit - Même si le taux de reproduction est bon, le nombre de couple est stable et à même subit une baisse en 2012. L'espèce reste, semble-t-il, dépendante des autres rapaces nécrophages pour l'accès à la nourriture et les placettes d'équarrissage sont également un facteur participant certainement au maintien de l'espèce. Le nombre de couples reste faible.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : les falaises sont largement présentes et adaptées sur le site pour l'installation d'aires de nidification.

Habitats préférentiels de l'espèce : ripisylves et forêts riveraines, pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, falaises et vires rocheuses, sol nu représentant 2 716 ha soit 21,7 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Abandon des pratiques pastorales ;
- Risque de collision avec des aéronefs et dérangement

❖ **Menaces potentielles sur la ZPS**

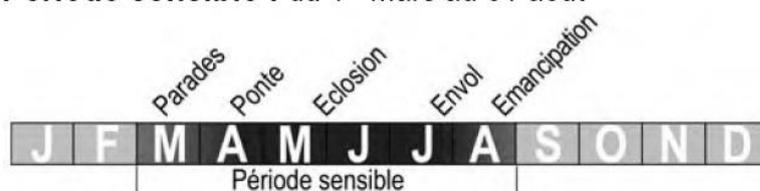
- Empoisonnement : les poisons utilisés pour lutter contre les rongeurs, les petits et grands carnassiers, comme les traitements appliqués aux troupeaux (lutte contre les parasites externes ou internes) s'accumulent soit dans les cadavres d'animaux, soit dans les déjections, et sont alors consommés par les vautours, pouvant occasionner la mort des vautours.
- Destruction directe des œufs, des jeunes et des adultes (à des fins de collection, chasse, etc.) ;
- Appauvrissement de la chaîne alimentaire occasionnant une baisse des ressources en nourriture ;
- Mortalité liée aux infrastructures (collisions ou électrocutions)
- Dérangements liés à l'augmentation des activités de loisir
- Risque de collision avec des aéronefs

❖ **Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce**

- La mise en place de mesures agri-environnementales, comme cela est pratiqué dans le parc naturel régional du Lubéron, permet de limiter la fermeture des milieux. La mise à disposition d'équipements spécifiques indispensables à la gestion des surfaces pastorales y contribue également à maintenir les paysages ouverts (débroussaillage de parcours à des périodes limitant les impacts, remise en culture de prairies fourragères, construction ou reconstruction de bergeries communales et abris de bergers, citernes et points d'eau...) ;
- Permettre l'accès aux carcasses des troupeaux via le développement du réseau de placette éleveurs : poursuite du programme de collecte d'équarrissage par l'Association « Vautours en Baronnies » et des placettes d'équarrissage chez les éleveurs ainsi du programme de suivi de l'espèce. Les législations sanitaires évoluant très rapidement, il est nécessaire de garder une veille sur tous les aspects réglementaires relatifs à l'équarrissage.
- Assurer la tranquillité sur les sites de nidification ;
- Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation ;
- Identifier les lignes électriques les plus meurtrières en vue de leur enfouissement.
- la quiétude des sites de nidification. Espèce sensible au dérangement, les sites de nidification doivent être protégés de toute perturbation dans un rayon minimal de 200 m autour du nid.
- Sensibilisation des acteurs d'activité de plein air. Que ce soit les sites conventionnés ou les sites plus libres
- Une sensibilisation doit être menée par rapport à la problématique de l'utilisation du poison, qui constitue une pratique illégale.
- Vigilance concernant l'installation d'éoliennes sur la ZPS et ses alentours.

❖ **Période de sensibilité de l'espèce**

Période sensible : du 1^{er} mars au 31 août



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Un suivi de l'évolution du nombre de couples nicheurs est nécessaire afin de pouvoir intervenir à temps sur les problèmes pouvant être rencontrés sur les nouveaux sites de nidification. Ce suivi, ainsi que le baguage des jeunes au nid, développé récemment dans les Pyrénées, permet de suivre l'évolution de la population, les taux de recrutement, les échanges entre populations et la dispersion des jeunes oiseaux. Une prospection systématique sous les lignes du réseau électrique, corrélée à une meilleure connaissance de l'occupation de l'espace, permettrait de mieux hiérarchiser les priorités en matière d'enfouissement. Enfin, il est primordial de coordonner un réseau de vigilance toxicologique et d'investir dans la recherche des substances causant chaque année la mort de plusieurs individus. Il semble que l'envol du jeune soit une période critique. La pose d'un émetteur miniature (type chauve-souris) au moment du baguage (l'émetteur miniature pourrait être posé sur la bague ?) permettrait de suivre et localiser les jeunes jusqu'à leur départ en migration.

❖ Références bibliographiques

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2007 - *Species factsheet : Neophron percnopterus*. Downloaded from <http://www.birdlife.org>.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- GENSBOL, B., 2005 - *Guide des rapaces diurnes. Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient*. Les Guides du Naturaliste Delachaux & Niestlé, Paris. 403 p.
- GOMARA, B., RAMOS, L., GANGOSO, L., DONAZAR, J.A. & GONZALEZ, M.J., 2004 - Levels of polychlorinated biphenyls and organochlorine pesticides in serum samples of Egyptian Vulture (*Neophron percnopterus*) from Spain. *Chemosphere* 55(4): 577-583.
- LIBERATORI, F. & PENTERIANI, V., 2001 - A long-term analysis of the declining population of the Egyptian vulture in the Italian peninsula : distribution, habitat preference, productivity and conservation implications. *Biological Conservation* 101(3): 381-389.
- LORVELEC, O., VIGNE, J.-D., ROBERT, I. & CLERGEAU, P., 2003 - Le Vautour percnoptère : *Neophron percnopterus* (Linné, 1758). Pages 201-202, in : *Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions* (M.Pascal, O. Lorvelec, J.-D. Vigne, P. Keith & P. Clergeau, coordonnateurs), Institut National de la Recherche Agronomique, Centre National de la Recherche Scientifique, Muséum National d'Histoire Naturelle (381 pages). Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. Version définitive du 10 juillet 2003.
- LPO, 2008 - *Vautour percnoptère*. Site Internet : <http://percnoptere.lpo.fr/index.html>.
- RIEGEL, J. & LES COORDINATEURS ESPECES, 2007 - Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2005 et 2006. *Ornithos* 14(3): 137-163.

Espèce à très fort enjeu de conservation PRIORITÉ 1/4	<h2 style="margin: 0;">GYPAÈTE BARBU</h2>
	<i>Gypaetus barbatus</i> (Linné, 1758)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A 076

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
Convention de Washington	Annexe A
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	V
France	EN
Région	NA1

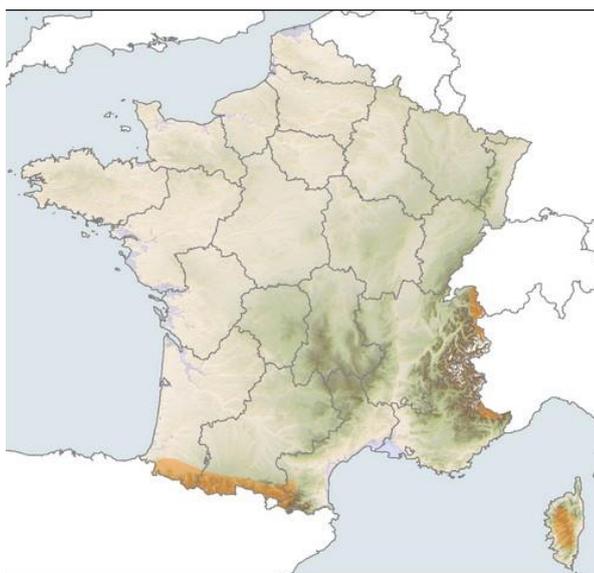


Source : <http://ec.europa.eu/>

Répartition géographique en Europe et en France



Résidente (en vert)
Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de nidification française
Source : DUBOIS et al., 2008

La sous-espèce *Gypaetus barbatus barbatus* s'est éteinte dans la plupart des massifs montagneux du pourtour du bassin méditerranéen au cours du XIXe et du XXe siècle : son aire de distribution européenne s'est morcelée et elle n'est plus présente actuellement que dans les Pyrénées (133 couples en 2005 : 25 en France, un en Andorre et 107 en Espagne), en Corse (9-10 couples en 2005) et en Crète (5-6 couples) ; elle a été réintroduite dans les Alpes à partir de 1986 (16 couples en 2005 : six en France, six en Italie, trois en Suisse et un en Autriche). Elle a aussi été réintroduite en Andalousie (trois jeunes en mai 2006). Elle est présente en Turquie (<100 couples) et dans le Caucase où elle est en régression.

Biologie

❖ Ecologie

Le Gypaète barbu affectionne les reliefs accidentés et abrupts présentant à la fois des milieux ouverts où il peut repérer les carcasses des animaux morts dont il exploitera les restes osseux, les milieux rocheux composés de falaises où il pourra nicher et les pierriers sur lesquels il pourra casser les os qui composent l'essentiel de son régime alimentaire. L'altitude de son domaine vital en France ne descend pas en dessous de 500 m. Les nids de gypaète dans les Pyrénées, dans les Alpes et en Corse se situent entre 900 et 2550 m d'altitude, dans de vastes cavités ou des cavités abritées des intempéries.

❖ Comportements

L'espèce niche en couple et plus rarement en trio polyandriques ou parfois polygyne, généralement fidèles à un territoire. Chaque entité reproductrice possède plusieurs aires utilisées en alternance. La superficie des territoires est variable. Dans les Pyrénées elle a été estimée à 320 km² en moyenne en 1998. Les jeunes gypaètes sont erratiques et parcourent l'ensemble du massif où ils sont nés pendant plusieurs années avant de se fixer sur un territoire, à un âge qui varie en fonction des situations : en Corse, où le nombre d'adultes est en baisse, un jeune de deux ans s'est apparié avec un adulte en 2005. Dans les Alpes, où les premiers territoires colonisés offrent des conditions optimales, les subadultes peuvent se cantonner et montrer des comportements de nidification précoces. Dans les Pyrénées, où les effectifs sont plus importants, les individus sont erratiques durant les quatre ou cinq premières années de leur vie.

Les gypaètes ont des comportements très originaux : ils cassent les os les plus gros sur des pierriers, afin d'en ingérer les morceaux. Ils se colorent le plumage dans des sources et des boues ferrugineuses afin d'acquérir la couleur ventrale orangée qui les caractérisent. Ils sont blancs en captivité et en Corse où ces sources sont absentes. Ces oiseaux peuvent se montrer très sensibles aux dérangements visuels et sonores, même à des distances importantes des nids. Le succès reproducteur des gypaètes pyrénéens est corrélé à la pression des activités humaines pratiquées sur leur territoire.

❖ Reproduction

En règle générale, à l'état sauvage, les femelles ne pondent pas avant l'âge de sept ans (bien qu'il existe des exceptions) et la première reproduction échoue. L'âge de la première reproduction se situerait entre sept et neuf ans en captivité. Le cycle de reproduction est très long : il débute en automne avec la sélection et la construction de l'aire. Les comportements pré-nuptiaux consistent essentiellement en longs moments où les deux adultes restent posés sur l'aire choisie et en vols synchronisés du couple. Les accouplements débutent généralement deux mois avant la ponte. Le territoire est défendu contre les intrus. Les pontes (un ou deux œufs) sont déposées au début ou au courant de l'hiver (en France). Les pontes de remplacements sont rares. Les éclosions ont lieu majoritairement en mars après 53-55 jours d'incubation réalisée dans des conditions climatiques extrêmes en altitude. L'élevage d'un unique jeune dure quatre mois environ et ce dernier s'envole dans le courant de l'été (généralement en juillet dans les Pyrénées et en Corse). Les deux parents se chargent très équitablement de l'incubation et de l'élevage du jeune, afin de réussir leur reproduction. La période de dépendance du jeune perdure plusieurs semaines après l'envol et le jeune ne coupe les liens avec ses parents qu'au début de l'hiver suivant. Chaque couple ne peut élever qu'un seul jeune par an. La productivité est faible, facteurs compensés par une longévité potentielle importante des adultes. Une baisse de cette productivité naturellement faible et/ou une hausse du taux de mortalité, peuvent entraîner rapidement une population de Gypaète barbu vers son déclin et son extinction.

❖ Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Gypaète barbu est composé presque exclusivement de restes osseux (extrémités de pattes, os et ligaments) qu'il prélève essentiellement sur les carcasses des ongulés de taille moyenne qui meurent en montagne dans des milieux ouverts. Les ongulés forestiers sont peu exploités, leurs carcasses étant généralement inaccessibles. Les cadavres des grands ongulés (bovins et équins) sont les moins sélectionnés.

Lors de son premier mois de vie, le poussin est nourri d'aliments non osseux (ligaments, muscles et organes d'ongulés, de marmottes ou de rongeurs morts). Opportuniste toutefois, les gypaètes peuvent se nourrir occasionnellement de cadavres d'oiseaux ou de reptiles.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

Les trois populations isolées présentes en France font l'objet d'un suivi régulier et exhaustif. Après une lente augmentation qui a permis à la population française de doubler en une quinzaine d'années, les effectifs territoriaux sont passés de 30 couples en 1997, à 35 couples en 2002 et à 43-44 couples en 2006 (26% des effectifs de l'UE). Huit couples nichent dans les Pyrénées-Atlantiques, 11 dans les Hautes-Pyrénées, un en Haute-Garonne, six en Ariège, un dans les Pyrénées-Orientales, un dans l'Aude depuis 2010 avec un premier jeune en 2012, trois en Haute-Savoie, trois en Savoie, un dans les Alpes de Haute-Provence, 8-9 en Haute-Corse et un en Corse du Sud. Les effectifs de la population corse sont stables. Cependant, la productivité des couples est très faible (zéro à deux jeunes par an sont élevés depuis 1990) et le taux de ponte est en baisse. De plus, le remplacement des adultes manquants par de jeunes oiseaux indique que la faible productivité de cette population ne permet plus de compenser la mortalité des adultes : cette population est dans un état de conservation critique. Les effectifs alpins français (programme de réintroduction international) sont en nette augmentation : ils passent d'un seul couple en 1997 à sept couples en 2006 dont quatre se reproduisent. Leur succès reproducteur est excellent : quatre jeunes élevés en 2005, trois en 2006 [M. ZIMMERMAN, comm. pers.].

Les effectifs pyrénéens sont aussi en augmentation, ils passent de 18 couples en 1995 à 27 couples en 2006. Les causes de cette augmentation semblent être liées à la mise en œuvre d'opérations similaires sur les versants français et espagnols : mise en place de sites de nourrissage spécifiques et meilleure gestion de la population d'Isard (*Rupicapra pyrenaica*) en augmentation sur le massif depuis les années 80. Entre 1995 et 2005, le nombre de pontes a doublé dans les Pyrénées françaises et le nombre annuel de jeunes à l'envol augmente lentement. La productivité des couples de gypaète des Pyrénées françaises, bien que médiocre (0,35 entre 1995 et 2005) est en légère augmentation depuis l'an 2000.

Dans les Alpes du Sud, le programme de réintroduction mené par le PNR du Vercors s'inscrit dans un projet corridor Alpes-Pyrénées. Il devrait permettre de multiplier les observations de cet oiseau dans les Préalpes. Mais il ne faut pas espérer une reproduction dans nos massifs calcaires avant 2015-2016. De même, le programme de réintroduction dans les Grands Causses a débuté en 2012.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max
(1) Effectif européen* (2004)	130	135
(2) Effectif français (2012)	47	47
(3) Effectif régional (2012)	6	6
Effectif départemental	0	0

(1) BirdLife 2004

(2) Razin 2012

(3) C.Tessier comm. pers.

* Russie et Turquie non comprises.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Le 06 juin 2010, le Parc Naturel Régional (PNR) du Vercors relâchait trois jeunes Gypaètes sur la commune de Treschenu-Creyers. Ces oiseaux, réintroduits par la méthode du « taquet », sont restés, dans un premier temps, assez fidèles au site de lâcher. Puis, comme la plupart des jeunes vautours, ils ont commencé leurs déplacements de « découverte ». Le 23 octobre 2010, « Stéphan » est capté, grâce à sa balise GPS, dans le sud-est des Baronnies, près de la montagne de Chabre. Le 13 novembre 2010, c'est cette fois « Cordouane » qui est observée à Saint May (gorges de l'Eygues) Elle va passer une grande partie de l'hiver 2010 - 2011 dans les Baronnies en compagnie des autres vautours. La dernière observation sur cette période aura lieu début avril 2011. Le 30 novembre 2011, « Cordouane » est de retour dans les Baronnies.

Puis, c'est « Tussac », jeune Gypaète relâché en juillet 2011, qui a été identifié régulièrement pendant l'hiver 2011-2012 (au moins jusqu'au 26 avril 2012) dans les Baronnies. Cet automne il est de retour depuis le 16 octobre. Pendant l'automne 2012 nous avons également identifié « Angélo » réintroduit dans le Vercors en 2012.

Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS l'espèce fréquente les charniers ou placette d'équarrissage en priorité

Statut : Hivernant - Erratique

Effectif : jusqu'à deux jeunes ont été observés sur la ZPS.

Importance relative de la population : l'espèce n'est pas nicheuse sur la ZPS mais les habitats sont favorables et l'arrivée de l'espèce présage d'une installation possible. Au vu des effectifs particulièrement faibles et de la vulnérabilité de l'espèce, l'importance de la ZPS est donc considérée forte.

Dynamique de la population : positive

Isolement : population (presque) isolée mais la population du Vercors est relativement proche.

Etat de conservation de l'espèce : moyen ou réduit (les effectifs sont encore très faibles)

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : les sites de reproduction potentiels existent tout le long des gorges de l'Eygues notamment.

Habitats de l'espèce : les habitats de la ZPS lui sont favorables : pelouses façonnées par l'élevage ovin, ongulés, falaises d'altitude.

Habitats préférentiels de l'espèce : pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, falaises et vires rocheuses représentant 2 226 ha soit 17,8 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

- Abandon des pratiques pastorales, l'espèce étant très dépendante des cheptels ;
- Fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de pelouses insuffisante ;
- Activité de pleine nature : escalade, aéronefs près des sites de nidification potentiels;

❖ Menaces globales sur les populations

En Corse, l'une des menaces identifiée est l'insuffisance des ressources alimentaires, provoquée par le déclin du pastoralisme traditionnel (chute du cheptel ovin et caprin) dont dépendent fortement les gypaètes. Cette situation est aggravée par la régression drastique du Mouflon de Corse (*Ovis gmelini ammon var corsica*).

La disparition de ces ongulés entraîne une fermeture du milieu montagnard, réduisant l'accessibilité des carcasses pour les gypaètes. De plus, ces vingt dernières années, la quinzaine de jeunes élevés au total sur l'île sont tous issus des mêmes couples et un risque d'endogamie pourrait se poser. Enfin, des analyses toxicologiques sont en cours et plusieurs cas de contamination par des pesticides ont été détectés.

Dans les Alpes françaises, les causes de mortalité actuelles avérées sont les collisions contre les câbles aériens (quatre cas en Savoie) et le tir (deux cas sur la moitié sud des Alpes).

Les principaux dérangements menaçant la reproduction des couples sont provoqués par la pratique d'activités sportives près des nids (escalade, parachutisme depuis des falaises, vol en parapente...), par la fréquentation touristique, les survols d'hélicoptère et la photographie. Dans les Pyrénées, les cas de mortalité enregistrés depuis 1995 sont dus à des intoxications (un cas certain et trois cas

suspectés au lindane et à la bromadiolone), à des collisions contre des câbles aériens (un cas) et au tir (un cas). La région la plus menacée est le Pays Basque où les sites sont très altérés. Le nombre de couples y est en baisse et aucun jeune n'y est élevé depuis 2003. Les principaux dérangements affectant la productivité des Pyrénées françaises sont provoqués par les survols d'hélicoptère, la chasse en battue et la présence de personnes à pied près des nids.

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Le Gypaète barbu fait l'objet d'un Plan National de Restauration ministériel décliné en trois parties correspondant aux trois massifs où l'espèce est présente. Les actions à mener s'orientent autour des axes suivants :

Ressources alimentaires :

L'habitat de l'espèce doit disposer d'une ressource alimentaire suffisante pour le maintien d'une population. Ces ressources peuvent être assurées par trois sources principales : un cheptel ovin ou caprin conséquent, la présence d'une population d'ongulés sauvage, un apport d'alimentation artificielle si nécessaire. Pour arriver à une situation d'équilibre, la réintroduction d'une espèce d'Ongulés peut parfois s'avérer nécessaire. Le soutien au pastoralisme, la création de réserves sont des moyens d'arriver à augmenter les ressources alimentaires.

Survie des individus :

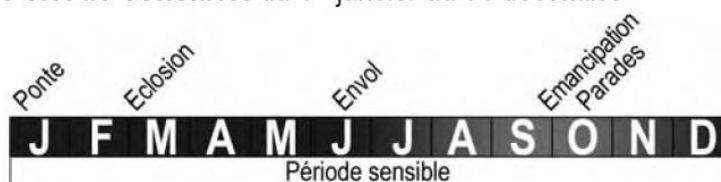
Les risques de collision contre les câbles aériens sont loin d'être négligeables. L'implantation de nouveaux câbles dans le domaine vital du Gypaète barbu, doit être soumise à des critères précis, afin de limiter leur impact négatif sur la survie des gypaètes et de l'avifaune montagnarde en général. Si elle ne répond pas à ces critères, elle ne doit pas avoir lieu. Le tir est une cause de mortalité enregistrée sur les trois massifs. Les actions de sensibilisation réalisées auprès des fédérations de chasse et des sociétés de chasse ont un effet positif et doivent être développées

Préservation des habitats :

La création d'infrastructures à proximité des sites de nidifications, en particulier par l'ouverture de voies d'accès qui augmentent la fréquentation et le dérangement, est à éviter. Cela peut en effet conduire l'espèce à abandonner très rapidement ces sites, en particulier ceux qui sont situés le plus bas.

❖ Période de sensibilité de l'espèce

Période sensible: du 1^{er} janvier au 31 décembre



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Dans les Alpes, un observatoire des risques d'empoisonnement et d'intoxication, similaire à celui mis en place dans les Pyrénées, devrait être mis en place.

La réintroduction de l'espèce dans les Baronnies est une idée en cours. Ce projet pourrait être la suite du programme Vercors. Le suivi de l'espèce doit bien sûr être effectif et une veille sur l'origine de la ressource alimentaire utilisée serait intéressante.

❖ **Références bibliographiques**

- ARROYO, B. & RAZIN, M. (2006).- Effect of human activities on bearded vulture behaviour and breeding success in French Pyrenees. *Biological Conservation* **128**: 276-284.
- BERTHOLD, P. (1967).- Über Halftfarben bei Vögeln : Rostfärbung durch Eisenoxid beim Bartgeier und bei anderen Arten. *Zoologische Jahrbücher. Abteilung für Systematik, Ökologie und Geographie der Tiere* **93**: 507-595.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- BOUDOINT, Y. (1976).- Technique de vol et de cassage d'os chez le Gypaète barbu *Gypaetus barbatus* dans les Pyrénées. *Alauda* **46**: 95-97.
- BRETAGNOLLE, V., INCHAUSTI, P., SEGUIN, J.F. & THIBAUT, J.C. (2004).- Evaluation of the extinction risk and conservation alternatives for a very small insular population : the Bearded Vulture *Gypaetus barbatus* in Corsica. *Biological Conservation* **120**: 19-30.
- BUSTAMANTE, J. (1996).- Population viability analysis of captive and released bearded vulture populations. *Conservation Biology* **10**: 822-831.
- CLEMENTE, C. (2002).- *Le projet Life "Conservation du Gypaète barbu dans les Alpes françaises": bilan des actions de conservation (1998-2002)*. Proceedings of the International Conference « Conservation of Bearded Vulture populations », LPO fir, Paris. 139-147 p.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DONAZAR, J.A., HIRALDO, F. & BUSTAMANTE, J. (1993).- Factors influencing nest site selection, breeding density and breeding success in the Bearded Vulture (*Gypaetus barbatus*). *Journal of Applied Ecology* **30**: 504-514.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- FASCE, P. & FASCE, L. (2002).- *Note sur la dynamique de la population de Gypaète barbu en Corse*. Proceedings of the International Conference « Conservation of Bearded Vulture populations », LPO fir, Paris. 231 p.
- FREY, H. (1994).- *The situation of the Bearded Vulture (Gypaetus barbatus) in the Mediterranean countries. Annual Report 1994*. FCBV, Vienne. 54-61 p.
- GIRAUD, P. & MARTINOT, J.P. (2002).- *Evaluation du succès de la réintroduction du Gypaète barbu dans les Alpes (exemple du Parc national de la Vanoise)*. Proceedings of the International Conference « Conservation of Bearded Vulture populations », LPO fir, Paris. 161-169 p.
- HEREDIA, R. & DONAZAR, J.A. (1990).- High frequency of polyandrous trios in an endangered population of lammergeiers *Gypaetus barbatus* in northern Spain. *Biological Conservation* **53**: 163-171.
- HEREDIA, R. & HEREDIA, B. (1991).- *El Quebrantahuesos (Gypaetus barbatus) en los Pirineos*. I.C.O.N.A., Madrid. 157 p.
- HEREDIA, R. & RAZIN, M. (1999).- *Ecology and conservation of the Bearded vultures : the case of the Spanish and French Pyrenees*. Proceedings of the Fourth Bearded Vulture Workshop, Iraklio, Greece, Natural History Museum of Crete. 29-45 p.
- HERNANDEZ, M. (2005).- *Efectos de la contaminación por pesticidas organoclorados en el quebrantahuesos*. In MARGALIDA, A. & HEREDIA, R. (Eds.). - *Biología de la Conservación del Quebrantahuesos Gypaetus barbatus en España*. Organismo Autónomo Parques Nacionales, Madrid. 175-188 p.
- HIRALDO, F., DELIBES, M. & CALDERON, J. (1979).- *El Quebrantahuesos Gypaetus barbatus (L.): Sistemática, Taxonomía, Biología, Distribución y Protección*. Ministerio de Agricultura / Instituto nacional para la conservación de la naturaleza, Madrid. 183 p.
- KOPIJ, G. (2004).- *Status and conservation of the Bearded vulture Gypaetus barbatus meridionalis in Lesotho. Annual Report 2004*. FCBV, Vienne. 115-119 p.
- KRUGER, S. & VAN ZYL, D. (2004).- *The population status of the Bearded Vulture, Gypaetus barbatus meridionalis, in southern Africa. Annual Report 2004*. FCBV, Vienne. 120-123 p.
- LAYNA, J.F. & RICO, M. (1991).- *Incidencias de molestias humanas sobre territorios de nidificación del quebrantahuesos vigilando nidos*. In HEREDIA, R. & HEREDIA, B. (Eds.). - *El Quebrantahuesos (Gypaète barbatus) en los Pirineos*. I.C.O.N.A., Madrid. 109-116 p.
- MARGALIDA, A. & BERTRAN, J. (2000).- *Breeding behaviour of Bearded Vulture Gypaetus barbatus : minimal sexual differences in parental activities*. *Ibis* **142**: 225-234.
- MARGALIDA, A. (2005).- *Alimentación suplementaria en doce sitios de cría de Quebrantahuesos en Cataluña en 2005*. *Quercus* **233**: 7.

- MARGALIDA, A., BERTRAN, J., HEREDIA, R., BOUDET, J. & PELAYO, R. (2001).- Preliminary results of the diet of Bearded Vultures (*Gypaetus barbatus*) during the nestling period and applications in conservation and management measures. In SAKOULIS, A., PROBONAS, M. & XIROUCHAKIS, S. (Ed.). - Proceedings of the 4th Bearded Vulture European Workshop. NHMC / University of Crete, Irakleio, Grèce. 59-62 p.
 - MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
 - RAZIN, M. & BRETAGNOLLE, V. (2002).- Dynamique spatio-temporelle de la population nord pyrénéenne de Gypaète barbu. Proceedings of the International Conference « Conservation of Bearded Vulture populations », LPO fir, Paris. 88-94 p.
 - RAZIN, M. (2000).- Expertise des causes de mortalité dans les Alpes françaises. Rapport Life Nature "Conservation du Gypaète barbu dans les Alpes françaises" Projet N° B4-3200/98/455. 42 p.
 - RAZIN, M. (2006).- Situación del Quebrantahuesos en Francia. FUNDACION GYPAETUS (Ed). - Proceedings of the International Conference « I Seminario Andaluz del Quebrantahuesos ». In press, Jaen
 - RAZIN, M. (2012).- Bilan intermédiaire de la reproduction de Gypaète barbu 2012 en France. <http://rapaces.lpo.fr/gypaete-barbu/>
 - SEGUIN, J.F., TORRE, J., THIBAUT, J.C., HUGOT, L., ROBERT, I. & BRETAGNOLLE, V. (2002).- Evolution de la population insulaire de Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) de Corse au cours des vingt dernières années. Proceedings of the International Conference « Conservation of Bearded Vulture populations », LPO fir, Paris. 83-87 p.
 - SESE, J.A., ANTOR, R., ALCANTARA, M., ASCASO, J.C. & GIL, J.A. (2005).- La alimentación suplementaria en el Quebrantahuesos: estudio de un comedero del Pirineo occidental aragonés. In MARGALIDA, A. & HEREDIA, R. (Eds.). - Biología de la Conservación del Quebrantahuesos *Gypaetus barbatus* en España. Organismo Autónomo Parques Nacionales, Madrid. 279-304 p.
 - SIMON, G., BIGAN, M., GALLANO, J.P., GAUVRIT, B., GAVAZZI, E., HERRENSCHMIDT, V., KEITH, P., MAURIN, H. & RUZE, M. (1996).- La diversité biologique en France. Programme d'action pour la faune et la flore. Ministère de l'Environnement, Paris. 318 p.
 - TERRASSE, J.F. & TERRASSE, M. (1974).- Comportements de quelques rapaces nécrophages dans les Pyrénées. Nos Oiseaux **356**: 289-299.
 - TERRASSE, J.F. (1991).- Le Gypaète barbu dans les Pyrénées françaises. In HEREDIA, R. & HEREDIA, B. (Eds). – El Quebrantahuesos (*Gypaetus barbatus*) en los Pirineos. I. I.C.O.N.A., Madrid. 127-138 p.
 - TERRASSE, J.F. (2001).- Le Gypaète barbu : description, moeurs, observation, réintroduction, mythologie.... Delachaux et Niestlé, Lausanne, Paris
- THIBAUT, J.C., VIGNE, J.D. & TORRE, J. (1993).- The diet of young lammergeiers *Gypaetus barbatus* in Corsica: its dependence on extensive grazing. *Ibis* **135**: 42-48

<p>Espèce à fort enjeu de conservation</p> <p>PRIORITÉ 2/4</p>	<p>AIGLE ROYAL</p> <hr/> <p><i>Aquila chrysaetos</i> (Linné, 1758)</p>
<p>Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -</p>	<p>Code Natura 2000 : A 091</p>

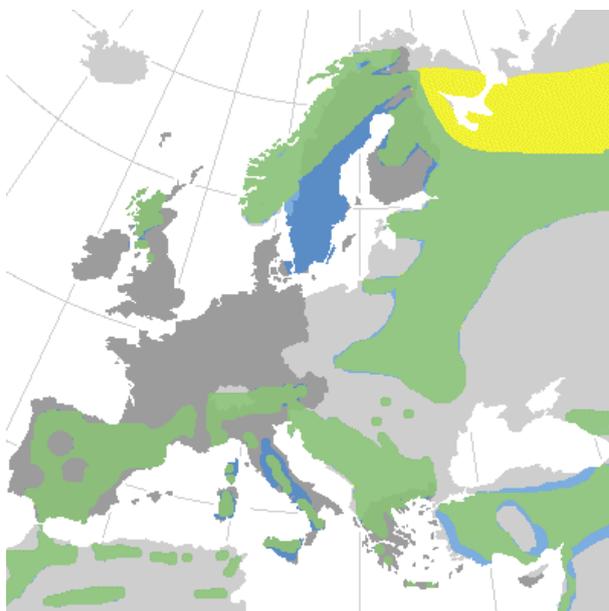
Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
Convention de Washington	Annexe II
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	R
France	VU
Région	VU



Répartition géographique en Europe et en France



Présence estivale (en jaune)
 Résidente (en vert)
 Présence hivernale (en bleu)
 Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de nidification française
 Source : DUBOIS et al., 2008

En Europe, l'espèce est largement répartie mais se limite aux moyennes et hautes montagnes, hormis dans les pays de l'est où elle est également présente dans les forêts de plaine. Elle est très majoritairement sédentaire.

En France, l'Aigle royal est présent dans les massifs montagneux : Pyrénées, centre et sud du Massif Central, Alpes, ainsi qu'en Corse. L'espèce est également présente en Languedoc, où elle atteint la limite septentrionale de la population espagnole.

Biologie

❖ Ecologie

L'Aigle royal construit son aire en falaises de préférence, mais peut également nicher dans un arbre, sur des branches latérales. Cela est le cas dans des secteurs riches en proies, dans les pays d'Europe du nord ou en région méditerranéenne française. Les forêts denses sont toutefois évitées. Rarement, des cas de nidification au sol ont été observés. L'aire est située à proximité de zones ouvertes dans lesquelles l'oiseau chasse, en évitant toutefois les secteurs d'agriculture intensive, densément peuplés et les steppes et prairies arides. L'aire est généralement localisée plus bas que les zones de chasse, permettant ainsi aux oiseaux de ramener les proies au nid sans avoir à fournir trop d'efforts en battant des ailes. Tous les milieux ouverts à semi-ouverts peuvent être utilisés comme zones de chasse, ces dernières étant occupées toute l'année par les individus sédentaires. En dehors de la période de reproduction, les zones humides peuvent également être fréquentées. Le territoire de chasse représente en moyenne entre 50 et 150 km² (de 35 km² en Ariège à 400 km² dans le Massif Central).

❖ Comportements

Chez l'Aigle royal, les adultes sont sédentaires (sauf dans le nord de l'Europe où les populations sont migratrices) et les jeunes sont à tendance erratique. Dans la majorité des cas, les domaines vitaux sont donc occupés à l'année. A partir du mois de novembre, les oiseaux commencent à recharger des aires et les parades nuptiales ont lieu de décembre à mars, durant lesquelles de nombreuses acrobaties aériennes sont réalisées par les deux sexes. Les accouplements débutent ensuite en janvier. L'espèce est monogame, mais des trios avec deux femelles sont parfois notés. L'ensemble du territoire est marqué par les deux adultes voire défendu par des poursuites, mais seul le nid est défendu avec agressivité.

❖ Reproduction

Les deux adultes construisent leur aire avec des branchages récupérés à terre ou dans les arbres voisins du site. Deux à huit aires sont ainsi créées puis rechargées chaque année, mais le couple n'en utilisera réellement qu'une voire deux à tour de rôle. Ces aires peuvent être situées de moins de 100 m à plus de 3 km l'une de l'autre et, à force, peuvent atteindre 2 m de diamètre et 2,5 m d'épaisseur. Le site choisi pour l'installation du nid est généralement dans le haut d'une falaise (entre 200 et 2 500 m d'altitude), dans une cavité ou sur une corniche protégée par un surplomb, mais peut aussi être dans un grand conifère. En France, moins de 10 % des nids sont construits dans des arbres. Entre mars et avril, deux à trois œufs sont pondus à 3-4 jours d'intervalle, puis couvés, majoritairement par la femelle, pendant environ 45 jours. Le mâle la nourrit pendant ce laps de temps. L'éclosion a lieu entre avril et mai et les jeunes restent au nid entre 65 et 80 jours. Seul un jeune parvient généralement à l'envol, le phénomène de caïnisme étant régulier chez cette espèce ; des cas de nichées à quatre jeunes ont toutefois été notés, en Espagne notamment. Ces faibles productivités sont compensées par une forte espérance de vie des adultes, du moins pour les populations stables. Les jeunes restent jusqu'au mois de décembre minimum dans le territoire des parents, puis errent en limite de territoires déjà occupés jusqu'à rencontrer un partenaire et un territoire disponible. Les aigles sont adultes vers 4 ou 5 ans, mais des reproductions sont parfois plus précoces. Notons toutefois que seulement un jeune envolé sur quatre parvient à maturité sexuelle. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ 32 ans, elle peut aller jusqu'à 50 ans en captivité.

❖ Régime alimentaire

L'Aigle royal est un rapace relativement opportuniste, chassant oiseaux et mammifères, en fonction des ressources alimentaires disponibles. Cependant, sa préférence va aux proies pesant entre 0,5 kg et 5 kg, mais il chasse en priorité l'espèce présentant les effectifs les plus importants. Il chasse à l'affût ou en rase-motte, saisissant et tuant ses proies avec ses serres. Bien qu'il gagne en efficacité en vieillissant, son taux de réussite moyen n'est pas supérieur à 10 %. S'il peut être charognard lorsque les proies manquent, le poids de ces dernières ne pouvant excéder le sien, soit 4 à 5 kg, il doit les dépecer sur place avant de les amener au nid. De même lorsqu'il tue des ongulés d'une quinzaine de kilos. Les prélèvements sont de l'ordre de 250 g par jour pour le mâle et de 300 g par jour pour la femelle, 150 g à 200 g pour un aiglon. Les oiseaux peuvent néanmoins jeûner pendant plus d'une semaine lors que les proies sont rares. L'Aigle royal ne se rabat que très occasionnellement la faune domestique, mais la prédation sur les volailles élevées en montagne en plein air sans protection peut être conséquente.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, des empoisonnements et persécutions ont amené ce rapace à se réfugier dans les secteurs de montagne. Les effectifs ont pu se redévelopper après l'interdiction de l'usage du DDT et la protection de l'espèce. De nos jours, on constate une augmentation des effectifs et une expansion de l'aire de répartition, notamment en périphérie des noyaux montagnards (Languedoc, Ardèche, Jura, Provence...). Seuls les effectifs dans les Pyrénées et les Alpes semblent s'être stabilisés.

En Rhône-Alpes, l'Aigle royal est principalement présent dans les départements alpins : Haute-Savoie, Savoie, Isère et Drôme. Cependant, l'espèce semble en augmentation dans la région, la création d'aires protégées l'ayant fortement favorisé. Des secteurs alpins sont ainsi saturés, et d'autres peuvent encore être recolonisés, comme dans l'Ain et en Ardèche. Seuls les départements de la Loire et du Rhône ne lui semblent pas du tout favorables, bien que quelques erratiques y soient parfois contactés.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	5 900	7 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2004)	390	450	(2) Thiollay & Bretagnolle 2004
(3) Effectif régional (2010)	204	252	(3) LPO Mission Rapaces 2011
(4) Effectif départemental (2011)	35	45	(4) (C. Tessier <i>comm. pers.</i>)

* Russie et Turquie non comprises.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

L'Aigle royal a probablement toujours niché dans les Baronnies. Des noms de lieu-dit font référence à cette espèce (« Rocher de l'Aiglier »). Des témoignages oraux de destruction d'aiglons à l'aire pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle existent. Pourtant la première publication concernant la reproduction de cette espèce dans les Baronnies est relativement récente. C'est en 1976, lors des prospections pour le premier atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes que l'espèce est découverte se reproduisant dans le secteur de Rémuzat. Depuis cette date, les efforts de prospection et la recolonisation des anciens territoires par les aigles font que cette espèce est bien présente et suivie dans les Baronnies. Une quinzaine de couples se reproduit dans les Baronnies drômoises.

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : homogène

Statut : sédentaire (nicheur)

Effectif : 6 couples dans la ZPS

Importance relative de la population : l'importance est significative puisqu'environ 1,5% de la population nationale y est présente.

Dynamique de la population : stable

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : bon

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : bon. Les falaises sont disponibles mais la fermeture des milieux ouverts est cependant une menace sur ses habitats d'alimentation

Habitats préférentiels de l'espèce : pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, falaises et vires rocheuses, sol nu représentant 2 532 ha soit 20,2 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Fermeture des milieux réduisant la disponibilité en proies.

❖ **Menaces potentielles sur la ZPS**

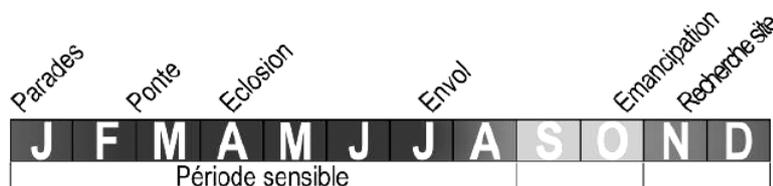
- L'aménagement de falaises à des fins ludiques (via-ferrata, voies d'escalade) est une menace supplémentaire
- Le survol civil et militaire des sites de reproduction par des aéronefs, peut entraîner l'abandon de l'aire même si cette menace n'est pas la plus importante car le dérangement est bref.
- Toutes les activités humaines, pratiquées à proximité des aires entre novembre et août (chantiers forestiers, sports de pleine nature...) sont d'une manière générale très néfastes.
- Le développement de parcs éoliens sur les territoires à aigle peut perturber fortement les couples en place.
- La fermeture du milieu, suite à la régression du pastoralisme et à la reforestation, peut pénaliser l'Aigle royal pour l'accès à la ressource trophique. Cette diminution du nombre de proies disponibles peut conduire à une régression des couples d'aigles et à un agrandissement de leurs territoires.
- Risque d'électrocution ou collision sur lignes électriques aériennes.
- Il peut exister des risques d'empoisonnement.

❖ **Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce**

- Création de garennes ou de cultures faunistiques dans des habitats favorables, pourrait fortement contribuer à développer de nouvelles populations d'espèces proies (lapins, lièvre,...) et à fixer des oiseaux sur des territoires favorables.
- Certaines mesures de gestion cynégétique peuvent contribuer à la restauration des populations d'espèces proies, notamment d'ongulés sauvages, augmentant les potentialités trophiques de plusieurs massifs.
- Toutes les mesures en termes d'ouverture des milieux lui sont favorables comme les brûlages dirigés, le gyrobroyage des landes et/ou le maintien de l'activité pastorale en montagne.
- D'une manière générale, il est primordial de veiller à ce qu'aucune activité de loisir et, *a fortiori*, aucun aménagement afférent, ne soit réalisé dans les secteurs de nidification. Une attention particulière doit être portée pour éviter la création ou le balisage de chemin de randonnées en surplomb ou en vis à vis des aires.
- Une vigilance doit être de mise vis-à-vis de l'empoisonnement.
- La sécurisation préventive et curative des pylônes électriques à proximité des sites de nidification doit être une priorité pour la conservation de cette espèce. Dans ce cadre, il est important de conventionner avec ERDF
- Il conviendrait également d'éviter les opérations de reboisement dans les zones encore favorables à l'espèce.

❖ **Période de sensibilité de l'espèce**

Période de sensibilité : du 1er novembre au 31 août



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

- Le baguage des jeunes au nid apporterait des informations sur l'identité des individus qui occupent de nouveaux sites (ou des sites abandonnés) et renseignerait sur la dynamique de la population.
- Pour la réduction de la mortalité sur le réseau électrique, la démarche actuelle conduisant à l'identification des lignes les plus meurtrières est basée sur la découverte aléatoire des cadavres d'oiseaux. Une prospection systématique sous les lignes du réseau permettrait de mieux hiérarchiser les priorités en matière de neutralisation des pylônes dangereux.

❖ Références bibliographiques

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- CUGNASSE, J.M. & AUSTRUY, J.C. (1986).- *L'Aigle royal dans le Massif Central*. C.R. Cool. International "L'Aigle royal en Europe", Maison de la nature, Briançon. 79-82.
- De Thiersant M.P. & Deliry C. (coord.) 2008 - *Liste Rouge des Vertébrés Terrestres de la région Rhône-Alpes*. - CORA Faune Sauvage, Région Rhône-Alpes : 263 pp.
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DUBOIS et al., 2008 - *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- GENSBOL, B. (2005).- *Guide des rapaces diurnes. Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient*. Les Guides du Naturaliste Delachaux & Niestlé, Paris. 403 p.
- GOAR, J.L. & MASSE, M. (2006).- Reproduction à moins de trois ans d'une femelle d'Aigle royal *Aquila chrysaetos*. *Alauda*.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C. (1997) – *Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989*. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- LPO Mission Rapaces (2011). Aigle royal info n°3/4. Téléchargé sur <http://rapaces.lpo.fr/>.
- MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis*, 5 : 18-24.
- MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
- NEBEL, D., DUQUESNE, A. & JUIN, G. (1996).- L'Aigle royal *Aquila chrysaetos* dans la réserve domaniale du Mont Vallier (Ariège, France) 1987-1995. *Alauda* 64: 179-186.
- RICAU B. & DECORDE V. (2009) – *L'Aigle royal, biologie, histoire et conservation, situation dans le Massif central*. Biotope, Mèze. 320 p.
- RIEGEL, J. & LES COORDINATEURS ESPECES, 2007 - Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2005 et 2006. *Ornithos* 14(3): 137-163.
- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004 – Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, 175 p.
- WATSON, J. (1997).- *The Golden Eagle. Monographie*. T&AD Poyser, London. 374 p.

Espèce à très fort enjeu de conservation PRIORITÉ 1/4	BRUANT ORTOLAN
	<i>Emberiza hortulana</i> (Linné, 1758)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A 379

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe III
Convention de Bonn	-
Convention de Washington	-
Protection nationale	PN3

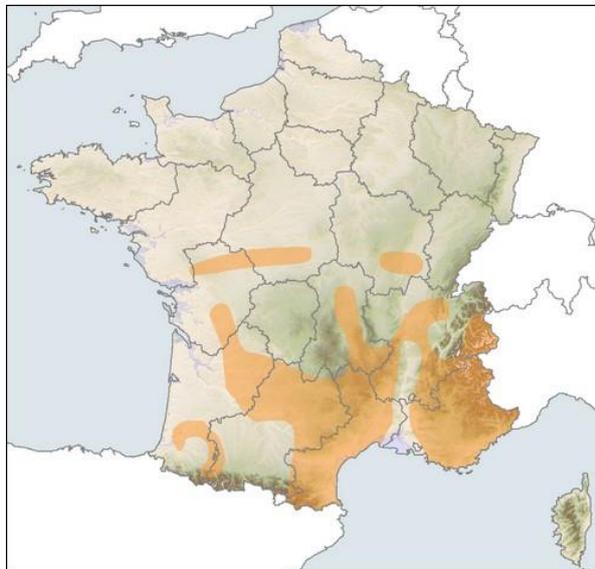
STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	D
France	VU
Région	EN



Répartition géographique en Europe et en France



Présence estivale (en jaune)
Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de nidification française
Source : DUBOIS et al., 2008

Le Bruant ortolan est présent en nidification dans les régions continentales européennes, de l'Espagne à la Sibérie, et de la Scandinavie jusqu'à la Syrie et l'Irak.

En période d'hivernage, il se réfugie dans les zones subsahariennes entre la Guinée et l'Éthiopie, jusqu'à 3 000 m d'altitude.

En France, l'espèce est principalement présente dans le sud : Languedoc-Roussillon, Provence, Rhône-Alpes et sud du Massif Central. On retrouve néanmoins quelques patches de populations en Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, dans le Centre, les Pays de la Loire et dans l'ensemble Poitou-Charentes.

Biologie

❖ Ecologie

Le Bruant ortolan est présent dans des habitats variés, mais il apprécie fortement les zones ouvertes, parsemées d'arbres et en général dans un contexte agricole. Il ne niche que dans les pays présentant des températures entre 15°C et 30°C en juillet ; dans le sud de son aire de répartition, cela peut également être des zones montagneuses de plus de 2 000 m d'altitude. Selon toutes vraisemblances, la proximité de points d'eau lui est favorable. On le retrouve en France dans toutes sortes de milieux ouverts et présentant des habitats généralement variés : garrigues, pelouses, zones de polycultures, zones steppiques de moyenne montagne à élevages extensifs sur les pentes ensoleillées... Les petits parcellaires structurés par des haies, bosquets, dans un cadre d'agriculture extensive où le pâturage est encore présent sont très appréciés par l'espèce. Les milieux fermés ainsi que les grandes parcelles ne lui conviennent pas.

❖ Comportements

Le Bruant ortolan est un migrateur au long cours précoce : il repart en effet vers l'Afrique dès le mois d'août. Il revient au printemps suivant fin avril ou au mois de mai. A cette période, le mâle est très souvent perché pour chanter, jusqu'à la fin juin principalement. Il est également détectable pendant la phase d'alimentation des poussins, période à laquelle il cherche sa nourriture dans les arbres, dans un rayon limité à 200 m autour du nid. En dehors de cette période, il recherche son alimentation au sol. A l'automne, les oiseaux se regroupent pour le départ en migration, qui a lieu de nuit.

❖ Reproduction

Les mâles, arrivés les premiers sur le lieu de reproduction, se mettent à chanter dès leur arrivée en attendant les femelles. Pour autant l'espèce semble relativement tolérante en cette période, car des petites colonies ont été relevées (de deux à quatre couples), de même que des mâles appariés à proximité de sites de nidification occupés. Les femelles construisent le nid, généralement au sol mais qui peut être dans un buisson, mais toujours dissimulés dans la végétation. En mai-juin, cinq œufs sont pondus en moyenne et couvés pendant une douzaine de jours.

Les parents nourrissent les poussins qui sont nidicoles pendant environ deux semaines. La productivité de l'espèce est estimée à 2,4 jeunes à l'envol par couple nicheur. Les jeunes pourront se reproduire dès l'année suivante.

La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ cinq ans

❖ Régime alimentaire

Les ressources alimentaires du Bruant ortolan sont principalement composées par des insectes, petites sauterelles et chenilles. Les graines constituent un apport complémentaire, notamment en période de migration (postnuptiale et prénuptiale). De même, les jeunes sont des insectivores quasi exclusifs jusqu'à leur envol.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, où la population est en déclin, les effectifs se répartissent en grande partie dans le quart sud-est, hormis la Corse.

En Rhône-Alpes, l'espèce est bien représentée dans le sud de l'Ardèche et de la Drôme, ainsi que dans l'est de la Savoie. Ponctuellement, elle est également présente dans le nord de la Drôme, le Beaujolais, les monts du Lyonnais ou encore dans la Chartreuse. Au niveau régional également le Bruant ortolan marque une régression, principalement dans le nord où les observations sont de moins en moins fréquentes.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	700 000	1 000 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2000)	10 000	25 000	(2) Dubois <i>et al.</i> , 2008
(3) Effectif régional (1997)	3 500	5 000	(3) CORA 2003
(4) Effectif départemental (?)	100	1 000	(4) CORA 2003

* Russie et Turaue non comprises.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Non connu

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : la distribution du Bruant ortolan sur la ZPS des Baronnie se concentre essentiellement au niveau des plateaux (montagne d'Angèle, montagne du Poët et plateau de Saint-Laurent) où les milieux pelousaires prédominent.

Statut : nicheur - migrateur

Effectif : le nombre de couples présents semble être compris entre 20 et 50 couples.

Importance relative de la population : l'importance de la population de la ZPS est assez faible par rapport à la population nationale, de l'ordre de 0,2%.

Dynamique de la population : la dynamique de l'espèce sur la ZPS n'est pas connue mais il y a raison de penser qu'elle suit la tendance nationale au vu de l'état de conservation des habitats de l'espèce.

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : mauvais

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : les milieux ouverts, de type pelouses, qui constitue l'habitat de prédilection de l'espèce est en dynamique régressive sur le site, en raison de la diminution globale de la pression de pâturage et du développement des ligneux hauts.

Habitats de l'espèce : Le Bruant ortolan fréquente donc globalement toutes sortes de milieux ouverts et semi-ouverts présentant une strate herbacée rase et une strate arbustive. Sur la ZPS, il se concentre sur les pelouses d'altitude. Il apprécie fortement les zones ouvertes parsemées d'arbres. La présence d'une agriculture extensive (notamment du pâturage), qui maintient les milieux ouverts, est très appréciée par l'espèce.

Habitats préférentiels de l'espèce : ligneux hauts clairs, pelouses ouvertes représentant 1 712 ha soit 13,7 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- la disparition des milieux ouverts est une menace pour l'espèce. Il s'agit principalement du recul du pastoralisme et le développement des milieux boisés.

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

- L'usage de pesticides en grande quantité pourrait également être un facteur aggravant par son impact négatif sur le succès reproducteur.

- À l'opposé, l'abandon pur et simple de l'agriculture traditionnelle en zones défavorisées, comme les zones de garrigues et montagneuses, expliquent la diminution drastique des populations de bruants ortolans par fermeture du milieu.

-Aux côtés des menaces qui pèsent directement sur l'habitat, il faut associer les aléas climatiques comme la pluviosité en période de nidification ou bien la sécheresse au Sahel en période d'hivernage. Pour certains auteurs, ce dernier facteur pourrait à lui seul expliquer en grande partie le déclin observé. Malheureusement, les données sont beaucoup trop fragmentaires pour étayer cette hypothèse.

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

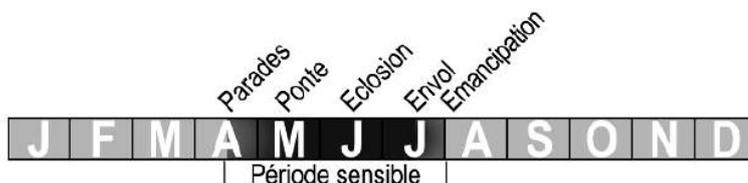
Propositions relatives à l'habitat de l'espèce

La grande diversité de milieux devra absolument être favorisée, si l'on veut protéger le Bruant ortolan.

- Les différentes mesures de gestion portent donc sur le maintien et la réouverture de zones ouvertes, mais aussi sur la maîtrise des activités humaines. Il convient en priorité de maintenir et de rouvrir les zones les plus favorables à l'espèce et les zones actuelles à forte densité de couples. Pour cela, différentes actions pourraient être entreprises :
 - Pâturage : des mesures agro-environnementales de soutien à l'élevage extensif. L'outil « pâturage » par des ovins et des caprins semble le plus adapté. La priorité serait de faire pâturer les zones en cours de fermeture, puis les pelouses encore ouvertes. L'idéal, serait d'associer ce besoin de pâturage hivernal sur les pelouses méditerranéennes, avec les besoins estivaux de pâturage montagnard proches (Pyrénées, Massif Central, Alpes), comme cela était pratiqué avant.
 - Brûlage dirigé : Il serait envisageable sur de petites surfaces, de recourir périodiquement au brûlage dirigée en laissant 40% de ligneux. Cet outil, permet de rouvrir des zones où le pâturage est difficile (degré de fermeture trop élevé ou relief important) et d'une manière plus rapide. Fait périodiquement, par exemple tous les 5 à 10 ans, cette mesure peut être une alternative au pâturage, si celui-ci n'est pas réalisable. Ce peut être un préalable à l'installation d'activités pastorales sur les secteurs. Toutefois, il convient de les réaliser en dehors des périodes de reproduction des espèces patrimoniales et menacées, ainsi que dans toutes les conditions de sécurité.
 - Girobroyage : cette méthode pourrait être pratiquée sur les zones les plus plates et avec un couvert minéral permettant le passage d'une machine. Il faut favoriser les girobroyeurs dit à marteaux qui limitent le redémarrage de la repousse des ligneux, et conserver des petites zones de buissons (réouvertures à 50-60%). Toutefois, là encore, il convient de réaliser ces opérations en dehors des périodes de reproduction des espèces patrimoniales et menacées.

❖ Période de sensibilité de l'espèce

Période sensible : du 15 avril au 31 juillet



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

-L'écologie du Bruant ortolan est encore imparfaitement connue. Des efforts tendant à combler cette lacune sont donc souhaitables.

-Parallèlement à ces études, des suivis de populations dans différents types d'environnements sont à mener, et ce d'autant que le Bruant ortolan est un bon indicateur des milieux constitués de mosaïques de parcelles de milieux différents. Les ZPS pourraient être des outils intéressants pour formaliser ces suivis.

-De plus, concernant sa migration, de très importantes zones d'ombre demeurent, tant au niveau des couloirs migratoires empruntés et de la qualité des biotopes servant de haltes, qu'en ce qui concerne ses aires d'hivernage. A cet effet, il faudrait renforcer l'effort de baguage sur cette espèce, qui compléterait en outre nos connaissances sur son écologie.

❖ Références bibliographiques

- BARBARO, L., DUTOIT, T. & COZIC, P. (2001).- A six-year experimental restoration of biodiversity by shrub-clearing and grazing in calcareous grasslands of the French Prealps. *Biodiversity and Conservation* 10(1): 119-135.
- BERG, Å. (2002).- Breeding birds in short-rotation coppices on farmland in central Sweden - the importance of Salix height and adjacent habitats. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 90: 265-276.

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- BOITIER, E. (2001).- Densité du Bruant ortolan *Emberiza hortulana* sur un plateau céréalière auvergnat. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 69(2): 325-327.
- BROSSET, A. (1984).- Oiseaux migrateurs européens hivernant dans la partie guinéenne du Mont Nimba. *Alauda* 52: 81-101.
- CLAESSENS, O. (1992).- La situation du Bruant ortolan *Emberiza hortulana* en France et en Europe. *Alauda* 60(2): 65-76.
- CLAESSENS, O. (1992).- Les migrations du Bruant ortolan *Emberiza hortulana* L. en France d'après les synthèses d'observations régionales. *L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie* 62: 1-11.
- CLAESSENS, O. (1993).- Grandeur et malheur d'un oiseau trop gourmand. *L'Oiseau Magazine* 30: 20-25.
- CONRADS, K. (1977).- Ergebnisse einer mittelfristigen Bestandsaufnahme (1964-1976) des Ortolans (*Emberiza hortulana*) auf einer Probefläche der Senne (Ostmünsterland). *Vogelwelt* 98: 81-105.
- CONRADS, K. (1994).- *Dialektklassen des Ortolans, Emberiza hortulana, im mittleren Europa – eine Übersicht*. In: STEINER H.M. (Ed.), 1994.- I. Ortolan-Symposium. Ergebnisse. Univ. Bodenkultur, Wien
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- CRAMM, P. (2003).- Le Bruant ortolan *Emberiza hortulana* dans le département de l'Hérault. Populations nicheuses et habitats - prospections en 2001. *Meridionalis* 3/4: 38-42.
- CURRY-LINDAHL, K. (1981).- *Bird migration in Africa. Movements between six continents*. Academic Press, London. 695 p.
- CURUTCHET, C. (1996).- *Contribution à l'étude de la migration et du métabolisme des graisses chez le Bruant ortolan (Emberiza hortulana)*. Thèse Univ. Bordeaux II, U.F.R. des sciences pharmaceutiques. 155 p.
- DALE, S. & HAGEN, Ø. (1997).- Population size, distribution and habitat selection of the Ortolan Bunting *Emberiza hortulana* in Norway. *Fauna norvegica Series C, Cinclus* 20: 93-103.
- DALE, S. & MANCEAU, N. (2003).- Habitat selection of two sympatric species of *Emberiza* buntings (*E. citrinella* and *E. hortulana*). *Journal of Ornithology* 144: 58-68.
- DALE, S. & OLSEN, B.F.G. (2002).- Use of farmland by Ortolan Buntings (*Emberiza hortulana*) nesting on a burned forest area. *Journal of Ornithology* 143: 133-144.
- DALE, S. (2000).- The importance of farmland for Ortolan Buntings nesting on peat bogs. *Ornis Fennica* 77: 17-25.
- DALE, S. (2001).- *Causes of population decline of the Ortolan Bunting in Norway*. In TRYJANOWSKI, P., OSIEJUK, T.S. & KUPCZYK, M. (Eds) - Bunting studies in Europe, Bogucki Wyd. Nauk., Poznan. 33-41
- DALE, S. (2001).- Female-biased dispersal, low female recruitment, unpaired males, and the extinction of small and isolated bird populations. *Oikos* 92: 344-356.
- DALE, S., LUNDE, A. & STEIFETTEN, Ø. (2004).- Longer breeding dispersal than natal dispersal in the ortolan bunting. *Behavioral ecology* 16: 20-24.
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- DURANGO, S. (1948).- Notes sur la reproduction du Bruant ortolan *Emberiza hortulana* en Suède. *Alauda* 17(11): 1-20.
- FONDERFLICK, J. & THÉVENOT, M. (2002).- Effectifs et variations de densité du Bruant ortolan *Emberiza hortulana* sur le Causse Méjean (Lozère, France). *Alauda* 70: 399-412.
- FONDERFLICK, J. (1999).- *Le Bruant ortolan Emberiza hortulana sur le Causse Méjean : habitat, densité et répartition spatiale d'une espèce en déclin*. Mémoire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. 169 p.
- FONDERFLICK, J. (2003).- Répartition et estimation des effectifs du Bruant ortolan *Emberiza hortulana* en Lozère en 2001. *Meridionalis* 3/4: 28-37.
- FONDERFLICK, J., THÉVENOT, M. & GUILLAUME, C.P. (2005).- Habitat of the ortolan bunting *Emberiza hortulana* on a cause in southern France. *Vie et Milieu* 55(2): 109-120.
- GEROUDET, P. (1951).- Le Bruant ortolan autour de Genève. *Nos Oiseaux* 21: 23-31.
- GEROUDET, P. (1954).- La distribution du Bruant ortolan en Suisse. *Nos Oiseaux* 22: 217-225.
- GLUTZ VON BLOTZHEIM, U.N. (1989).- De l'adaptation des oiseaux aux conditions naturelles et de ses limites devant les activités humaines. *Nos Oiseaux* 40: 33-39.
- GOLAWSKI, A. & DOMBROWSKI, A. (2002).- Habitat use of Yellowhammers *Emberiza citrinella*, Ortolan Buntings *E.*

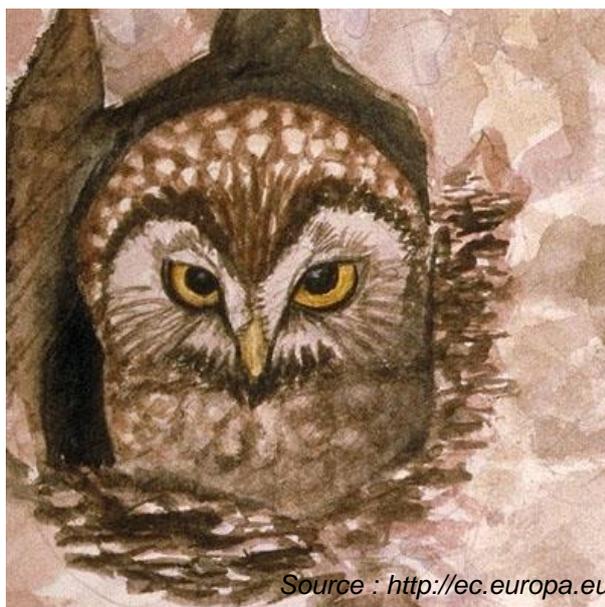
- hortulana*, and Corn Buntings *Miliaria calandra* in farmland of east-central Poland. *Ornis Fennica* 79: 164-172.
- HOFFMANN, J., GREEF, J.M., KIESEL, J., LUTZE, G. & WENKEL, K.O. (2003).- Practical example of the mosaic indicators approach. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 98: 395-405.
 - KEUSH, P. & MOSIMANN, P. (1984).- *Vergleichende Ökologische Untersuchungen an Ortolan (Emberiza hortulana) und Zippammer (E. cia) in der Walliser Felsensteppe*. Lizentiatsarbeit, Universität Bern.
 - KUJAWA, K. (2002).- Population density and species composition changes for breeding bird species in farmland woodlots in western Poland between 1964 and 1994. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 91: 261-271.
 - KUZNIACK, S., DOMBROWSKI, A., GOLAWSKI, A. & TRYJANOWSKI, P. (1997).- Present condition and threats to the Polish population of the Ortolan Bunting *Emberiza hortulana* against the species situation in Europe. *Notatki Ornitologiczne* 38:141-150.
 - LANG, M., BANDORF, H., DORNBERGER, W., KLEIN, H. & MATTERN, U. (1990).- Verbreitung, Bestandsentwicklung und Ökologie des Ortolans (*Emberiza hortulana*) in Franken. *Ökologie der Vögel* 12: 97-126.
 - LOVATY, F. (1991).- L'abondance du Bruant ortolan, *Emberiza hortulana*, sur un causse de Lozère (France). *Nos Oiseaux* 41: 99-106.
 - LPO (2006).- *Base de données « Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France »*. LPO-BirdLife France, Rochefort. Non publié.
 - MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis*, 5 : 18-24.
 - MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
 - ORLOWSKI, G. (2005).- Endangered and declining bird species of abandoned farmland in south-western Poland. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 111: 231–236.
 - PASINELLI, G., NAEF-DAENZER, B., SCHMID, H., KELLER, V., HOLZGANG, O., GRAF, R. & ZBINDEN, N. (2001).- An avifaunal zonation of Switzerland and its relation to environmental conditions. *Global Ecology and Biogeography* 10: 261-274.
 - PREISS, E., MARTIN, J.L. & DEBUSSCHE, M. (1997).- Rural depopulation and recent landscape changes in a Mediterranean region : Consequences to the breeding avifauna. *Landscape ecology* 12(1): 51-61.
 - PRODON, R. (2002).- *Impact écologique des incendies et des brûlages dirigés sur des espèces animales d'intérêt patrimonial, rares ou endémiques*. Rapport d'avancement des travaux, EPHE, Equipe de Biogéographie et Ecologie des Vertébrés, Convention N° 61.45.51/01, GIS « Incendies de forêts ». 8 p.
 - REVAZ, E., POSSE, B., GERBER, A., SIERRA, A. & ARLETTAZ, R. (2005).- Quel avenir pour le Bruant ortolan *Emberiza hortulana* en Suisse ? *Nos Oiseaux* 52: 67-82.
 - RIEGEL, J. & LES COORDINATEURS ESPECES, 2007 - Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2005 et 2006. *Ornithos* 14(3): 137-163.
 - SANTOS, T., TELLERÍA, J.L. & CARBONELL, R. (2002).- Bird conservation in fragmented Mediterranean forests of Spain: effects of geographical location, habitat and landscape degradation. *Biological Conservation* 105: 113-125.
 - SCOZZAFAVA, S. & DE SANCTIS, A. (2006).- Exploring the effects of land abandonment on habitat structures and on habitat suitability for three passerine species in a highland area of Central Italy. *Landscape and Urban Planning* 75: 23-33.
 - STEINER, H.M. (1994).- *I. Ortolan bunting Symposium*. Ergebnisse. Univ. Bodenkultur, Wien.
 - STOLT, B.O. & FRANSSON, T. (1995).- Body mass, wing length and spring arrival of the Ortolan bunting *Emberiza hortulana*. *Ornis Fennica* 72: 14-18.
 - STOLT, B.O. (1977).- On the migration of Ortolan Bunting *Emberiza hortulana* L. . *Zoon* 5: 51-61.
 - STOLT, B.O. (1993).- Notes on Reproduction in a Declining Population of the Ortolan Bunting *Emberiza hortulana*. *Journal of Ornithology* 134: 59-68.
 - STOLT, B.O. (1994).- *Current changes in abundance, distribution and habitat of the Ortolan bunting Emberiza hortulana in Sweden*. In STEINER, H.M. - I. Ortolan Bunting symposium. Institut für Zoologie, Universität für Bodenkultur, Wien. 41-53 p.
 - STOLT, B.O. (1997).- *The Ortolan bunting Emberiza hortulana L. in Sweden, migration and abundance*. In VON BÜLOW, B. - II. Ortolan Bunting symposium Westphalen. 101-111 p.
 - SUÁREZ-SEOANE, S., OSBORNE, P.E. & BAUDRY, J. (2002).- Responses of birds of different biogeographic origins and habitat requirements to agricultural land abandonment in northern Spain. *Biological Conservation* 105: 333–344.
 - TRYJANOWSKI, P., OSIEJUK, T.S. & KUPCZYK, M. (2001).- *Bunting studies in Europe*. Bogucki Wydawnictwo Naukowe, Poznan.
 - VEPSALAINEN, V., PAKKALA, T., PIHA, M. & TIAINEN, J. (2005).- Population crash of the ortolan bunting *Emberiza hortulana* in agricultural landscapes of southern Finland. *Annales zoologici Fennici* 42: 91-107.

Espèce à fort enjeu de conservation PRIORITÉ 2/4	<h1 style="margin: 0;">CHOUETTE DE TENGMALM</h1>
	<i>Aegolius funereus</i> (Linné, 1758)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A 223

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (Clergeau & Vigne, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	-
Convention de Washington	Annexe A
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	S
France	LC
Région	VU

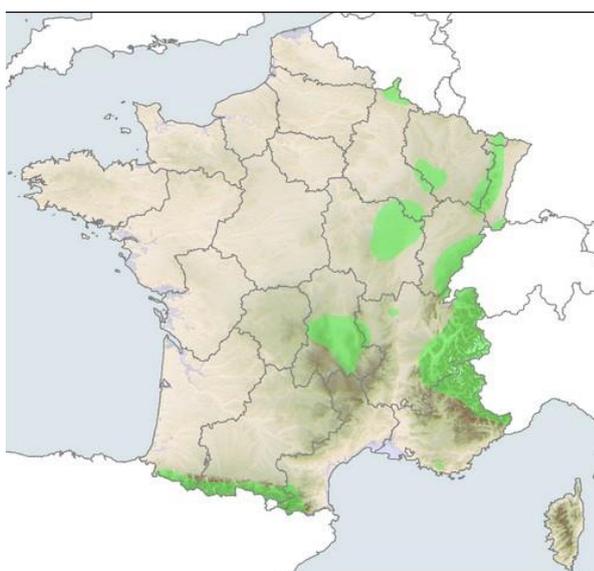


Source : <http://ec.europa.eu/>

Répartition géographique en Europe et en France



Résidente (en vert)
Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de présence annuelle française
Source : DUBOIS et al., 2008

Espèce à caractère boréal, appartenant à la faune "sibéro-canadienne", la Chouette de Tengmalm niche en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. La répartition de la sous-espèce européenne *Aegolius funereus funereus* dessine une bande continue de la Scandinavie à la Russie et une série de taches correspondant aux principales zones montagneuses rencontrées en Europe : Alpes, Carpates, Balkans, Pyrénées, Jura... Sa distribution européenne coïncide ainsi à quelques nuances près avec celle de l'Epicéa, *Picea abies*.

En France, elle occupe les régions montagneuses (Vosges, Jura, Massif central, Préalpes, Alpes, Pyrénées) et les principaux plateaux de l'Est (Ardennes, plateaux lorrain, champenois et bourguignon, Morvan). Les dernières enquêtes ont montré une nette progression de la distribution connue, et une tendance à l'expansion vers le sud-ouest de la France. Cette progression apparente est liée à une prospection plus efficace de ses zones potentielles de présence. La pose massive de nichoirs dans certaines régions a aussi favorisé la découverte et l'étude de cette espèce cavernicole. Une expansion effective se manifeste également, mais reste difficile à évaluer. La Chouette de Tengmalm occupe des altitudes pouvant varier de 250 m sur le plateau lorrain à plus de 2000 m dans les Alpes (2300 m dans le massif des Ecrins). La présence de l'espèce au sein de son aire de répartition reste toutefois inégale et soumise à de fortes fluctuations annuelles : elle revêt ainsi localement la forme d'îlots de présence d'ampleur variable, séparés par de grands vides.

Biologie

❖ Ecologie

En Europe centrale, la Chouette de Tengmalm colonise surtout les forêts mixtes, où feuillus et résineux se mélangent dans des proportions variables. En France, elle peuple indifféremment les massifs résineux d'altitude, les forêts mixtes de moyenne montagne, mais aussi les boisements feuillus de plateau ou de plaine. Les groupements forestiers ainsi fréquentés sont variés : le mélézin et les pineraies d'altitude dans les secteurs de présence les plus méridionaux ; la pessière et la hêtraie-sapinière, groupements caractéristiques de l'étage montagnard ; les diverses hêtraies de l'étage collinéen, hêtraie à dentaire ou hêtraie à laïche, et à plus basse altitude les chênaies-hêtraies. Les formations âgées riches en cavités sont privilégiées. La présence de cette espèce va être influencée par plusieurs facteurs : la présence de peuplements denses, dont les arbres sont utilisés comme reposoirs diurnes ; l'existence de sous-bois clairs ou de clairières servant de domaine de chasse ; enfin, la présence de cavités, naturelles ou loges de Pic noir *Dryocopus martius*, propres à la nidification. La Chouette de Tengmalm est ainsi liée aux vieilles futaies et, indirectement, à la présence du Pic noir. Elle adopte également volontiers les nichoirs artificiels et peut alors nicher dans d'autres formations forestières.

Dans la chaîne du Jura, PATTHEY (1997) a également montré la qualité particulière des hêtraies d'altitude, habitats forestiers particulièrement favorables au Mulot à collier *Apodemus flavicollis*, espèce occupant une place importante dans le régime alimentaire de la Chouette de Tengmalm.

❖ Comportements

La Chouette de Tengmalm est un rapace nocturne partiellement sédentaire dont l'activité reste relativement peu connue en dehors de la période de reproduction. En Europe centrale comme en Europe du Nord, les chouettes de Tengmalm ont adopté une stratégie basée sur une reproduction optimale lors des années d'abondance des micromammifères et à l'inverse une très faible reproduction lorsque les microrongeurs sont plus rares. Plusieurs traits de comportement lui permettent de s'adapter aux variations de ses principales proies : une importante tolérance intraspécifique, une fertilité élevée, la possibilité de déposer une seconde ponte, une remarquable adaptation à la chasse en milieu forestier, un nomadisme d'ampleur variable selon les régions et les années. Le massif du Jura a par exemple connu au printemps 2000, un véritable afflux de chouettes de Tengmalm en provenance du centre et du nord de l'Allemagne, aboutissant à une reproduction exceptionnelle, la plupart de ces chouettes désertant ensuite la chaîne jurassienne pour s'établir ailleurs.

L'activité essentiellement nocturne de la Chouette de Tengmalm comporte en Europe centrale deux phases bien marquées, séparées par une courte période de repos en milieu de nuit. Au printemps, elle part ainsi en chasse peu avant le coucher du soleil, se déplaçant avec une grande habileté au sein des peuplements forestiers. Elle chasse à l'affût, perchée à faible hauteur, se déplaçant périodiquement d'un poste à l'autre, volant lentement à environ 1 m du sol. Les proies sont repérées par les bruits qu'elles émettent en se déplaçant dans la végétation. L'attaque, soudaine, suit une phase d'intense observation destinée à localiser précisément la proie.

Dans le Jura vaudois, en période de reproduction, PATTHEY (1997) a montré par radiopistage que les mâles chassaient le plus souvent à moins de 800 mètres du nid, la taille du domaine vital variant de 70 à 160 hectares pour les mâles monogames et pouvant atteindre 370 hectares chez les mâles polygames. Les individus suivis chassaient préférentiellement en hêtraie, milieux abritant les plus fortes densités de Mulot à collier. Un autre suivi réalisé en Haute-Ardenne belge dans des peuplements d'épicéas, a montré que le domaine vital total des mâles recouvrait 100 à 130 hectares, la superficie parcourue chaque nuit variant de 47 à 75 hectares. Les individus suivis chassaient au milieu des peuplements d'épicéas, tirant parti d'anciens coupe-feu ou de trouées de faible superficie, en se postant à l'affût sur les branches basses des épicéas.

❖ Reproduction

Tantôt monogame, tantôt polygame, tantôt polyandre, la Chouette de Tengmalm se reproduit dès l'âge d'un an. Son cycle de reproduction commence tôt dans l'hiver, avec la recherche des sites de nidification par le mâle. Dès février, le mâle se met à chanter régulièrement à proximité des sites de reproduction. La Chouette de Tengmalm adopte de préférence la loge inhabitée d'un pic - Pic noir, Pic cendré *Picus canus* ou Pic vert *Picus viridis* - ou une cavité naturelle de dimensions suffisantes. La femelle forme dans les débris de bois et les quelques copeaux qu'elle arrache avec ses griffes, une petite cuvette où elle dépose à deux jours d'intervalle deux à dix œufs. Les pontes s'échelonnent le plus souvent de mars à juin, en mars-avril aux altitudes les plus basses, en mai-juin aux altitudes les plus élevées. La femelle couve, quatre semaines environ, seule. Lorsque l'incubation est menée à bien, elle garde le nid et couve ses poussins plusieurs jours encore après l'éclosion du dernier œuf. Elle dépèce les proies que lui apporte le mâle et les distribue aux poussins. La femelle reste au nid avec ses jeunes la journée, jusqu'à ce que leur plumage juvénile ait remplacé le duvet, soit à l'âge de trois semaines environ. Bien que ne volant qu'imparfaitement, les jeunes quittent le nid à l'âge d'environ trente jours. Dès lors, ils ne reviennent plus au site de nidification, et séjournent dans les frondaisons, les parents continuant de les approvisionner durant quelques semaines. Les jeunes sont capables de chasser vers l'âge de six à huit semaines, la famille se disloquant vers la dixième semaine. Les quelques études sur la biologie de reproduction de cette espèce en France mettent en évidence d'importantes fluctuations du nombre de nids et de jeunes produits. L'amplitude élevée de telles fluctuations varie d'une région à l'autre, la présence de nichoirs pouvant accentuer de manière importante les écarts observés. L'importance des populations de mulots, en relation avec celle des fructifications du hêtre, explique en grande partie les fluctuations du nombre de couples nicheurs de chouettes de Tengmalm et le succès de reproduction. La longévité maximale observée dans la nature grâce aux données de baguage est d'environ 15 ans.

❖ Régime alimentaire

La Chouette de Tengmalm se nourrit essentiellement de micromammifères, campagnols, mulots et musaraignes, les oiseaux ne constituant le plus souvent qu'une proportion faible de ses proies. Dans l'est de la France, les espèces les plus fréquemment consommées en période de nidification, sont le Campagnol roussâtre *Clethrionomys glareolus*, le Mulot à collier, le Mulot sylvestre *Apodemus sylvaticus* et la Musaraigne carrelet *Sorex araneus*. Les proportions de ces diverses espèces varient fortement d'une région à l'autre et d'une année à l'autre, les mulots jouant apparemment un rôle prépondérant en Europe centrale. Dans le Jura vaudois, RAVUSSIN *et al.* (2001) ont ainsi mis en évidence, sur une longue période, l'existence d'importantes variations dans les proportions relatives des différents groupes de proies.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En limite d'aire de distribution européenne, la population française de Chouette de Tengmalm représenterait environ 2 000 couples nicheurs, soit moins de 10% de l'effectif nicheur européen. De larges incertitudes entourent toutefois ce chiffre comme en témoignent par exemple les difficultés d'estimation de la population nicheuse rhône-alpine.

L'expansion observée en France depuis bientôt trente ans tient à plusieurs facteurs : une évolution favorable des habitats forestiers liée au vieillissement de certains peuplements, une extension du Pic noir, le caractère nomade de cette chouette (plus particulièrement les jeunes et les femelles adultes qui peuvent effectuer des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres), facteur lui permettant de coloniser de nouveaux habitats favorables, de même qu'une pression accrue d'observation de l'espèce.

L'augmentation exacte des effectifs nicheurs en France s'avère plus difficile à apprécier faute de suivis à long terme. L'espèce reste ainsi "à surveiller" et le statut de petites populations nicheuses étant souvent très précaire.

En Rhône-Alpes, la Chouette de Tengmalm est surtout présente dans les départements « alpins » (Savoie, Haute-Savoie, Isère et Drôme), ainsi que dans l'Ain pour la partie méridionale du Jura. Les Monts du Forez et les Bois noirs dans le département de la Loire marquent la limite orientale de la population du Massif Central. La Chouette de Tengmalm n'est pas présente en Rhône-Alpes en dessous de 800 m d'altitude et la grande majorité des données se situe entre 1 000 et 1 600 m. Il est très difficile de donner des estimations d'effectifs ou de densités de la Chouette de Tengmalm, car il est communément admis que l'on trouve, dans les milieux vastes et homogènes, 1 couple pour 10 km², des densités très variables sont observées en fonction du biotope et des années.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	22 000	61 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2000)	2 000	4 000	(2) Dubois <i>et al.</i> , 2008
(3) Effectif régional (?)	?	?	(3) ?
(4) Effectif départemental (2002)	100	1000	(4) CORA 2003

* *Russie et Turquie non comprises.*

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

inconnue

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : la Chouette de Tengmalm se cantonne à l'est de la ZPS des Baronnies au niveau de la forêt domaniale de l'Eygues, où les habitats semblent les plus favorables pour elle.

Statut : sédentaire (nicheur)

Effectif : la ZPS des Baronnies abrite donc au moins un mâle chanteur dont la reproduction est considérée comme possible.

Importance relative de la population : très faible

Dynamique de la population : inconnue

Isolement : population non isolée, en marge de son aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : moyen ou réduit

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : bon

Habitats préférentiels de l'espèce : prairies, pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, ligneux hauts denses (feuillus et résineux) représentant 7 265 ha soit 58,1 % de la superficie de la ZPS

❖ **Menaces avérées sur la ZPS**

- Il n'y a pas de menaces avérées actuellement

❖ **Menaces potentielles sur la ZPS**

L'abondance locale de la Chouette de Tengmalm est directement liée au nombre d'arbres à cavité et de loges disponibles. Elle est donc dépendante du choix de gestion forestière appliqué sur le territoire :

- l'intensification de l'exploitation des forêts,
- l'homogénéisation et le rajeunissement des peuplements forestiers représentent à terme une menace sérieuse. La simplification des habitats forestiers, l'homogénéisation de la structure des peuplements tendent en effet à réduire à la fois les ressources alimentaires disponibles, et le nombre de cavités de nidification utilisables. Le diamètre auquel les arbres de futaie, feuillus ou résineux, sont exploités, la place accordée au hêtre dans les peuplements mixtes influencent la structure du milieu, la densité de fûts âgés et l'offre en cavités. Selon les modes de gestion, les îlots de feuillus âgés tendent à disparaître, et les arbres favorables au Pic noir et aux espèces cavernicoles se trouvent fréquemment éliminés au fur et à mesure des exploitations. Le nombre de loges de pics utilisables peut ainsi varier dans une proportion de un à dix aux 100 hectares selon la nature des boisements et leur mode de gestion,

❖ **Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce**

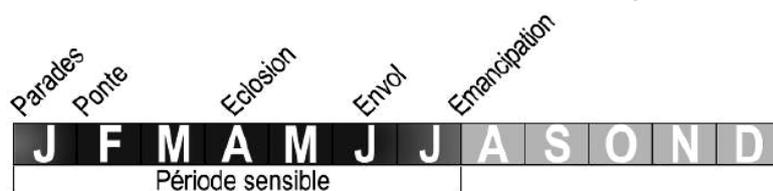
La Chouette de Tengmalm semble tributaire d'une gestion permettant de préserver à long terme un réseau suffisamment dense de futaies âgées,

Concernant l'exploitation sylvicole, les principales mesures préconisées consistent :

- à reculer de 20 à 40 ans l'âge d'exploitation des feuillus sur certaines parcelles, ce qui permettrait le maintien de futaies âgées favorables durant une période plus longue ;
- à différer l'exploitation des bouquets de hêtres occupés et à favoriser parallèlement la création d'îlots de vieillissement et de sénescence favorables au Pic noir et donc à la Chouette de Tengmalm ;
- à conserver tous les arbres à cavités favorables à la Tengmalm avec le maintien d'au moins dix arbres aux 100 hectares. La conservation systématique des arbres abritant des loges de Pic noir, développée ici et là, mériterait d'être encouragée. Il s'agit de préserver tous les arbres porteurs de cavités naturelles et de favoriser une gestion permettant de tendre vers une densité optimale de cavités. Ces mesures peuvent s'intégrer dans le cadre de la rédaction des plans d'aménagement des forêts communales et domaniales, ainsi que les documents de gestion en forêt privée ;
- à maintenir, en hêtraie-sapinière, des îlots de hêtres âgés, de un à trois hectares, à raison d'un îlot pour 100 hectares, parallèlement à la conservation d'arbres à cavités.
- Engager des prospections pour mieux connaître la densité et la répartition de l'espèce sur la ZPS.

❖ **Période de sensibilité de l'espèce**

Période de sensibilité: du 1^{er} février au 31 juillet



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Il serait utile d'approfondir nos connaissances sur l'étendue du domaine vital et la sélection de l'habitat par l'espèce, en relation avec les caractéristiques de la végétation et la densité des cavités naturelles disponibles. L'efficacité des mesures de conservation mises en place devrait également être suivie afin de confirmer leur bien-fondé. Un suivi annuel des populations nicheuses mériterait ainsi d'être conduit, sur un ensemble de zones représentatives faisant l'objet de recensements réguliers. Enfin, une étude sur les conséquences du changement climatique sur la distribution de la Chouette de Tengmalm pourrait être intéressante. En particulier, certaines espèces autrefois inféodées aux étages inférieurs - collinéen et montagnard-, comme la Chouette hulotte, pourraient gagner des altitudes plus hautes du fait du réchauffement climatique, et ainsi entrer en concurrence avec la Chouette de Tengmalm, ou d'autres espèces forestières de l'étage subalpin comme la Chevêchette d'Europe *Glaucidium passerinum*.

❖ Références bibliographiques

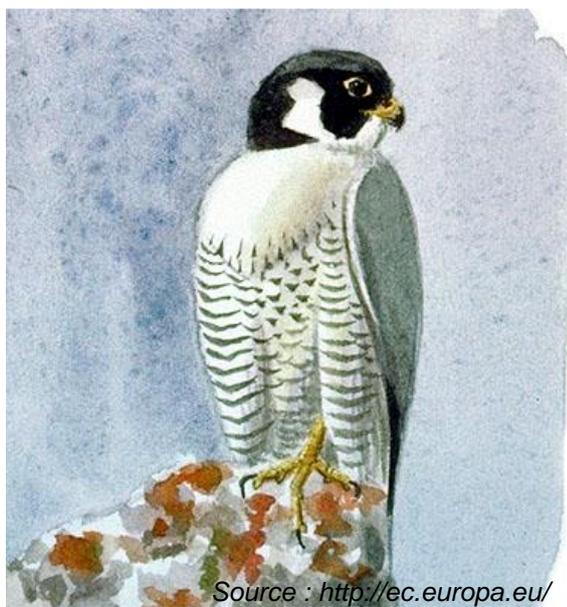
- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
 - CHABLOZ, V., PATTHEY, P. & I., K. (2001).- Trois nichées simultanées de Chouettes de Tengmalm *Aegolius funereus* dans le même arbre. *Nos Oiseaux* 48: 227-228.
 - Clergeau P. & Vigne J.-D., 2003. La Chouette de Tengmalm : *Aegolius funereus* (Linné, 1758). Page 238, in : *Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions* (M.Pascal, O. Lorvelec, J.-D. Vigne, P. Keith & P. Clergeau, coordonnateurs), Institut National de la Recherche Agronomique, Centre National de la Recherche Scientifique, Muséum National d'Histoire Naturelle (381 pages). Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. Version définitive du 10 juillet 2003.
 - COULOUMY, C. (1999).- *Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné. Atlas des Vertébrés. Tome 2 : les Oiseaux*. Parc National des Ecrins / Centre de Recherches Alpin sur les Vertébrés, Gap. 272 p.
 - DESSOLIN, J.L. (1989).- La Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) en Côte d'Or de 1981 à 1987. *Le Jean-le-Blanc* 24: 1-24.
 - DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
 - DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
 - GLUTZ VON BLOTZHEIM, U.N. & BAUER, K.M. (1980).- *Handbuch der Vögel Mitteleuropas. Band 9 : Columbiformes - Piciformes*. Akademische Verlagsgesellschaft Wiesbaden. 1148 p.
 - JOVENIAUX, A. & DURAND, G. (1987).- Gestion forestière et écologie des populations de Chouette de Tengmalm -*Aegolius funereus* - dans l'est de la France. *Revue d'écologie* Numéro spécial(83-96).
 - MEBS, T. & SCHERZINGER, W. (2006).- *Rapaces nocturnes de France et d'Europe*. Delachaux & Niestlé SA, Paris. 398 p.
 - MIKKOLA, H. (1983).- *Owls of Europe*. T et A.D. Poyrer, Calton. 397 p.
 - PATTHEY, P. (1997).- *Sélection de l'habitat chez la Chouette de Tengmalm (Aegolius funereus) au sein d'une population du Jura vaudois (Suisse)*. Travail de diplôme, Université de Lausanne. 54 p.
 - RAVUSSIN, P.A., TROLLIET, D., BEGUIN, D., WILLENEGGER, L. & MATALON, G. (2001).- Observations et remarques sur la biologie de la Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus* dans le massif du Jura suite à l'invasion du printemps 2000. *Nos Oiseaux* 48: 235-246.
 - RAVUSSIN, P.A., TROLLIET, D., WILLENEGGER, L. & BEGUIN, D. (1993).- Observations sur les fluctuations d'une population de Chouettes de Tengmalm (*Aegolius funereus*) dans le Jura vaudois (Suisse). *Nos Oiseaux* 42: 127-142.
- SORBI, S. (2003).- Etendue et utilisation du domaine vital de la Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus* en Haute-Ardenne belge : suivi par radiopistage. *Alauda* 71(2): 215-220.

Espèce à fort enjeu de conservation PRIORITÉ 2/4	<h1 style="margin: 0;">FAUCON PÈLERIN</h1>
	<i>Falco peregrinus</i> (Tunstall, 1771)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A 103

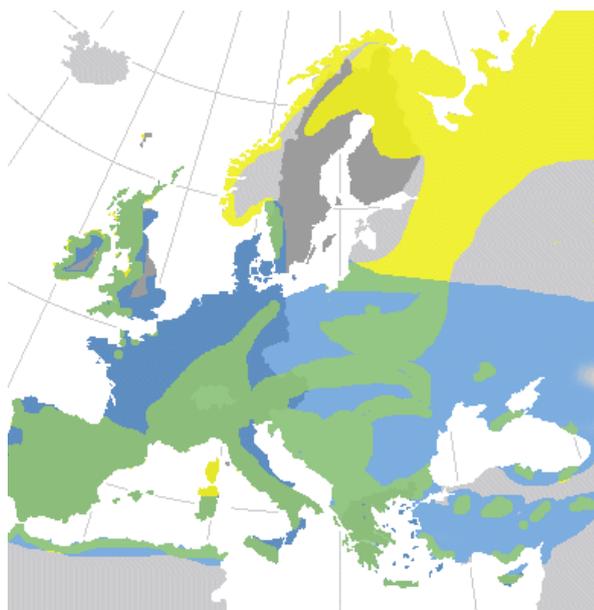
Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
Convention de Washington	Annexe A
Protection nationale	PN3

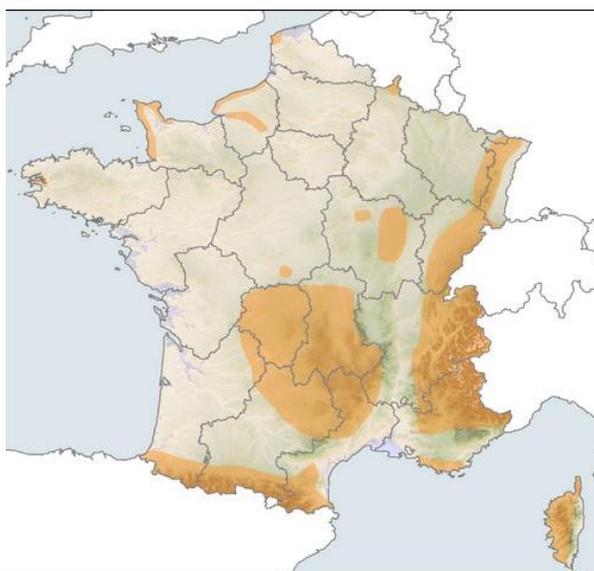
STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	S
France	LC
Région	VU



Répartition géographique en Europe et en France



Présence estivale (en jaune)
 Résidente (en vert)
 Présence hivernale (en bleu)
 Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de nidification française
 Source : DUBOIS et al., 2008

Il est répandu sur l'ensemble du paléarctique occidental offrant des sites rupestres favorables à sa nidification, y compris les falaises côtières et fluviales.

En France, il se répartit de manière quasi ininterrompue à l'est d'une ligne reliant les Ardennes au Pays basque. On le trouve dans les Pyrénées, les Alpes et le Massif central, avec à l'ouest, de belles populations dans le Lot et la Dordogne. Il est bien implanté en Bourgogne et surtout dans le Jura. L'archipel des îles d'Hyères et la Corse sont également occupés. L'espèce niche depuis peu sur le littoral normand et breton. La sous-espèce nominale *peregrinus* est la plus largement représentée sur notre territoire. Sur le pourtour méditerranéen, la sous-espèce *brookei* est assez bien implantée. En hiver, des individus de la forme *calidus* fréquentent les côtes bretonnes et atlantiques.

Biologie

❖ Ecologie

Deux conditions sont nécessaires à l'installation du Faucon pèlerin dans une région : des sites rupestres pour nicher et une avifaune abondante et diversifiée. Dans la majeure partie du paléarctique occidental, l'aire est installée en site rupestre, aussi bien sur les côtes qu'à l'intérieur des terres. Les populations actuelles, adaptées aux falaises, ne nichent plus dans les arbres, comme cela s'observait dans le passé dans les zones de plaines. Quelques constructions humaines sont colonisées depuis une vingtaine d'années : châteaux, bâtiments divers, tours de centrales nucléaires, pylônes électriques. Des villes comme Albi, Rodez, Strasbourg, Périgueux..., sont habitées par ce rapace, qui y trouve des monuments favorables à sa reproduction et une grande richesse en proies, notamment grâce à l'abondance des pigeons.

La hauteur des falaises occupées varie de 20 à 200 m, mais des parois plus imposantes (400 à 500 m) ou des escarpements plus petits (10-15 m) peuvent aussi être colonisés. En dehors de la saison de reproduction, le Faucon pèlerin s'observe aussi le long du littoral, dans les marais, les landes et les estuaires. Il a besoin de vastes espaces ouverts pour chasser et l'accès à l'aire doit être parfaitement dégagé ; c'est pourquoi il fréquente moins les grands massifs boisés dépourvus d'éclaircies. Les plus fortes densités sont observées dans les régions possédant des falaises calcaires situées entre 200 et 800 m d'altitude et en général au sein d'un environnement diversifié, comportant peu de cultures. Les plus faibles densités se rencontrent soit dans les zones d'altitude supérieure à 1000-1200 m, soit dans les régions granitiques, mais aussi dans celles fortement colonisées par le Grand-duc d'Europe *Bubo Bubo*, telles que le sud et le sud-est du Massif central.

❖ Comportements

Après la période de reproduction, les faucons pèlerins du nord et du nord-est sont en partie migrateurs, ceux d'Europe centrale et occidentale, assez erratiques, tandis que les oiseaux méridionaux sont sédentaires, sauf les jeunes, plus ou moins nomades eux aussi. En automne, les faucons pèlerins scandinaves partent vers le sud-ouest et hivernent en Suède méridionale, au Danemark, dans le nord de l'Allemagne, au Benelux, dans le nord de la France, en Grande-Bretagne et en Espagne. En Europe centrale, les jeunes se dispersent dans toutes les directions après l'envol. Dans la première année, on en trouve environ 70% à plus de 100 km de leur lieu d'origine. En revanche, les adultes restent dans leur territoire ou au voisinage.

Le Faucon pèlerin capture presque exclusivement des oiseaux en vol. Il chasse souvent à l'affût, posté sur une hauteur. Lorsqu'il plonge sur sa proie, son vol est entrecoupé de battements d'ailes secs, rapides, de faible amplitude et de longues glissades. Il frappe sa proie par-dessus avec les serres plus ou moins ouvertes qu'il tient contre sa poitrine. Si la proie n'est pas capturée aussitôt, le choc la précipite au sol et le faucon s'empresse de la rejoindre. Les proies tentent souvent d'échapper en chutant brusquement et y parviennent parfois, surtout lorsqu'elles sont poursuivies par de jeunes pèlerins inexpérimentés. Il semble que ceux-ci simulent souvent une attaque pour s'exercer. Abstraction faite de la période d'élevage des jeunes, le Faucon pèlerin chasse surtout tôt le matin ou dans la soirée. S'il tue une grosse proie, telle qu'un pigeon domestique, elle lui suffira pour plusieurs jours. Après avoir plumé grossièrement le corps, il dévore la chair de la poitrine et laisse le bassin avec les pattes et la ceinture scapulaire entière. Ces reliefs caractéristiques signent son passage et jonchent les reposoirs au milieu des pelotes de petites plumes. Il cache fréquemment ses proies dans quelque anfruosité de la falaise afin de s'en nourrir en période de disette. Quand il chasse des oiseaux volant en groupe, il s'en prend généralement aux sujets plus isolés car une attaque du groupe serait dangereuse pour lui.

Au cours du vol nuptial (au début de la saison de nidification), les deux partenaires décrivent des cercles à grande hauteur et, en général, le mâle simule une attaque en piqué contre la femelle ; celle-ci se retourne sur le dos et les serres des deux oiseaux se touchent. En plané, ils peuvent également entrer en contact par le bec et les plumes. Les couples adultes fréquentent en général le même site toute l'année, pendant que les immatures cherchent un partenaire et un site de nidification vacant.

❖ Reproduction

Pour sa reproduction, le Faucon pèlerin reste strictement inféodé aux sites rupestres. Essentiellement localisé dans les falaises calcaires de notre territoire, il s'implante en petit nombre sur les falaises côtières du Nord-Ouest et dans les hauts de taille rocheux de quelques carrières de plaine de l'Est. Il ne construit pas de nid, il niche à même le sol, se contentant de gratter le sol d'une vire nue ou herbeuse, d'une cavité située le plus souvent dans la partie haute d'une falaise. Il peut également occuper le nid abandonné d'un Grand corbeau (*Corvus Corax*), voire le chasser et s'approprier l'aire de ce dernier. D'anciennes aires d'Aigles royaux et d'aigles de Bonelli ont également été utilisées.

En France, la ponte a lieu généralement de la mi-février à la fin de mars. Les trois à quatre œufs fortement tachetés de brun sont couvés par les deux adultes pendant 29-32 jours. Les jeunes restent au nid 35-42 jours et accompagnent leurs parents deux mois environ après l'envol. La taille des nichées à l'envol oscille entre un et quatre jeunes (moyenne 2,45) ce qui révèle une bonne productivité pour les couples qui nichent avec succès. Le Faucon pèlerin est adulte à deux ans. Pendant ses deux premières années, son taux de survie annuel est estimé à 50%, pour atteindre 85% chez les adultes. Ils se reproduisent pour la première fois à l'âge de deux ans et l'union semble durer jusqu'à la disparition de l'un ou l'autre des partenaires. Les causes de mortalité du Faucon pèlerin sont nombreuses mais difficiles à quantifier. Des cas de dépérissement par manque de nourriture seraient dus à une habileté insuffisante à la chasse ou à de faibles ressources alimentaires.

Parmi les facteurs limitant les populations, est citée l'extension du Grand-duc, prédateur naturel du Faucon pèlerin et espèce bien implantée sur le territoire. Les aléas climatiques des mois de mars et avril entraînent des pertes de nichées. Par ailleurs, les couples qui s'installent sur les falaises les moins propices, sont moins productifs. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ 17 ans et jusqu'à 20 ans en captivité.

❖ Régime alimentaire

Le Faucon pèlerin se nourrit presque exclusivement d'oiseaux, du Roitelet huppé (*Regulus regulus*), au Héron cendré (*Ardea cinerea*) qu'il capture en vol, avec une prédilection pour les espèces de taille petite à moyenne, comme le Pigeon ramier (*Columba palumbus*), le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), les étourneaux et les turdidés. Les espèces chassées varient en fonction du biotope et de la saison. Le dimorphisme sexuel joue aussi un rôle important dans le choix des proies. Mâle et femelle capturent souvent des espèces différentes en fonction de leurs tailles respectives. Les pigeons domestiques constituent une part importante du régime alimentaire, allant chez certains individus jusqu'à 20 à 60% là où ils abondent, surtout en période de reproduction. Il peut consommer des insectes en cas de prolifération (hannetons, sauterelles). Au crépuscule, il tente parfois la capture de chauves-souris. Les faucons pèlerins hivernant dans les zones humides capturent laridés, anatidés, ardédidés ou limicoles, et parfois des chauves-souris à l'automne.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, l'effectif nicheur était considéré comme rare. L'augmentation observée depuis une vingtaine d'années fait suite à la protection juridique de l'espèce et à l'interdiction de substances organochlorées très rémanentes utilisées dans les traitements phytosanitaires. Auparavant, un long déclin a failli mener ce rapace à l'extinction durant les années 1970, période durant laquelle moins de 100 couples survivaient dans notre pays. L'effectif national fait état de 1 100 à 1 400 couples territoriaux estimés en 2002. Cet effectif est toujours en progression, comme en témoigne les installations récemment découvertes sur les falaises de la Seine, la côte normande, dans des carrières en plaines et en villes. Le Faucon pèlerin réinvestit en particulier la quasi-totalité des territoires occupés avant les années 1950.

En Rhône-Alpes, sa distribution est liée au substrat géologique, car sa préférence pour le substrat calcaire aux vires rocheuses favorables est assez marquée. La population régionale, évaluée à environ 300 couples, semble être stable voire en légère augmentation.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Le Faucon pèlerin est une espèce présente sur la ZPS des Baronnies depuis toujours.

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : homogène mais évite les grands massifs boisés et fermés

Statut : sédentaire (nicheur)

Effectif : au moins 7 couples reproducteurs

Importance relative de la population : ?

Dynamique de la population : stable

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : bon

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : bon

Habitats préférentiels de l'espèce : ripisylves et forêts riveraines, cours et plans d'eau, cultures annuelles, prairies, cultures pérennes, ligneux hauts clairs, pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, falaises et vires rocheuses représentant 4 804 ha soit 38,4 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

La principale menace pourrait venir des activités de pleine nature, cependant, rien n'a été directement constaté.

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

Les menaces restent pour l'essentiel liées aux activités humaines : la dégradation des milieux, les risques d'électrocution et de collision sur les lignes électriques et les dérangements liés aux sports de pleine nature.

Les aménagements de falaises et le vol libre réalisés sans concertation, peuvent être une menace pour l'espèce en période de nidification. Les oiseaux ainsi dérangés s'installent sur des falaises moins propices entraînant une baisse de productivité. Ce pourrait être une des explications de l'irrégularité de la reproduction de certains couples.

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

La surveillance des sites de nidification reste indispensable actuellement afin d'éviter le pillage des nids et le trafic d'œufs. Afin d'éviter les perturbations, il est nécessaire de réduire et/ou de réglementer la fréquentation des falaises occupées en période de reproduction (février-juin). La chasse photographique aux abords des aires devrait également être réglementée. Par ailleurs, une large concertation doit être menée pour canaliser le développement des sports de nature. Des campagnes d'information devraient être reprises pour contrecarrer la résurgence de l'hostilité aux rapaces et aux Faucon pèlerin en particulier, notamment face aux pressions de certains colombophiles qui souhaitent un déclassement de son statut d'espèce protégée depuis quelques années. Enfin, la neutralisation des pylônes électriques dangereux, surtout à proximité immédiate des aires, est également une nécessité.

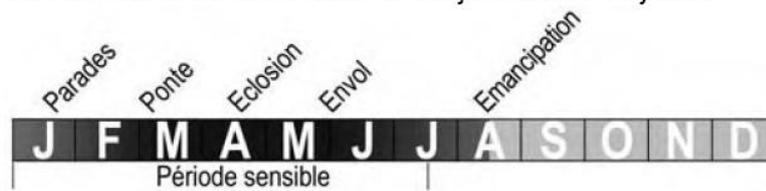
Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	7 400	8 800	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2002)	1 100	1 400	(2) MONNERET 2004
(3) Effectif régional (1998)	280	300	(3) CORA 2003
(4) Effectif départemental	50	60	(4) (C. Tessier <i>comm. pers.</i>)

* Russie et Turquie non comprises.

❖ Période de sensibilité de l'espèce

Période de sensibilité: du 1er janvier au 15 juillet



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Une meilleure connaissance des territoires des couples et des sites fréquemment occupés (nids, reposoirs...) permettrait d'élaborer des mesures de gestion géographiquement plus adaptées. Un suivi de la reproduction sur un échantillon représentatif permettrait de comprendre les causes de la faible productivité pouvant être enregistrée sur certains sites, où le succès de la reproduction est nul certaines années.

❖ Références bibliographiques

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- GENSBOL, B. (2005).- *Guide des rapaces diurnes. Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient*. Les Guides du Naturaliste Delachaux & Niestlé, Paris. 403 p.
- LINDBERG, P., SELLSTRÖM, U., HAGGBERG, L. & DE WIT, C.A. (2004).- Higher brominated diphenyl ethers and hexabromocyclododecane found in eggs of peregrine falcons (*Falco peregrinus*) breeding in Sweden. *Environmental science & technology* **38**(1): 93-96.
- MERINO, R., BORDAJANDI, L.R., ABAD, E., RIVERA, J. & JIMENEZ, B. (2005).- Evaluation of organochlorine compounds in peregrine falcon (*Falco peregrinus*) and their main prey (*Columba livia*) inhabiting central Spain. *Environmental toxicology and chemistry* **24**(8): 2088-2093.
- MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
- MONNERET R.-J., 2004.- « Faucon pèlerin » : 124-128 in THIOLLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. (coord.) – Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation, Delachaux et Niestlé, Paris, 178 p.
- MONNERET, R.J. (2005).- *Le faucon pèlerin. Description, moeurs, observation, protection, mythologie....* Delachaux et Niestlé, Paris. 224 p.
- RATCLIFFE, D. (1993).- *The Peregrine Falcon. Second edition*. Princeton University Press, New York. 456 p.

Espèce à fort enjeu de conservation PRIORITÉ 2/4	<h2 style="color: #000080;">FAUVETTE ORPHÉE</h2>
	<i>Sylvia hortensis</i> (Gmelin, 1789)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A 306

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

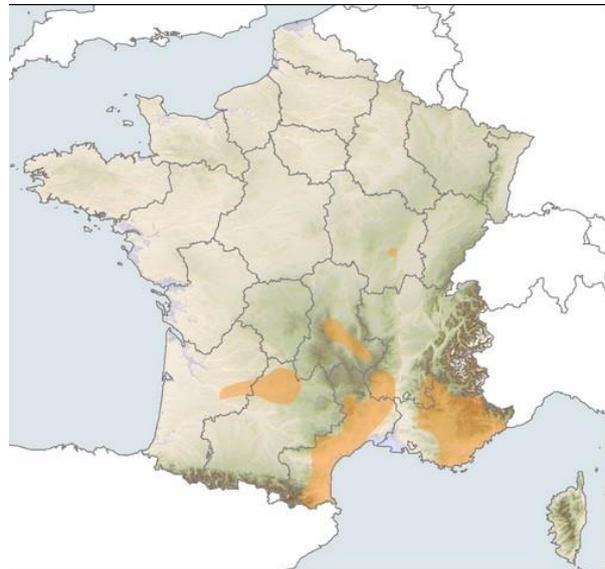
STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	-
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
Convention de Washington	-
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	DP
France	LC
Région	VU



<http://www.netfugl.dk/>

Répartition géographique en Europe et en France



Aire de nidification française
Source : DUBOIS et al., 2008

Cette grande fauvette, à très vaste distribution, habite une ceinture géographique allant des côtes atlantiques à l'Asie centrale. Elle fait partie du cortège des 19 espèces qui se sont différenciées dans le Bassin Méditerranéen, et, elle, plus particulièrement de la zone orientale du bassin. Elle est assez bien répartie dans les habitats convenables de l'aire méditerranéenne, mais elle est virtuellement absente de Corse où elle n'a jamais réussi à construire une population viable malgré quelques tentatives de reproduction qui ont toujours échoué. Elle déborde franchement les limites de l'aire méditerranéenne *sensu stricto* au nord, puisqu'on peut ou on a pu la trouver sporadiquement jusqu'en Bourgogne, en Anjou, dans le bassin parisien et jusque dans les Vosges.

En France, la limite de sa distribution est plus ou moins superposée à celle du Chêne vert, elle n'occupe que le quart sud-est du pays et semble abandonner la partie septentrionale de son aire de distribution. Elle se rencontre exceptionnellement au-dessus de 1000 m sur les causses, mais elle niche communément en altitude dans les Alpes du Sud, jusqu'à 1800 m dans les Préalpes de Digne. La partie occidentale du bassin Méditerranéen est habitée par la forme nominale *S. h. hortensis* tandis que la partie orientale est occupée par une autre sous-espèce, *S. hortensis crassirostris* considérée comme une allo-espèce. La Fauvette orphée hiverne au sud du Sahara, le long d'une zone assez étroite comprise entre les 14 et 17 degrés de latitude nord, allant du Sénégal au Tchad.

Biologie

❖ Ecologie

Dans la région méditerranéenne française, son habitat d'élection est la garrigue haute et les taillis de Chêne vert, voire les boisements clairs où de grands arbres, généralement des Chênes verts ou Chênes lièges, alternent avec des buissons, notamment sur les versants exposés au sud et bien ensoleillés. Cet habitat est très semblable à celui de la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*), les deux espèces cohabitent sans entrer en compétition et la fauvette paraît tirer avantage de cette association. Sur le gradient d'habitat de hauteur croissante de la végétation, le long duquel s'alignent toutes les fauvettes méditerranéennes, la Fauvette orphée se situe entre la passerinette et la Fauvette à tête noire, mais elle peut coexister avec ces deux espèces dans le même habitat moyennant un léger déplacement dans le mode d'utilisation de l'espace.

L'hétérogénéité d'une végétation composée de motifs frutescents alternant avec des massifs plus élevés lui convient parfaitement. Cette fauvette niche également dans les régions ouvertes telles que les lavandaies et cultures de céréales bordées de haies ainsi que dans les vergers plus ou moins abandonnés et encore les olivettes. Elle se contente aussi des parcs et jardins, voire des lignes de cyprès utilisés comme pare-vent. Dans les rares stations en dehors de l'aire méditerranéenne, elle habite à peu près invariablement les coteaux et pelouses calcaires bien ensoleillés et parsemés de genévriers, prunelliers et aubépines. Elle peut monter jusqu'à 1000 m d'altitude dans les habitats favorables, voire 1500 m dans les Alpes-maritimes (LPO PACA), mais la majorité de ses effectifs ne dépasse pas 800 m. Plus au sud, en Afrique du Nord, on peut trouver des populations d'une certaine importance dans des habitats beaucoup plus clairs, voire subdésertiques. Un des caractères de la Fauvette orphée est que ses populations sont très clairsemées avec des absences inexplicables dans des habitats qui paraissent pourtant favorables.

L'espèce forme des noyaux de population localisés, comprenant plusieurs couples ou dizaines de couples, mais pouvant être espacés de plusieurs dizaines de kilomètres les uns des autres. Le vaste territoire de cette fauvette (plus de 2 ha) peut chevaucher celui d'autres espèces comme les Fauvettes mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*) et pitchou (*Sylvia undata*) avec lesquelles elle cohabite souvent, sans qu'aucune agression interspécifique n'ait été observée. En France, les densités locales de population ne sont actuellement jamais élevées, excédant rarement 0,5 couples par hectare.

❖ Comportements

En France, l'espèce est totalement migratrice. Plus tardive que ses congénères migratrices transsahariennes, la Fauvette orphée revient de ses quartiers d'hiver dès les premiers jours d'avril. La migration d'automne commence tôt, dès la fin juillet et les derniers migrants sont observés en Camargue jusqu'à la mi-octobre.

❖ Reproduction

L'espèce, solitaire en dehors de la saison de reproduction, est saisonnièrement monogame et territoriale. Elle installe un nid, bien construit et assez volumineux, assez haut dans les grands buissons (un à quatre mètres), notamment dans les Genévriers oxycèdres que l'espèce affectionne particulièrement quand ils sont présents. La ponte qui débute vers la mi-mai comprend trois à six œufs mais les pontes de quatre œufs sont les plus fréquentes. Les deux sexes participent à l'incubation et à l'élevage des jeunes qui dure un peu moins de deux semaines, les jeunes quittant le nid avant de savoir voler. La Fauvette orphée ne dépose pas normalement de seconde ponte, mais peut remplacer une ponte détruite.

❖ Régime alimentaire

Essentiellement insectivore lors de la reproduction, cette fauvette, comme toutes les autres, consomme à l'automne une grande variété de baies et de fruits, notamment de figues, olives, mûres, sureau etc., ainsi qu'occasionnellement de nectar et de graines. Ses sites d'alimentation sont localisés dans les buissons et les arbres, souvent assez haut.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, les effectifs sont estimés à près de 10 000 couples dans les années 1970, les effectifs actuels sont sans doute plus faibles. BIRDLIFE INTERNATIONAL avance le chiffre de 5 000 à 25 000 couples. Des tendances au déclin et à la rétraction de l'aire vers le sud ont été soulignées en France sans qu'elles aient été étayées par des chiffres. La LPO de la région PACA mentionne également une tendance généralisée au déclin pour cette espèce. Cependant, entre les années 1989 et 2005, le programme STOC du Muséum National d'Histoire Naturelle indique une tendance à l'augmentation des populations de Fauvette orphée, qui, bien que basée sur des effectifs faibles, semblent bien marquée. CRESPON (1840) trouvait la Fauvette orphée « très répandue » en Provence au XIXe siècle mais, comme le souligne SALVAN (1983) ses effectifs sont aujourd'hui bien plus modestes, s'élevant selon lui à quelque 600 couples en Vaucluse et 800 couples dans le Gard. Il est vrai que les cas de reproduction excentrés vers le nord, en Anjou, dans le bassin parisien et jusqu'au Luxembourg, sont de plus en plus rarement signalés. Ces tendances, si elles sont avérées, sembleraient indiquer que, contrairement à bien d'autres espèces, le changement climatique ne profite pas à l'espèce. Il semble que la réduction des effectifs affecte également la région méditerranéenne car elle a déserté des sites autrefois occupés, comme dans le Vaucluse et les Hautes-Alpes [R. GARCIN, comm. pers.]. Dans le département du Gard, elle n'est plus qu'un nicheur localisé.

En Rhône-Alpes, le sud de la région fait partie de la frange septentrionale de la distribution actuelle de la Fauvette orphée. L'espèce a disparu de neuf districts depuis 1977, dans la Loire, le Rhône, l'Isère, l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie. Cette rétraction spatiale s'accompagne d'une faible baisse des effectifs d'environ 10 %. Il s'agit d'une réelle diminution de l'aire de distribution dans la moitié nord de la région, dont les populations sont marginales. Les deux noyaux de populations restants sont en effet situés dans les secteurs méditerranéens des départements méridionaux, la Drôme (Baronnies, Diois) et l'Ardèche (plateaux de Basse Ardèche et Vivarais). Les effectifs drômois montrent une baisse comprise entre 20 et 50 % alors que les effectifs ardéchois sont jugés stables. La régression est certainement d'autant plus marquée qu'elle affecte ici des populations dont les stations de reproduction sont en limite de répartition.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	110 000	290 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2008)	5 000	10 000	(2) MNHN 2008
(3) Effectif régional (?)	?	?	(3)
(4) Effectif départemental (2002)	100	1000	(4) CORA 2003

* *Russie et Turquie non comprises.*

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

inconnue

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : homogène

Statut : nicheur et migrateur

Effectif : 3 oiseaux ont été contactés de façon certaine. Néanmoins, de par des inventaires non exhaustifs ne couvrant pas la totalité des milieux favorables à l'espèce, le nombre de couples présents semble être supérieur et compris entre **8 et 15 couples**.

Importance relative de la population : très faible

Dynamique de la population : ?

Isolement : population non isolée, en marge de son aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : moyen ou réduit

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : Moyen

Habitats préférentiels de l'espèce : pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, ligneux bas denses représentant 3 866 ha soit 30,9 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Abandon des pratiques pastorales ;
- Fermeture progressive des milieux ;
- Utilisation de pesticides réduisant la faune entomologique ;

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

Les causes du déclin de cette espèce ne sont pas connues dans le détail, mais elles sont sans doute associées à la tendance généralisée en milieu méditerranéen non agricole à la fermeture du milieu par l'abandon du pastoralisme traditionnel et la dynamique de reconquête forestière.

Dans certains cas, l'extension des zones cultivées pourrait être une cause de raréfaction des milieux qui lui sont favorables.

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

La seule mesure réellement efficace sera de s'assurer que les habitats qui lui sont favorables et qu'elle fréquente conservent leur structure en termes de configuration des éléments de végétation et de continuité spatiale. La restauration du pastoralisme traditionnel extensif en garrigue lui serait certainement favorable. Une réduction de l'utilisation des pesticides pourrait aussi lui être propice du fait de son régime alimentaire.

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

La structure des populations serait à analyser car une distribution très fragmentée d'oiseaux à vastes territoires rend l'espèce vulnérable à l'altération des habitats et à tout changement de leur structure. Un système renforcé de suivi des populations de type STOC serait souhaitable ou par échantillon de référence en parallèle de mesures de gestion (réouverture, entretien, etc.) tel que proposé dans la ZPS des Gorges du Gardon, notamment dans le cadre du DOCOB.

Des études concernant les causes de fluctuations des populations de l'espèce seraient aussi à mener car elles sont actuellement peu connues.

❖ Références bibliographiques

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
 - BLONDEL, J. (1985).- *Habitat selection in island versus mainland birds*. In CODY, M.L. (Ed.). - Habitat Selection in Birds. Academic Press, New York. 477-516 p.
 - BLONDEL, J., CATZEFLIS, F. & PERRET, P. (1996).- Molecular phylogeny and the historical biogeography of the warblers of the genus *Sylvia* (Aves). *Journal of Evolutionary Biology* **9**: 871-891.
 - BOUSQUET, G. & DAYCARD, D. (1993).- *Atlas biogéographique des oiseaux nicheurs du Gard 1985-1993*. Centre Ornithologique du Gard, Nîmes. 288 p.
 - CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
 - CRESPON, J. (1840).- *Ornithologie du Gard et des pays circonvoisins*, Nîmes.
 - DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
 - DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
 - HEIM DE BALSAC, H. & MAYAUD, N. (1962).- *Les Oiseaux de Nord-Ouest de l'Afrique*. Lechevalier, Paris.
 - ISENMANN, P. (1989).- Modalités de la migration de la Fauvette orphée (*Sylvia hortensis*) et de la Fauvette passerinette (*Sylvia cantillans*) en Camargue. *Alauda* **57**: 60-70.
 - JOUARD, H. (1938).- Note sur la Fauvette orphée dans nos départements de l'est, du nord-est et du centre, et plus particulièrement en Côte d'Or. *Alauda* **10**: 259-263.
 - MEYRUEIX, F. (2005).- La Fauvette orphée *Sylvia hortensis* niche jusqu'à 1800 m dans les Alpes du Sud. *Alauda* **73**(3): 335-336.
 - MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
 - SALVAN, J. (1983).- *L'avifaune du Gard et de Vaucluse*. Société d'Etude des Sciences Naturelles de Nîme et du Gard / SPN Languedoc-Roussillon éditeurs, Nîmes. 238 p.
 - TYSSANDIER, P. (1991).- La Fauvette orphée *Sylvia hortensis* en France. *Alauda* **59**(3): 148-154.
- ZBINDEN, N. & BLONDEL, J. (1981).- Zu Raumnutzung, Territorialität und Legebeginn mediterraner Grasmücken (*Sylvia melanocephala*, *S. undata*, *S. cantillans*, *S. hortensis*) in Südfrankreich. *Ornithologische Beobachter* **78**: 217-231.

Espèce à très fort enjeu de conservation PRIORITÉ 1/4	<h2 style="margin: 0;">PIPIT ROUSSELINE</h2>
	<i>Anthus campestris</i> (Linné, 1758)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A 255

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	-
Convention de Washington	-
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	DP
France	LC
Région	EN

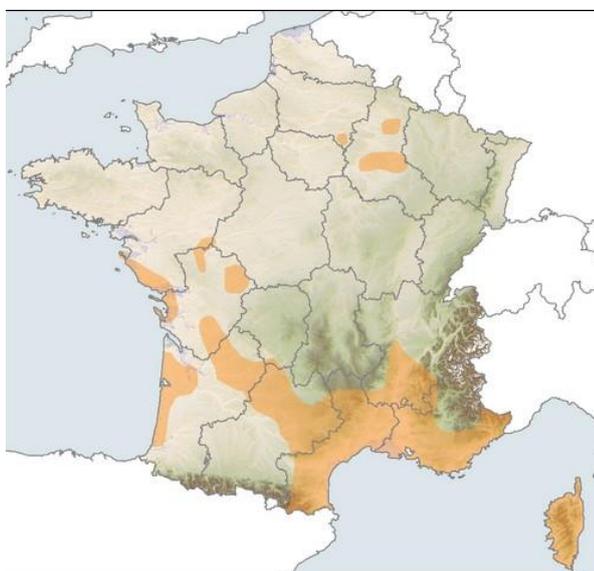


Source : <http://ec.europa.eu/>

Répartition géographique en Europe et en France



Présence estivale (en jaune)
 Résidente (en vert)
 Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de nidification française
 Source : DUBOIS et al., 2008

Le Pipit rousseline niche au travers de l'Europe moyenne et tempérée, du Portugal à la Russie européenne. Au nord, il atteint le Danemark et l'extrême sud de la Suède. Sa limite méridionale est l'Afrique du Nord et la Jordanie. A l'est, il est répandu jusqu'au sud de la Mongolie et le nord-est de la province du Xinjiang, en Chine.

En France le Pipit rousseline est un visiteur d'été qui niche principalement dans la région méditerranéenne (il est commun en Corse), remontant jusqu'à la Drôme et l'Ardèche. Plus au nord, il se reproduit dans une partie du quart sud-ouest du pays : Dordogne, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne (rare), Lozère et Aveyron. Il est signalé également au pied des Pyrénées, mais sa reproduction semble y être le plus souvent occasionnelle ou non prouvée. Sur la façade atlantique, c'est un nicheur local des Landes jusqu'à la Vendée, mais aussi plus à l'intérieur comme en Indre-et-Loire ou en Corrèze. Il est nicheur localisé et rare dans l'Ain et, plus au nord, dans la Marne, la Haute-Marne, l'Aube, l'Aisne, les Ardennes ainsi qu'en Alsace (Haut-Rhin). Il s'agit souvent de populations relictuelles. En migration, l'espèce présente une répartition beaucoup plus large et peut s'observer à peu près partout lors des haltes migratoires. La population française hiverne en Afrique subsaharienne.

Biologie

❖ Ecologie

Le Pipit rousseline est typiquement un oiseau de milieu ouvert, à végétation rase. Il se plaît dans les milieux semi-arides, fréquemment sablonneux ou rocailleux. En France, il fréquente le matorral ouvert du Midi méditerranéen, les steppes à salicornes. Il est aussi présent dans certaines cultures, notamment la vigne ou la lavande. En altitude, il fréquente les pelouses. Ailleurs, il est présent sur les dunes littorales (notamment les dunes fixées), les prairies et pelouses calcaires rases, les jachères, les landes à molinie, les landes rases, le lit sec des cours d'eau, en bordure et au sein de gravières et de carrières et sur les terrains militaires au relief parfois tourmenté par les engins en manœuvre. Dans ses quartiers d'hiver africains, le Pipit rousseline se rencontre dans la savane.

❖ Comportements

L'espèce revient en France dès la fin du mois de mars dans le Sud, mais c'est surtout en avril que s'installent les nicheurs. Le passage se prolonge jusqu'en mai, avec la présence d'oiseaux plus septentrionaux (bien que les populations du nord de l'Europe soient en diminution). Les nicheurs français se trouvent du niveau de la mer jusqu'en altitude, atteignant alors 1900 m au Mont Ventoux, 1950 m en Corse, et jusqu'à 2330 m dans les Pyrénées-Orientales. Le mâle chante en vol et parcourt son territoire, lequel s'étend sur quelques hectares (de 4 à 12 ha). Après l'émancipation des jeunes, en juillet, des regroupements d'oiseaux s'effectuent de fin juillet à fin août avant les premiers mouvements migratoires. Ceux-ci sont diurnes et s'amorcent à la même époque, mais la migration automnale culmine vers le 15 septembre pour se prolonger jusqu'au début du mois d'octobre. Passée cette date, les observations de Pipit rousseline se font plus rares. Quelques oiseaux sont encore notés jusqu'au 15 novembre.

❖ Reproduction

Les densités sont variables, allant de 0,4-0,6 couple pour 10 hectares en Camargue à 5,5 chanteurs pour une superficie identique dans les meilleures garrigues du Gard. La femelle appariée bâtit le nid, sans doute seule. Celui-ci, très souvent camouflé dans la végétation rase, rappelle un peu celui de l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*). Il est volumineux, fait de brindilles, d'herbes sèches et de mousse ; l'intérieur étant plus moelleux, car constitué de matériaux très fins et de crin. Posé à même le sol, il y est généralement bien dissimulé, à l'abri des prédateurs.

La ponte, déposée vers la fin mai, comporte quatre à cinq œufs, blanchâtres ou verdâtres, avec quelques taches. Ils seront couvés pendant environ deux semaines, uniquement par la femelle. Les jeunes éclos sont nourris au nid le plus souvent par les deux parents (mais parfois par la femelle seule). Les jeunes séjournent au nid pendant 13 à 14 jours. Ils restent alors dans les environs immédiats du nid, continuant à être nourris par les adultes. Ils demeurent dépendants jusqu'à l'âge de quatre semaines. Les liens familiaux perdurent jusqu'à cinq semaines. Il arrive que le couple entame une seconde nichée, mais pas avant le mois de juillet.

❖ Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Pipit rousseline est constitué principalement d'insectes qu'il capture à la suite d'une course brève, un peu à la manière d'un gravelot *Charadrius* sp.. En milieu dunaire atlantique, les cortèges d'arthropodes dunaires (orthoptères, névroptères et arachnides...) constituent la majeure partie du régime alimentaire, et dès l'émancipation des jeunes, l'entomofaune des laisses de mer est une ressource trophique importante. En hiver, il peut se nourrir également de graines, mais cela reste occasionnel. En période hivernale, termites et sauterelles figurent au premier rang de ses proies.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, il figure dans la catégorie « à surveiller ». Au début des années 1990, la population nicheuse française était estimée à plus de 10 000 couples, tandis qu'à la fin de cette décennie, elle est évaluée à environ 15 000 à 20 000 couples. Pour mémoire, l'effectif national dans les années 1980 était évalué entre 20 000 et 30 000 couples. Ces estimations, loin d'être précises, ne reflètent pas un réel déclin de l'espèce. Sur le plan spatial, la contraction de son aire est, semble-t-il, assez modeste. Des disparitions locales existent, mais ne concernent pas des zones de superficie importante, hormis l'Alsace où l'espèce était autrefois commune. La situation est plus alarmante dans d'autres pays du nord-ouest de l'Europe. En effet, il semble bien que l'espèce soit en régression tant numérique que spatiale dans tous les pays au nord et au nord-est de la France. Ceci transparaît de façon nette sur les sites de migration d'automne du nord et du nord-ouest de la France (e.g. cap Gris-Nez, baie de Somme, mais aussi Bretagne, montagne de la Serre, Puy-de-Dôme), où les effectifs d'oiseaux en migration ont très nettement chuté depuis la fin des années 1980 [G. FLOHART, comm. pers. ; LPO Auvergne].

En Rhône-Alpes, le Pipit rousseline est bien répandu uniquement dans le sud de l'Ardèche (Basse-Ardèche, Cévennes et Boutières) et de la Drôme (Tricastin, Baronnies et Diois). Il est également présent ponctuellement, avec des indices probables ou certains, sur les coteaux de la vallée du Rhône dans le nord de l'Ardèche ou encore en Haute-Savoie. Même si les milieux favorables sont encore étendus, les populations de Pipit rousseline méritent d'être suivies attentivement, compte tenu de l'évolution des pratiques agricoles.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	460 000	820 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2000)	15 000	20 000	(2) Dubois <i>et al.</i> , 2008
(3) Effectif régional (2003)	1 000	2 000	(3) CORA 2003
(4) Effectif départemental (2002)	100	1000	(4) CORA 2003

* Russie et Turquie non comprises.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Les données ZNIEFF et des associations prouvent sa présence depuis de nombreuses années sur le secteur.

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : se limite aux plateaux

Statut : nicheur et migrateur

Effectif : 3 oiseaux ont été contactés de façon certaine. Néanmoins, de par des inventaires non exhaustifs ne couvrant pas la totalité des milieux favorables à l'espèce, le nombre de couples présents semble être supérieur et compris entre **4 et 10 couples**.

Importance relative de la population : très faible

Dynamique de la population : inconnue

Isolement : population (presque) isolée

Etat de conservation de l'espèce : moyen ou réduit

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : Moyen. Les pelouses d'altitude sont encore en état de conservation assez favorable mais la menace de déprise agricole est forte.

Habitats préférentiels de l'espèce : pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs représentant 1 876 ha soit 15 % de la superficie de la ZPS

❖ **Menaces avérées sur la ZPS**

- Abandon des pratiques pastorales entraînant la disparition des milieux ouverts est une menace pour l'espèce
- Fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de pelouses insuffisante ;
- Utilisation de pesticides réduisant la faune entomologique ;

❖ **Menaces potentielles sur la ZPS**

La déprise agricole, conduit à un enrichissement et une revégétalisation importante, et donc à une fermeture de l'habitat, peu propice au maintien du Pipit rousseline.

Dans le même temps l'enrésinement de terrains ouverts n'est guère favorable à l'espèce. La fermeture progressive du matorral ou l'accroissement du couvert forestier : ce sont des milieux favorables à l'espèce qui disparaissent. Les feux estivaux contribuent certainement à ouvrir le milieu, mais sans doute pas suffisamment pour compenser les facteurs négatifs précités.

La modification des pratiques culturales, et/ou l'utilisation importante de produits phyto-sanitaires conduisant à une réduction des insectes ne sont pas de nature à maintenir des populations florissantes de pipits rousselines.

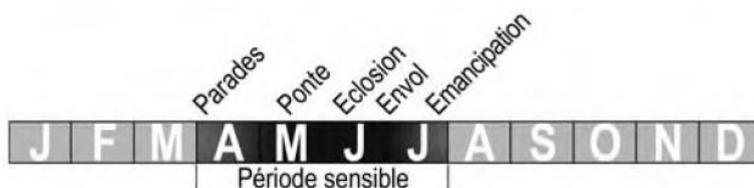
Enfin, comme pour d'autres migrateurs trans-sahariens hivernant au Sahel, les sécheresses qui sévissent là-bas de manière récurrente entraînent très certainement une surmortalité hivernale qui n'est pas sans incidence sur les populations nicheuses.

❖ **Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce**

- Maintien de troupeaux, essentiellement sur les plateaux de la PZS, à savoir : Montagne de Poët, Plateau Saint-Laurent et Montagne d'Angèle, qui correspondent aux secteurs de présence de l'espèce. Une réouverture des anciens parcours à moutons pourrait être pratiquée. Le pacage des moutons entretient une végétation rase ou de faible hauteur, favorable au maintien du Pipit rousseline, mais également à d'autres espèces de milieu sec et/ou steppique.
- Le reboisement naturel ou artificiel est à maîtriser. Ex du Pin noir sur le plateau Saint-Laurent

❖ **Période de sensibilité de l'espèce**

Période sensible



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ **Etudes, suivis et recherches à développer**

Il n'existe pas d'étude particulière sur les exigences écologiques du Pipit rousseline en France. Etant localisé, la tendance de ses effectifs nicheurs n'est pas connue autrement que de façon empirique et assez parcellaire. Les suivis de migration postnuptiale qui nous renseignent davantage sur l'état des populations au nord-est de la France, lesquelles sont connues pour décliner fortement, doivent se développer dans les autres régions afin de fournir des indications sur l'état des populations françaises dans leur ensemble.

Les atlas régionaux ou départementaux sont à présent plus précis du point de vue quantitatif. De tels travaux devraient, dans les années à venir, fournir des indications chiffrées sur le statut réel du Pipit rousseline. Il reste à établir également l'inventaire précis des exigences biologiques de ce Pipit pendant sa période de reproduction sur le territoire français. Dans le Midi, une étude préalable approfondie serait nécessaire pour mettre en évidence une éventuelle régression de l'espèce et les causes exactes du déclin, s'il y existe.

❖ **Références bibliographiques**

- ALSTRÖM, P. & MILD, K. (2003).- *Pipits and Wagtails of Europe, Asia and North America*. Helm, London. 496 p.
 - BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – *Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status*. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
 - CORA, 2003 - *Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes*. CORA Editeur, 336 p.
 - DIREN Languedoc-Roussillon (2008). *Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces*.
 - DUBOIS et al., 2008 - *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Delachaux et Niestlé. 559 p.
 - GEROUDET, P. (1972).- *Les passereaux : des pouillots aux moineaux*. Vol. 3. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel. 287 p.
 - GLUTZ VON BLOTZHEIM, U.N. (1981).- *Der Brachpieper *Anthus campestris* Brutvogel der Walliser Felsensteppe*. *Der Ornitologische Beobachter* 78: 212-214.
- MNHN (2008). *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008)*, Ministère en charge de l'écologie - MNHN.

<p>Espèce à fort enjeu de conservation</p> <p>PRIORITÉ 2/4</p>	<p>VAUTOUR FAUVE</p>
	<p><i>Gyps fulvus</i> (Hablizl, 1783)</p>
<p>Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -</p>	<p>Code Natura 2000 : A 078</p>

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
Convention de Washington	Annexe A
Protection nationale	PN3

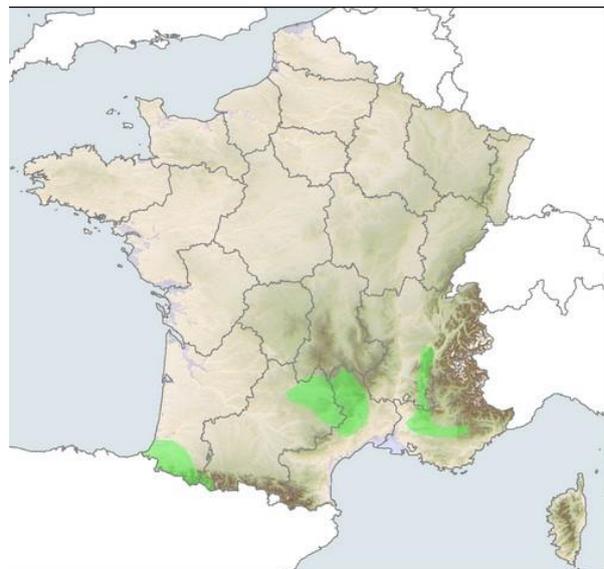
STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	S
France	LC
Région	VU



Répartition géographique en Europe et en France



Présence estivale (en jaune)
Résidente (en vert)
Présence hivernale (en bleu)
Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de présence annuelle française
Source : DUBOIS et al., 2008

En Europe, il est surtout présent sur le pourtour méditerranéen, les Balkans, dans l'ensemble de la Turquie et le Caucase. Des populations très réduites se maintiennent en Croatie, Bosnie, Serbie, Macédoine, Albanie, Bulgarie, Israël, Grèce et Italie. Elles sont relictuelles en Afrique du Nord (Maroc et Algérie).

En France, l'espèce occupe une partie des Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Aude), les Grands Causses (Lozère, Aveyron), les Baronnies et le Diois (Drôme) et le Verdon (Var et Alpes-de-Haute-Provence). Des individus erratiques peuvent parfois être observés assez loin des colonies.

Biologie

❖ Ecologie

Ayant besoin de courants d'air ascendants, ces grands planeurs s'installent dans des escarpements rocheux, de préférence dans la zone basse des montagnes, au voisinage des larges vallées, de hauts-plateaux, de causses et des plaines. Les parois des rochers doivent présenter des corniches, des failles ou des cavités offrant quiétude, sécurité à l'égard des prédateurs terrestres, ainsi que des accès dégagés pour les décollages et atterrissages. Il installe son nid sur les falaises, surtout calcaires. Quelques cas de nidification arboricole ont été enregistrés dans des sites sans milieux rupestres. En l'occurrence ces oiseaux investissent des nids de vautours moines.

❖ Comportements

C'est un oiseau diurne et grégaire. D'ordinaire silencieux, ils sont assez bruyants lors des accouplements au nid et lors des compétitions alimentaires ou des querelles intra-spécifiques sur les reposoirs communs. La recherche de nourriture s'effectue en groupes lâches, sur de longues distances, grâce à une vue très développée, l'odorat ne jouant aucun rôle. Le comportement de recherche de nourriture est typique. Un groupe s'envole, suit une direction commune, puis ses membres se dispersent. Tout en cherchant sa nourriture, chaque individu surveille ses congénères et observe aussi le comportement des autres oiseaux amateurs de charogne, comme les corvidés et les autres espèces de vautours (moine *Aegypius monachus*, percnoptère *Neophron percnopterus* et gypaète *Gypaetus barbatus*). Dès qu'un cadavre est découvert, le vautour qui l'a trouvé descend rapidement et signale ainsi à ses compagnons la présence d'une source de nourriture. Aussitôt les autres suivent et approchent du site. Si celui-ci paraît tranquille, ils se posent rapidement autour de la carcasse. La curée, moment où la carcasse est consommée, peut se dérouler quelques minutes ou quelques heures plus tard. Il ne reste que le squelette, voire la peau. Les vautours fauves rentrent leur tête et leur cou dans les entrailles de la bête, se salissant jusqu'à la collerette. La quantité de nourriture ingérée en une seule fois peut être supérieure à un kilogramme. La ration quotidienne nécessaire à un Vautour fauve est estimée à 500 g, sachant que ces oiseaux ne mangent pas tous les jours. Ils constituent donc des réserves (jabot, graisse) et peuvent jeûner plusieurs jours consécutifs. Ces rapaces vivent toute l'année en colonies de plusieurs dizaines ou centaines d'individus. Le cœur de la colonie est constitué de dortoirs et de reposoirs diurnes, les sites de nidification étant situés dans ce qui est appelé le domaine communautaire. Le territoire de prospection alimentaire est évalué à plusieurs centaines de milliers d'hectares, atteignant plus de 500 000 ha dans les Grands Causses. Pour les Baronnies, cette surface varie évidemment en fonction des saisons. Le **territoire de prospection est probablement de 8000 à 10000 km²** (*comm. pers.* Christian Tessier). L'activité de recherche alimentaire dépend en grande partie des conditions météorologiques. Le Vautour fauve peut rester immobile pendant de longs moments à attendre les meilleures conditions pour un vol sans effort. Adapté à la pratique du vol à voile, il est capable de déplacements de plusieurs centaines de kilomètres en une seule journée. Les adultes sont sédentaires, les jeunes, erratiques ou migrants partiels. Des échanges entre colonies ont été mis en évidence par le baguage des individus, notamment des jeunes au nid. Des mouvements permanents sont ainsi constatés entre la France, l'Espagne, l'Italie, la Croatie, la Grèce et jusqu'en Israël. De nombreux juvéniles et immatures de France et d'Espagne traversent chaque année le détroit de Gibraltar et longent les côtes africaines jusqu'en Afrique sub-saharienne (Sénégal, Gambie), y restant souvent plusieurs mois. Des vautours fauves nés dans les Grands Causses ont été retrouvés au Sénégal à deux reprises, ainsi qu'en Gambie. Il semble que les couples soient unis jusqu'à la disparition d'un des deux individus. Les vols nuptiaux sont effectués à proximité des sites de reproduction et des emplacements de dortoirs. Les deux adultes volent de façon synchronisée, en tandem, le long des parois rocheuses, l'un au-dessus de l'autre.

❖ Reproduction

Espèce monogame, le Vautour fauve niche généralement en colonies (de deux à plus de 100 couples) sur des corniches de falaises. En France, les colonies de 20 à 50 couples sont les plus fréquentes (*comm. pers.* Christian Tessier). La distance minimale entre chaque nid peut être inférieure à deux mètres. La nidification commence très tôt, dès le mois de novembre avec les accouplements et la construction de l'aire. Cette dernière consiste en un amas négligé de branchages et de plumes. Elle est reconstruite chaque année, car les matériaux sont progressivement évacués par le poussin au cours de sa croissance. En France, la ponte a lieu entre la fin décembre et le début de mars, principalement en janvier. La ponte ne compte qu'un seul œuf, très rarement deux (la présence de deux œufs signifie le plus souvent que deux femelles ont pondu dans le même nid). L'incubation, assurée par les deux partenaires, dure environ 53-54 jours. Le poussin, élevé par les deux parents, reste au nid près de 120 jours. Après l'envol, il est encore nourri par ses parents pendant un à deux mois. Le cycle de reproduction du Vautour fauve est ainsi long de six à neuf mois au maximum. Si un échec de la première ponte intervient au cours des deux premières semaines, les accouplements reprennent et une ponte de remplacement suit. L'intervalle de temps écoulé avant une ponte de remplacement est de l'ordre de 25 à 32 jours en captivité. Dans les Baronnies, la ponte de remplacement intervient environ trois semaines après l'échec de la première ponte. A la suite d'un échec de la reproduction, le couple peut changer de site de nidification l'année suivante. La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de quatre à cinq ans, bien que des oiseaux de trois ans aient été observés nicheurs en France. La longévité maximale observée en Espagne à partir des données de baguage est de près de dix ans, sans doute bien inférieure à la longévité réelle en liberté. Elle atteint 37 ans en captivité et une trentaine d'années *in natua*.

❖ Régime alimentaire

Le Vautour fauve est un rapace nécrophage spécialisé dans les mammifères de taille moyenne ou grande. Il est considéré comme un équarrisseur naturel en débarrassant la nature de cadavres qui pourraient être à l'origine de pollutions bactériologiques, en particulier des nappes phréatiques par l'intermédiaire des eaux de ruissellements.

Dans le Paléarctique occidental, le Vautour fauve dépend presque exclusivement des troupeaux d'ongulés domestiques. Les grands troupeaux de moutons et de chèvres qui séjournent tout l'été dans les montagnes leur fournissent des ressources régulières en bêtes accidentées, mortes de maladie, tuées par des prédateurs (chiens errants, loups, lynx, voire ours), vestiges placentaires, agneaux mort-nés, etc. Les carcasses d'ongulés sauvages sont également appréciées : chamois, bouquetins, mouflons, chevreuils. Les petites proies comme les cadavres de lièvre, lapin ou renard sont consommées de manière anecdotique.

Des dommages sur des animaux domestiques vivants sont régulièrement imputés au Vautour fauve. Ces cas sont rarissimes et ne concernent que des ongulés en difficultés lors de mise bas (par exemple retournement de matrice avec veau mort-né) ou sérieusement blessés et dans l'incapacité de survivre. Ce rapace ne s'en prend jamais à un animal vivant en bonne santé.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, en 2012, on compte environ 1 200 couples nicheurs. L'espèce y est considérée comme menacée (rare), bien qu'en augmentation depuis les années 1980, à la suite de réintroductions. En 2012, les effectifs français se répartissent comme suit : 580 couples dans les Pyrénées (stable, voire en léger déclin), 370 couples dans les Grands Causses (en augmentation), 146 couples dans les Baronnies (en augmentation), 70 couples dans le Verdon (en augmentation) et environ 30 couples dans le Vercors. Après un déclin dramatique dès le début du vingtième siècle, seule subsistait une soixantaine d'individus dans les Pyrénées françaises dans les années 1960. Les causes d'extinction locale ont varié suivant les régions, mais ont souvent été liées aux persécutions. Cette population a été sauvée grâce à des opérations de nourrissage débutées en 1969. Conjointement à la création de réserves naturelles, des programmes de réintroduction ont vu le jour en France et en Italie : dans les Grands Causses (1981-1986), les gorges de la Vis (1993-1997), la Drôme provençale (1996-2001), le Verdon (1999-2004) et le sud du Vercors depuis 1999. Elles ont permis de reconstituer l'aire de répartition nationale connue au début du XXe siècle, et ont été suivies d'un accroissement des effectifs et de l'apparition de nouvelles colonies.

En Rhône-Alpes, la population se situe dans la Drôme uniquement entre le sud Vercors et les Baronnies.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max
(1) Effectif européen* (2004)	18 000	19 000
(2) Effectif français (2012)	1 100	1 300
(3) Effectif régional (2012)	170	180
(4) Effectif départemental (2012)	170	180

- (1) BirdLife 2004
- (2) LPO
- (3) Vautours en Baronnies
- (4) Vautours en Baronnies

* Russie et Turquie non comprises.

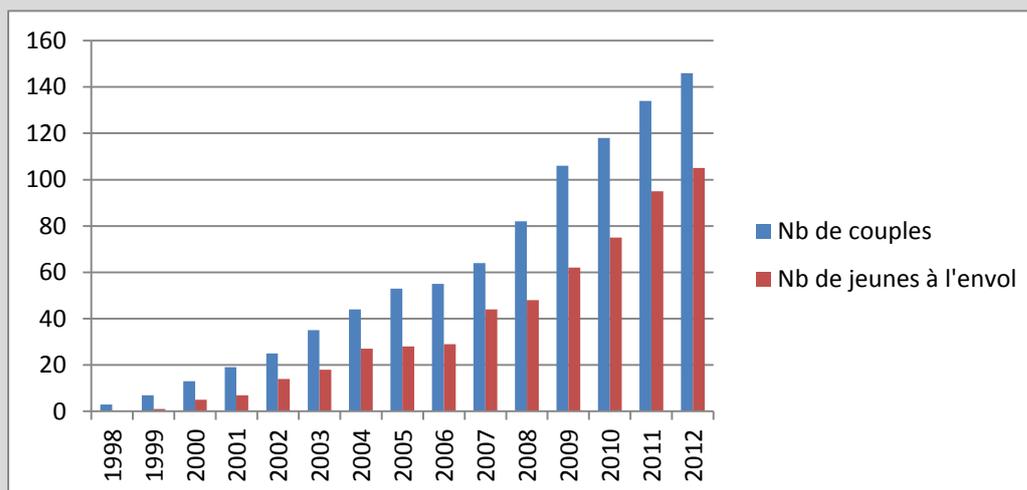
Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Le Vautour fauve semble avoir disparu des Alpes du sud vers la fin du 19^{ème} siècle. Suite au programme de réintroduction mené par l'association Vautours en Baronnies de 1993 à 2001, l'espèce s'est bien implantée dans les secteurs favorables de la ZPS. Les premières tentatives de reproduction ont eu lieu en 1998 et le premier jeune s'est envolé en 1999. En 2012 la colonie compte 146 couples reproducteurs. Il s'agit de la plus importante colonie de Vautour fauve des Alpes.

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

En 1987, des naturalistes de la Drôme lancent l'idée de réintroduire le Vautour fauve dans le Massif des Baronnies. Cette idée est inspirée par la réussite de la réintroduction de cette espèce sur les Grands Causses par le Fond d'Intervention pour les Rapaces et le Parc national des Cévennes. En janvier 1994, les premiers Vautours fauves sont récupérés dans des centres de soins français et surtout espagnols. Les oiseaux vont séjournés pendant presque trois ans dans deux grandes volières installées sur le site de réintroduction. Le 07 décembre 1996, les premiers Vautours fauves sont relâchés. Les premières tentatives de reproduction auront lieu en 1998 avec trois pontes mais aucun jeune à l'envol. Le premier poussin s'envolera en 1999. Aujourd'hui la colonie compte plus de 140 couples reproducteurs. C'est la plus importante colonie de Vautour fauve des Alpes.



Evolution de la reproduction du Vautour fauve dans les Baronnies 1998 – 2012 (source : Vautours en Baronnies)

Répartition sur la ZPS : homogène. Pour s'alimenter, la répartition du Vautour fauve se limite principalement aux zones d'élevage et, de façon plus générale, aux milieux ouverts de la ZPS. La répartition des secteurs de nidification du Vautour fauve est assez homogène sur le territoire de la ZPS des Baronnies puisque de nombreuses falaises sont occupées, du plateau de Saint-May où l'espèce s'est installée en premier jusqu'au sud-est de Nyons.

Statut : sédentaire (nicheur)

Effectif : 146 couples. Certaines colonies (2, représentant X couples) ne sont pas intégrées au sein du périmètre de la ZPS

Importance relative de la population : la population de la ZPS représente presque 10 % de la population française soit une part importante de cette dernière.

Dynamique de la population : en augmentation

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition (l'espèce se déplace sur de grandes distances)

Etat de conservation de l'espèce : Excellent. La dynamique est très positive et les menaces, bien qu'avérées comme les problèmes d'électrocution ne viennent pas enrayer cette dynamique.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : les sites de nidification sont disponibles.

Habitats préférentiels de l'espèce : pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, falaises et vires rocheuses, sol nu représentant 2 532 ha soit 20,2 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Actuellement, la première cause de mortalité identifiée est liée au réseau électrique (électrocutions ou collisions), sur la commune de Villeperdrix.
- L'abandon des pratiques pastorales risque de diminuer la disponibilité en proies (troupeaux domestiques)

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

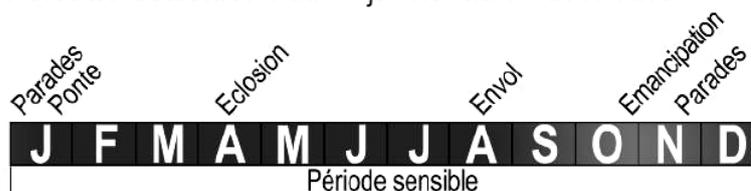
- Les activités de plein air (escalade, via-ferrata), le survol des sites de nidification par les parapentes, les deltaplanes, les aéronefs, voire la chasse photographique, occasionnent des dérangements pouvant nuire au succès de reproduction de ce grand rapace, bien que plus tolérant au dérangement que les autres espèces de vautours.
- Puisque la loi oblige d'évacuer les cadavres de bétail, invoquant des raisons sanitaires, l'alimentation des vautours dépend majoritairement des charniers aménagés à leur attention. Une interruption de cet approvisionnement « artificiel » peut les affecter directement. Dans les Baronnies, les cadavres d'ongulés domestiques en estive représentent une ressource trophique facilement accessible.
- Le caractère grégaire du Vautour fauve et son mode d'alimentation le rendent très vulnérable au poison, principale cause d'extinction constatée en Europe de l'Est notamment.

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- le système des placettes d'équarrissage, charniers particuliers utilisés par les éleveurs, permettra d'assurer l'approvisionnement de la colonie. Actuellement, cinq placettes ont été autorisées par les services vétérinaires et d'autres sont encore en projet.
- Maintien du pastoralisme qui permet une disponibilité trophique pour l'espèce
- Une sensibilisation doit être menée par rapport à la problématique de l'utilisation du poison, qui constitue une pratique illégale.
- l'enfouissement ou la neutralisation des lignes électriques dangereuses
- Protection contre le dérangement des falaises qui servent à sa reproduction,
- Vigilance concernant l'installation d'éoliennes sur la ZPS et ses alentours.
- Adapter le périmètre de la ZPS de façon à ce qu'il intègre l'ensemble des secteurs de nidification de cette espèce.

❖ Période de sensibilité de l'espèce

Période sensible : du 1^{er} janvier au 31 décembre



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

S'il est vraisemblable que les charniers ont contribué au redressement des populations concernées, il convient de mieux comprendre quelles peuvent en être les conséquences sur le fonctionnement et la régulation des effectifs de vautours fauves. A long terme, cela permettra d'envisager un mode de gestion de ces charniers avec un niveau minimum d'intervention humaine. Le suivi de l'évolution du nombre de couples nicheurs en France est indispensable. Le baguage des jeunes au nid est un outil important pouvant apporter des réponses à la dynamique de population, ainsi que sur les déplacements des oiseaux. Dans les Grands Causses, la pose de balises GPS sur un échantillon représentatif de la population va débuter en 2008, avec le concours du Muséum National d'Histoire Naturelle. L'objectif est entre autres d'acquérir des connaissances inédites sur l'occupation de l'espace par les vautours fauves. Une telle étude serait particulièrement intéressante dans les Alpes.

❖ Références bibliographiques

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2008).- Species factsheet : *Gyps fulvus*. Downloaded from <http://www.birdlife.org>.
- BOSE, M. & SARRAZIN, F. (2007).- Competitive behaviour and feeding rate in a reintroduced population of Griffon Vultures *Gyps fulvus*. *Ibis* 149(3): 490-501.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- ELIOTOUT, B. (2007).- *Le Vautour fauve : Description Evolution Répartition Reproduction Observation Protection*. Delachaux & Niestlé, Paris. 191 p.
- GARCIA-FERNANDEZ, A.J., MARTINEZ-LOPEZ, E., ROMERO, D., MARIA-MOJICA, P., GODINO, A. & JIMENEZ, P. (2005).- High levels of blood lead in griffon vultures (*Gyps fulvus*) from cazorla natural park (Southern Spain). *Environmental Toxicology* 20(4): 459-463.
- GENSBOL, B. (2005).- *Guide des rapaces diurnes. Europe, Afrique du Nord et Moyen-Orient*. Les Guides du Naturaliste Delachaux & Niestlé, Paris. 403 p.
- LECONTE, M. & SOM, J. (1996).- La reproduction du Vautour fauve *Gyps fulvus* dans les Pyrénées occidentales : historique d'une restauration d'effectifs et paramètres reproducteurs. *Alauda* 64(2): 135-148.
- LPO (2008).- *Vautour fauve*. Site Internet : <http://vautours.lpo.fr/>.
- MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
- MOUZE, M. & BAGNOLINI, C. (1995).- Le vol en tandem chez le Vautour fauve (*Gyps fulvus*). *Canadian Journal of Zoology* 73(11): 2144-2153.
- RIEGEL, J. & LES COORDINATEURS ESPECES (2008).- Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2007. *Ornithos* 15(3).
- SARRAZIN, F., BAGNOLINI, C., PINNA, J.L. & DANCHIN, E. (1996).- Breeding biology during establishment of a reintroduced Griffon Vulture *Gyps fulvus* population. *Ibis* 138(2): 315-325.

<p>Espèce à enjeu de conservation modéré</p> <p>PRIORITÉ 3/4</p>	<p>BONDRÉE APIVORE</p>
<p>Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -</p>	<p><i>Pernis apivorus</i> (Linné, 1758)</p> <p>Code Natura 2000 : A 072</p>

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
Convention de Washington	Annexe A
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	S
France	LC
Région	NT



Source : <http://ec.europa.eu/>

Répartition géographique en Europe et en France



Présence estivale (en jaune)
Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de nidification française
Source : DUBOIS et al., 2008

La Bondrée apivore niche en Europe moyenne et septentrionale, et en Asie occidentale. En Europe, elle est absente du pourtour méditerranéen, d'Islande et du nord de la Scandinavie, elle est rare dans les îles britanniques. La limite sud de répartition passe par le nord de l'Espagne, le midi de la France,

l'Italie moyenne et le nord de la Grèce. Vers le nord, la Bondrée atteint la Norvège méridionale, la Suède, la Finlande et la Russie, jusqu'au cercle polaire.

En hiver, elle est totalement absente d'Europe, et se répartit alors dans la zone forestière d'Afrique tropicale, de la Guinée à l'Angola, en passant par le Cameroun et le Congo ; elle est beaucoup plus rare en Afrique orientale.

La Bondrée se reproduit dans la majeure partie de la France, excepté le bassin méditerranéen et la Corse ; elle est plus rare dans les régions côtières, et niche en montagne jusqu'à 1500 mètres au moins.

Biologie

❖ Ecologie

La Bondrée semble préférer la présence alternée de massifs boisés et de prairies. Elle évite les zones de grande culture, mais occupe aussi bien le bocage que les grands massifs forestiers, résineux ou feuillus. Pour se nourrir, elle explore les terrains découverts et semi-boisés : lisières, coupes, clairières, marais, friches, forêts claires, prés et cultures. La présence de zones humides, de cours d'eau ou de plans d'eau est fréquente sur son territoire.

En hiver, elle occupe les forêts tropicales, où elle mène une existence discrète.

❖ Comportements

C'est un grand migrateur, qui arrive en Europe tardivement et repart précocement, si bien que son séjour chez nous ne dure que quatre mois, ne lui laissant que le temps nécessaire pour nicher. Elle passe la plus grande partie de son existence en Afrique. Quelques rares bondrées sont de retour en France dès avril, mais c'est en mai que culmine le passage migratoire, généralement entre le 10 et le 20 mai ; ce passage se prolonge encore début juin. La migration inverse commence dès le mois d'août, pour atteindre son maximum en septembre. Seuls quelques individus sont encore observés en octobre, essentiellement des jeunes. La Bondrée est nettement grégaire lors de ses migrations, avec de fortes concentrations près des détroits et des cols, mais elle peut également voyager seule, et peut survoler les mers ou les océans, aussi bien que les déserts. En dehors des périodes migratoires, c'est un oiseau discret, et elle passe facilement inaperçue lors de son court séjour estival. Elle vit alors en couples disséminés. La période des parades, où les deux adultes se livrent à des jeux aériens à proximité de l'aire, intervient juste après le retour de migration : elle ne dure pas longtemps, mais reprend en juillet pendant l'élevage des jeunes. Cette espèce est strictement diurne.

❖ Reproduction

La Bondrée apivore est monogame. Les couples, fidèles pour la vie, semblent déjà formés dès le retour de migration, et la reproduction commence aussitôt, avec les parades aériennes et la construction du nid. Les deux adultes défendent un territoire de 10 km² en moyenne (maximum 20, minimum 2 ou 3 km²). La nidification a lieu dans de grands arbres, rarement en dessous de neuf mètres, aussi bien en pleine forêt qu'en lisière, dans un boqueteau ou dans une haie. Les bondrées aménagent généralement un ancien nid de rapace ou de corvidé ou une aire des années précédentes, en apportant des branches et surtout une grande quantité de rameaux verts. Le nid est de dimensions moyennes (diamètre 65 à 80 cm, épaisseur 30 cm), et la verdure est renouvelée tout au long de la reproduction. La ponte, en juin ou juillet selon les régions, est presque toujours de deux œufs (extrêmes un à trois), richement colorés. L'incubation est assurée par les deux partenaires, dès la ponte du premier œuf, et dure en moyenne 35 jours. Le premier vol des jeunes se situe à l'âge de 40 jours, mais ceux-ci retournent au nid pour y recevoir leur nourriture pendant deux semaines encore. A huit semaines, c'est-à-dire en août ou début septembre, ils quittent les environs de l'aire, et la migration suit aussitôt, sans délai apparent. En cas de perte de la nichée, une ponte de remplacement est possible, mais peu commune. Les études sur la biologie de reproduction et sur la dynamique de population de la Bondrée sont rares et fragmentaires. En forêt de Tronçais, des taux d'échec des nichées de 19% à 42% ont été relevés, donnant un nombre de jeunes à l'envol de 0,85 à 1,2 par couple ayant pondu. On admet que la Bondrée peut se reproduire dès la fin de sa première année, mais des individus isolés, sans doute âgés d'un an, séjournent dans des régions où l'espèce ne niche pas. Le taux de survie lors des migrations et en hivernage est inconnu. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ 29 ans.

❖ Régime alimentaire

C'est la particularité la plus singulière de ce rapace: la Bondrée a en effet un régime alimentaire extrêmement spécialisé, constitué principalement d'insectes, et plus précisément d'hyménoptères. Lors de son séjour estival en Europe, il s'agit surtout de guêpes, mais aussi de bourdons, dont les nids sont soit enterrés, soit situés à l'air libre.

Lors de son arrivée en mai, et durant les périodes froides ou pluvieuses, la Bondrée doit compléter ce régime avec d'autres proies : autres insectes (coléoptères, orthoptères, fourmis, chenilles), araignées, lombrics, amphibiens, reptiles, micromammifères, jeunes oiseaux au nid. A la fin de l'été, elle mange aussi des fruits et des baies. La Bondrée repère les nids de guêpes ou de bourdons en épiant le va-et-vient des insectes, soit à l'affût sur un arbre ou un monticule, soit en volant à faible hauteur, soit à terre, en marchant. Lorsqu'elle a repéré une colonie souterraine, elle creuse avec son bec et surtout ses pattes, jusqu'à déterrer complètement le nid, indifférente à la nuée d'insectes furieux qui la harcèlent. Malgré ses adaptations morphologiques (petites plumes écailleuses de la face, fente étroite des narines), elle doit sans doute se faire piquer fréquemment, ce qui suppose une certaine immunité à l'égard du venin. La Bondrée consomme des insectes adultes, mais ce sont surtout les œufs, larves et nymphes, logés dans leurs cellules, qui l'intéressent, et dont elle nourrit ses jeunes. Les nids aériens d'hyménoptères, fixés aux branches ou aux herbes, sont plus faciles à prendre. Malgré le terme d'apivore, les bondrées consomment rarement des abeilles et ne s'en prennent pas aux ruchers, où le couvain est d'ailleurs inaccessible pour elles. Elles n'ont donc aucune incidence sur les activités humaines.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, la récente enquête sur les rapaces nicheurs de France permet d'estimer la population de bondrées à 11 000-15 000 couples, soit plus du quart de la population totale d'Europe de l'Ouest. La tendance d'évolution des effectifs en France est difficile à apprécier, faute d'enquête analogue antérieure, mais la répartition géographique à peu évolué au cours des dernières décennies, avec peut-être une légère progression vers l'ouest et vers le sud. Plus récemment et dans le Gard, l'espèce a nettement progressé vers les plaines et le littoral entre l'atlas 1985-1993 et l'enquête Rapaces 2000-2005 (CO Gard). La densité des couples dans les secteurs les mieux connus apparaît stable. Par ailleurs, les passages dans les cols pyrénéens, tout particulièrement Organbidexka, où la population française représente une grande part des effectifs, indiquent une stabilité depuis 1981. En Rhône-Alpes, l'espèce niche dans tous les départements et son statut n'a guère évolué en trente ans. Cependant, à l'échelle séculaire, il semble avoir progressé, mais hormis dans certains secteurs de plaine, peu d'éléments existent sur son évolution récente.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	36 000	52 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2004)	10 600	15 000	(2) Iborra 2004
(3) Effectif régional (1984)	1 333	1 683	(3) CORA 2003
(4) Effectif départemental (2002)	100	500	CORA 2003

* *Russie et Turquie non comprises.*

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Non connu.

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : homogène

Statut : nicheur et migrateur

Effectif : probablement moins de 10 couples dans la ZPS

Importance relative de la population : le part de la population de la ZPS est très faible. L'espèce est plus abondante au nord du département.

Dynamique de la population : inconnue

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : moyen ou réduit (les effectifs sont assez faibles)

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : bon

Habitats préférentiels de l'espèce : ligneux hauts clairs, pelouses ouvertes, ligneux hauts denses (feuillus et résineux) représentant 6 893 ha soit 55,1 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

Aucune menace directe n'est connue. Aucun cas de dérangement n'a été observé directement.

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

- la fréquentation humaine trop proche de ses sites de nidification peut être source de dérangement de même que l'exploitation forestière
- La diminution des insectes du fait des insecticides pourrait avoir des conséquences sur la Bondrée.
- Elle est sensible à la destruction de son habitat (mosaïque paysagère alternant massifs boisés et ouverture).

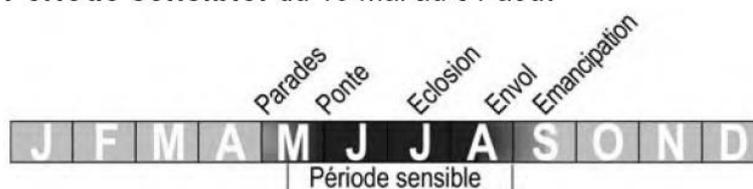
❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

La conservation de la Bondrée n'implique pas de mesures de gestion draconiennes. Il convient simplement d'être vigilant sur certains points :

- veiller à conserver des massifs forestiers et à ne pas engager de travaux forestiers aux alentours des aires en période de reproduction.
- éviter la disparition des haies vives,
- maintenir ou favoriser les clairières, les friches, la mosaïque agricole en bon état de conservation,
- conserver des mosaïques paysagères, alternance de milieux ouverts et de milieux forestiers,
- éviter les plantations monospécifiques denses, tout particulièrement de résineux par une diversification des essences et l'enrichissement des peuplements, notamment par la création d'îlots de feuillus,
- maintenir des forêts claires, en évitant les exploitations de printemps et d'été, et en gardant une proportion suffisante de futaie âgée,
- éviter les travaux forestiers entre le 1er mai et le 1er septembre autour du site de nidification,
- traiter tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon de 1 km autour de l'aire,
- éviter l'usage des pesticides.

❖ Période de sensibilité de l'espèce

Période sensible: du 15 mai au 31 août



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Bien que la Bondrée soit en France un rapace relativement répandu, peu d'études lui ont été consacrées, sans doute du fait de ses mœurs discrètes, et il n'existe aucune monographie récente. Des données concernant sa distribution, sa densité et sa reproduction ont été collectées à l'occasion d'études portant en général sur tous les rapaces diurnes (T. NORE en Limousin, Y. HOUILLON en Franche-Comté, réalisation d'atlas régionaux ou départementaux). Il reste beaucoup à apprendre sur cette espèce, tant au niveau de la densité des couples reproducteurs, que des causes expliquant son absence de certaines régions où ses proies sont pourtant abondantes, et de sa dynamique de population (biologie de reproduction, mortalité au cours des migrations, longévité, écologie sur les lieux d'hivernage).

❖ Références bibliographiques

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
 - CORA (2003). Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
 - DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
 - DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
 - GENSBOL, B. (1988).- Guide des rapaces diurnes. Europe, Afrique du Nord et Proche Orient. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel (Suisse), Paris. 384 p.
 - GEROUDET, P. (1978).- Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel (Suisse), Paris. 426 p.
 - IBORRA O. (2004) – Bondrée apivore. pp 29-31 in Thiollay & Bretagnolle – Rapaces nicheurs de France. Delachaux & Niestlé, Paris. 175 p.
 - KERAUTRET, L. (1972).- La Bondrée apivore dans le Nord de la France. Statut actuel et indications de recherche. Le Héron 2: 38-40.
 - MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
 - NORE, T. (1979).- Rapaces diurnes communs en Limousin pendant la période de nidification (Buse, Bondrée, Milan noir, Busards Saint-Martin et cendré). Alauda 47: 183-194.
- SEPOL (2006).- L'avifaune de l'annexe I de la Directive "Oiseaux" présente dans la zone de protection spéciale "Plateau de Millvaches 34p

Espèce à enjeu de conservation modéré PRIORITÉ 3/4	<h1 style="margin: 0;">CIRCAÈTE JEAN-LE-BLANC</h1>
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788) Code Natura 2000 : A 080

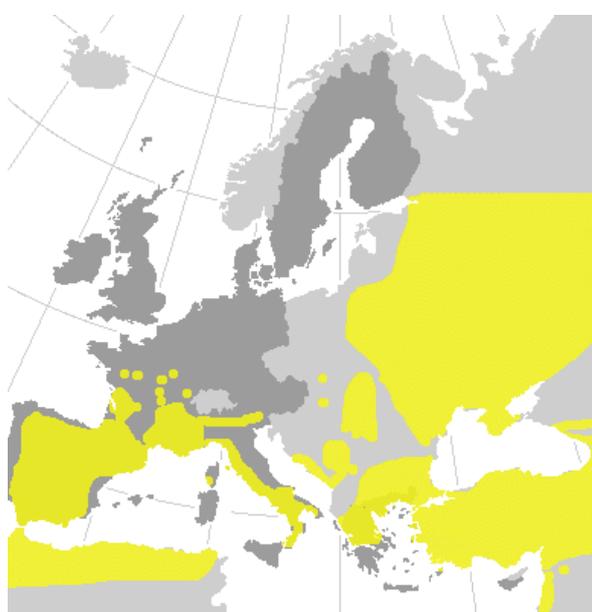
Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
Convention de Washington	Annexe A
Protection nationale	PN3

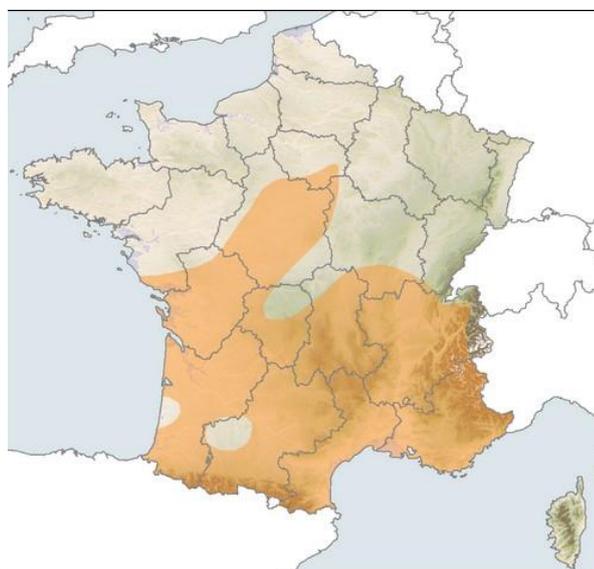
STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	S
France	LC
Région	NT



Répartition géographique en Europe et en France



Présence estivale (reproduction)
Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de nidification française
Source : DUBOIS et al., 2008

En Europe l'aire de distribution s'étend sur 22 pays entre le Golfe de Finlande au nord de l'Estonie, le détroit de Gibraltar et le nord de la Caspienne, l'essentiel des populations étant établi dans les pays méditerranéens et en Russie du sud. Espèce migratrice (sauf les oiseaux du sud-est asiatique, sédentaires), le circaète passe l'hiver en Afrique sahélienne au sud du Sahara, du Sénégal à l'Ethiopie, entre les latitudes 14 et 17° nord.

En France, il ne niche qu'au sud d'une ligne reliant la Vendée au Jura en passant par la Sologne, l'Orléanais, le sud de l'Yonne et la Côte d'Or, mais la majorité des couples sont fixés dans le sud-est : régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, sud de Rhône-Alpes et sud-est du massif central.

Le passage migratoire pour les oiseaux français s'effectue en majorité par les Pyrénées dont 80% par l'Est de la chaîne, puis le détroit de Gibraltar pour rejoindre les quartiers d'hiver.

Biologie

❖ Ecologie

Le Circaète recherche les milieux ouverts à couvert végétal peu épais, riches en reptiles, sa nourriture principale : pelouses sèches ou rocailleuses, friches et landes de divers types, forêts claires de pins purs ou en mélange avec des chênes, pâturages divers, garrigues, milieux rocheux, zones humides. Il niche en forêt dans un secteur tranquille, sur un pin de forme tabulaire ou un gros chêne à feuilles caduques ou persistantes offrant une grande branche horizontale découverte. On trouve le nid dans des secteurs accidentés en moyenne montagne ou dans de vastes forêts de plaine pourvu que l'accès aérien soit dégagé. Le site de reproduction, s'il ne connaît pas de perturbations, est fidèlement occupé année après année, même si l'emplacement du nid change assez régulièrement. En période d'hivernage, en Afrique, il occupe les savanes à acacias et les steppes arides.

❖ Comportements

Grand voilier diurne, il s'active dès que les courants chauds lui permettent de prendre de la hauteur. Il n'est donc pas très matinal. Les couples restent unis pour la vie et se retrouvent ensemble chaque année sur le lieu de nidification. Son territoire ne couvre que quelques hectares autour du nid, par contre son domaine vital englobe plusieurs dizaines de km² : 60 km² en moyenne pour la Haute Loire.

Grand migrateur, il arrive de fin février à fin mars en France. Le départ s'étale de fin juillet à début novembre culminant dans la seconde quinzaine de septembre. Les contacts hivernaux en France relèvent de l'anecdote.

❖ Reproduction

Dès l'arrivée, les sites de nidification sont occupés et défendus notamment par des vols en festons. Puis la réfection ou la construction de l'aire est rapide. Sa taille semble ridicule pour un oiseau aussi imposant (de 50 à 100 cm de diamètre et 20-30 cm d'épaisseur). Située entre 2,5 et 32 m de haut, elle est réalisée en branchettes sèches de 30-50 cm de long, la cuvette centrale recevant un tapis de rameaux courts de résineux et de feuillus. Les densités connues varient de 0,5 à 9 couples/100km² avec localement jusqu'à 12 et en moyenne des valeurs supérieures à cinq sur le pourtour méditerranéen. Parades, accouplements et défense territoriale occupent le mois qui précède la ponte. Composée d'un seul et unique œuf blanc de forte taille, elle est déposée de fin mars à mi-mai. En cas de destruction précoce de l'œuf, une ponte de remplacement est possible. L'incubation dure entre 45 et 47 jours, rôle attribué à la femelle, le mâle étant souvent perché sur un reposoir proche. Jusqu'à l'âge de six à sept semaines le jeune est gardé et abrité par l'un des parents aux moments les plus chauds. Vers 45 jours, son plumage est complet sauf les grandes plumes de la queue et des ailes. Son envol a lieu vers 70-80 jours. Son émancipation 40 à 60 jours plus tard, intervient au moment de partir en migration. La productivité moyenne varie entre 0,5 et 0,85 jeune par couple reproducteur en fonction des régions.

La maturité sexuelle semble atteinte vers trois ou quatre ans voire cinq, sa longévité est aux alentours de 20 ans.

❖ Régime alimentaire

Spécialisé, il se nourrit presque exclusivement de reptiles, principalement des serpents, y compris venimeux contre lesquels il n'est pas immunisé, qui représentent 70 à 96% des proies. Les grandes couleuvres (jusqu'à 1m50) sont les plus recherchées mais toutes les espèces d'ophidiens sont concernées. Les lézards sont aussi capturés et dans la région méditerranéenne le Lézard ocellé (*Lacerta lepida*) est régulièrement consommé. Les autres proies observées en faible nombre comprennent des vertébrés (petits mammifères, batraciens, oiseaux) et des invertébrés (insectes, vers). D'après plusieurs travaux l'estimation du nombre de serpents prélevés par un couple et son jeune pendant sa présence en Europe serait de 700-800 individus (maximum cité de 1500). La ration quotidienne moyenne d'un adulte est d'environ 160 g.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	5 400	7 500	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2008)	2 400	2 900	(2) MNHN 2008
(3) Effectif régional (2003)	306	422	(3) CORA 2003
(4) Effectif départemental (2003)	100	200	(4) CORA 2003

* Russie et Turquie non comprises.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France les effectifs viennent d'être réévalués à la hausse avec 2400-2900 couples ce qui représente un doublement de la précédente valeur affichée qui correspond à la fois à une meilleure estimation et à une progression numérique. Le XXe siècle a pourtant connu une disparition ou diminution sur la frange septentrionale de sa distribution nationale ne concernant qu'un nombre limité de couples (Bretagne, Orne, Champagne, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Vosges et Alsace). Aujourd'hui le Circaète se reproduit dans 53 départements dont les deux tiers comptent moins de 20 couples.

En Rhône-Alpes, l'espèce n'est absente que de Haute-Savoie où deux couples nichaient autrefois au Mont Salève. Depuis les années 1970, il n'y a pas eu de modifications de la répartition des nicheurs. La population de circaètes se maintient et manifeste même depuis les années 1990 une légère tendance à l'augmentation.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Le Circaète Jean-le-Blanc est une espèce présente sur la ZPS des Baronnies depuis toujours.

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : homogène

Statut : nicheur - migrateur

Effectif : 10-15 couples estimés

Importance relative de la population : la population de la ZPS représente environ 0,5 % de la population française, soit une part assez faible.

Dynamique de la population : inconnue

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : bon. Même s'il n'a pas été possible de localiser et quantifier exactement le nombre de couples nicheurs, l'espèce semble abondante sur la ZPS.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : moyen à bon. Les massifs forestiers sont abondants.

Par contre, la fermeture des milieux est préjudiciable à ses proies, les reptiles.

Habitats préférentiels de l'espèce : ligneux hauts clairs, pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, falaises et vires rocheuses, ligneux hauts denses (feuillus et résineux), sol nu représentant 8 995 ha soit 71,9 % de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

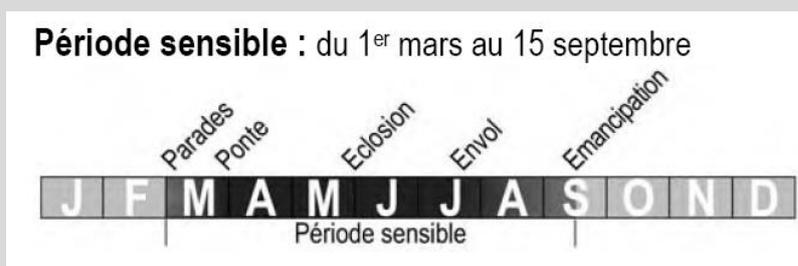
- Abandon des pratiques pastorales ;
- Fermeture progressive des milieux ;
- Utilisation de pesticides ;

❖ **Menaces potentielles sur la ZPS**

- La dégradation des milieux ouverts et l'abandon de l'agropastoralisme représentent une menace importante pour les territoires de chasse du Circaète. Si dans un premier temps, exode rural et déprise agricole favorisent les reptiles par l'enfrichement qui en découle, la fermeture des milieux qui s'ensuit leur devient défavorable à terme.
- Sur les sites de reproduction, les travaux forestiers et les activités de loisirs non maîtrisées peuvent être causes de perturbations, d'abandon ou de destruction des nids.
- Mortalité causés par les câbles électriques
- Les incendies forestiers estivaux répétés et leur ampleur détruisent régulièrement des nids ce qui est préjudiciable pour une espèce qui n'élève au mieux qu'un seul jeune par an.

❖ **Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce**

- Favoriser l'agriculture extensive ainsi qu'à l'agencement en mosaïque des milieux ouverts sont des facteurs favorables. En milieu forestier, la conservation de pins tabulaires et le respect des arbres porteurs d'aires ainsi que de leur environnement proche (sous forme d'îlots de bois adultes) sont à promouvoir, l'oiseau demeurant extrêmement fidèle à son site de reproduction.
- Adaptation du calendrier de la gestion forestière, en stoppant coupes et travaux dans un périmètre de 200-300 m autour du nid de mars à août, optimise le succès entre le cantonnement du couple et l'envol de l'unique poussin.
- Améliorer la connaissance de l'espèce sur la ZPS et notamment la localisation des secteurs de nidification afin d'instaurer des périmètres de protection autour.

❖ **Période de sensibilité de l'espèce**

Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ **Etudes, suivis et recherches à développer**

Dans un premier temps, il serait particulièrement intéressant d'effectuer une importante prospection pour quantifier et cartographier les couples nicheurs dans la ZPS Baronnies.

C'est principalement sur les conditions de vie dans les zones d'hivernage africaines que les études font défaut. Le programme de marquage, actuellement conduit dans le Parc National des Cévennes devrait être étendu pour suivre la dynamique des populations. Les recherches bénévoles du groupe « Circaetus » (structure informelle de la LPO/FIR) méritent d'être encouragées et soutenues car elles permettent un suivi de la distribution et des effectifs sur la plupart des régions habitées par le Circaète en France. Il faudrait aussi approfondir les connaissances sur l'évolution du nombre d'oiseaux estivants (immatures ou adultes non nicheurs).

❖ **Références bibliographiques**

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- JOUBERT, B. (2001).- *Le Circaète Jean Le Blanc*. Eveil Nature, Saint-Yrieix-sur-Charente. 72 p.
- MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.

- ONF (2000).- *Observatoire du patrimoine naturel des réserves biologiques. Analyse et bilan de l'enquête 1999*. Office National des forêts – Direction Technique – Aménagement, Sylvicultures et Espaces naturels. 226 p. + annexes.
- PETRETTI, F. (1988).- Notes on the behaviour and ecology of the Short-toed Eagle in Italy. *Le Gerfaut* 78: 261-286.
- THIOLLAY, J.M. (1989).- *Distribution and Ecology of Palearctic Birds of Prey Wintering in West and Central Africa*. In MEYBURG, B.U. & CHANCELLOR, R.D. - Raptors in modern World. Proceeding of the III World Conference on Birds of Prey and Owls. ICBP, IUCN/SSC, WWGBP, Berlin, London, Paris. 95-107 p.
- URCUN, J.P. & KABOUCHE, B. (2003).- La migration postnuptiale du Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* à travers les Pyrénées. *Alauda* 71(2): 119-132.

<p>Espèce à enjeu de conservation modéré</p> <p>PRIORITÉ 3/4</p>	<p>GRAND-DUC D'EUROPE</p> <p><i>Bubo bubo</i> (Linné, 1758)</p>
<p>Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -</p>	<p>Code Natura 2000 : A 215</p>

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	-
Convention de Washington	Annexe A
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	S
France	LC
Région	VU

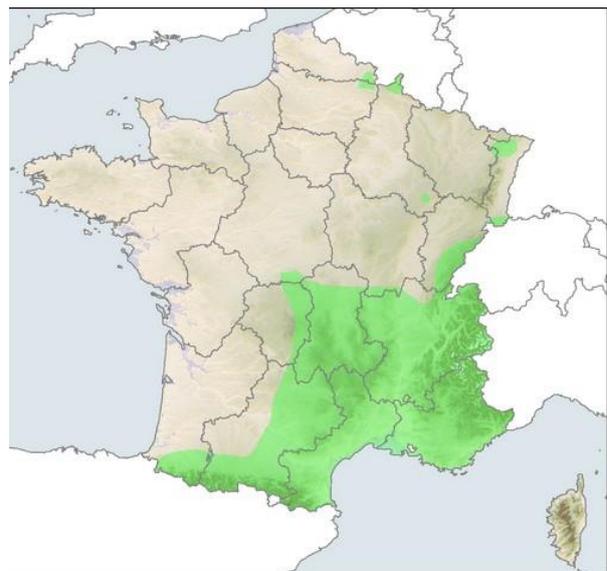


© F. PAWLOWSKI

Répartition géographique en Europe et en France



Résidente (en vert)
Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de présence annuelle française
Source : DUBOIS et al., 2008

En Europe, le Grand-duc est présent dans tous les pays, à l'exception des îles britanniques. En France, il est présent dans la plupart des massifs. Des Pyrénées jusqu'au Jura et aux reliefs bourguignons, la répartition est continue et englobe tout le Massif central et les Alpes jusqu'aux rivages de la Méditerranée. Un noyau de population, plus isolé et résultant de réintroductions, notamment en provenance d'Allemagne, occupe une partie du massif des Vosges, de la Lorraine et des Ardennes.

Biologie

❖ Ecologie

Alors qu'en Europe de l'Est et du Nord, le Grand-duc occupe une grande variété de milieux, dont les zones marécageuses et surtout les forêts, dans notre pays, l'espèce reste, pour l'essentiel, limitée aux zones rupestres.

Cependant, une tendance à l'élargissement de la niche écologique se fait sentir dans certains secteurs (forêts du Massif central, Camargue). Pour les sites les plus favorables, terrains de chasse et zones de reproduction sont juxtaposés. Le Grand-duc niche depuis le bord de mer des îles de Marseille jusqu'à 2000 m dans les Alpes.

❖ Comportements

Le Grand-duc vit par couple et peut être observé toute l'année sur son site. Le jour, les adultes occupent des gîtes diurnes, le plus souvent à l'abri de la vindicte des autres espèces d'oiseaux, mais ils apprécient parfois le plein soleil ou la pluie et sont alors bien en vue. De ce gîte, l'adulte dispose toujours d'un assez large champ de vision. La nuit,

le Grand-duc quitte ses rochers après avoir stationné quelques temps sur un poste dégagé. L'essentiel du territoire de chasse est limité à un rayon de 2 km autour du site.

❖ Reproduction

Bien que le Grand-duc puisse chanter toute l'année, la période qui précède la ponte est particulièrement animée, le mâle chantant très près de la future aire. Les œufs sont déposés directement sur le sol, sans aucun apport de matériau mais après une préparation soignée de la cuvette, voire d'un nettoyage de la végétation alentour. L'aire est le plus souvent sur une vire rocheuse, assez rarement accessible et aussi souvent dégagée que protégée par un buisson. Par contre, la présence d'un surplomb est appréciée. En forêt, l'aire peut être située au pied d'un grand arbre ou dans une ancienne aire de rapace. La ponte, de un à quatre œufs, est déposée au plus tôt fin décembre et jusqu'en avril. La quantité de nourriture disponible semble déclencher la période de ponte. Les œufs sont couvés 35 jours par la femelle et les jeunes restent à l'aire environ deux mois. Les deux adultes nourrissent les petits mais seule la femelle est capable de dépecer les proies. Suivant la configuration de l'aire, les jeunes peuvent la quitter assez tôt, avant même de savoir voler. Dès leur sortie de l'aire, les jeunes crient toute la nuit pour se faire repérer des parents et peuvent être nourris jusqu'à la fin de l'été, voire jusque dans le courant d'octobre. Globalement, la moyenne du nombre de jeunes à l'envol varie de 1,4 à 2,6 suivant les populations étudiées. C'est dans l'étage montagnard du Massif central que cette productivité est la plus faible. Cette productivité est plus importante près des milieux ouverts et à proximité des villages. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ 24 ans.

❖ Régime alimentaire

Véritable super prédateur, le Grand-duc peut consommer toutes les proies qu'il peut maîtriser, du coléoptère au Héron cendré *Ardea cinerea* et au Grand Tétrás *Tetrao urogallus*. Toutes les espèces de rapaces jusqu'à la taille du

Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* et de l'Aigle de Bonelli *Hieraaetus fasciatus* peuvent entrer dans son régime alimentaire. Cependant, en France, les mammifères forment près de 80% des proies capturées avec quatre grands régimes : Rat surmulot *Rattus norvegicus*, Hérisson d'Europe *Erinaceus europaeus*, Lapin de Garenne *Oryctolagus cuniculus*, Lièvre *Lepus* sp. et micromammifères. Dans les sites proches des cours d'eau, les poissons sont systématiquement pêchés. Dans les secteurs où sont situées des décharges, les Grands-ducs dépendent uniquement des rats surmulots.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, l'espèce est considérée comme rare. Le Grand-duc a subi de grandes pertes dans ses effectifs, au moins durant le XIXe et le XXe siècle, par tout moyen de destruction dont le piège à poteau. De plus, ces périodes correspondaient à une utilisation intensive de tous les espaces par l'agriculture et l'élevage. Depuis, l'exode rural et la protection de l'espèce qui s'est accompagnée d'une augmentation notoire des effectifs et de la répartition, ont montré, à posteriori, les raisons essentielles de ce déclin passé. Ainsi, dans le Puy-de-Dôme, alors que neuf sites étaient connus en 1975, il y en avait 44 en 1988 ; dans les Bouches-du-Rhône, l'augmentation est de 30 à 40% entre 1979 et 1991. Plus récemment, dans la Loire, un recensement effectué dans les années 2000 a permis de trouver 43 nouveaux sites sur une estimation de 120 sites pour l'ensemble du département.

Les effectifs français du Grand-duc sont certainement supérieurs à 1 600 couples, répartis dans les secteurs

géographiques suivants : 700 dans le Massif central, 180 en Languedoc, 250 en Provence et 300 dans les Alpes pour les bastions les plus importants ; au moins 100 dans les Pyrénées mais quelques centaines seulement dans les autres massifs (Jura, Bourgogne, Vosges et Ardennes).

Aujourd'hui, le Grand-duc continue sa progression géographique à la conquête de ses anciens territoires. Cependant, il semble marquer le pas, comme la plupart des espèces faussement considérées comme strictement rupestres, devant le faible attrait de nos forêts de plaine qui ne semblent pas aujourd'hui correspondre à ses exigences. De fait, des territoires immenses ne seront peut-être pas colonisés à cause de la sylviculture. Pourtant, le Grand-duc était signalé vers 1910 en forêt de Fontainebleau.

Enfin, paradoxalement, une partie de l'augmentation des effectifs de l'espèce étant liée à la bonne densité des rats

surmulots, l'espèce ne reflète pas réellement le bon état général des écosystèmes. Ainsi, la suppression des

décharges, dans le cadre général d'une meilleure gestion de nos déchets, aura sûrement un impact sur les populations présentes dans ces secteurs.

En Rhône-Alpes, la population fait partie intégrante des populations naturelles du sud du pays. L'ensemble des départements accueille l'espèce. Toutefois, les départements situés au sud de Rhône-Alpes accueillent les effectifs les plus élevés (Ardèche et Drôme).

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	9 100	20 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2008)	1 600	2 000	(2) MNHN 2008
(3) Effectif régional (2003)	275	400	(3) CORA 2003
(4) Effectif départemental (1995)	50	100	(4) CORA 2003

* *Russie et Turquie non comprises.*

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

On retrouve dans les Baronniees des noms de lieu-dit qui font probablement référence à l'espèce comme « chante duc ».

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : homogène mais concentrée dans les gorges de l'Eygues où on compte un couple tous les trois km de gorges

Statut : sédentaire (nicheur)

Effectif : au moins une douzaine de couples dans la ZPS

Importance relative de la population : la population de la ZPS représente environ 0,5 % de la population française, soit une part assez faible.

Dynamique de la population : inconnue

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : bon

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : ?

Habitats préférentiels de l'espèce : cultures annuelles, prairies, cultures pérennes, ligneux hauts clairs, pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, falaises et vires rocheuses représentant 4 425 ha soit 35,4 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Réseau électrique (menace principale) ;
- Abandon des pratiques pastorales ;
- Fermeture progressive des milieux ;

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

Les persécutions directes, même si elles n'ont pas complètement disparu, sont devenues anecdotiques. Par contre, l'espèce paye un lourd tribut aux lignes électriques. Il s'agit là de la première cause de mortalité liée à l'homme. Les dérangements par les sports de pleine nature comme l'escalade sont responsables de la désertion de certains sites (au moins trois en Haute-Loire).

Dans la vallée du Rhône, les défrichements de ces quinze dernières années pour la vigne, sont aussi responsables de la désertion de quelques sites. La construction de barrages a noyé des sites rupestres dans des gorges même si, souvent, le haut de ces sites, hors d'eau, est toujours occupé. La chasse, pouvant limiter les densités de gibier dans certains secteurs comme le Mercantour, peut limiter l'installation du Grand-duc.

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Il serait nécessaire de limiter les dérangements notamment liés aux sports de pleine nature, en établissant des accords avec les fédérations et associations de pratiquants de ces sports. Ainsi, il apparaît nécessaire de protéger des sites rupestres en y proscrivant ce type d'activités, notamment par la mise en place d'APPB. Il est important de poursuivre le travail de longue haleine consistant à rendre inoffensives les lignes électriques par des dispositifs anti-collision et anti-électrocution, déjà bien engagés dans certains secteurs comme la Haute-Loire. Pour permettre l'installation de populations forestières de ce rapace, il conviendrait de retrouver une plus grande naturalité dans nos forêts, notamment en maintenant à l'échelle des paysages un réseau le plus dense possible d'arbres matures ou surmatures. Cette mesure permettrait le maintien d'un bon niveau de biodiversité forestière.

❖ Période de sensibilité de l'espèce

Période de sensibilité: du 1er janvier au 31 juillet



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Dans un premier temps, il est nécessaire d'approfondir les connaissances sur l'espèce en menant des inventaires ciblés au sein de la ZPS.

Afin de suivre l'évolution des populations, la recherche annuelle des sites occupés et des preuves de reproduction serait souhaitable. De nombreux groupes « Grand-duc » organisent ce genre de suivi. Les Parcs régionaux et nationaux pourraient facilement mettre en place des suivis annuels. Par contre, nos connaissances sont très fragmentaires sur la dispersion des individus, et notamment des jeunes. Un programme de suivi de dispersion des jeunes en cours en Suisse montre des mouvements jusque dans la région Rhône-Alpes. Il est intéressant de poursuivre les recherches sur le régime alimentaire du Grand Duc dans les nouvelles zones colonisées par l'espèce. A côté d'un cas avéré d'empoisonnement dans les années 2000, d'autres cas de mortalité suggèrent l'intervention indirecte de produits toxiques ; il serait bénéfique d'étudier tous les cas suspects qui pourront se présenter afin d'alerter les utilisateurs de tels produits.

❖ Références bibliographiques

- BALLUET, P. & FAURE, R. (2004).- Typologie des sites occupés par le Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* dans le nord-est du massif Central (département de la Loire). *Nos Oiseaux* **51**: 211-226.
 - BAYLE, P. (1992).- *Le hibou grand-duc Bubo bubo dans le parc national du Mercantour*. Rapport du parc national du Mercantour. 30 p.
 - BERGIER, P. & BADAN, O. (1991).- Evaluation of some breeding parameters in a population of Eagle Owls *Bubo bubo* in Provence (South Eastern France). *Birds of Prey Bulletin* **4**: 57-61.
 - BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
 - BRUGIERE, D., DULPHY, J.P. & PEYNET, D. (1989).- Le Hibou grand-duc (*Bubo bubo*) de 1971 à 1988 dans le Puy-de- Dôme. *Le Grand-duc* **34**: 1-6.
 - COCHET, G. (1991).- *Les sites à Hibou grand-duc, Bubo bubo, et la géomorphologie - Rapaces nocturnes*. Actes du 30^e Colloque Interrégional d'Ornithologie, Porrentruy (Suisse), Ed. Nos Oiseaux. 327 p.
 - COCHET, G. (1994).- *Le Hibou grand-duc dans l'étage montagnard du Massif central*. Actes du 32^e Colloque Interrégional d'Ornithologie, Grenoble (France), Oiseaux de montagne. CORA. La Niverolle
 - COCHET, G. (2006).- *Le grand-duc d'Europe. Description, évolution, répartition, moeurs, reproduction, observation*. Les sentiers du naturaliste. Delachaux et Niestlé. 207 p.
 - CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
 - DEFONTAINES, P. & CERET, J.P. (1990).- Influence des milieux naturels sur la reproduction du Grand-duc (*Bubo bubo*) dans l'Hérault. *Le Bièvre* **11**: 59-61.
 - DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
 - DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.

Espèce à enjeu de conservation modéré PRIORITÉ 3/4	<h1>MONTICOLE DE ROCHE</h1>
	<i>Monticola saxatilis</i> (Linné, 1758)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A 280

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

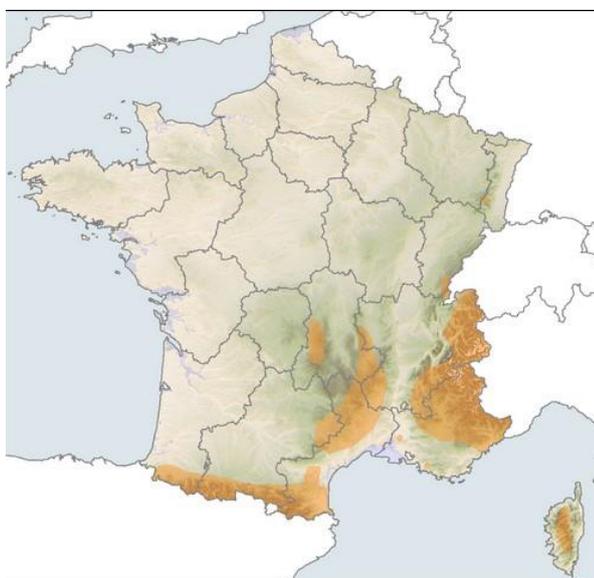
STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	-
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	-
Convention de Washington	-
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	DP
France	LC
Région	VU



Source : <http://www.netfugl.dk/>

Répartition géographique en Europe et en France



Aire de nidification française
Source : DUBOIS et al., 2008

L'aire de répartition est vaste depuis l'Afrique du Nord-Ouest, les régions méridionales de toute l'Europe, puis en se dirigeant vers la Turquie, les monts de l'Altaï en Asie centrale et jusqu'en Chine. En France, après avoir vu une disparition spectaculaire de presque toutes les zones de nidification septentrionales, il occupe aujourd'hui la majorité de nos massifs montagneux du Jura (rare), des Alpes, du Massif Central (surtout au sud), des Pyrénées et de Corse.

Il niche encore mais très rarement dans les Vosges. Dans le Midi, il peut s'installer dans les étages méditerranéens, par exemple dans les Basses Corbières (Languedoc-Roussillon). Reproducteur jusqu'à une altitude nettement plus haute que celle atteinte par le Monticole bleu, on le trouve dans les Pyrénées jusqu'à 2400-2700 m (mais seulement entre 900 et 1950 m dans les Pyrénées-Atlantiques), encore à 2500 m dans les Alpes, à 1900 m en Corse, à un peu plus de 1600 m dans le Massif Central et il a niché à 1350 m dans les Vosges. Des apparitions accidentelles sont notées ailleurs en France atteignant à l'ouest la Bretagne et aussi dans nombre de pays septentrionaux d'Europe. En hiver, la majorité des oiseaux séjourne dans les savanes d'Afrique tropicale.

Biologie

❖ Ecologie

Autrefois le Monticole de roche qui nidifiait en plaine dans une grande partie de l'est de notre pays, s'est peu à peu retiré vers les seules régions accidentées avec des éléments rocheux calcaires ou cristallins pointant superficiellement ou sous forme d'éboulis. Ces zones doivent être accompagnées de « clairières » de végétation assez basse, tout au plus parsemées de quelques buissons épars (buis et genévriers). La strate végétale d'une hauteur moyenne de 0,25 m apparaît optimale. On peut observer assez fréquemment le monticole dans des garrigues à Chênes kermès très dégradées. Partout il affectionne les secteurs les plus ensoleillés et il s'installera volontiers sur des coteaux plantés en vignobles.

❖ Comportements

Bien qu'extrêmement craintif comme le Monticole bleu, il est toutefois visible plus facilement, perché à découvert sur une pointe de rocher, un muret, une branche défeuillée, un fil électrique, qu'il abandonnera subrepticement à la première alerte. Le calme retrouvé, ce sera à nouveau une activité fébrile de courses rapides, de sautilllements entrecoupés de vols rasants, le plus souvent en quête de nourriture. Dans cette apparente agitation, ces oiseaux échapperont tous, y compris les mâles aux couleurs si vives, à l'attention de l'intrus avec un art consommé du camouflage.

Se déplaçant la nuit isolément ou en très petits groupes, le Monticole de roche en migration pré-nuptiale, arrive de la mi-avril jusqu'en mai, les sites d'altitude étant les plus tardifs à être occupés. La migration post-nuptiale, dirigée vers les quartiers d'hivernage africain, débute dès août et se déroule jusqu'à fin septembre et même en octobre en Corse.

❖ Reproduction

Le nid du Monticole de roche est situé dans une anfractuosité pierreuse horizontale dans un abrupt, un mur ou aussi sous un bloc et encore très occasionnellement dans un trou d'arbre. L'accès en est souvent dissimulé par une touffe de végétation. Assez volumineux, il est construit par la femelle, constitué d'herbes, de fines radicales et de mousse.

Il ne possède pas de garniture duveteuse ou de plumes. Le mâle n'intervient qu'au moment de l'élevage des poussins. Normalement, du moins en France, une seule ponte annuelle de quatre à cinq (parfois six) œufs bleu pâle avec de très légères taches brun-rouge, est déposée fin avril et surtout en mai-juin puis couvée par la femelle, 14 à 15 jours. Une à deux pontes de remplacement sont alors possibles. Plus à l'est de notre pays, deux pontes régulières ont été répertoriées. Les poussins nourris par les deux parents qui vont chercher leurs proies souvent à très grande distance, quittent pratiquement toujours le nid à 14-16 jours mais on a noté des séjours plus longs, de près de trois semaines. Aucune étude de dynamique de population n'a été réalisée à ce jour sur l'ensemble de l'aire française de distribution. En Europe, le remarquable travail de FARKAS (1955) en Hongrie, est encore le seul accessible. Sur le Causse de Sauveterre en Lozère, LOVATY (1990) a compté des densités maximales comprises entre 2,6 et 10 mâles au km², déduction faite des dolines et des zones reboisées en Pins noirs. Cet ornithologue a précisé qu'il ne s'agissait ici que de petites superficies et pas tous les ans. En effet la moyenne qu'il a obtenue à partir de deux sites, au long de six années, s'est élevée à 3,5 mâles au km² à peine. En Italie du Nord, SAPORETTI (1981) avait déjà obtenu des chiffres comparables en évaluant les superficies de trois territoires, respectivement à huit, dix et 12,7 hectares.

Bien que les effectifs régionaux restent trop souvent inconnus ou très peu précis, des chiffres de moins de 50 couples possibles ont été avancés pour certains départements (Vaucluse, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), de 50 à 100 couples pour la Corse, l'Aude, l'Hérault, supérieurs à 100 couples pour la Lozère et la Haute-Savoie, la palme revenant aux Pyrénées-Orientales avec 200-250 couples. A contrario, le Haut-Rhin avec un seul couple en 1991 fait piètre figure dans cette énumération.

❖ Régime alimentaire

Il est composé essentiellement d'insectes (coléoptères, chenilles de lépidoptères, orthoptères, diptères...). Nombre de ces captures sont réalisées au cours de vols brefs à partir d'un perchoir mais beaucoup sont obtenues aussi directement après poursuite au sol. D'autres classes d'invertébrés sont inscrites au menu : Myriapodes, Arachnides, vers de terre, colimaçons. Les vertébrés, tels petits serpents, lézards et grenouilles sont également appréciés et même apportés aux poussins. C'est surtout en fin d'été et en automne que des éléments végétaux seront prélevés, ainsi des fruits de petite taille (prunes, sorbes) et des baies de sureau, de viorne. Des individus ont été observés se nourrissant de grains de raisin.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, l'espèce est considérée comme « A surveiller ». Là encore, l'importance de la population française est très mal évaluée et manque totalement de fiabilité. Ainsi un chiffre d'un peu plus de 1 000 couples avait été avancé en 1976, corroboré en 1994 avec une fourchette de 500-1 500 couples, laquelle a été relayée avec 1 250-2 500 couples en 1999 mais on est surpris d'apprendre que l'effectif devrait actuellement se situer « inférieur à 10 000 couples » !

Dans notre pays, depuis 1940, le Monticole de roche n'a plus été retrouvé reproducteur en Franche-Comté, en Côte d'or, en Saône-et-Loire, dans l'Allier et dans certains secteurs du Puy-de-Dôme. S'il a niché encore dans les Vosges et le Jura, il l'a fait très épisodiquement voire très exceptionnellement. Ont disparu de même, les oiseaux qui étaient installés sur des édifices à Beaune en Bourgogne et sur les ruines romaines en pleine ville à Nîmes dans le Gard. Nombre de départements méridionaux ont été aussi affectés mais à moindre échelle (de l'ordre de 20% de diminution pour certains, toutefois). On explique alors d'autant plus difficilement que dans un passé récent, des couples, apparemment nouvellement installés, aient pu être détectés en Basse Provence. Actuellement la stabilité apparaît de mise.

En Rhône-Alpes, le Monticole de roche occupe, d'une part, les Alpes, les Préalpes et marginalement le Haut-Jura méridional et, d'autre part, l'est de l'Ardèche et quelques sites du sud du département de la Loire (Monts du Forez notamment). S'étant apparemment limitée à ses fiefs d'altitude, l'espèce semble aujourd'hui y avoir stabilisé des effectifs.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	28 000	61 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2000)	10 000	20 000	(2) Dubois <i>et al.</i> , 2008
(3) Effectif régional (?)	?	?	(3) ?
(4) Effectif départemental (2002)	100	200	(4) CORA 2003

* Russie et Turquie non comprises.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Présente au moins depuis une vingtaine d'année

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : se limite aux plateaux de la ZPS

Statut : nicheur - migrateur

Effectif : moins de 5 couples estimés

Importance relative de la population : non significative

Dynamique de la population : ?

Isolement : population non isolée, en marge de son aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : moyen ou réduit

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : Moyen

Habitats préférentiels de l'espèce : pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, falaises et vires rocheuses, sol nu représentant 2 532 ha soit 20,2 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Abandon des pratiques pastorales ;
- Fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de pelouses insuffisante ;
- Utilisation de pesticides réduisant la faune entomologique ;

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

- les reboisements
- la pratique de l'escalade dans des zones où l'espèce se maintient dans les falaises.

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Le maintien de la population française du Monticole de roche passe essentiellement par la conservation de son

habitat de prédilection, les pelouses sèches très ouvertes et caillouteuses. A cette fin, on pourrait envisager la mise en œuvre de diverses mesures :

La relance du pâturage : il faudrait la réserver en priorité aux zones en cours de fermeture puis en second lieu, aux pelouses encore ouvertes. Le pâturage hivernal par les ovins et les caprins semblerait être la meilleure solution.

Le brûlage contrôlé : il serait envisageable sur de petites superficies, périodiquement, là où le pâturage est difficile à pratiquer (milieux trop fermés ou trop accidentés pour le bétail) avec l'avantage d'un retour plus rapide aux stades herbacés très ouverts. Ce pourrait être également un préalable à l'installation d'activités pastorales sur ces secteurs. Il convient de l'utiliser avec toutes les conditions de sécurité nécessaires et dans le cadre de la réglementation.

La limitation des plantations de différentes essences (conifères ou caducifoliées).

La conservation des habitats du Monticole de roche serait bénéfique à tout un cortège d'oiseaux rares et menacés, typiques des habitats ouverts méditerranéens dont beaucoup sont inscrits en Annexe I de la Directive Oiseaux :

Cochevis de Thékla (*Galerida theklae*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Traquet oreillard (*Oenanthe hispanica*), Aigle de Bonelli, (*Hieraetus fasciatus*), Fauvette à lunettes (*Sylvia conspicillata*), Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*).

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Avant tout, il y a urgence à cartographier précisément et à évaluer correctement un état de la population du Merle de roche dans notre pays. Aussitôt après, des études sur l'écologie et la biologie de reproduction aussi fouillées que celle déjà citée et réalisée par FARKAS (1955) à l'étranger, devront être entreprises et suivies sur du long terme.

❖ **Références bibliographiques**

- AFFRE, G. & AFFRE, L. (1979).- Sur la diminution des Merles du genre *Monticola* dans la partie orientale des Pyrénées et les régions voisines. *Bulletin de l'A.R.O.M.P.* 4: non paginé, 8 p.
 - BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
 - CHEYLAN, G. (1973).- La nidification du Merle de roche *Monticola saxatilis* à la Montagne Ste Victoire. *Alauda* 41: 85-89.
 - CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
 - CRUON, R. & NICOLAU-GUILLAUMET, P. (1985).- Notes d'ornithologie française. *Alauda* 53: 34-63.
 - DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
 - DRONNEAU, C. & STUBER, J.P. (1992).- Nidification du Merle de roche *Monticola saxatilis* au Honneck, dans les Vosges en 1991. *Ciconia* 16: 103-114.
 - DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
 - FARKAS, T. (1955).- Zur Brutbiologie and Ethologie des Steinrotels *Turdus saxatilis*. *Vogelwelt* 76: 164-180.
 - GILOT, F. & COURMONT, L. (2004).- *Caractérisation des habitats des passereaux patrimoniaux nichant dans la ZPS basses corbières (11/66)*. Rapport d'étude pour la DIREN LR. 63 p.
 - LAUNAY, G. (1974).- Un point probable de nidification du Merle de roche *Monticola saxatilis* en Provence. *Alauda* 74: 230-231.
 - LAUNAY, G. (1982).- La nidification du Merle de roche *Monticola saxatilis* en Basse Provence. *Bulletin CROP* 4: 51-54.
 - LOVATY, F. (1990).- Densités du Merle de roche *Monticola saxatilis* sur un causse de Lozère. *L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie* 60: 152-155.
 - MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
 - SALES, G. (1975).- Nidification du Merle de roche *Monticola saxatilis* sur le massif de la Sainte-Baume. *Alauda* 43: 480-481.
 - SAPORETTI, F. (1981).- Territory size of the Rock Thrush *Monticola saxatilis*. *Avocetta* 5: 147-.
- SCHNETTER, W. (1957).- Wiederentdeckung des Steinrötels *Monticola saxatilis* (L.), als Brutvogel in den Vogesen. *Journal für Ornithologie* 4: 473-474.

Espèce à enjeu de conservation modéré PRIORITÉ 3/4	<h2 style="color: blue;">PETIT-DUC SCOPS</h2>
	<i>Otus scops</i> (Linné, 1758)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A 214

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

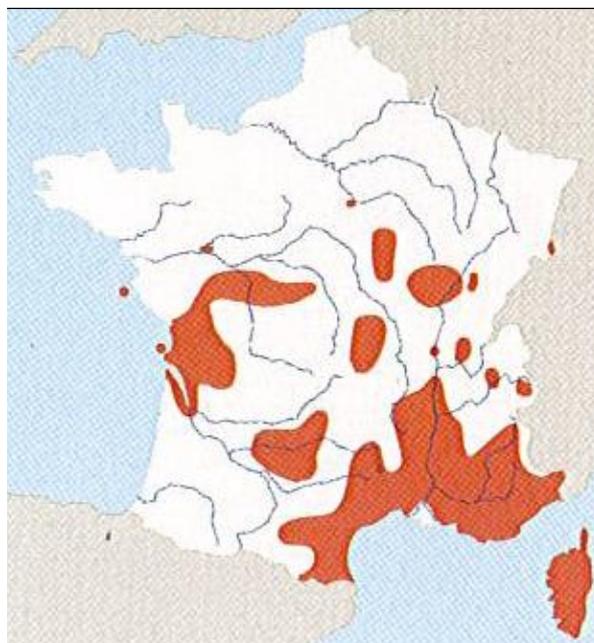
STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	-
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	-
Convention de Washington	Annexe A
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	DP
France	LC
Région	CR



© M. LEPLEY

Répartition géographique en Europe et en France



Aire de nidification française
Source : DUBOIS et al., 2008

En Europe, l'espèce occupe exclusivement les pays de la moitié sud du continent où les populations les plus importantes se rencontrent dans la Péninsule ibérique, en Italie, dans les pays balkaniques, à Chypre, en Grèce et Turquie, ainsi qu'en Russie méridionale. Migrateur transsaharien, le Petit-duc hiverne en Afrique entre le tropique du Cancer et l'Equateur, du Sénégal à l'Ethiopie. Cependant, une

partie des nicheurs européens séjourne durant l'hiver dans le bassin méditerranéen (sud de l'Espagne et de l'Italie, Corse, Sardaigne, Sicile, Iles Baléares, sud de la Grèce, la Crète et Chypre). En France, le Petit-duc, représenté par la sous-espèce nominale, a une répartition continue dans tous les départements de la région méditerranéenne. Commun dans cette région, il remonte la vallée du Rhône jusqu'à Valence et atteint la région de Rodez dans l'Aveyron. Il est également nicheur en Corse jusqu'à 1 850 m d'altitude. Deux autres noyaux de population sont localisés en Poitou-Charentes, avec des densités élevées localement, notamment sur l'île d'Oléron et en Midi-Pyrénées. L'espèce est excessivement rare au-dessus de la Loire et seules subsistent des petites populations plus ou moins régulières dans le Jura, l'Allier, le Puy-de-Dôme, la Savoie et dans la région Centre. En Corse, où la population semble sédentaire, l'hivernage est connu à partir du début du XXe siècle. Sa régularité a été confirmée depuis une trentaine d'années sans connaître précisément l'origine de tous les oiseaux.

L'hivernage de quelques individus est également régulier sur l'île de Port-Cros, et peut-être aussi sur celle de Porquerolles.

Biologie

❖ Ecologie

En période de reproduction, le Petit-duc occupe préférentiellement les milieux semi-ouverts constitués de landes, de friches ou de prairies, comportant obligatoirement des bouquets de vieux arbres creux. Les vergers âgés ou les bois entrecoupés de clairières sont également très recherchés de même que les ruines et les parcs boisés isolés ou situés au cœur des villages. Inféodé aux régions à climat estival chaud et sec, l'espèce a une distribution régulière seulement au sud de l'isotherme de 22°C en juillet.

❖ Comportements

Après avoir quitté les quartiers d'hiver africains, les premiers chanteurs sont notés régulièrement à partir de la mi-mars en France continentale (date précoce : 2 mars). Mais c'est en avril que la majorité des oiseaux arrive sur les sites de nidification, la migration pré-nuptiale se poursuivant néanmoins jusqu'à mi-mai. Immobile, caché durant la journée dans des cavités, des arbres touffus ou des buissons épais, le mâle attend le crépuscule pour se manifester. La période de chant débute en avril, dès février en Corse et se termine en été (août). Mai et juin correspondent à la période la plus intense. Après l'émancipation des jeunes, les adultes commencent leur migration post-nuptiale fin août début septembre. La majorité des oiseaux ont quitté la France avant mi-octobre.

❖ Reproduction

Le Petit-duc ne construit pas de nid. Il s'installe habituellement dans les trous des vieux arbres à une hauteur

comprise entre 1,5 et 10 mètres ou moins fréquemment, dans des vieux murs. D'ordinaire cavernicole, il peut néanmoins nicher à découvert dans des anciens nids de corvidés ou de rapaces lorsque ces gîtes habituels manquent. Il adopte également les nichoirs artificiels. La ponte, forte en moyenne de trois à cinq œufs (extrêmes : deux à sept), est déposée de début mai à début juillet avec un pic assez net entre fin mai et début juin. Ravitaillée par le mâle, la femelle, seule, couve pendant 24 à 25 jours. De rares pontes de remplacement sont connues en cas de destruction. Nourris les dix premiers jours par le mâle, puis par les deux adultes, les jeunes prennent leur envol à l'âge de 22-25 jours. De rares études sur la biologie de reproduction ont permis de connaître la production de jeunes. Ainsi, les suivis réalisés, notamment dans l'île d'Oléron par BAVOUX *et al.* (1991), donnent une moyenne de 2,6 jeunes volants par femelle ayant réussi leur reproduction. Ce succès reproducteur a été obtenu à partir de 142 femelles nichant toutes dans des nichoirs artificiels et qui ont fourni une moyenne de 3,99 œufs par ponte ($n = 571$ œufs). Le taux d'éclosion a été de 77,9% et le taux de réussite d'œufs produisant des jeunes de 64,4% (368 jeunes volants). La densité de mâles chanteurs sur cette île varie de 46 à 60 individus pour 175 km² entre 1981 et 1990. Des densités plus importantes sont relevées, notamment dans l'île de Port-Cros avec 28 mâles chanteurs pour 620 hectares. En principe monogame, l'espèce peut se reproduire à l'âge d'un an et revient souvent nicher sur le même site. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ sept ans.

❖ Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Hibou petit-duc est essentiellement insectivore. Dans l'île d'Oléron, une étude réalisée sur l'alimentation des poussins a montré que 89,3% des proies étaient des insectes, 4,6% des Arachnides et 2,5% des micromammifères. Le reste du régime alimentaire se compose d'oiseaux (petits passereaux) de Myriapodes et de proies indéterminées.

Plus précisément, l'identification de 2 365 proies photographiées au nid a révélé l'importance des Orthoptères, représentant 46,5% du total des insectes avec principalement la Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*), suivis des Lépidoptères dont un grand nombre de chenilles (27,69%) et des Phasmes (13%). En raison de la différence de tailles entre les sexes, il apparaît une ségrégation des proies capturées entre les mâles et les femelles. Les femelles capturent plus de grandes sauterelles et de petits rongeurs, alors que le mâle capture plus de criquets et de noctuidés. Dans d'autres sites ou pays, l'espèce consomme occasionnellement des batraciens, des reptiles, des musaraignes, des vers de terre, des chauves-souris, voire des crustacés.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, l'espèce est considérée comme « A Surveiller ». L'effectif nicheur estimé pour la France était compris entre 1 000 et 10 000 couples entre 1976 et 1997. Une estimation de 5 000 couples nicheurs avancée par DUBOIS *et al.* pour la fin des années 1990 est trop précise, compte tenu de la seule connaissance des effectifs locaux de cette espèce, bien que la distribution soit relativement bien connue. Dès lors, il semble plus prudent d'avancer une fourchette de 3 000 à 12 000 couples nicheurs en France au début des années 2000. Autrefois répandu sur pratiquement tout le territoire national, excepté le Nord et Nord-Est, le Petit-duc a commencé à régresser dès la fin du XIXe siècle. La diminution des effectifs et la réduction de l'aire de répartition se sont poursuivies depuis. Il a disparu de la Marne à la fin des années 1970, de Bretagne entre 1975 et 1980. Il a fortement régressé de la région Rhône-Alpes entre 1976 et 1997 où il ne subsiste plus que dans le sud de la Drôme et en Ardèche. Des régressions importantes ont également été signalées en Camargue, dans l'Allier, le Puy-de-Dôme, le Gard et le Vaucluse. Il est aussi noté en forte diminution en Aquitaine. Mais compte tenu de l'absence de dénombrements comparatifs, il paraît difficile de mesurer l'évolution réelle des effectifs, notamment dans les départements abritant des populations importantes.

En Rhône-Alpes, l'espèce niche dans tous les départements, elle a cependant disparu de trois districts, dans la Loire et la Haute-Savoie, depuis 1977. Le noyau principal de la population rhônalpine est méridional, localisé au sud des départements de l'Ardèche et de la Drôme (Basse Ardèche, Vivarais, Baronnies, Val de Drôme et Diois), dans des secteurs à influence bioclimatique méditerranéenne prépondérante. Au nord de Valence, la répartition apparaît plus sporadique, voire ponctuelle. Une baisse significative des effectifs de plus de 20 % est constatée par rapport aux résultats de l'atlas de 1977. La distribution et les effectifs sont fluctuants.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	56 000	110 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2000)	3 000	12 000	(2) Dubois <i>et al.</i> , 2008
(3) Effectif régional (1997)	150	400	(3) CORA 2003
(4) Effectif départemental (1997)	100	200	(4) CORA 2003

* Russie et Turquie non comprises.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Non connue

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : homogène

Statut : nicheur et migrateur

Effectif : 5 à 10 couples nicheurs

Importance relative de la population : ?

Dynamique de la population : ?

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : bon

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : ?

Habitats préférentiels de l'espèce : zones urbaines et périurbaines, ripisylves et forêts riveraines, prairies, cultures pérennes, ligneux hauts clairs, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs représentant 3 873 ha soit 31 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Abandon des pratiques pastorales ;
- Fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de pelouses insuffisante ;
- Utilisation de pesticides réduisant la faune entomologique ;
- Destruction des éléments linéaires du paysage ;
- Urbanisation et aménagements lourds.

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

Une première menace concerne la raréfaction des proies, en particulier les gros insectes, due à la dégradation ou à la disparition de ses territoires de chasse soumis à une agriculture intensive (monoculture, emploi massif de produits phytosanitaires).

Une seconde menace atteint les sites de nidification qui diminuent face aux remembrements responsables de la destruction du bocage et de l'abattage des vieux arbres indispensables à l'espèce. Le trafic routier peut être localement un facteur de déclin, comme l'attestent les observations de BAVOUX sur l'île d'Oléron. La dégradation des zones d'hivernage en Afrique tropicale est peut être une cause supplémentaire du déclin de l'espèce. Le turnover observé dans l'occupation des sites de reproduction, atteignant 55 à 78% d'une année sur l'autre en Italie, serait dû à une faible survie hivernale en Afrique.

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

La protection de l'habitat du Petit-duc constitue la principale mesure conservatoire. Dans les régions à fortes densités de nicheurs, il serait souhaitable de préserver des surfaces suffisantes de landes sèches et de friches et, surtout, de conserver les vieux arbres creux. Les mesures agri-environnementales ciblées essentiellement sur le maintien de systèmes de polyculture-élevage extensifs sont des actions à engager. Les cahiers des charges proposés doivent comporter des clauses indiquant la restriction de l'emploi des pesticides les plus toxiques et des engrais chimiques qui réduisent la quantité et la diversité des insectes de grande taille. La conservation du bocage et des bouquets de vieux arbres doit également figurer dans les cahiers des charges. La pose de nichoirs pourrait être envisagée dans les régions où les cavités naturelles font défaut.

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Compte tenu des lacunes importantes concernant l'évolution de la population française, il apparaît souhaitable de réaliser des recensements réguliers dans plusieurs zones échantillons suffisamment représentatives.

Des études portant sur l'écologie du Petit Duc Scops et sur la densité des proies pourraient être engagées. On doit prévoir également des suivis de la reproduction dans un grand nombre de départements, avec en parallèle des études précisant la toxicité des multiples produits chimiques employés en agriculture, à partir d'œufs non éclos notamment.

❖ Références bibliographiques

- ARLETTAZ, R. & FOURNIER, J. (1993).- Existe-t-il une ségrégation sexuelle de la prédation chez le Hibou petit-duc *Otus scops* ? *Alauda* 61(4): 257-263.
- BAVOUX, C., BURNELEAU, G., JUILLARD, M. & NICOLAU-GUILLAUMET, P. (1993).- Le Hibou petit-duc, *Otus scops*, sur l'île d'Oléron (France). Régime alimentaire des poussins. *Nos Oiseaux* 42(3): 159-170.
- BAVOUX, C., BURNELEAU, G. & NICOLAU-GUILLAUMET, P. (1991).- Aspects de la biologie de reproduction du Hibou petit-duc. *Otus scops. Alauda* 59(2): 65-71.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- GALEOTTI, P. & SACCHI, R. (2001).- Turnover of territorial Scops Owls *Otus scops* as estimated by spectrographic analyses of male hoots. *Journal of Avian Biology* 32(3): 256-262.
- GEROUDET, P. (2000).- *Les Rapaces diurnes et nocturnes d'Europe*. 7e Edition. Delachaux et Niestlé S.A., Lausanne. 446 p.
- LPO (2004).- *Base de données « Inventaire et statut des oiseaux présents en France Métropolitaine et dans les DOM-TOM »*. LPO - BirdLife France, Rochefort. Non publié.
- MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
- MULLARNEY, K., SVENSSON, L., ZETTERSTRÖM, D. & GRANT, P.J. (2000).- *Le guide ornitho. Nouvelle édition*. Delachaux et Niestlé, Lausanne-Paris. 400 p.

Espèce à enjeu de conservation modéré PRIORITÉ 3/4	PIC NOIR
	<i>Dryocopus martius</i> (Linné, 1758)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A 236

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	-
Convention de Washington	-
Protection nationale	PN3

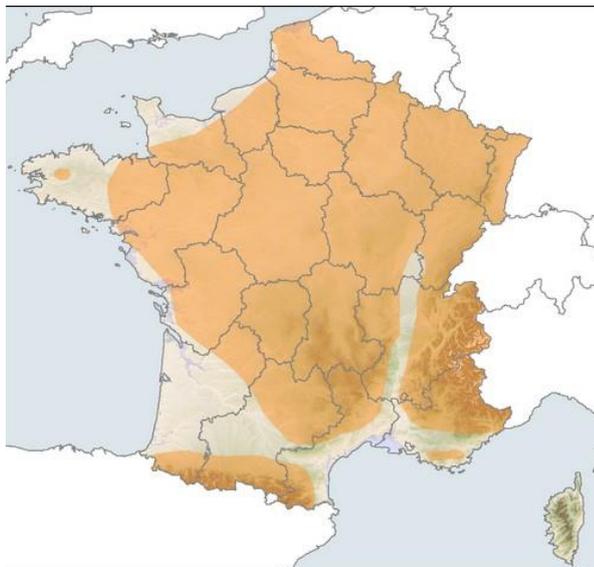
STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	S
France	LC
Région	LC



Répartition géographique en Europe et en France



Résidente (en vert)
Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de nidification française
Source : DUBOIS et al., 2008

Le pic noir est présent dans le nord et le centre de la région paléarctique, de la France et l'Espagne au Kamtchatka et au Japon.

Actuellement en France, il est présent dans presque toutes les régions sauf la Corse et une partie de l'Aquitaine, du Midi-Pyrénées, du sud de la Provence. En Bretagne, il a atteint le Finistère, le Morbihan et en Normandie, la Manche.

Biologie

❖ Ecologie

Le Pic noir a besoin de grandes superficies boisées (200 à 500 ha), avec présence d'arbres de gros diamètre donc âgés (en général 120 ans pour le Hêtre), d'un accès facile aux environs immédiats de l'arbre porteur du nid, de bois mort en abondance (troncs, grosses branches, souches) et aussi de fourmillières, épigées ou non. Dans le nord de l'Europe et en Sibérie, il habite la taïga et en Europe centrale et occidentale, les forêts de résineux et les boisements mixtes (hêtraies-sapinières en montagne) ou de feuillus (chênaies, hêtraies) qu'ils soient traités en futaie régulière, en taillis sous futaie ou en futaie jardinée. Il niche parfois dans des bosquets champêtres proches des forêts. En France, la lenteur de l'occupation d'une partie de la Normandie et de la Bretagne s'explique sans doute par la rareté des milieux qui lui seraient favorables (forêts de superficie suffisante notamment). Les grandes coupes à blanc sont fréquentées pour obtenir une partie des aliments (dans les souches, les troncs abandonnés). Localement, devenu familier, il pénètre à l'occasion dans les parcs jusqu'au centre des villages.

❖ Comportements

C'est un oiseau diurne dont l'activité commence relativement tard en hiver. Il dort dans un ancien nid qu'il fréquente parfois durant de longues périodes. Il fait souvent preuve d'une grande discrétion après la reproduction. Escaladant troncs et branches avec agilité, il vient cependant souvent à terre pour extraire des insectes dans les souches et le bois mort. S'il défend un territoire limité aux environs du nid (quelques dizaines d'hectares), son domaine vital est bien plus vaste (de 150 à 600 ha et plus selon la richesse des ressources alimentaires), sans doute plus étendu encore en hiver qu'au printemps. Il mène une vie en solitaire en dehors de la période de reproduction.

Il éprouve un très intense besoin de creuser le bois puisque des ébauches de nid sont aussi forées en été ou en automne. En principe, les adultes sont sédentaires. Les jeunes se dispersent jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres en général, voire plus. En automne, ils se montrent dans des lieux où l'espèce ne niche pas. Des déplacements de type migration ont été observés entre la Suède et le Danemark (sans observations de retours). Certains « migrants » ont peut-être contribué à l'expansion observée en France, les milieux favorables étant "saturés" en Allemagne et au Benelux. Le nid du Pic noir, souvent creusé dans un arbre sain (au moins en apparence), pourrait entraîner une dépréciation car il est placé dans la partie du tronc dépourvue de branches, la plus intéressante du point de vue économique. Cet impact est malgré tout limité par la fidélité de certains oiseaux au même nid pendant plusieurs années et par la faible densité de l'espèce. Il peut être sensible dans un petit bois mais dans une forêt de plusieurs centaines ou milliers d'hectares, il est du même ordre que les pertes dues à la foudre et surtout aux insectes parasites des arbres, ou localement à la pollution atmosphérique. Néanmoins, nids et ébauches blessent l'arbre et facilitent l'installation de champignons qui affaiblissent le végétal ou le font périr. D'un autre côté, les bourrelets de cicatrisation peuvent obturer l'ouverture du nid (dans trois cas, ce processus s'échelonna sur 20, 27 et 30 ans).

❖ Reproduction

Espèce monogame, le Pic noir se reproduit dès l'âge d'un an. Dans certains cas, le couple est fidèle plus d'un an. Les parades nuptiales comportent attitudes, mouvements, poursuites, cris stéréotypés ayant pour effet de réduire les tensions entre des partenaires solitaires le reste de l'année. Les préliminaires durent deux mois environ. L'accouplement a lieu en général sur une branche horizontale à grande hauteur. L'arbre choisi pour le nid doit (sauf exceptions) avoir le tronc dépourvu de branches sur 4 à 20-25 m environ et être assez gros (au moins 1,30 m de tour à 1,30 m du sol) et il présente en général une écorce lisse, d'où la "préférence" pour le hêtre ou la partie haute du pin sylvestre. D'autres essences sont cependant également utilisées (chênes, peupliers, tremble, merisier, sapin pectiné...). L'espèce peut être fidèle à son nid plusieurs années. Le nid est creusé dans un arbre sain, directement ou par agrandissement d'une ébauche antérieure ce qui nécessite au moins un mois de travail de forage dans du bois dur. L'ouverture du nid est ovale (8-9 cm de large, 11-14 cm de haut), la profondeur depuis la base de l'ouverture atteignant 25-50 cm et le diamètre intérieur 21-22 cm. Le fond est garni de poussière de bois et de quelques copeaux. Sa hauteur au sol varie entre 2 et 25 m environ. Le nid est creusé par les deux sexes mais surtout par le mâle. La ponte, en avril-mai, comprend deux à cinq œufs parfois seulement un, couvés 12 jours par les deux sexes, principalement le mâle. Les jeunes sont nus à l'éclosion et nourris 12 à 29 fois

par jour selon leur âge avec de grosses larves d'insectes Cérambycides, des centaines de fourmis et d'autres insectes. Les jeunes quittent le nid à l'âge de 27-28 (31) jours. Après leur envol, une partie d'entre eux est accompagnée par le mâle et une autre par la femelle. L'indépendance définitive est acquise fin juillet ou en août. Les nichées comprennent un peu plus de mâles que de femelles reconnaissables très précocement à la seule observation de l'étendue de leur calotte rouge. L'échec de la reproduction vient souvent du Choucas (*Corvus monedula*) et du Pigeon colombin (*Columba oenas*) qui cherchent à usurper le nid du pic avant même que la ponte ait commencé, mais surtout, du fait d'inondation du nid lors de printemps très pluvieux. Le Pic noir n'effectue qu'une seule nichée par an, mais une ponte de remplacement est possible dans la même cavité ou une autre, à proximité. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ 14 ans.

❖ Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Pic noir est bien connu en Europe septentrionale, centrale et occidentale, mais très peu dans la taïga sibérienne. Il se compose de deux principaux éléments : les Hyménoptères (surtout fourmis) et les Coléoptères (Scolytes et Cérambycides). Les fourmis (charpentières) peuvent être obtenues en creusant de grandes cavités dans le tronc d'épicéas ou de sapins dont le bois fragilisé par les attaques de champignons est ensuite parcouru par les galeries de ces insectes. Scolytes et Cérambycides sont prélevés sous l'écorce et dans le bois. L'hiver, le Pic noir peut repérer des souches pour y prélever sa nourriture malgré une forte épaisseur de neige (jusqu'à un mètre en Finlande). Ce régime insectivore est complété par de petits escargots vivant sur les écorces, de myrtilles, et encore par des graines de pins et d'autres résineux. D'après CUISIN (1967-1968), le nombre des espèces consommées dans l'aire de répartition du Pic noir s'élèverait à au moins 132 (dix végétaux, quatre mollusques, un mille-pattes, deux arachnides et 115 insectes). En déchiétant bois et écorces, il accélère leur transformation en humus.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

L'effectif est estimé en France à au moins 5 000 couples à la fin de la décennie 1990-2000. La répartition a complètement changé depuis une cinquantaine d'années. Auparavant, le Pic noir nichait uniquement dans les régions montagneuses (Vosges, Jura, Massif Central, Alpes, Pyrénées). En 1957, on note sa nidification en Côte d'Or, en 1960 dans l'Yonne et, peu à peu dans un grand nombre d'autres départements répartis sur l'ensemble du territoire national. En 1990, il nichait dans 66 d'entre eux. En 2004, il est présent dans presque toutes les régions. Comme c'était le cas en Europe centrale et orientale, il est donc devenu un oiseau de plaine. Les causes de cette expansion récente restent inconnues. Au cours des 40 dernières années du XXe siècle, de grandes coupes à blanc dans les forêts naturelles du nord de la Suède et leur fragmentation, ont obligé les pics noirs à agrandir leur domaine vital et ont chassé une partie de ces oiseaux qui sont arrivés au Danemark et sont peut-être allés plus loin. Mais aucune preuve sérieuse ne permet d'étayer l'une ou l'autre des hypothèses avancées pour expliquer l'expansion en France. L'augmentation continue de la surface forestière en France, le vieillissement des peuplements peuvent être évoqués. La population française actuelle est prospère.

En Rhône-Alpes, l'aire de répartition du Pic noir correspond pour l'essentiel à celle des zones d'altitude moyenne ou élevée. Ainsi, le Pic noir occupe la quasi-intégralité du Jura, des Alpes, des Préalpes, du Massif Central et de ses contreforts. A l'inverse, les plaines du couloir Saône-Rhône et, à moindre titre, celles du Forez ou de la moitié nord ouest de l'Isère n'accueillent que quelques couples dispersés, d'installation relativement récente. Actuellement, l'espèce est en expansion mais ses densités demeurent faibles.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	130 000	260 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2002)	8 000	32 000	(2) BirdLife 2004
(3) Effectif régional (?)	?	?	(3) ?
(4) Effectif départemental (2002)	100	1000	(4) CORA 2003

* Russie et Turquie non comprises.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

?

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : l'espèce est répartie sur l'ensemble de la ZPS, au niveau des versants nord.

Statut : sédentaire (nicheur)

Effectif : 5-10 couples estimés

Importance relative de la population : très faible

Dynamique de la population : ?

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : moyen ou réduit

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : Bon

Habitats préférentiels de l'espèce : ligneux hauts clairs, ligneux bas denses, ligneux hauts denses (feuillus et résineux) représentant 8 454 ha soit 67,6 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Il n'y a pas de menaces avérées actuellement

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

L'espèce n'est actuellement pas menacée de régression ou de disparition. Toutefois, la plantation de résineux, la coupe des arbres de nidification et les dérangements lors de travaux forestiers, surtout en avril et mai, pourraient affecter les populations.

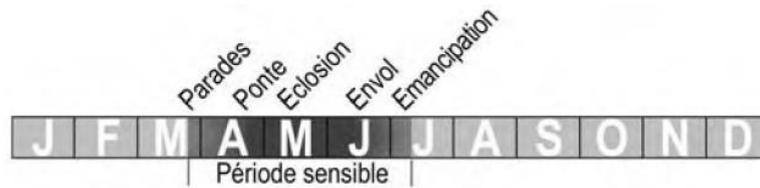
❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Même si l'espèce n'est pas menacée, sa prise en compte dans les pratiques forestières est importante par rapport à son rôle pour les autres cavernicoles. Ainsi, plusieurs mesures seraient favorables à la nidification de l'espèce et peuvent être reprises au sein d'une charte de bonnes pratiques :

- l'adaptation des travaux forestiers à proximité des nids entre le 15 mars et le 15 juin. Si on ne peut pas empêcher l'exploitation près de loges pendant la période de reproduction, il faut penser à faire tomber les houppiers des arbres le plus loin possible des loges pour que le travail de bûcheronnage (long sur le houppier) se fasse le plus loin de la loge occupée ;
- la conservation des arbres troués ou d'arbres âgés de moindre qualité technologique isolés ou dans des îlots de vieux bois. La conservation des arbres à loges creusées par le Pic noir est également favorable à de nombreux animaux incapables de forer par eux-mêmes le bois et qui utilisent les cavités creusées par les pics comme sites de reproduction ou de repos : Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*, Chouette hulotte *Strix aluco*, etc... Au total, en 1988, pas moins de 49 espèces d'invertébrés et de vertébrés ont été signalées dans des nids ou ébauches creusés par le Pic noir ;
- la constitution d'îlots de vieillissement autour des sites de nidification comme cela a été réalisé dans certains boisements des Vosges du Nord ;
- le maintien d'arbres avec des gros fûts sans branches basses (semencier dans les taillis sous futaie) ou une gestion en futaie jardinée ;
- le maintien des arbres morts, debout ou au sol, souches et chandelles qui constituent des sources de nourriture. Ces arbres peuvent être marqués de manière spécifique lors des martelages comme dans certaines forêts ariégeoises [F. PRUDHOMME, comm. pers.] ;

❖ Période de sensibilité de l'espèce

Période sensible



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Si l'expansion géographique a été bien suivie, l'expansion numérique de la population reste très mal connue. Le suivi annuel des effectifs dans les bastions forestiers montagnards parallèlement à celui de massifs forestiers de plaine récemment colonisés serait à entreprendre régionalement afin de mieux comprendre la dynamique spatiale de la population française.

La chronologie de la reproduction serait aussi à préciser, notamment en montagne, en relation avec l'altitude et l'exposition des versants. Enfin, l'impact des prédateurs forestiers mériterait d'être précisé.

❖ Références bibliographiques

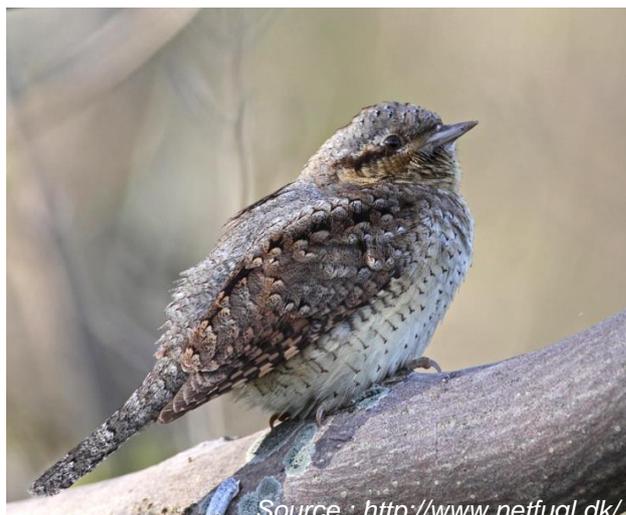
- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- Clergeau P., Vigne J.-D. & Pascal M., 2003. Le Pic noir : *Dryocopus martius* (Linné, 1758). Pages 240-241, in : *Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions* (M.Pascal, O. Lorvelec, J.-D. Vigne, P. Keith & P. Clergeau, coordonnateurs), Institut National de la Recherche Agronomique, Centre National de la Recherche Scientifique, Muséum National d'Histoire Naturelle (381 pages). Rapport au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de la Nature et des Paysages), Paris, France. Version définitive du 10 juillet 2003.
- COLLECTIF (2002).- Chronique ornithologique, septembre 2000 à février 2001. *Le Cormoran* 12: 190.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- CUISIN, M. (1967-1968).- Essai d'une monographie du Pic noir (*Dryocopus martius* (L.)). *L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie* 37 & 38: 163-192, 285-315 & 20-52, 103-126, 209-224.
- CUISIN, M. (1988).- Le Pic noir (*Dryocopus martius* (L.)) dans les biocénoses forestières. *L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie* 58: 173-274.
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- G.O.B. (2003).- Actualités ornithologiques du Morbihan pour la période du 16 mars au 15 novembre 2002. *Ar Vran-Morbihan*: 34.
- MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
- MULLER, Y. (2002).- Recherches sur l'écologie des oiseaux forestiers des Vosges du Nord. VIII. Dénombrement des Pucidés nicheurs d'une chênaie-pinède de 426 ha. *Ciconia* 26(1): 29-39.
- ROLSTAD, J. & ROLSTAD, E. (2000).- Influence of large snow depths on Black Woodpecker *Dryocopus martius* foraging behaviour. *Ornis Fennica* 77: 65-70.

Espèce à enjeu de conservation modéré PRIORITÉ 3/4	<h1>TORCOL FOURMILIER</h1>
	<i>Jynx torquilla</i> (Linné, 1758)
Codes Mesures associées : ? Codes Objectifs associés : ?	Code Natura 2000 : A 233

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

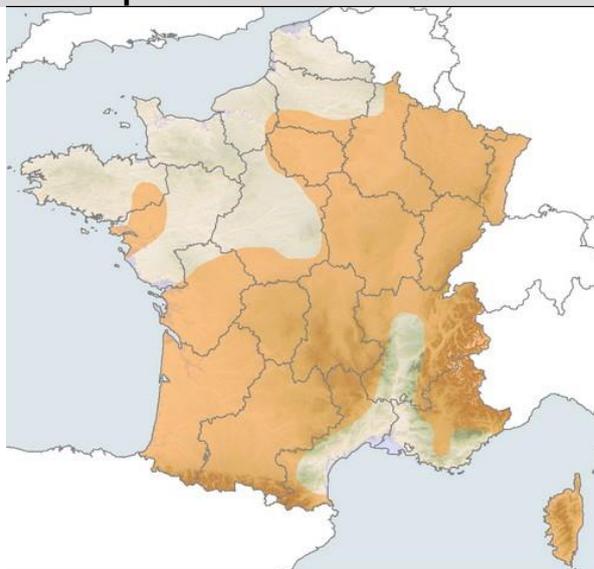
STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	-
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	-
Convention de Washington	-
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	D
France	NT
Région	VU



Source : <http://www.netfucl.dk/>

Répartition géographique en Europe et en France



Aire de nidification française
Source : DUBOIS et al., 2008

Au sein du paléarctique occidental, où sa répartition est assez large, le Torcol est généralement un visiteur d'été. Il semble ne plus nicher dans les îles britanniques et ne niche pas au nord de la Scandinavie, en Islande et dans la majeure partie de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient. En Europe de l'Ouest, sa présence s'est clairsemée, notamment en Belgique, Pays-Bas et nord de la France. En hiver, l'espèce se cantonne notamment à plusieurs îles méditerranéennes (Chypre, Crète...) et au sud de l'Espagne.

La Corse, la Sardaigne, la Sicile, l'Italie du Sud et une partie de l'Afrique du Nord l'abritent toute l'année. Durant les périodes de migration, la quasi-totalité de la zone biogéographique considérée est visitée.

Un large quart nord-ouest de l'Hexagone se trouve quasi-inoccupé en période de nidification, de même que le pourtour méditerranéen. La Bretagne, la Normandie ou le Nord-Pas-de-Calais ne procurent que fort peu d'indices de nidification, tandis que le déclin s'accroît dans d'autres régions, notamment en Ile-de-France. Le Torcol fourmilier conserve une distribution apparemment « homogène » dans le Sud-Ouest, une partie du Massif Central et l'Est de la France du nord au sud (Alsace, massif alpin...). A noter que le Limousin ressort au sud de la Loire comme relativement inoccupé. Entre les deux atlas français séparés d'une quinzaine d'années, la répartition s'est assez nettement décalée vers le sud, plusieurs départements semblant « perdre » leur population (Morbihan, Vendée, Côte d'Or...). Cette tendance semble se confirmer depuis.

L'hivernage est considéré comme régulier en Corse. En France continentale, la majorité des données hivernales provient des départements du littoral méditerranéen, principalement les Bouches-du-Rhône davantage prospectées.

Biologie

❖ Ecologie

En période de nidification, le territoire du couple comporte deux caractéristiques majeures, des arbres présentant des cavités et des zones herbacées nécessaires à la recherche alimentaire. Les vergers, le bocage, les pelouses et landes piquetées, les fourrés, fruticées, broussailles et parcelles forestières en régénération avec conservation de sur-réserves offrent ce paysage semi-ouvert ou semi-boisé particulièrement apprécié, localisé parfois en lisière forestière. L'ensoleillement constitue un autre élément attractif. Le territoire se compose finalement d'une certaine mosaïque de strates végétales (de la pelouse rase au boisement) en passant par différents faciès buissonnants.

La répartition altitudinale des nicheurs varie selon les massifs montagneux, de 650 m dans les Pyrénées-Atlantiques à 1000 m dans les Pyrénées-Orientales par exemple, pour atteindre un maximum de 1420 m en Haute-Savoie.

En zone de moyenne montagne (étage collinéen au sens large), l'activité agro-pastorale notamment a entraîné l'apparition de biotopes très attractifs pour le Torcol fourmilier, comme pour d'autres espèces telles la Huppe fasciée (*Upupa epops*) ou la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

En migration, l'oiseau fréquente les mêmes types d'habitats et peut se rencontrer dans des espaces plus ouverts, notamment dépourvus de strate arborée, comme certaines landes du littoral atlantique ou les friches herbacées ; ou au contraire dans des espaces au caractère forestier marqué comme la subéraie au sous-bois composé entre autres de Bruyère arborescente à proximité du littoral méditerranéen. Sur son aire française d'hivernage, le Torcol fourmilier utilise principalement les zones humides littorales au sens large. Les habitats forestiers et les maquis sont les autres grands types de milieux utilisés.

❖ Comportements

A la différence des Pics, le Torcol fourmilier grimpe peu sur les troncs à la verticale, sa queue souple lui permettant mal de s'y appuyer. Les individus collectent la nourriture sur l'écorce, les décollements ou les fissures des arbres et arbustes. A terre, se déplaçant par bonds successifs, le Torcol collecte ses proies favorites directement dans les fourmilières, optimisant ainsi la recherche alimentaire. La grande mobilité de son cou s'observe notamment en cas de dérangement. Il dispose alors d'un éventail de comportements : allongement et torsion du cou, huppe frontale ou souffles, par exemple lors de l'arrivée d'un congénère. De mœurs plutôt solitaires, le Torcol peut se regrouper à la faveur de conditions particulières, en halte migratoire. Il migre de nuit. Les oiseaux en halte demeurent le plus souvent silencieux, des chants sont toutefois émis de manière brève. En période de migration pré-nuptiale, le passage s'échelonne de mars à mai. Le départ des sites de nidification s'amorce en août avec un pic en début septembre et se poursuit jusqu'en octobre. A cette occasion, les observations visuelles deviennent nettement plus aisées, l'espèce perdant de sa naturelle discrétion et se laisse observer posée sur un rocher, un chemin ou un piquet. Orientée sud/sud-ouest en automne, la migration s'inverse au printemps. Les quartiers d'hivernage se situent le long des rivages de méditerranée, en Afrique du Nord ; jusqu'au sud du Sahara selon une bande joignant le Sénégal à l'Ethiopie.

❖ Reproduction

L'arrivée sur les sites de nidification s'effectue principalement en mars/avril. Le chant permet de déceler la présence des nicheurs, dont la discrétion rend les contacts visuels bien moins fréquents. L'activité vocale, entamée dès le début du printemps, décline à compter de la mi-juin et se poursuit durant l'été à la faveur de secondes pontes. Mâle et femelle se répondent activement. Les Torcols cantonnés prospectent leur territoire à la recherche de cavités naturelles ou creusées par les Pics, ne pouvant forer eux-mêmes. Cette recherche perdure deux ou trois semaines après l'accouplement. Il n'hésite pas à expulser certaines espèces (mésanges...) occupant déjà des cavités convoitées. L'espèce est monogame et plusieurs cas de fidélité aux sites de nidification sont rapportés. Celle entre partenaires n'est en revanche pas clairement démontrée. L'âge de la première reproduction est d'un an.

La ponte déposée le plus souvent à partir de la mi-mai, à même le substrat de la cavité, compte de sept à dix œufs en moyenne. L'incubation assurée par le mâle et la femelle dure de 13 à 15 jours, le séjour des jeunes au nid de 20 à 25. Ces derniers demeurent en partie nourris par les parents hors du nid durant une dizaine de jours. Un certain erratisme est signalé, comme l'existence d'abandons subits de ponte et de cantonnements. Les densités de population sont très variables : 0,4 couple par km² dans la réserve biologique intégrale de la Tillaie au sein du massif de Fontainebleau sur un quadrat de 430 ha ; neuf chanteurs sur 132 ha de vergers dans le Bas-Rhin ; 0,4 couple/10 ha sur 250 ha de vergers, prés et champs dans les Vosges du Nord. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ six ans.

Il ressort de la littérature que les différents paramètres de dynamique des populations voire de la biologie demeurent assez mal connus.

❖ Régime alimentaire

Son régime alimentaire spécialisé se compose pour l'essentiel de fourmis, de leurs larves et de leurs nymphes. Les fourmis appartiennent aux genres *Lasius*, *Formica*, *Tapinoma*, *Tetramorium* et *Myrmica* ; avec une prédominance des *Lasius* et *Tetramorium* plus fréquentes au sein des habitats ouverts prospectés. Les autres invertébrés capturés secondairement sont surtout des escargots et des pucerons. Les couvains, de plus grande valeur énergétique que les adultes « chitineux », rentrent pour une part majeure dans le nourrissage des nichées. Les variations dans les proies capturées traduisent davantage des variations de disponibilité au cours de la période de nidification et des comportements différents selon les espèces de fourmis. Au cours de cette période, les nicheurs profitent également de la présence des individus sexués, de plus grande taille que les ouvrières.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, les effectifs nicheurs s'avèrent en diminution probable de 20 à 50% depuis les années 70. Ce mauvais état de conservation se traduit également en France par une restriction de son aire de répartition. Il est ainsi devenu occasionnel dans le Pas-de-Calais, très rare en Picardie et en régression dans le quart nord-est et le Vaucluse entre autres.

La première mention hivernale date de 1906, avec un oiseau collecté près de Monte-Carlo. Le nombre de données hivernales est en augmentation constante depuis le début des années 80, en lien avec une plus forte pression d'observation, voire avec un réchauffement climatique et un accroissement des surfaces boisées dans le Midi. Ainsi, plusieurs centaines d'individus au moins hiverneraient sur cette zone.

En Rhône-Alpes, la répartition de l'espèce est homogène sur toute la bordure de l'arc alpin, de la Drôme à la Haute-Savoie et au Jura méridional. Toutefois, l'espèce est plus sporadique sur les territoires à l'ouest de la région (plateau ardéchois, plaine du Forez, Roannais, Monts du Beaujolais). Hormis en Dombes (01), l'espèce était présente dans les régions de plaine (Bresse, plaines de l'Ain et de l'Isère, vallée du Rhône). Depuis, elle a disparu de ces secteurs de basse altitude. Le Torcol fourmilier fait partie des 10 espèces qui ont le plus régressé en Rhône-Alpes depuis 20 ans : les effectifs sont estimés, pour la période 1993-1998, entre 500 et 3 000 couples, en régression moyenne de plus de 20 %, tout comme sa distribution. La faible fiabilité de l'estimation laisse envisager un déclin encore plus important.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	170 000	330 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2000)	10 000	20 000	(2) Dubois <i>et al.</i> , 2008
(3) Effectif régional (1998)	500	3 000	(3) CORA 2003
(4) Effectif départemental (2002)	100	1000	(4) CORA 2003

* Russie et Turquie non comprises.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Non connue

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : ?

Statut : nicheur et migrateur

Effectif : 6 oiseaux ont été contactés de façon certaine. Néanmoins, de par des inventaires non exhaustifs ne couvrant pas la totalité des milieux favorables à l'espèce, le nombre de couples présents semble être supérieur et compris entre **10 et 20 couples**.

Importance relative de la population : très faible

Dynamique de la population : ?

Isolement : population non isolée, en marge de son aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : bon

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : Moyen

Habitats préférentiels de l'espèce : ripisylves et forêts riveraines, ligneux hauts clairs, pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, ligneux bas denses représentant 5 332 ha soit 42,6 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Abandon des pratiques pastorales ;
- Fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de pelouses insuffisante ;
- Utilisation de pesticides réduisant la faune entomologique ;

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

En premier lieu, l'intensification et les modifications des pratiques agropastorales, ont engendré et engendrent toujours des perturbations au sein des habitats favorables au Torcol fourmilier. L'utilisation de pesticides et autres produits « phyto-sanitaires » a un impact sur la disponibilité alimentaire, en réduisant les populations de fourmis. L'arasement des haies, des bosquets ou l'abattage des vieux arbres et vergers suppriment les sites de nidification.

Les fauches trop précoces s'avèrent aussi incompatibles avec le maintien d'une entomofaune suffisamment riche et variée.

En hivernage, la sécheresse au Sahel et d'autres pays d'Afrique, a eu ou a probablement un impact sur le Torcol comme sur d'autres migrateurs trans-sahariens. Toutefois, le déclin avait semble-t-il débuté avant ces épisodes.

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Les mesures de conservation s'intéresseront surtout aux habitats, milieux d'alimentation et de nidification :

Les zones de prospection alimentaire, pelouses et prairies, doivent conserver leur degré d'ouverture par un entretien régulier obtenu par la fauche et le pâturage, bloquant ainsi la dynamique végétale naturelle. La fauche tardive, centrifuge et en mosaïque est préférable dans le sens où elle limite l'impact sur l'entomofaune. Elle peut être favorisée dans certaines zones par la signature de conventions spécifiques. La restauration physique (débroussaillage et gyrobroyage hors période de

reproduction) est également un moyen de ré-ouvrir le milieu. Le pâturage, adapté au type de bétail, doit rester modéré. L'aménagement de bandes enherbées dans les secteurs agricoles et viticoles, ainsi que la conversion de terres arables en herbages extensifs, sont des moyens d'augmenter les surfaces de chasse. La qualité de ces zones sera par ailleurs nettement améliorée par la limitation voire l'absence d'utilisation de produits « phytosanitaires ». Une politique d'incitation à la diminution des traitements chimiques et à la recherche de moyens de lutte biologique doit être élaborée. Cette politique pourra être mise en œuvre grâce à des contrats spécifiques signés avec les exploitants agricoles.

Les sites de nidification (vergers, bosquets, haies arborées...) doivent conserver leurs arbres âgés riches en cavités diverses (troncs, branches latérales). Des opérations de plantations (fruitiers de haute tige, saules...) contribuent à recréer des sites potentiellement attractifs. Le maintien des haies, d'une hauteur d'au moins un mètre, est également nécessaire.

La qualité d'une politique de conservation pour cette espèce aux populations faibles et clairsemées dépendra du maintien et de la gestion d'habitats favorables à l'échelle de territoires capables d'entretenir des populations viables.

Ces mesures de gestion et de restauration s'avèreraient positives pour tout un cortège d'espèces liées à ces paysages en mosaïque : Chouette chevêche, Huppe fasciée, Rougequeue à front blanc ou pie-grièches.

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Des études demeurent à réaliser dans plusieurs domaines :

- une actualisation de la répartition et des effectifs afin de cibler les principaux noyaux de populations,
- une caractérisation plus précise des besoins écologiques sur les sites de nidification comme d'hivernage,
- l'évaluation des pratiques de gestion, mesurée à partir de l'évolution de certaines populations nicheuses.

❖ Références bibliographiques

- ANONYME (1989).- *Torcol fourmilier. In chronique ornithologique 1989. Période du 16-11-1986 au 31-12-1987.* Centre d'Etudes Ornithologiques d'Alsace (CEOA), Strasbourg. 61 p.
- BAKER, K. (1993).- *Identification Guide to European Non-Passerines.* BTO Guide 24. British Trust for Ornithology, Thetford. 332 p.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – *Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status.* BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- BOSSUS, A. & CHARRON, F. (2003).- *Guide des chants d'oiseaux d'Europe occidentale. Description et comparaison des chants et des cris.* Delachaux et Niestlé, Paris. 240 p.
- CORA, 2003 - *Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes.* CORA Editeur, 336 p.
- DUBOIS et al., 2008 - *Nouvel inventaire des oiseaux de France.* Delachaux et Niestlé. 559 p.
- FREITAG, A. (2000).- *La photographie des nourrissages : une technique originale d'étude du régime alimentaire des jeunes Torcols fourmiliers *Jynx torquilla*.* *Alauda* 68(2): 81-93.
- GEROUDET, P. (1980).- *Les passereaux : du coucou aux corvidés.* Vol. 1. Delachaux et Niestlé. 235 p.
- MNHN (2008). *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008),* Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
- MULLER, Y. (2004).- *Evolution récente de l'avifaune nicheuse de la forêt du Romersberg (Moselle) : impact de la gestion forestière et de l'ouragan Lothar.* *Ciconia* 28(2): 67-78.
- ORSINI, P. (1997).- *L'hivernage du Torcol fourmilier *Jynx torquilla* en France continentale.* *Ornithos* 4(1): 21-27.
- SIBLET, J.P. (1988).- *Les oiseaux du massif de Fontainebleau et des environs.* R. Chabaud-Lechevalier, Paris. 286 p.

Espèce à enjeu de conservation faible PRIORITÉ 4/4	ALOUETTE LULU <i>Lullula arborea</i> (Linné, 1758)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A246

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

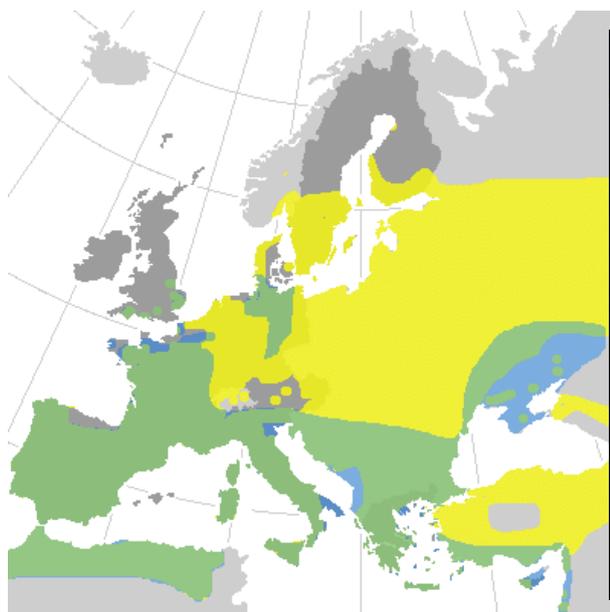
STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe III
Convention de Bonn	-
Convention de Washington	-
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	DP
France	LC
Région	VU

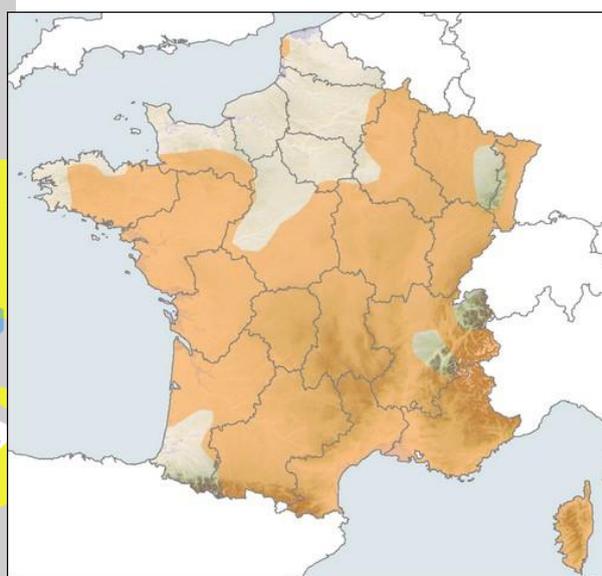


Source : <http://ec.europa.eu/>

Répartition géographique en Europe et en France



Présence estivale (en jaune)
 Résidente (en vert)
 Présence hivernale (en bleu)
 Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de nidification française
 Source : DUBOIS et al., 2008

L'Alouette lulu est présente dans toute l'Europe ainsi qu'en Afrique du nord. L'espèce n'est sédentaire que dans l'Europe de l'ouest, autour de la Mer Méditerranée et de la Mer Noire.

Dans les pays nordiques (Grande-Bretagne, Scandinavie), les populations sont plus clairsemées. Les populations sont en revanche plus importantes au Portugal, en Espagne, dans les Balkans, en Italie et en Allemagne.

En France, l'Alouette lulu est sédentaire et présente dans tout le pays ; elle peut être abondante jusqu'à 1 000 m d'altitude et se fait plus rare au-delà. Néanmoins, les effectifs sont plus faibles dans le nord et le nord-est. En outre, l'espèce hiverne rarement au nord d'une ligne Caen-Genève et les oiseaux descendent généralement dans la moitié sud du pays pendant les mois les moins favorables.

Biologie

❖ Ecologie

L'Alouette lulu est une espèce thermophile, bien qu'elle niche dans l'ensemble du territoire. Par contre, elle choisit avec beaucoup d'attention ses sites de nidification, et tout particulièrement leurs substrats, afin que le sol soit toujours sec et si possible ensoleillé (flancs en pente douce, coteaux sableux ou calcaires, plateaux rocheux drainés et ensoleillés, pâturages pauvres, etc.). La végétation sur le site doit être rase, voire absente par endroits, bien que pouvant présenter des touffes de végétation, de graminées notamment. Les landes pauvres avec des bouquets de genêts et de genévriers lui conviennent également. Elle peut également nicher au niveau de coupes rases dans des boisements. Les grandes cultures et boisements denses sont toujours évités. Dans tous les cas, des structures (végétales ou non) sont nécessaires pour constituer un perchoir et un abri pour les oiseaux.

Les secteurs bien pourvus en ressources alimentaires sont bien évidemment prioritaires. Tous ces critères sont réunis dans le sud de la France, ce qui explique l'abondance par endroit de l'espèce.

❖ Comportements

Des bandes d'oiseaux sont formées par les populations migratrices qui vont hiverner plus au sud. La mortalité dans ces groupes hivernaux peut atteindre 20 %. Les oiseaux du nord de l'Europe arrivent en France de septembre à novembre. Dans le sens inverse, les mouvements migratoires ont lieu entre mars et la mi-avril.

Les oiseaux sédentaires se regroupent également à partir de juillet par 20-30 individus qui choisissent pour passer l'hiver le territoire le plus favorable durant la mauvaise saison. En période de reproduction, les couples ne sont pas isolés et des familles sont généralement proches. Très tôt le matin, avant le lever du soleil, les alouettes lulus parcourent leur territoire au sol, en l'inspectant. Elle chante en vol à une centaine de mètres d'altitude, cerclant en montant ou en descendant doucement, après une montée en spirale silencieuse.

❖ Reproduction

L'Alouette lulu est une espèce précoce : le mâle chante dès la fin du mois de février, souvent perché, et les parades débutent en même temps. La femelle entreprend par la suite la construction du nid, au sol, à l'abri d'une touffe de végétation drue, à l'aide de mousses, de racelles et de brins d'herbe sèche. Trois nichées successives peuvent être produites jusqu'en juillet, chacune dans un nid différent. La première ponte de 3 à 4 œufs arrive généralement entre le 15 mars et le 15 avril, couvée par la femelle pendant une quinzaine de jours. Les poussins restent encore deux à trois semaines au nid, alimentés par les parents qui redoublent de prudence pour éviter que les prédateurs ne repèrent le nid. A leur sortie du nid, les jeunes ne sont pas autonomes mais les deux parents les accompagnent encore pendant une quinzaine de jours. Les jeunes atteignent leur maturité sexuelle dès leur premier printemps. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ quatre ans.

❖ Régime alimentaire

L'Alouette lulu est insectivore en été (insectes, araignées), mais complète son alimentation de végétaux dès la fin de l'été (graines de graminées, de crucifères, de chénopodiacées et d'ombellifères). Les jeunes sont nourris quant, à eux, principalement avec des insectes (petits coléoptères, diptères, sauterelles, papillons), des araignées et de nombreuses larves et petites chenilles.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, les effectifs du nord du pays subiraient également un déclin net (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Normandie, Côtes d'Armor, Champagne, Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne et Bretagne sud), et la population française est considérée à surveiller. Au nord d'une ligne Caen-Genève, les effectifs départementaux atteignent difficilement 30 couples, et ces derniers passent l'hiver plus au sud. La situation est totalement différente dans le sud du pays où l'Alouette lulu se porte mieux, elle est parfois jugée commune, et où les oiseaux sont sédentaires. L'espèce est bien représentée en Midi-Pyrénées, PACA, Auvergne et Limousin. Les densités peuvent être localement importantes (cinq couples aux 10 ha par endroits dans le Jura). La côte landaise et la Corse fixent une population stable.

En Rhône-Alpes, l'Alouette lulu évite les secteurs trop humides, les cultures intensives et la haute montagne. Elle est bien représentée dans le sud de la région et dans l'ouest. Les peuplements peuvent atteindre 0,4 couple aux 10 ha en Basse-Ardèche et l'espèce est considérée commune sur les plateaux de la Drôme, en Préalpes ainsi que dans les départements du Rhône et de la Savoie. Néanmoins, il semble que la déprise agricole qui affecte la région puisse à terme menacer cette espèce qui affectionne tout particulièrement les milieux ouverts.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	1 050 000	2 700 000	(5) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2002)	50 000	500 000	(6) Labidoire 1999
(3) Effectif régional (?)	?	?	(7) ?
(4) Effectif départemental (2002)	1 000	10 000	(8) CORA 2003

* Russie et Turquie non comprises.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

L'espèce est connue sur le secteur depuis de nombreuses années.

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : L'Alouette lulu est répartie de façon assez homogène sur le territoire de la ZPS des Baronnies en excluant l'ensemble des massifs forestiers denses ainsi que des zones humides.

Statut : sédentaire (nicheur)

Effectif : 18 oiseaux ont été contactés de façon certaine. Néanmoins, de par des inventaires non exhaustifs ne couvrant pas la totalité des milieux favorables à l'espèce, le nombre de couples présents semble être largement supérieur et compris entre **30 et 100** couples.

Importance relative de la population : la part de la population de la ZPS est très faible vis-à-vis de la population française, qui comptabilise jusqu'à plusieurs centaines de milliers de couples.

Dynamique de la population : non connue sur la ZPS.

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : bon

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : bon

Habitats de l'espèce : elle fréquente une large gamme d'habitats, allant de la pelouse sèche à la forêt ouverte, en passant par les zones agricoles et les secteurs de garrigues

Habitats préférentiels de l'espèce : cultures annuelles, prairies, cultures pérennes, ligneux hauts clairs, pelouses ouvertes représentant 2 629 ha soit 21 % de la superficie de la ZPS

❖ **Menaces avérées sur la ZPS**

- Il n'y a pas de menaces directes constatées sur cette espèce. Par contre, la disparition des milieux ouverts est une menace pour l'espèce. Il s'agit principalement du recul du pastoralisme et le développement des milieux boisés.

❖ **Menaces potentielles sur la ZPS**

-L'évolution de l'agriculture et les conséquences des remembrements ont aussi entraîné la disparition du système de polyculture élevage et une intensification des pratiques culturales avec pour principales conséquences une augmentation de la taille des parcelles, une simplification des pratiques culturales, l'arrachage des haies et des

bosquets, de forts dosages d'engrais et de produits phytosanitaires réduisant la production de graines et d'invertébrés ainsi que la production de fourrages artificiels.

-Le comportement des différents usagers de l'espace (particuliers, sociétés d'entretien de l'espace et des infrastructures, etc.) avec l'utilisation de quantités importantes de produits phytosanitaires (désherbants et insecticides) sur tous les espaces conduit à une baisse des effectifs nicheurs et à la dégradation des conditions d'hivernage par la réduction des potentialités alimentaires.

❖ **Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce**

-Le maintien et le rétablissement de milieux ouverts à couvert végétal bas avec toutefois quelques touffes dispersées, du système de polycultures-élevage extensif et la sauvegarde des pelouses sont nécessaires à la préservation de l'espèce. La préservation des pelouses et landes à végétation basse, bien exposés et possédant une grande richesse floristique est à encourager, notamment par le maintien de la pression pastorale.

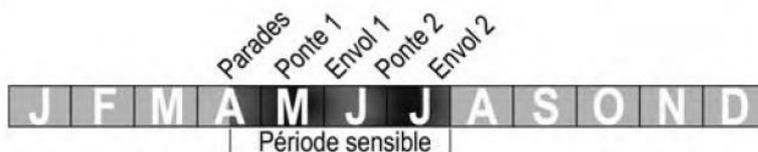
-En milieu agricole, il est nécessaire de favoriser une plus grande diversité culturale, de conserver une surface parcellaire moyenne afin d'augmenter l'effet lisière, de diminuer l'utilisation des pesticides et de maintenir, travaillées dans le respect de la réglementation, les chaumes de céréales et autres cultures après récolte tout au long de l'hiver. La gestion des sols labourés en hiver doit faire l'objet d'une réflexion particulière dans les zones de cultures intensives, notamment dans le nord de la France. Il convient aussi de maintenir le pâturage extensif dans les zones de déprise agricole.

-En milieu forestier, le maintien et la création de clairières intra-forestières d'au moins deux hectares seraient favorables à l'espèce.

-Par ailleurs, il apparaît nécessaire de sensibiliser les agriculteurs, afin de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires.

❖ **Période de sensibilité de l'espèce**

Période sensible: du 15 avril au 31 juillet



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ **Etudes, suivis et recherches à développer**

- Cette espèce étant mal connue, il est nécessaire de poursuivre les travaux afin de connaître prioritairement ses mouvements migratoires, de préciser ses effectifs nicheurs dont les fourchettes sont beaucoup trop larges, de réaliser leur suivi et d'approfondir les connaissances de la dynamique de ses populations. Ces travaux pourraient être menés par le Muséum d'Histoire Naturelle (CRBPO) et le réseau oiseaux de passage ONCFS -FNC.

- Enfin, d'autres axes d'étude seraient à développer (travaux en cours à Fontainebleau) concernant la détermination de l'évolution des habitats et de leurs conséquences sur l'espèce.

❖ **Références bibliographiques**

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
 - BOITIER, E. (2004).- Structure et dynamique de l'avifaune nicheuse des pelouses des Couzes (Puy de Dôme). *Alauda* 72(4): 311-322.
 - CHABOT, E. (2003).- Chronique ornithologique G.O.Nm 2002. *Le Cormoran* 58(2): 105.
 - CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
 - DEL HOYO, J., ELLIOTT, A. & CHRISTIE, D.A. (2004).- *Handbook of the birds of the world : Cotingas to Pipits and Wagtails*. Vol. 9. ICBP. Lynx Edicions, Barcelona. 864 p.
 - DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
 - DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
 - JOACHIM, J., BOUSQUET, J.F. & FAURE, C. (1997).- *Atlas des Oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. 1985-1989*. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Toulouse. 262 p.
 - LABIDOIRE G. (1999) – Alouette lulu *Lullula arborea*. pp 420-421 In Rocamora & Yeatman-Berthelot Oiseaux menacés et à surveiller en France. SEOF/LPO. Paris. 560 p.
 - MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
 - NORE, T., VILKS, A., LABIDOIRE, G. & GRAFEUILLE, D. (1984).- Étude de l'avifaune nicheuse du bocage de la Basse Marche. *Ornithologie en Limousin* 13&14: 3-50.
 - RIEGEL, J. & LES COORDINATEURS ESPECES, 2007 - Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2005 et 2006. *Ornithos* 14(3): 137-163.
- SUEUR, F. & TRIPLET, P. (1999).- *Les oiseaux de la Baie de Somme. Inventaire commenté des oiseaux de la Baie de Somme et de la Plaine Maritime Picarde*. SMACOP1, Groupe Ornithologique Picard, Conservatoire Littoral, Réserve Naturelle de la Baie de Somme. 510 p.

Espèce à enjeu de conservation faible PRIORITÉ 4/4	CAILLE DES BLÉS
	<i>Coturnix coturnix</i> (Linné, 1758)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A 113

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe II
Convention de Berne	Annexe III
Convention de Bonn	Annexe II
Convention de Washington	-
Protection nationale	-

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	S
France	LC
Région	VU



Source : <http://www.netfugl.dk/>

Répartition géographique en Europe et en France



Aire de nidification française
Source : DUBOIS et al., 2008

La population se reproduit dans la quasi-totalité de la zone paléarctique à l'exception de l'Islande, autrefois fréquentée, de l'Estonie, de la Finlande et du nord de la Scandinavie. Elle se rencontre à travers toutes les latitudes moyennes océaniques et continentales de l'Ouest paléarctique, de la bande boréale froide au climat chaud des steppes. La Caille des blés dépasse rarement l'Equateur et sa limite Nord se situe à 65°N.

Parmi les Phasianidae européens, seule la Caille des blés est en majeure partie migratrice. Quelques individus sont observables toute l'année (pas nécessairement des sédentaires) en Afrique du Nord, Sicile, Sardaigne, Andalousie, sud-ouest de la France et peut-être même au sud de la Grande-Bretagne. Les voies migratoires, par exemple, ne sont pas parfaitement définies. Pour certains auteurs, les cailles traversent l'Espagne en automne pour gagner l'Afrique du Nord, et transitent par l'Italie au printemps pour rejoindre leur aire de reproduction. Elles décriraient ainsi une migration en boucle autour de la Méditerranée. Néanmoins, l'existence de deux couloirs de migration distincts, l'un par l'Espagne, l'autre par l'Italie, semble plus réaliste. La zone principale d'hivernage se situe en Afrique du Nord, du Maroc à l'Égypte, ainsi qu'au Sud du Sahara, du Sénégal au Soudan, avec pour limite sud la forêt équatoriale du Golfe de Guinée. Une zone d'hivernage moins importante, mais régulière, se situe sur le pourtour méditerranéen.

La Caille des blés est présente sur la quasi-totalité du territoire français en période de nidification, aussi bien en plaine qu'en montagne. A cette période, on peut la rencontrer dans les Alpes jusqu'à 2300 m. Elle est très rare en hivernage. Cependant, suite à des cas de reproduction tardive, elle est régulièrement observée à cette saison dans le Centre Ouest et le Sud Ouest.

Biologie

❖ Ecologie

Le biotope préférentiel de la Caille des blés est un espace ouvert à strate herbacée de tout type. Les terres cultivées sont particulièrement prisées, en particulier les céréales (blé, orge, avoine, seigle) qui lui assurent couvert et nourriture. La proximité de terrains en jachère lui est favorable. Si la couverture végétale lui convient, on la trouvera aussi bien sur des terrains siliceux que calcaires. Cependant, elle préfère un sol frais, voire une certaine humidité d'où sa présence dans les prairies alluviales de fauche. Elle évite toutefois les terrains mouillés et marécageux aussi bien que ceux pierreux et desséchés.

❖ Comportements

Généralement, la Caille des blés niche en couples isolés. Néanmoins, elle a souvent tendance à former des colonies lâches en période de reproduction. Les parades, accouplements et nidifications ont lieu à l'intérieur du territoire des mâles chanteurs, d'environ 1 ha. La caille ne devient véritablement sociable qu'à l'automne pour les vols de migration qui s'effectuent de nuit, à faible altitude, à une vitesse d'environ 70 km/h. Elle est favorisée par des vents arrière et s'effectue en groupe de 40 individus maximum. Exceptionnellement, des rassemblements de plusieurs centaines d'individus peuvent se former. Fin février, la migration prénuptiale s'amorce pour se poursuivre jusque fin juin. En France, les Cailles des blés arrivent par vagues successives de mi-avril à fin juin. Lors de ces déplacements printaniers, les mâles précèdent les femelles. La migration postnuptiale débute à partir de mi-août et se poursuit jusqu'à mi-novembre. L'intensité maximale se situe au mois de septembre. Parallèlement à ces mouvements biannuels, une sécheresse prolongée peut entraîner un erratisme estival. Cet erratisme est probablement la source d'afflux d'oiseaux en France certaines années au cours du mois d'août. Il s'agit essentiellement de mâles et de jeunes cailles qui traversent la Méditerranée à partir de l'Afrique du Nord. Deux populations cohabiterait en France : les long-migrants, peu fertiles, se reproduisant tardivement (mai) à des latitudes élevées et hivernants au Sahel et les court-migrants, plus fertiles et plus précoces, nichant au Maghreb (mars) puis en Europe du Sud (juin-juillet) et retournant hiverner au Maghreb. La limite d'aire de ces deux populations passerait approximativement par le centre de la France, des Pays de Loire à la Provence.

❖ Reproduction

Tous les types d'union ont été signalés de la monogamie à la polygamie. Les liens du couple ne durent que le temps de la nidification, suivant un système de monogamies successives. Cet éventail de possibilités serait lié soit au sex-ratio local, soit d'une façon plus générale, à la densité d'oiseaux. La saison de reproduction s'étend de mi-mai à fin août en Europe du Nord, de début avril à la mi-juin en Europe du Sud. En France, elle commence fin avril et se termine fin août. Quelques pontes tardives sont signalées jusqu'à mi-septembre en Grande-Bretagne et au Danemark, en octobre-novembre en Italie. L'existence des pontes de remplacement est certaine et fréquente et pourrait même se reproduire jusqu'à deux fois. Par contre, la deuxième ponte systématique n'a jamais été prouvée. Certaines femelles de Caille des blés feraient une première ponte en plaine en Afrique du Nord et une deuxième en Europe. La moyenne des pontes est de 10,2 œufs (6-18). L'incubation dure 17 jours et est assurée par la femelle seule. Les jeunes quittent le nid, accompagnés par la femelle, quelques heures après l'éclosion. Ils se nourrissent seuls. A 11 jours, ils sont bien volants.

A un mois, un mois et demi, ils sont indépendants et se dispersent rapidement. Les mâles de première année se reproduisent. Chez la femelle, on avance l'hypothèse de nidification des oiseaux de cinq à six mois nés en Afrique. En Europe, la maturité sexuelle est atteinte de façon certaine à un an. En France, le nombre moyen de jeunes par couple est de 5,1 en plaine et de quatre en montagne, avec une mortalité de 50% après l'éclosion, 65% des oiseaux sont aptes à voler à la mi-juillet. Les conditions climatiques agissent sur l'abondance des cailles. En période de reproduction, une sécheresse importante détourne les cailles de vastes régions. En migration, des vents de Sud à Est favorisent les déplacements, alors que la pluie retarde la reproduction.

❖ **Régime alimentaire**

Les besoins en eau sont très faibles chez la caille. La rosée et les insectes ingérés lui fournissent l'eau nécessaire à sa survie. La Caille des blés possède un régime alimentaire à la fois végétal et animal. La partie végétale se compose principalement de graines de plantes adventices sauvages et de céréales. Parmi les espèces consommées on peut citer : renouée, chénopodes, mouron, stellaire, coquelicot, vesce, chanvre, millet, blé, avoine et orge, ainsi que le tournesol en fin d'été. L'alimentation animale est surtout importante en période de reproduction. Il s'agit en majeure partie d'insectes du sol et de leurs larves. Les scarabées, punaises, fourmis, sauterelles, criquets et mantes sont les plus consommés auxquels peuvent s'ajouter les araignées, escargots et lombrics.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

Il existe une forte variabilité inter-annuelle des effectifs, bien documentée sur cette espèce et mise en évidence en France par le réseau national « Oiseaux de passage » (ONCFS-FNC). La population française est ainsi estimée à 50 000 couples les mauvaises années et 200 000 les bonnes années. Les effectifs de la population longmigrants pourraient s'effondrer, cette situation pouvant être masquée par une relative stabilité des populations courtmigrants.

L'existence d'oiseaux à profil migrateur moindre, les moyen-migrants, a été prouvée en Afrique du Nord dans les périmètres irrigués.

En Rhône-Alpes, la répartition de l'espèce est difficilement analysable. Des populations homogènes existent dans le nord de la Bresse et le Val de Saône jusqu'à Thoissey, les plaines de la basse-vallée de l'Ain et de l'Est-lyonnais, les monts du Lyonnais, les plaines et mont du Forez, le Vivarais et le Tricastin. Ailleurs, seuls de petits noyaux de population sont constitués. Les effectifs et densités sont difficiles à préciser et ce d'autant plus que ceux-ci sont très variables d'une année à l'autre sans que les raisons en apparaissent nettement.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	640 000	1 300 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2008)	50 000	200 000	(2) MNHN 2008
(3) Effectif régional (?)	?	?	(3) ?
(4) Effectif départemental (2002)	100	1000	(4) CORA 2003

* *Russie et Turquie non comprises.*

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Non connue

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : concentrée sur les parcelles agricoles de cultures annuelles essentiellement dans les vallées de l'Eygues et de l'Oule.

Statut : nicheur - migrateur

Effectif : 2 à 5 couples estimés

Importance relative de la population : non significative

Dynamique de la population : non connue mais a priori stable

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : moyen ou réduit. les effectifs sont faibles mais les potentialités d'accueil de la ZPS ne sont pas non plus très fortes.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : bon

Habitats préférentiels de l'espèce : cultures annuelles et prairies représentant 389 ha soit 3,1 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Utilisation de pesticides réduisant la faune entomologique ;

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

- Mécanisation et l'intensification de l'agriculture,
- Emploi des herbicides et insecticides, la régression des terrains en jachères et en friche, le remplacement des cultures favorables (céréales) par les oléo-protéagineux ne convenant pas à l'espèce, l'extension des prairies artificielles à pousse rapide ont contribué à la chute des populations. Les incidences se font ressentir essentiellement au moment de la reproduction soit par une perte d'habitat (les zones herbeuses ont régressé de 25% en France depuis les années 1970), soit par diminution de nourriture (adventices, insectes), soit par destruction des femelles au nid et des couvées.
- La fenaison et les travaux agricoles, lorsqu'ils sont trop précoces et réalisées de manière répétitive (ensilage), interviennent en pleine saison de reproduction des premières vagues migratoires qui arrivent en France fin avril, début mai, et occasionnent la destruction de nombreuses pontes et nichées.
- À noter aussi que les modifications des quartiers d'hivernage sahéliens avec une baisse de pluviométrie entraînant une aridification des savanes et un recul des cultures favorables à l'espèce peuvent aussi avoir un impact sur les populations européennes.

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Sauvegarde et restauration des habitats en période de reproduction, notamment par :

- le maintien et l'augmentation des zones herbeuses, par exemple en mettant en place des jachères "faune sauvages" sans utilisation de produits phytosanitaires.
- des adaptations des pratiques agricoles en préconisant des retards de fauche et la mise en place de zones refuges soustraites à la fauche (sous la forme de bandes de dix mètres de large couvrant au total 3 à 5% de la superficie des prairies exploitées)
- Éviter/limiter l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires, en particulier le désherbage chimique jusqu'à mi-septembre. Cette mesure serait à compléter par une gestion douce des adventices sur les bordures de champs, ainsi que sur des bandes intercalaires entre les parcelles d'exploitation ou la mise en place de jachères.
- Proscrire l'utilisation du poison dans la lutte contre les micromammifères en préférant des méthodes sélectives (piégeage) et la lutte biologique (favoriser les prédateurs naturels – renards, rapaces – et changer les pratiques agricoles en limitant la tailles des parcelles et en maintenant et restaurant les haies)
- Connaissance et analyse du taux de survie et du tableau de chasse annuel

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

- Recensement et conservation des habitats spécifiques notamment les foyers d'appariement et leur environnement immédiat dans les aires de reproduction situées au nord du 45°N.
- Mise en place d'un suivi des tendances évolutives des reproducteurs et des prélèvements annuels à l'échelle de l'aire de reproduction par une coopération entre l'ensemble des pays sur les filières atlantique et méditerranéenne.
- Identification de l'aire d'hivernage en Afrique des populations européennes et suivi de l'abondance des hivernants par grand type d'habitat.
- Développement du baguage sur l'ensemble de l'aire de reproduction et d'hivernage pour permettre un meilleur suivi du fonctionnement de la métapopulation du paléarctique occidental et des taux de survie.
- Estimation du rôle éventuel de l'espèce dans certaines épizooties.
- Etude de l'impact de la chasse sur cette espèce.

❖ Références bibliographiques

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
 - BROYER, J. (1998).- Estimation des effets sur la survie des oiseaux prairiaux, de zones refuges soustraites à la fauche dans le Val de Saône, France. *Acta Zoologica Lituanica, Ornithologia* 8: 185-189.
 - COMBREAU, O. (1992).- *Etude des variations saisonnières du régime, des exigences, et de la sélectivité alimentaire chez la Caille des blés (Coturnix c.coturnix)*. PhD thesis, University of Rennes I, France. 214 p.
 - DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
 - FONTOURA, A.P. & GONÇALVES, D. (1996).- Contribução para o conhecimento do estatuto da codorniz *Coturnix coturnix* L. 1758 em Portugal. *Ciência e Natureza* 2: 79-87.
 - GUYOMARC'H, J.C. & DEREGNAUCOURT, S. (1998).- Le chant des cailles, indicateur de pollution génétique des populations dans la nature. N° Spécial: 3.
 - GUYOMARC'H, J.C. (1992).- Structure, fonctionnement et microévolution des populations de Caille des blés (*Coturnix c. coturnix*) dans le paléarctique occidental. *Gibier Faune Sauvage* 9: 387-401.
 - GUYOMARC'H, J.C., MUR, P. & MOREAU, C. (1996).- Utilisation des jachères par la Caille des blés (*Coturnix coturnix*). *Bulletin Mensuel de l'ONC* 214: 38-45.
 - HEMON, Y.A., SAINT-JALME, M. & GUYOMARC'H, J.C. (1988).- Structure et fonctionnement des populations reproductrices "françaises" de Cailles des blés. *Bulletin Mensuel de l'ONC* 127: 29-32.
 - MAGHNOUJ, M. (1995).- *La reproduction naturelle de la Caille des blés (Coturnix c. coturnix) dans le Tadla au Maroc*. Perdix VII, Symposium International sur les perdrix, les cailles et les faisans, 9-13 oct., Dourdan, France.
 - MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
 - MOREAU, C., GUYOMARC'H, J.C. & BOUTIN, J.M. (1995).- Impact des jachères sur l'avifaune migratrice terrestre. *Bulletin Mensuel de l'ONC* 203: 34-45.
 - MUR, P. (1994).- *Contribution à la gestion des populations paléarctiques de Caille des blés (Coturnix coturnix L.) dans la phase européenne de son cycle annuel*. Diplôme Doctoral Université de Rennes I, France. 186 p.
 - ONCFS (1984).- Note technique sur la Caille des blés. *Bulletin Mensuel de l'ONC* 84.
 - PUIGSERVER, M., RODRIGUEZ-TEIJEIRO, J.D. & GALLEGO, S. (1999).- The effect of rainfall on wild populations of Common Quail (*Coturnix coturnix*). *Journal für Ornithologie* 140: 335-340.
- SAINT-JALME, M., GUYOMARC'H, J.C. & HEMON, Y.A. (1988).- Acquisitions récentes sur les stratégies reproductrices de la Caille des blés. *Bulletin Mensuel de l'ONC* 127: 33-36.

Espèce à enjeu de conservation faible PRIORITÉ 4/4	ENGOULEVENT D'EUROPE
	<i>Caprimulgus europaeus</i> (Linné, 1758)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A 224

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	-
Convention de Washington	-
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	DP
France	LC
Région	LC



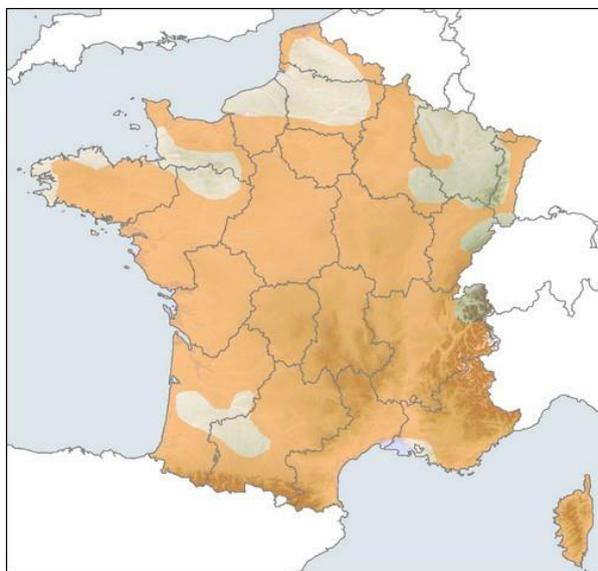
Source : <http://ec.europa.eu/>

Répartition géographique en Europe et en France



Présence estivale (en jaune)

Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de nidification française

Source : DUBOIS et al., 2008

En période de reproduction, l'Engoulevent d'Europe est présent dans toute l'Europe, des pays nordiques à l'Afrique du nord. Il existe deux sous-espèces : *C. e. europaeus* et *C. e. meridionalis*. La première est présente sur l'ensemble de l'aire de répartition, alors que la seconde se limite au sud du continent : îles méditerranéennes, Afrique du nord, Turquie, Géorgie et le bord de la Mer Caspienne. L'Engoulevent est un migrateur transsaharien : en période d'hivernage, on le retrouve alors en Afrique tropicale, de l'Éthiopie au Soudan et jusqu'au sud du continent.

En France, l'espèce est présente dans l'ensemble du pays mais elle est néanmoins plus dispersée dans le nord et le nord-est. Les forêts denses du sud-ouest ne lui sont pas favorables. Elle fréquente majoritairement les milieux de plaine, jusqu'à l'étage collinéen, et niche depuis le littoral jusqu'à 2 000 m d'altitude. Les effectifs sont quand même moins importants à partir de 800 m.

Biologie

❖ Ecologie

Les milieux appréciés par l'Engoulevent d'Europe sont semi-boisés, résineux ou feuillus, présentant des zones buissonnantes et des zones de sol nu sablonneux ou pierreux. Des éclaircissements sont nécessaires à sa présence, l'espèce n'appréciant pas les forêts denses ; de fait, on la retrouve régulièrement en lisière, les milieux ouverts étant utilisés comme zone de chasse. En futaie régulière, les vastes coupes rases favorisent sa présence ; dans les boisements, l'Engoulevent d'Europe niche dans les layons sylvicoles. Le substrat doit être sec et chaud en journée, afin de faciliter la couvaison des œufs qui sont pondus au sol. On le retrouve dans les dunes boisées, les friches, les landes, les coupes forestières et les tourbières.

Vers la méditerranée, la garrigue ouverte dégradée est très appréciée, de même que les milieux substeppeiques des Causses centraux et méridionaux.

❖ Comportements

Les oiseaux arrivent sur le continent européen pour se reproduire de la mi-avril à la fin de ce mois. La migration est nocturne, tout comme l'activité de cet oiseau crépusculaire qui a lieu en début et en fin de nuit. Insectivore, l'Engoulevent d'Europe chasse en vol à basse altitude, avec des trajectoires saccadées mais très silencieusement. Il chasse régulièrement à plusieurs kilomètres de son nid. De jour, il passe inaperçu, camouflé par son plumage de la même couleur que le sol ou les boisements. En outre, il garde l'œil fermé la plupart du temps et aucune trace de fiente ne trahit sa présence.

En période de reproduction, les territoires des couples s'entrecoupent. Néanmoins, chaque mâle signale sa présence, posé en long sur son poste de chant, à la tombée de la nuit. Ces postes sont constitués par des branches, des racines ou des piquets.

La distance de fuite est réduite, une dizaine de mètres en général, mais limitée à moins d'un mètre pour une femelle couveuse.

La migration postnuptiale débute fin juillet pour les jeunes de l'année, suivis des adultes dès la fin août, mais surtout en septembre.

❖ Reproduction

Il semblerait que les couples d'Engoulevent d'Europe soient fidèles à leur site de reproduction.

Les chants se déroulent en grande partie pendant les 15 premiers jours de mai, suivis des parades jusqu'à la fin du mois au cours desquelles mâle et femelle font claquer leurs ailes.

Deux œufs sont pondus au sol fin mai, dans une cuvette désignée par le mâle, garni de bois mort, de feuilles, mousse, aiguilles...mais sans herbe. La femelle les couve pendant une petite vingtaine de jours, et les jeunes, également mimétiques, sont volants après 15 jours. Une seconde ponte commence alors, vers la fin du mois de juin. Pendant la deuxième couvaison, le mâle s'occupe des premiers jeunes produits, puis les deux parents s'occupent de la deuxième nichée.

Les taux de jeunes à l'envol produits sont variables : 60 % en milieu ouvert (landes), 25 % en milieu semi-ouvert mais seulement 20 % en milieu fermé. Les modifications de ses habitats, le nombre limité d'œufs pondus, l'accessibilité du nid pour les prédateurs et la dépendance des conditions météorologiques sont à l'origine de ces faibles productivités.

La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ 12 ans.

❖ Régime alimentaire

L'Engoulevent d'Europe est strictement insectivore, se nourrissant en grande partie de papillons nocturnes, mais aussi de coléoptères, tipules et fourmis ailées. En cas de conditions météorologiques défavorables, l'Engoulevent peut adopter un mode de vie ralenti.

L'espèce chasse en vol, en rase-motte mais également plus en hauteur, jusqu'à la cime des arbres. En général, la chasse dure une à trois heures par nuit, au cours desquelles environ 17 g d'insectes sont prélevés.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, l'espèce est en déclin également, sans doute en partie dû à l'intensification des pratiques agricoles. Cette régression est notée dans le nord et l'est du pays, et ne semble pas concerner les populations du sud de la France. En outre, les effectifs nationaux semblent toujours stables.

En Rhône-Alpes, on retrouve l'Engoulevent d'Europe dans l'ensemble des départements, mais non réparti uniformément. Depuis 30 ans, l'aire de répartition s'est modifiée, avec des ajouts dans des secteurs sous-prospectés mais également des disparitions de l'espèce, notamment dans l'est de la région. L'Engoulevent d'Europe fait partie des 30 espèces dont l'abondance a le plus diminué depuis 20 ans en Rhône-Alpes, en plus d'une diminution de plus de 20 % de son aire de répartition régionale. Le sud de la région accueille la plus grande partie des effectifs, notamment les Baronnies, Diois, Basse Ardèche, Vivarais et Tricastin. Les densités ne sont pas connues le long du Rhône.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	270 000	500 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (1999)	20 000	50 000	(2) DEJAIFVE 1999
(3) Effectif régional (1997)	700	2 000	(3) CORA 2003
(4) Effectif départemental (2002)	100	1 000	(4) CORA 2003

* Russie et Turquie non comprises.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Non connue

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : L'Engoulevent est réparti de façon assez homogène sur le territoire de la ZPS des Baronnies en excluant les zones boisées denses et fermées, les cultures, les zones humides ainsi que les plateaux. Ainsi, l'Engoulevent d'Europe semble bien représenté sur la ZPS des Baronnies où il peut être localement abondant

Statut : nicheur - migrateur

Effectif : 10-30 couples

Importance relative de la population : ?

Dynamique de la population : ?

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : bon

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : ?

Habitats de l'espèce : L'Engoulevent d'Europe fréquente globalement les milieux forestiers, résineux ou feuillus, présentant des zones ouvertes herbacées et buissonnantes ou des zones de sol nu sablonneux ou pierreux. Les ligneux bas clairs et pelouses en cours de fermeture, semblent aussi favorables à l'espèce sur la ZPS des Baronnies. La présence d'un substrat sec et chaud en journée semble être nécessaire à la nidification de cette espèce.

Habitats préférentiels de l'espèce : ligneux hauts clairs, pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs, ligneux bas denses représentant 5 149 ha soit 41,2 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- La fermeture des milieux, notamment le développement des milieux boisés au détriment de milieux semi-ouverts voire à strate arbustive

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

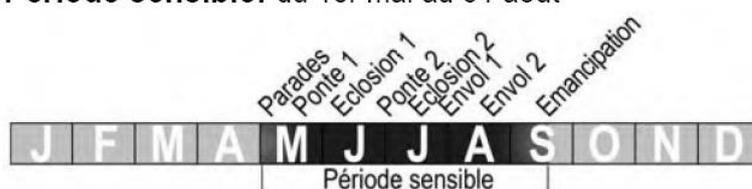
- l'évolution des garrigues ouvertes vers des garrigues boisées rend le milieu moins favorable à l'espèce.
- Reboisement
- Arrêt de l'exploitation forestière
- Disparition du pastoralisme
- Utilisation de pesticides diminue la disponibilité en nourriture pour l'Engoulevent.
- Dans les habitats forestiers, la mécanisation des travaux forestiers dans les régénérations pendant la période de reproduction, peut contribuer au déclin de ces populations en abaissant le taux de réussite des nichées par la destruction des pontes ou des poussins tout comme le fauchage des bordures.
- Collision avec les véhicules
- La prolifération actuelle du Sanglier accentue la prédation sur les nichées.

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- Limiter les pesticides, en particulier des insecticides, avec une sensibilisation de tous les utilisateurs professionnels
- Eviter les travaux d'entretien et de nettoyage durant la période de reproduction.
- Maintenir l'élevage extensif
- Les pratiques visant à boiser les zones à faible potentiel sylvicole sont à éviter. Après recensement des mâles chanteurs et cartographie de l'espèce, il faut veiller à la programmation et à l'étalement des travaux du 15 avril au 31 juillet en évitant de travailler en même temps des blocs contigus, et au fauchage des routes, partiel et décalé. Une évaluation de ces actions pourrait faire l'objet d'indicateurs dans la politique de qualité des entités régionales d'éco-certification.
- Les perturbations d'origine climatique ouvrent des espaces dans les massifs forestiers. Il serait souhaitable que les trouées d'une surface inférieure à deux hectares ne soient plus reboisées.

❖ Période de sensibilité de l'espèce

Période sensible: du 1er mai au 31 août



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Un programme de baguage et pose de balises permettrait de mieux cerner les trajets migratoires et surtout de mieux connaître les habitats et les sites d'hivernage avant d'évaluer un impact éventuel des conditions rencontrées sur les populations.

Une enquête nationale périodique de type atlas quantitatif (pas de temps de dix ans) permettrait d'évaluer l'évolution des populations. En effet, l'Engoulevent figure parmi les espèces sensibles non suivies dans les programmes récemment mis en œuvre.

Une enquête relative à l'importance de la mortalité due aux collisions automobiles pourrait être mise en œuvre dans les régions à fortes populations.

Un programme d'études sur la concentration des insecticides dans les chaînes alimentaires et son impact sur le niveau des populations devrait être mise en œuvre, particulièrement sur les insecticides ingérés par les animaux d'élevage.

❖ **Références bibliographiques**

- AUCLAIR, R. (1988).- Synthèse des études sur l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) en Allier. *Le Grand-duc* 32:1-34.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2007 - *Species factsheet : Dryocopus martius*. Downloaded from <http://www.birdlife.org>.
- DEJAIFVE PA., 1999 – Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*. pp 406-407 In Rocamora & Yeatman-Berthelot Oiseaux menaces et a surveiller en France. SEOF/LPO. Paris. 560 p
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- RIEGEL, J. & LES COORDINATEURS ESPECES, 2007 - Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2005 et 2006. *Ornithos* 14(3): 137-163.
- COGARD (1993) – *Oiseaux nicheurs du Gard – Atlas biogéographique. 1985-1993*. Centre Ornithologique du Gard, Nîmes. 288 p.
- DEJAIFVE P-A., 1992. Répartition des pies-grièches dans le département des Pyrénées-Orientales. *La Mélano*, 8, 23.
- GEROUDET, P. (1998).- *Les passereaux d'Europe : des coucous aux merles*. Vol. 1. 4e édition. Delachaux et Niestlé, Lausanne, Paris. 403 p.
- GIRALT D. & TRABALLON F., 2004 – Escorxador *Lanius collurio*. IN ESTRADA, PEDROCCHI, BROTONS & HERRANDO (Eds). *Atlas dels ocells nidificants de Catalunya 1999-2002*. Institut Catala d'Ornitologia (ICO)/Lynx Edicions, Barcelona. pp 110-111.
- MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN

<p>Espèce à enjeu de conservation faible</p> <p>PRIORITÉ 4/4</p>	<p>FAUVETTE PITCHOU</p>
<p>Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -</p>	<p><i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)</p> <p>Code Natura 2000 : A 302</p>

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
Convention de Washington	-
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	NT
Europe	DP
France	LC
Région	LC

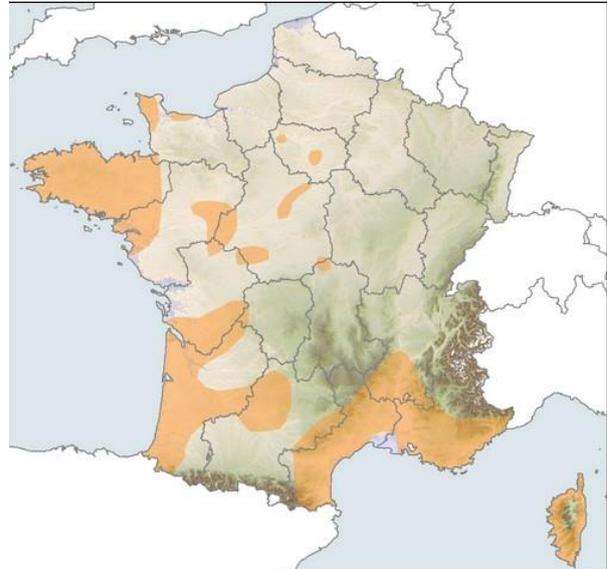


Source : <http://ec.europa.eu/>

Répartition géographique en Europe et en France



Résidente (en vert)
Présence hivernale (en bleu)
Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de nidification française
Source : DUBOIS et al., 2008

Classée dans le type faunique méditerranéen, la Fauvette pitchou occupe le pourtour méditerranéen et la façade atlantique jusqu'au sud de la Grande-Bretagne.

Espèce sédentaire, en France, elle est particulièrement fréquente dans tout le bassin méditerranéen et elle est bien présente en Bretagne, en Poitou-Charentes, en Gironde et dans les Landes.

Sa distribution correspond approximativement à la partie ouest de l'isotherme 3°C de Janvier avec un prolongement jusque dans le sud du bassin parisien par le bassin de la Loire (Sénart, Fontainebleau).

Biologie

❖ Ecologie

Dans le Midi, elle habite les fruticées denses et basses (inférieures à 2 m) de natures variées (Chêne kermès *Quercus ilex*, Romarin *Rosmarinus officinalis*, Buis *Buxus sempervirens*, Epine noire *Prunus spinosa*, ajoncs *Ulex sp*, Genêt scorpion *Genista hispanica*, bruyères *Erica sp*, Cistes *Cistus sp.*, *Calycotome*, etc.). En-dehors de la zone méditerranéenne, elle trouve généralement une structure de végétation qui lui convient dans les landes calcifuges d'ajoncs et de bruyères. En Bretagne, elle occupe de préférence les landes basses dominées par les éricacées du genre *Calluna* ou *Erica*. En Midi-Pyrénées, son milieu de prédilection est représenté par les coupes de grandes forêts de plaine en cours de reboisement. Dans les Landes et en Poitou-Charentes, elle trouve son optimum dans les plantations de pins âgées de six à douze ans et dans les stades préforestiers à genêt, ajonc et les brandes. En hiver, l'espèce est aussi présente sur les schorres.

❖ Comportements

La Fauvette pitchou est une espèce diurne. Elle est considérée comme sédentaire sur l'ensemble de son aire de répartition où la plupart des couples sont censés demeurer toute l'année sur le même territoire ou à proximité immédiate. Toutefois, quelques mouvements sont perceptibles. BLONDEL (1969) a noté, par exemple, une augmentation des effectifs en période automnale dans la garrigue de Santa Fé (Bouches-du-Rhône). Par ailleurs, en Camargue et sur la frange littorale de la Méditerranée, certains oiseaux hivernent dans les sansouires où l'espèce est absente en période de reproduction et où elle prend, localement, la place de la Fauvette à lunettes (*Sylvia conspicillata*), migratrice.

❖ Reproduction

Les mâles sédentaires reprennent leur activité vocale en février. Cette dernière peut se prolonger jusqu'en juillet, des chants étant émis presque toute l'année, sauf en période de mue (fin août à début octobre). Il existe une fraction de la population qui ne se reproduit pas. Cette proportion de population « flottante », composée essentiellement de mâles, a été estimée à 13% sur quatre années d'étude en Provence. Le mâle construit plusieurs ébauches de nid dont l'une est sélectionnée par la femelle. Le couple achève alors la construction du nid. La première ponte, de trois à cinq œufs, est généralement déposée en avril. Une seconde ponte intervient en juin ou juillet. La femelle, relayée de temps en temps par le mâle, couve pendant 12 à 14 jours. Les jeunes, nourris par les deux adultes, restent au nid de 11 à 13 jours. Pendant 10 à 15 jours après leur envol, ils sont nourris par leurs parents, puis prennent leur indépendance et quittent leur territoire de naissance. Dans le sud de l'Angleterre, sur 98 œufs déposés dans 24 nids, 63% ont donné des jeunes dont 89% se sont envolés. Dans ce cas, le nombre de jeunes à l'envol par nid est donc d'environ 2,8.

❖ Régime alimentaire

La Fauvette pitchou se nourrit dans les buissons, près du sol. Son régime alimentaire est principalement composé d'Arthropodes. Il peut inclure des libellules, divers orthoptères et coléoptères, des diplopodes et des araignées. En 1983, par analyse de contenus stomacaux opérés sur des oiseaux du sud de la France, DEBUSSCHE & ISENMANN (1983) ont mis également en évidence la consommation de fruits en automne. En région méditerranéenne, BLONDEL (1969) indique que les jeunes fauvettes sont nourries presque exclusivement de chenilles aux premiers stades.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, où l'espèce est considérée « à surveiller », sa distribution n'a que peu variée depuis 1936. L'effectif national doit être compris entre 200 000 et 300 000 couples et peut être considéré comme globalement stable depuis les années 1970 mais la population de la façade atlantique est soumise à des fluctuations notables largement dues aux hivers rigoureux. GUERMEUR & MONNAT (1980) relatent ainsi une chute des effectifs suite à l'hiver 1962-63 et une reconstitution des effectifs en 1968. De plus, le G.O.B. (1997) considère que les hivers 1982-83 et 1984-85 l'ont sans doute fait disparaître de bien des localités intérieures et côtières du Finistère.

En Rhône-Alpes, la Fauvette pitchou est présente essentiellement dans le sud de l'Ardèche (Basse-Ardèche, Cévennes et Boutières) et de la Drôme (Baronnies et Diois). La répartition de cette fauvette se limite ainsi à la zone méditerranéenne. Elle ne semble actuellement pas directement menacée en Rhône-Alpes.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	1 900 000	3 700 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2000)	200 000	300 000	(2) Dubois <i>et al.</i> , 2008
(3) Effectif régional (2003)	1 000	4 000	(3) CORA 2003
(4) Effectif départemental	?	?	

* Russie et Turquie non comprises.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

L'espèce est mentionnée depuis de nombreuses années.

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : localisée. Seul un contact a été établi sur le Plateau de Saint-Laurent, où l'espèce est d'ailleurs connue historiquement.

Statut : sédentaire (nicheur)

Effectif : 5 à 10 couples potentiels. 1 seul couple certain en 2012.

Importance relative de la population : très faible.

Dynamique de la population : semble mauvaise ; le seul contact établi avec l'espèce est de mauvaise augure pour cette espèce.

Isolement : population non isolée, en marge de son aire de répartition (les Baronnies, de même que le sud-Ardèche, correspondent à la limite de répartition de l'espèce).

Etat de conservation de l'espèce : moyen

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : Moyen

Habitats préférentiels de l'espèce : pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs représentant 1 446 ha soit 11,6 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Abandon des pratiques pastorales ;
- Fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de milieux ouverts insuffisante ;
- Utilisation de pesticides réduisant la faune entomologique ;

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

- Le défrichement à visée agricole de certaines landes ou leur transformation en forêt de production (enrésinement...) est une cause de régression.

- Les hivers rigoureux sont mal supportés par l'espèce. D'ailleurs, celui de 2012, qui a précédé nos inventaires a été particulièrement rigoureux et est peut être une explication à l'unique contact avec l'espèce.

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

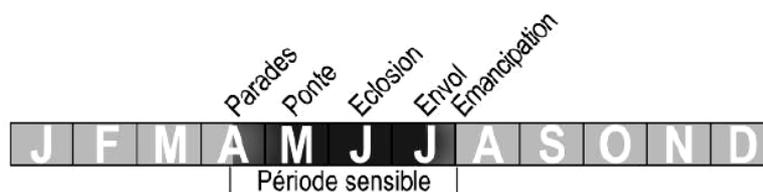
- La fermeture générale des milieux constitue probablement, à long terme, le facteur qui influe le plus largement sur l'évolution de la population locale comme française.
- Lorsque les landes évoluent vers un stade forestier, il est intéressant d'essayer de maintenir la végétation au stade jeune..

Différentes techniques peuvent être envisagées :

- Le pâturage peut participer au maintien de ces habitats. Souvent, a lui seul, il ne suffit pas pour contenir la progression vers le stade forestier des landes à Chêne kermès, à Prunellier, à Genêts ou à Buis mais les résultats peuvent être significatifs dans des milieux relativement stables.
- La création d'habitats favorables peut être envisagée, dans des conditions de sécurité maximale par le brûlage dirigé de formations hautes. Sur 563 échantillonnages effectués avant et après le feu, dans toutes les formations principales (prairies, garrigues, maquis et forêts) de la ceinture méditerranéenne des Pyrénées-Orientales, la Fauvette pitchou recouvre les trois-quarts de ses effectifs dès les deuxièmes ou troisièmes années après le feu.
- Mais le brûlage ne s'impose probablement que localement et sur des surfaces limitées. En évitant la période de reproduction, le gyrobroyage de petites superficies, inférieur à un hectare, peut présenter un intérêt similaire. Pour éviter tout phénomène d'inversion de flore, les déchets produits devront être exportés autant que possible.

❖ Période de sensibilité de l'espèce

Période de sensibilité : du 1^{er} mai au 31 juillet



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

La population de Fauvette pitchou atlantique bénéficie de bonnes références bibliographiques sur son écologie grâce aux travaux conséquents menés sur la petite population anglaise et aux expériences de gestion des landes à éricacées ou à ajoncs menées en Bretagne sur les terrains du Conservatoire du Littoral ou sur les réserves de la SEPNE. La conduite de mesures de gestion pour cette espèce en milieu atlantique est donc relativement bien argumentée. Des travaux sur l'impact du brûlage dirigé ou des brûlis sur la Fauvette pitchou seraient cependant souhaitables.

Ailleurs, et particulièrement en région méditerranéenne et sub-montagnarde, il n'existe pas de travaux français publiés décrivant les structures de végétation préférentielles de l'espèce alors que ces milieux abritent le bastion de la population française. Il paraîtrait intéressant de conduire ce type de recherche sur les grands types d'habitats fréquentés : landes à Buis, landes à Genêts, garrigues, maquis. Des études portant plus spécifiquement sur le régime alimentaire de l'espèce permettraient aussi de mieux orienter les mesures conservatoires.

❖ Références bibliographiques

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- BLONDEL, J. (1969).- *Synécologie des passereaux résidents et migrants du Midi méditerranéen français*. C.R.D.P., Marseille. 247 p.
- BOUTET, J.Y. & PETIT, P. (1987).- *Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine 1974-1984*. Régional Ornithologique Aquitaine-Pyrénées, Bordeaux. 241 p.
- COLAS, S. & HEBERT, M. (2000).- *Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts*. Espaces Naturels de France. 150 p.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- CRUON, R., NICOLAU-GUILLAUMET, P. & YESOU, P. (1987).- Notes d'ornithologie française. *Alauda* **55**: 356-381.
- DEBUSSCHE, M. & ISENMANN, P. (1983).- La consommation des fruits chez quelques fauvelles méditerranéennes dans la région de Montpellier. *Alauda* **51**: 302-308.
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- DUFOURDS, M.L. (2002).- *Landes et Pelouses en région méditerranéenne, pour une gestion par le pastoralisme*. AME. 119 p.
- ESNAULT, M. (2001).- Les passereaux et la gestion des landes. *Penn Ar Bed* **182**: 37-46.
- G.O.B. (1997).- *Les oiseaux nicheurs de Bretagne 1980-1985*. Groupe Ornithologique Breton. 290 p.
- GEROUDET, P. (1974).- *Les passereaux d'Europe : des mésanges aux fauvelles*. Tome 2. Delachaux et Niestlé. 218 p.
- GUERMEUR, Y. & MONNAT, J.Y. (1980).- *Histoire et géographie des oiseaux nicheurs de Bretagne*. Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne, Brest. 240 p.
- JOACHIM, J., BOUSQUET, J.F. & FAURE, C. (1997).- *Atlas des Oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. 1985-1989*. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Toulouse. 262 p.
- MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
- PRODON, R. (1988).- *Dynamique des systèmes avifaune-végétation après déprise rurale et incendie dans les Pyrénées méditerranéennes siliceuses*. Thèse de doctorat, Université Paris VI, Paris. 333 p.
- PRODON, R. (2000).- *Landscape dynamics and bird diversity in the north Mediterranean basin: conservation issues*. In TRABAUD, L. (ed.). - Life and Environment in the Mediterranean. WIT Press, Southampton, Boston. 261-299 p.

Espèce à enjeu de conservation faible PRIORITÉ 4/4	MARTINET À VENTRE BLANC
	<i>Apus melba</i> (Linné, 1758)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A 228

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

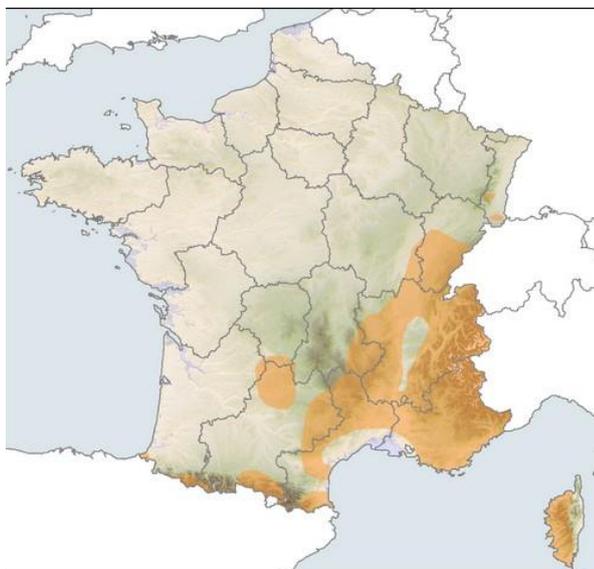
STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	-
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	-
Convention de Washington	-
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	S
France	LC
Région	LC



Source : <http://www.netfugl.dk/>

Répartition géographique en Europe et en France



Aire de nidification française
Source : DUBOIS et al., 2008

Son aire de répartition en période de reproduction s'étend au nord sur l'Europe méridionale jusqu'au sud de l'Allemagne, avec une limite septentrionale dans la région de Fribourg en Suisse, à l'est en Asie depuis l'Iran jusqu'en Inde, enfin au sud jusqu'en Afrique du Nord, orientale et méridionale et à Madagascar.

En France, cette sous-espèce niche plutôt à basse altitude dans les grottes, les crevasses et les escarpements des massifs montagneux : Pyrénées, Massif Central, Alpes, Jura et Corse, dans les régions méridionales accidentées. Elle s'installe aussi sur des falaises littorales et des constructions humaines : côte rocheuse du Roussillon, pont du Gard, remparts de la citadelle de Bonifacio, et également sur des bâtiments en Alsace dans le département du Haut-Rhin.

Biologie

❖ Ecologie

Le Martinet à ventre blanc est un oiseau rupestre qui habite essentiellement les sites à climat chaud. Ainsi dans les Alpes, l'espèce est régulièrement présente dans les Préalpes calcaires soumises aux influences méditerranéennes alors qu'elle est plus localisée dans les massifs internes cristallins et froids. A la différence du Martinet noir (*Apus apus*), cette espèce montre une nette préférence pour nicher dans des sites naturels mais semble se satisfaire de plus en plus des sites urbanisés. En Suisse, la plupart des Martinets à ventre blanc autrefois rupicoles, nichent en ville dans des colonies comptant jusqu'à 150 couples.

❖ Comportements

Le Martinet à ventre blanc a un mode de vie très semblable à celui des autres martinets qui nidifient dans notre pays, c'est-à-dire presque exclusivement aérien. Il ne se pose qu'auprès de son nid ou sur les sites prospectés pour nicher. Il est fidèle au site de nidification. C'est généralement une espèce grégaire qui niche en colonies à l'intérieur desquelles le territoire d'un couple se limite au nid et à ses abords immédiats. Sur certains îlots satellites de la Corse, ce martinet peut cohabiter avec le Martinet pâle (*Apus pallidus*).

Le retour d'Afrique équatoriale s'échelonne entre la fin mars et le début d'avril. Le départ postnuptial démarre en septembre et s'étale durant le mois d'octobre d'où un temps de séjour dans nos régions d'environ sept mois, presque le double de celui du Martinet noir. Aussitôt sa saison de reproduction terminée, le Martinet à ventre blanc rejoint ses quartiers africains. D'après les reprises d'oiseaux bagués en Suisse, il semble que le trajet migratoire, qui peut être au moins en partie nocturne, passe par la vallée du Rhône, le littoral méditerranéen, l'Espagne et le Maroc.

❖ Reproduction

A leur retour de migration, les oiseaux cherchent des sites propices à la nidification. Le nid ressemble à une coupelle composée de débris végétaux et de plumes englués de salive. Le nid de l'année précédente peut être repris et restauré si nécessaire. La ponte s'effectue surtout en mai et contient entre un et quatre œufs ; 64% ont trois œufs. En Suisse, SCHMID (1995) cite une moyenne de 2,58 œufs. L'incubation, assurée par les deux partenaires, dure entre 18 et 22 jours. L'alimentation des poussins s'effectue par régurgitation des proies sous la forme d'une balle compacte faite avec la salive. La durée d'élevage est comprise entre 54 et 66 jours (57 jours en moyenne) et le nombre moyen de jeunes à l'envol varie selon les études et les localités de 1,8 à 2,4. Après leur envol, les jeunes restent dépendants du site de reproduction quelque temps avant le départ en migration et garderont leur plumage juvénile six à huit mois. Une fois adultes, le taux de survie se situe à 79%. L'âge maximum connu est de 26 ans. La maturité sexuelle est atteinte vers l'âge de deux à trois ans mais les oiseaux peuvent visiter plusieurs colonies avant de se fixer comme reproducteurs.

❖ Régime alimentaire

Il est essentiellement composé d'insectes capturés en vol. L'éventail est très large : hémiptères, hyménoptères, coléoptères et est complété parfois par des araignées. Le produit d'une chasse peut contenir jusqu'à plus de 600 proies pour un poids d'environ 2,50 g.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, depuis les travaux de NICOLAUGUILLAUMET & AFFRE (1960), la zone de reproduction s'est étendue dans le Sud-Ouest et également vers le nord du pays. La population est estimée à 4 000-6 000 couples dans les années 1990 par DUBOIS *et al.*, et entre 1 000 et 10 000 couples par FIERS *et al.* (1997). La distribution a évolué mais les effectifs sont probablement restés stables depuis plus de vingt ans. En fait, l'évolution principale réside dans la part croissante de la population qui niche dans les sites urbains ou anthropisés.

En Rhône-Alpes, la répartition de l'espèce englobe le sud calcaire de l'Ardèche, le Massif Central cristallin avec de nombreux sites urbains, la Loire, le Rhône, le massif alpin (des Baronnies jusqu'au massif du Haut Giffre, en passant par le Vercors, la Chartreuse et les Bauges). Incontestablement, le Martinet à ventre blanc effectue une poussée vers le nord dans la région Rhône-Alpes.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	13 000	35 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (2000)	5 000	7 000	(2) Dubois <i>et al.</i> , 2008
(3) Effectif régional (2003)	1 000	5 000	(3) CORA 2003
(4) Effectif départemental (2002)	100	1000	(4) CORA 2003

* Russie et Turquie non comprises.

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Non connue

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : homogène

Statut : nicheur - migrateur

Effectif : 50-150 couples estimés

Importance relative de la population : faible

Dynamique de la population : ?

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : bon

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : Bon

Habitats préférentiels de l'espèce : l'ensemble des habitats de la ZPS sont favorables à l'espèce. Les falaises et vires rocheuses constituent l'habitat de nidification de l'espèce.

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Fermeture progressive des milieux
- Utilisation de pesticides réduisant la faune entomologique ;

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

- En milieu naturel, les colonies sont très exposées aux prédateurs (Rat noir *Rattus rattus*) qui s'attaquent aux nids les plus accessibles. Plusieurs études ont mis en évidence que le Rat noir pouvait s'attaquer aux œufs et aux poussins de martinets.

- Présence d'activité humaine sur les sites de reproduction

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

En milieu naturel, la dératisation menée sur certains îlots en Corse a montré que de telles opérations étaient profitables à bon nombre d'espèces coloniales.

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Peu étudiée, la biologie de l'espèce reste mal connue surtout dans notre pays. Un programme d'étude à l'échelon national pourrait se fixer plusieurs objectifs utiles à la conservation, comme l'acquisition d'une meilleure connaissance de ses effectifs, la réalisation d'un suivi de sa répartition géographique, ou mieux cerner ses exigences de nidification dans les sites naturels et urbains.

❖ Références bibliographiques

- ALEMAN, Y. (1995).- Répartition et effectif du Martinet à ventre blanc *Apus melba* dans les Pyrénées-Orientales et les Corbières. *La Mélando'* 95: 15-16.
- ARN-WILLI, H. (1959).- Photographic studies of some less familiar birds. 99 : Alpine Swift. *British Birds* 52: 221-225.
- BALLUET, P. (1993).- La progression du Martinet à ventre blanc, *Apus melba*, sur la bordure nord-orientale du Massif-Central (France). *Nos Oiseaux* 42: 171-180.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p
- CHANTLER, P. & DRIESSENS, G. (1995).- *Swifts. A guide to the Swifts and Treeswifts of the world*. Pica Press éd., Sussex. 237 p.
- COCHET, G. (1983).- Notes sur la répartition et la biologie du Martinet à ventre blanc (*Apus melba*) en Ardèche. *07 NATURE* 11: 25-30.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- DASKE, D. (1992).- Installation du Martinet alpin (*Apus melba*) à Mulhouse (Haut-Rhin). *Ciconia* 16: 30-38.
- DASKE, D. (1999).- Installation du Martinet à ventre blanc (*Apus melba*) à Hirsingue (Haut-Rhin), second site alsacien. *Ciconia* 23: 37-39.
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- FIERS, V., GAUVRIT, B., GAVAZZI, E., HAFFNER, P. & MAURIN, H. (1997).- *Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. MNHN, Paris. 225 p.
- MARTIN, J.L., THIBAUT, J.C. & BRETIGNOLLE, V. (2000).- Black rats, islands characteristics and colonial nesting birds in the Mediterranean : consequences of an ancient introduction. *Conservation Biology* 14: 1452-1466.
- MAYAUD, N. (1954).- Le Martinet à ventre blanc *Apus melba* en Savoie et dans les Pyrénées. Ses migrations. *Alauda* 22: 63-64.
- MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
- NICOLAU-GUILLAUMET, P. & AFFRE, G. (1960).- Mise au point sur le Martinet à ventre blanc (*Apus melba* L.) dans les Pyrénées et le Sud-Ouest de la France. *Oiseaux de France* 29-30: 10-17.
- PERRINS, C. & CUISIN, M. (1987).- *Les oiseaux d'Europe*. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel, Paris. 320 p.
- PFLUGER, D., ENGELER, A., SCHOLL, I. & SCHMID, H. (1995).- *Dossier sur les Martinets : Biologie des martinets, 1, Nichoirs à Martinets, 4*. Station Ornithologique Suisse, Sempach. 4 p. et 8 p.
- SCHMID, H. (1995).- *Hirondelles et Martinets*. Station Ornithologique Suisse, Sempach. 37 p.

Espèce à enjeu de conservation faible PRIORITÉ 4/4	MILAN NOIR
	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)
Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -	Code Natura 2000 : A 073

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
Convention de Washington	Annexe A
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	S
France	LC
Région	LC



Source : <http://ec.europa.eu/>

Répartition géographique en Europe et en France



Présence estivale (en jaune)
 Résidente (en vert)
 Présence hivernale (en bleu)
 Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de nidification française
 Source : DUBOIS et al., 2008

Espèce de l'Ancien Monde, le Milan noir niche dans toute l'Europe à l'exception des îles Britanniques, du Danemark, de la Norvège et des îles de la Méditerranée. Ses quartiers d'hiver se situent en Afrique tropicale, du Sénégal au Kenya.

En France, il est absent en tant que nicheur dans le Nord-Ouest, dans quelques régions circum-méditerranéennes et alpines et de la Corse. On le rencontre également en période de migration dans la plupart des régions, le couloir rhodanien étant un axe de passage important. Les derniers migrateurs sont observés en octobre. Le transit des migrateurs européens est très important sur notre territoire et concerne les oiseaux originaires de France, mais aussi la plupart de ceux nichant en Suisse et en Allemagne. Les cols pyrénéens voient ainsi passer chaque année plusieurs dizaines de milliers d'individus. L'hivernage en France de ce migrateur trans-saharien est anecdotique, bien qu'apparemment devenu régulier depuis une trentaine d'années. Quelques individus sont maintenant vus de façon régulière en France au sein de dortoirs de Milans royaux.

Biologie

❖ Ecologie

Le Milan noir fréquente les grandes vallées alluviales, près de lacs ou de grands étangs, pour autant qu'il y trouve un gros arbre pour construire son aire. Il fréquente également volontiers les alignements d'arbres surplombant ces étendues d'eau, au sein de Frênes, de Peupliers ou de Chênes principalement. En plaine de Saône, la présence du Milan noir est effective sur 70% des étangs dont la superficie est comprise entre dix à vingt hectares, tandis qu'elle n'est plus que de 30% si ces étangs ont une taille inférieure à dix hectares.

Les zones de prairies humides et de plaines agricoles sont maintenant occupées de façon régulière par l'espèce et on note une attirance pour nicher en périphérie de décharges d'ordures ménagères. L'espèce peut également nicher parfois dans des falaises boisées, comme celles du Salève en pays genevois ou dans les Pyrénées-Atlantiques. Il ne pénètre que peu les grands massifs forestiers, sauf si ceux-ci bordent un vaste plan d'eau (Champagne, Plaine de Saône).

❖ Comportements

Comme l'indique son nom latin, le Milan noir est migrateur. Il quitte l'Europe dès fin juillet pour rejoindre ses quartiers d'hiver. Les premiers oiseaux de retour sont notés dès février, mais la plupart regagnent leur territoire de nidification de mars à mai. L'abondance de proies peut amener cette espèce sociable à nicher en colonies ou entraîner des concentrations spectaculaires sur les sites d'alimentation. Dans les forêts alluviales à bois durs du Val de Saône, il est possible d'avoir jusqu'à quatre à cinq nids dans la même parcelle forestière, et sur un linéaire de 15 kilomètres de rivière, une quinzaine de couples a été recensé. A l'aplomb d'étangs forestiers, six à dix nids contigus peuvent être notés dans cette même région tout comme en bordure des étangs forestiers lorrains (Meuse et Moselle). Les regroupements de plusieurs dizaines d'individus sur les dépôts d'ordures ménagères en période de reproduction concernent des oiseaux immatures, mais en juillet-août, adultes et jeunes s'y retrouvent. En plaine de Saône, après la première coupe de foin dans les prairies inondables, ces regroupements peuvent atteindre 60 à 80 individus. Au moment de la migration pré ou postnuptiale, des regroupements spectaculaires sont également notés au sein de dortoirs pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus notamment dans les ripisylves des grands fleuves (Allier...).

❖ Reproduction

Le Milan noir commence à se reproduire à l'âge de deux ou trois ans. Il semble que les couples soient fidèles et qu'ils gardent généralement le même territoire d'une année sur l'autre. Lors des parades nuptiales, les deux partenaires volent ensemble en décrivant des orbites, se tournant d'un côté et de l'autre et, parfois, esquissent des attaques mutuelles. L'aire, qu'il s'agisse de celle construite l'année précédente ou d'un ancien nid de corneille, voire de rapace, est située généralement en lisière de forêt, souvent près de l'eau à proximité des grands fleuves ou de grands lacs, en périphérie d'étangs forestiers et en forêts rivulaires. Elle se trouve plus rarement sur des arbres isolés et quelquefois sur un pylône. Elle est construite par le couple à une hauteur généralement comprise entre 8 et 15 mètres et presque toujours garnie de débris de toutes sortes : papiers, chiffons, plastique...

La ponte de deux ou trois œufs (jusqu'à quatre), a lieu essentiellement pendant la seconde quinzaine d'avril ou début mai. La taille des œufs est très variable, ce qui entraîne des différences dans la durée de l'incubation, 32 à 33 jours en moyenne. Le mâle peut couver pendant de courtes périodes. L'envol des jeunes a lieu à l'âge de 42 à 50 jours ; ils restent encore dépendants des parents pendant

15 à 30 jours. La réussite de la reproduction est en partie fonction de la météo, avec une forte mortalité lors des printemps froids et pluvieux. Les jeunes et les individus non reproducteurs peuvent passer la nuit en dortoir. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est de 23 ans.

❖ Régime alimentaire

Charognard, le Milan noir ramasse volontiers les poissons morts à la surface des eaux libres et ne dédaigne pas les déchets, mais il peut aussi capturer les vertébrés et les invertébrés d'un poids inférieur à 600 grammes. Dans les prairies exploitées au moment de la fauche, sa proie principale est alors le Campagnol des champs.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

En France, après une nette progression observée dès le début des années 1970, l'effectif national atteignait 6 000 à 8 000 couples nicheurs une dizaine d'années plus tard. L'enquête réalisée en 2000, bien plus précise que

la précédente, indique une population de l'ordre de 20 000 à 24 000 couples, principalement installés dans les vallées alluviales du Rhône, de la Loire, de la Garonne, de la Dordogne ou du Rhin. Cet effectif représente environ 8% de la population européenne, mais plus de 50% de celle de l'Europe de l'Ouest. La tendance actuelle d'évolution des effectifs semble montrer une augmentation de l'espèce dans les zones de fortes colonies (Auvergne, Rhône-Alpes, Aquitaine,...) et où les ripisylves sont en bon état, avec l'élargissement de son aire

de répartition dans le Midi de la France. Dans le même temps, certains secteurs enregistrent actuellement une forte diminution des effectifs (Lorraine, Champagne humide, Jura), sans que les raisons soient clairement identifiées.

Contrairement au Milan royal, dont les effectifs sont en chute libre, le Milan noir ne semble pas pour l'heure une

espèce menacée en France, mais il est classé "à surveiller".

En Rhône-Alpes, le Milan noir connaît une progression significative, de plus de 20 %, de son aire de distribution ainsi que de ses effectifs. La distribution du Milan noir suit globalement le réseau hydrographique régional principal.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	30 000	44 000	(1) BidLife 2004
(2) Effectif français (2004)	19 000	25 000	(2) Kabouche 2004
(3) Effectif régional (2003)	1 000	4 000	(3) CORA 2003
(4) Effectif départemental (?)	?	?	(4) ?

* *Russie et Turquie non comprises.*

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

?

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : la répartition du Milan noir sur la ZPS des Baronnies suit principalement le réseau hydrographique du site et plus particulièrement le fleuve l'Eygues

Statut : nicheur et migrateur

Effectif : probablement moins de 10 couples dans la ZPS

Importance relative de la population : très faible

Dynamique de la population : ?

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : bon

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : Bon

Habitats préférentiels de l'espèce : ripisylves et forêts riveraines, cours et plans d'eau représentant 379 ha soit 3 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Abandon des pratiques pastorales ;
- Fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de pelouses insuffisante ;
- Utilisation de pesticides réduisant la faune entomologique ;

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

- Dégradation des cours d'eau et de leurs ripisylves
- Utilisation d'appâts empoisonnés destinés aux ravageurs des cultures (renard, micromammifères, etc.)

utilisation de traitements antiparasitaires

- pratiques intensives (intrants, etc.) ayant des effets directs sur les zones humides (diminution des ressources alimentaires, diminution de la qualité des sites, etc.)
- électrocution et collision sur les pylônes et lignes électriques
- par ailleurs, l'intoxication par appâts empoisonnés destinés aux micromammifères et son régime charognard
- Bien que nécessaire sur le plan sanitaire et environnemental, la fermeture des dépôts d'ordures ménagères peut constituer une source alimentaire en moins.

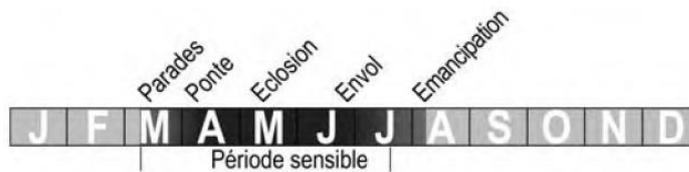
❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Ce rapace s'accommode de l'activité humaine, pour autant que ses habitats ne soient pas détruits ou profondément modifiés. Ainsi, les zones humides ne devraient plus être drainées et transformées en zones de cultures céréalières.

- Il convient de maintenir ou restaurer les ripisylves.
- Lors des coupes forestières ou de l'abattage de haies, le maintien de quelques grands arbres, en particulier ceux qui portent d'anciennes aires, suffit à lui permettre de nicher. Les bosquets où le Milan noir se reproduit en colonies devraient, par ailleurs, être protégés.
- Il est nécessaire de proscrire l'utilisation des appâts empoisonnés à destination des rongeurs, notamment la bromadiolone, en préférant des méthodes sélectives (piégeage) et la lutte biologique (favoriser les prédateurs naturels – renards, rapaces – et changer les pratiques agricoles en limitant la taille des parcelles et en maintenant et restaurant les haies) comme pratiquée dans certains secteurs de Franche-Comté. Un meilleur contrôle de l'utilisation d'appâts empoisonnés est également nécessaire pour éviter les accidents. - - La neutralisation des installations électriques aériennes dangereuses
- Ne pas aménager les cours d'eau

❖ Période de sensibilité de l'espèce

Période sensible : du 10 mars au 10 août



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ Etudes, suivis et recherches à développer

Il serait important de mettre en place un suivi régulier de l'espèce, par exemple pour déterminer s'il y a régression ou simple redistribution des effectifs, en entreprenant le recensement des couples nicheurs sur de vastes surfaces, ou en utilisant une méthode basée sur des Indices Kilométriques d'Abondance, ou en mettant en place le suivi temporaire des rapaces, tel que préconisé à l'issue de l'enquête nationale de 2000-2002. Des travaux sont en cours sur l'impact des éoliennes en Camargue : des milans noirs morts sont régulièrement trouvés au pied de lignes d'éoliennes, victimes lors de la recherche de cadavres d'oiseaux morts avant eux.

❖ Bibliographie indicative

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- BOUSQUET, G. & DAYCARD, D. (1993).- *Atlas biogéographique des oiseaux nicheurs du Gard 1985-1993*. Centre Ornithologique du Gard, Nîmes. 288 p.
- COCA (1991).- *Les oiseaux de Champagne-Ardenne*. Centre Ornithologique de Champagne-Ardenne, St Rémy-en-Bouzemont. 291 p.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- DELIBES CASTRO, M. (1975).- Alimentación del Milano negro (*Milvus migrans*) en Doñana (Huelva, España). *Ardeola* 21: 183-207.
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- FIR-UNAO (1984).- *Estimation des effectifs de rapaces nicheurs diurnes et non rupestres en France. Enquête FIR-UNAO 1979-1982*. Fonds d'Intervention pour les rapaces, Ministère de l'Environnement-DPN. 177 p.
- GNFC (1984).- *Atlas des oiseaux nicheurs de Franche-Comté*. Groupe Naturaliste de Franche-Comté, Besançon, France. 161 p.
- GODREAU, V. (1994).- Les oiseaux du Val de Saône côte d'orien. *Le Jean-le-Blanc* 30: 26-56.
- GODS (1995).- *Oiseaux nicheurs des Deux-Sèvres*. Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Méloé, Aulnay. 224 p.
- GSO (1991).- *Les oiseaux nicheurs de la Sarthe*. Groupe Sarthois Ornithologique, Le Mans. 169 p.
- KABOUCHE B., 2004.- « Milan noir » : 40-43, in THIOLLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. (coord.) – Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation, Delachaux et Niestlé, Paris, 178 pages.
- MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
- ROCHE, J. (1982).- Structure de l'avifaune des étangs de la plaine de Saône : influence de la superficie et de la diversité végétale. *Alauda* 50(3): 193-215.
- SCHIFFERLI, A. (1967).- Von Zug Schweizerischer mid deutscher Schwarzen Milans (*Milvus migrans*) nach Ringfunden. *Der Ornithologische Beobachter* 64: 34-54.
- SERIOT, J. & ROCAMORA, G. (1992).- *Les rapaces et le réseau électrique aérien*. Rapport EDF / LPO. 48 p.
- SERIOT, J. & ROCAMORA, G. (1992).- *Les rapaces et le réseau électrique aérien. Analyse de la mortalité et solutions*. Rapport LPO / EDF. 19 p + Annexes.
- VON KALITSCH, L. (1940).- Festalten des Schwarmmilans am Horstbaum trotz Kahlschlag. Beiträge Fortlanzungsbiologie Vögel mit Berücksichtigung. *Oologie* 16: 106.

<p>Espèce à enjeu de conservation faible</p> <p style="text-align: center;">PRIORITÉ 4/4</p>	<p>PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR</p> <p><i>Lanius collurio</i> (Linné, 1758)</p>
<p>Codes Mesures associées : - Codes Objectifs associés : -</p>	<p>Code Natura 2000 : A 338</p>

Fiche issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000 « Oiseaux » (MNHN, 2008)

STATUTS DE PROTECTION	
Directive Oiseaux	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	-
Convention de Washington	Annexe A
Protection nationale	PN3

STATUTS DE CONSERVATION	
Monde	LC
Europe	DP
France	LC
Région	LC



Répartition géographique en Europe et en France



Présence estivale (en jaune)
Source : <http://ec.europa.eu/>



Aire de nidification française
Source : DUBOIS et al., 2008

La Pie-grièche écorcheur est présente en Europe en période de reproduction, du nord du Portugal jusqu'à la Sibérie. La limite sud de l'aire de nidification suit les côtes méditerranéennes, sauf au Portugal et en Espagne où l'espèce ne se reproduit que dans les zones montagneuses du nord.

En France, l'espèce est rare au nord d'une ligne reliant la Loire-Atlantique aux Ardennes. Vers la Méditerranée, elle est absente sur le littoral et ne se reproduit qu'à partir d'une certaine altitude (600-700 m environ), sauf en Corse. Dans les Alpes, la Pie-grièche écorcheur est présente très haut, notamment dans le Parc National de la Vanoise, à près de 2200 m.

En hiver, l'espèce se réfugie dans tout le sud de l'Afrique, à partir du sud du Kenya.

Biologie

❖ Ecologie

La Pie-grièche écorcheur est une espèce typique des milieux semi-ouverts, qui peuvent être agropastoraux si la structure de la végétation correspond à ses exigences écologiques. Elle a en effet besoin de buissons pour sa nidification, de perchoirs naturels ou artificiels d'une hauteur comprise entre un et trois mètres et de zones herbeuses riches en insectes de bonne taille.

Actuellement, les milieux les mieux pourvus en pies-grièches écorcheurs se caractérisent par la présence de prairies de fauche et/ou de pâtures extensives, parfois traversées par des haies, mais toujours plus ou moins ponctués de buissons bas (ronces surtout), d'arbres isolés et d'arbustes divers, souvent épineux et de clôtures (barbelés).

L'espèce est à l'inverse absente des forêts fermées, mais également de tous les milieux ouverts qui ne présentent pas de végétation ligneuse. Néanmoins, elle peut être présente en milieu forestier après des coupes ou d'autres perturbations qui ouvrent le milieu (tempêtes par exemple).

❖ Comportements

Les pies-grièches écorcheur repartent vers l'Afrique dès la mi-juillet. L'espèce a deux particularités : elle effectue en effet une migration de nuit et orientale : tous les individus, y compris ceux du Portugal ou d'Espagne, se dirigent vers la péninsule Balkanique avant de gagner l'Egypte et de poursuivre leur route sur le continent africain.

Dans le sens inverse, la Pie-grièche écorcheur revient dans le pays fin avril ou début mai. L'itinéraire suivi est encore original car il finit la boucle débutée à l'automne : l'espèce quitte en effet l'Afrique à partir de l'Ethiopie ou de la Somalie, pour poursuivre son trajet vers le nord en remontant la péninsule Arabique avant de passer par le Moyen Orient puis la Turquie.

Le mâle délimite son territoire dès son arrivée en criant au sommet des plus hauts arbres du secteur. Chaque couple s'approprie 1,5 à 3 ha mais le territoire peut être beaucoup plus réduit si les milieux sont très favorables et que la densité est élevée.

En chasse également, l'espèce est perchée sur des buissons, des clôtures ou des arbres, car elle chasse à l'affût et attrape ses proies en vol la plupart du temps. Une particularité de cette espèce est d'empaler ses proies sur du fil de fer barbelé ou autre « lardoir » pour se constituer un garde-manger.

❖ Reproduction

Le nid est construit dans un buisson entre 0,5 et 1,5 m du sol, la plupart du temps épineux, dès le retour d'Afrique. Les adultes sont généralement très fidèles à leur territoire qu'ils reprennent d'une année sur l'autre (mortalité entre temps proche de 50 %).

Entre quatre et six œufs sont pondus et couvés pendant une quinzaine de jours par la femelle. Les poussins quittent ensuite le nid à l'âge de deux semaines.

Le succès de reproduction dépend de la prédation sur les œufs et les jeunes et des conditions météorologiques qui peuvent avoir des conséquences non négligeables, notamment en réduisant l'accès aux ressources alimentaires. La moitié des œufs pondus produisent finalement des jeunes à l'envol. Des pontes de remplacement ont lieu régulièrement, mais le nombre d'œufs pondus est moins important.

La longévité maximale relevée sur contrôle d'individu bagué est de 10 ans et deux mois.

❖ Régime alimentaire

La Pie-grièche écorcheur est très opportuniste et généraliste, et s'adapte aux conditions locales en se nourrissant de campagnols ou de hannetons lors des abondances. Même si les insectes composent la plus grande partie de son alimentation, des petits vertébrés (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères) sont également prédatés à hauteur de 5 % des captures mais représentant 25 à 50% de la biomasse ingérée.

Concernant les insectes, les hyménoptères, orthoptères et coléoptères sont les groupes les plus chassés.

Enfin, des araignées et escargots servent à nourrir les jeunes au nid, notamment la première semaine.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs en France et en Rhône-Alpes

Suite à un déclin des populations européennes entre les années 1970 et 2000, le statut de conservation de l'espèce est aujourd'hui considéré comme défavorable. L'espèce a surtout régressé aux limites nord-ouest de son aire de répartition et un peu partout à basse altitude.

En France, les effectifs de Pie-grièche écorcheur sont également jugés en déclin. Depuis le début du XX^e siècle, l'espèce a progressivement disparu du nord et du nord-ouest du pays et son aire de répartition s'est déplacée vers le sud-est. A l'instar des autres pays européens, la France a connu un déclin des effectifs dans les plaines et vallées. Depuis les 20 dernières années, l'aire de répartition et les effectifs semblent être relativement stables. Néanmoins des fluctuations sont notées, et des secteurs favorables à l'espèce connaissent des augmentations nettes des populations. L'Auvergne compterait à elle seule au moins 65 000 couples.

En région Rhône-Alpes, la Pie-grièche écorcheur est présente dans l'ensemble des départements à hauteur équivalente de 100 - 1 000 couples environ, mais avec une légère diminution des effectifs depuis les dernières dizaines d'années. L'espèce se reproduit depuis la plaine jusqu'à une altitude de 1 500 m environ, ses préférences étant pour les parties supérieures et inférieures des étages collinéen et montagnard. Néanmoins, les populations du sud de la région semblent en diminution au contraire de celles du nord qui tendent à s'étoffer. Cela pourrait s'expliquer par l'intensification des pratiques agricoles en plaine et particulièrement dans le sud de la région.

Les données sur les densités confirment la bonne santé des populations septentrionales de la région. Pour la partie méridionale, les informations restent trop éparpillées pour tirer des enseignements sûrs, même si une forte tendance à la régression est soupçonnée.

Effectifs (nombre de couples)

	Min	Max	
(1) Effectif européen* (2004)	3 900 000	7 200 000	(1) BirdLife 2004
(2) Effectif français (1995)	160 000	360 000	(2) LEFRANC 1999
(3) Effectif régional (1997)	10 000	50 000	(3) CORA 2003
(4) Effectif départemental (2008)	100	1 000	(4) MNHN 2008

* *Russie et Turquie non comprises.*

Situation sur la ZPS « BARONNIES – GORGES DE L'EYGUES »

❖ Historique sur la ZPS

Non connue

❖ Etat actuel de la population de la ZPS

Répartition sur la ZPS : homogène

Statut : nicheur et migrateur

Effectif : 19 oiseaux ont été contactés de façon certaine. Néanmoins, de par des inventaires non exhaustifs ne couvrant pas la totalité des milieux favorables à l'espèce, le nombre de couples présents semble être largement supérieur et compris entre **50 et 100 couples**.

Importance relative de la population : très très faible

Dynamique de la population : ?

Isolement : population non isolée dans sa pleine aire de répartition

Etat de conservation de l'espèce : bon

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce : Moyen

Habitats préférentiels de l'espèce : prairies, ligneux hauts clairs, pelouses ouvertes, pelouses en cours de fermeture et ligneux bas clairs représentant 3 367 ha soit 27 % de la superficie de la ZPS

❖ Menaces avérées sur la ZPS

- Abandon des pratiques pastorales ;
- Fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de pelouses insuffisante ;
- Utilisation de pesticides réduisant la faune entomologique ;
- Destruction des éléments linéaires du paysage ;

❖ Menaces potentielles sur la ZPS

Le déclin généralisé de la Pie-grièche écorcheur qui reste, et de loin, la pie-grièche la plus commune de France et d'Europe, est bien réel, même s'il paraît moins apparent et moins dramatique que celui des autres pies-grièches. Outre l'influence possible du changement climatique, la disparition ou la raréfaction de cette espèce dans de nombreuses zones de plaine résulte des changements, souvent brutaux, des pratiques agricoles intervenus au cours des 40 dernières années : recul des prairies (moins 25% entre 1970 et 1995), conséquences des remembrements, importante régression des haies (perte annuelle d'environ 45 000 km par an entre 1975 et 1987). Cette tendance se poursuit en bien des régions.

L'utilisation accrue de pesticides a probablement eu un rôle très négatif par son impact sur les populations d'invertébrés. Les produits vétérinaires et notamment les helminthocides, utilisés pour le traitement parasitaire du bétail, peuvent également avoir un impact considérable sur les écosystèmes pâturés, et dans les zones où les coléoptères et les diptères coprophages constituent une part importante des proies de la Pie-grièche écorcheur, l'impact peut là aussi être important. Il en est de même des opérations d'intensification de l'exploitation des prairies, qui en appauvrit la composition floristique et la faune entomologique au détriment de cette pie-grièche.

Globalement la régression de formes d'agriculture extensives basées sur la polyculture-élevage et surtout sur l'élevage de bovins ou d'ovins a été très défavorable. Les moyennes montagnes, moins exposées à cette évolution, constituent aujourd'hui des « zones refuges » pour l'espèce. Elles peuvent cependant devenir inhospitalières avec le retour spontané ou assisté de la forêt qui suit l'abandon des activités agricoles.

❖ Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- Maintien des milieux ouverts et réouvertures des milieux en voie de fermeture ;
- Maintien d'une agriculture traditionnelle ;
- Redéploiement d'un pastoralisme extensif ;
- Utilisation « raisonnée » de pesticides ;
- Préservation des éléments linéaires structurant le paysage ;
- Prise en compte la répartition de la Pie-grièche écorcheur dans les documents d'urbanisme.

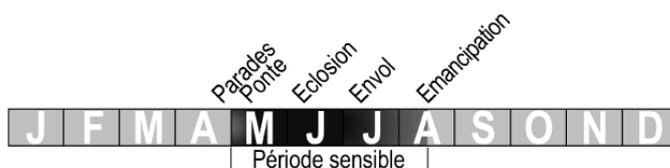
La création de bandes herbeuses est à privilégier absolument, en lien avec le maintien ou la restauration d'éléments fixes du paysage : relief, canaux, haies, arbres isolés, etc. Il est également nécessaire de conserver et restaurer les prairies de fauches, les zones herbeuses et de pâture, en évitant l'utilisation de produits chimiques. Les remembrements devraient être limités et les mesures agri-environnementales sont à encourager dans les grands ensembles herbagés et les paysages de polyculture-élevage.

Localement, et notamment dans les sites protégés, un certain nombre d'opérations expérimentales pourraient avoir lieu pour tenter d'augmenter la capacité d'accueil, sachant que l'espèce aime bien se regrouper en agrégats. Pour favoriser l'accessibilité aux proies potentielles, on pourrait prévoir de planter des perchoirs tous les 20 m et situés à au moins 20-40 m du nid. En cas d'absence de vaches ou de moutons, l'herbe pourrait être fauchée par bandes afin de créer des zones alternatives d'herbe haute et d'herbe basse, favorables à toutes les pies-grièches. Les possibilités de nidification pourraient être favorisées grâce à un entretien adéquat des haies par un système de taille en rotation. Il serait aussi souhaitable de pérenniser ses sites de reproduction au sein des habitats secondaires tels que les zones forestières ouvertes ou les parcelles mises en régénération.

Concernant l'utilisation des vermifuges à diffusion lente, les molécules à utiliser doivent être choisies en fonction de leur compatibilité avec le maintien d'une entomofaune variée.

❖ Période de sensibilité de l'espèce

Période sensible: du 1er mai au 15 août



Source : DIREN Languedoc-Roussillon 2008

❖ **Etudes, suivis et recherches à développer**

La Pie-grièche écorcheur a fait l'objet de nombreuses études et suivis en Europe. Ses exigences écologiques sont globalement bien connues, mais des champs de recherche approfondie restent ouverts, tels que la mesure du succès de la reproduction et de l'impact des prédateurs dans différents types de territoires, la mortalité des juvéniles entre la sortie du nid et le départ en migration et, surtout, les relations de l'espèce avec son milieu et principalement avec sa nourriture. Ces travaux doivent s'inscrire dans le double contexte actuel du changement climatique et de l'avancée de l'agriculture industrielle.

Le suivi local et à long terme des populations garde également tout son intérêt, ainsi que des recensements périodiques à l'échelle régionale et nationale. Pour ce dernier aspect, il est possible de s'inspirer d'une démarche exemplaire effectuée en Alsace. Dans cette région, six secteurs sont recensés annuellement pour connaître l'évolution de la population.

❖ **Références bibliographiques**

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) – Birds in Europe : population estimates, trends and conservation status. BirdLife International, Cambridge. BirdLife International Conservation Series n°12. 374 p.
- CHABOT, E. (1999).- La Pie-grièche écorcheur dans le nord-ouest de la France. *Aves* 36: 141-178.
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- DEJAIFVE P-A., 1992. Répartition des pies-grièches dans le département des Pyrénées-Orientales. *La Mélano*, 8, 23.
- DIREN Languedoc-Roussillon (2008). Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- DUBOC, P. (1994).- Statut auvergnat des pies-grièches. Synthèse régionale de l'enquête nationale. *Le Grand-duc* 45: 14-18.
- DUBOIS et al., 2008 - Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé. 559 p.
- ELLENBERG, H. (1986).- Warum gehen die Neuntöter *Lanius collurio* in Mitteleuropa im Bestand zurück ? *Corax* 12: 34-46.
- GIRALT D. & TRABALLON F., 2004 – Escorxador *Lanius collurio*. IN ESTRADA, PEDROCCHI, BROTONS & HERRANDO (Eds). *Atlas dels ocells nidificants de Catalunya 1999-2002*. Institut Catala d'Ornitologia (ICO)/Lynx Edicions, Barcelona. pp 110-111.
- GLUTZ VON BLOTZHEIM, U.N. & BAUER, K.M. (1993).- *Handbuch der Vögel Mitteleuropas. Band 13/II : Passeriformes (Teil 3) Sittidae-Laniidae*. Aula Verlag, Wiesbaden. 1366 p.
- IFEN (1996).- Régression des milieux naturels : 25% des prairies ont disparu depuis 1970. *Données de l'Environnement* 25: 1-4.
- JAKOBER, H. & STAUBER, W. (1987).- Zur populationsdynamik des Neuntöters (*Lanius collurio*). (Artenschutzsymposium Neuntöter). *Beih. Veröff. Naturschutz Landschaftsplege Bad-Württemberg* 48: 71-78.
- LEFRANC, N. (1979).- Contribution à l'écologie de la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* dans les Vosges moyennes. *L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie* 49: 245-298.
- LEFRANC, N. (1999).- Les pies-grièches *Lanius* sp. en France : répartition et statut actuels, histoire récente, habitats. *Ornithos* 6(2): 58-82.
- LEFRANC, N. (2004).- *La Pie-grièche écorcheur*. Belin/Eveil Nature, Paris. 96 p.
- LEUGGER-EGGIMANN, U. (1997).- *Parental expenditure of Red-backed Shrikes *Lanius collurio* in habitats of varying farming intensity*. Thèse Univ. Bâle, Allschwill.
- LUMARET, J.P. (2001).- *Impact des produits vétérinaires sur les insectes coprophages : conséquences sur la dégradation des excréments dans les pâturages*. Réunion du Comité scientifique de la Réserve Naturelle de Hauts-Plateaux du Vercors. Produits vétérinaires, pastoralisme et biodiversité, Lans-en-Vercors, le jeudi 25 janvier 2001.
- MNHN (2008). Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie - MNHN.
- MULLER, Y. (1998).- La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) oiseau de l'année 1998 en Alsace. Bilan de l'enquête. *Ciconia* 22: 81-98.
- POINTREAU, P. (2002).- Les haies, évolution du linéaire en France depuis quarante ans. *Courrier de l'Environnement de l'INRA* 46: 69-73.
- RIEGEL, J. & LES COORDINATEURS ESPECES, 2007 - Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2005 et 2006. *Ornithos* 14(3): 137-163.

Annexe 7.

Précisions sur les contrats Natura 2000

LES CONTRATS NATURA 2000 AGRICOLES

OBJET DU CONTRAT NATURA 2000 AGRICOLE

Il s'agissait jusque-là notamment de la mise en place de mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET), dispositif 214 du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) qui répondent à des menaces localisées et permettent de préserver des ressources remarquables sur un territoire particulier.

Les MAET sont désormais remplacées, pour la période de programmation financière européenne 2014-2020, par les mesures agroenvironnementale et climatiques (MAEC), mesure 10 du programme de développement rural de la région Rhône Alpes 2014-2020 (PDR-RA) qui remplace le PDRH. Un passage par un plan agroenvironnemental et climatique (PAEC) local est ajouté.

Les MAEC ont vocation à s'appliquer sur des territoires à enjeux dûment ciblés au sein de zones d'action prioritaires définies localement, dont font partie les sites Natura 2000. Elles reposent sur des cahiers des charges agroenvironnementaux à la parcelle ou appliqués à des éléments structurants de l'espace agricole (haies, bosquets, fossés, mares et plans d'eau, etc.), définis de façon spécifique en fonction des enjeux environnementaux du territoire considéré. Ainsi, la programmation est clairement centrée sur des enjeux environnementaux prioritaires que sont la préservation de la biodiversité, en lien avec Natura 2000 (ainsi que la préservation de la ressource en eau, en lien avec la directive cadre sur l'eau).

CONSTRUCTION DES MAEC

Sur chaque territoire, le cahier des charges des mesures agroenvironnementales et climatiques proposées est élaboré en fonction des conclusions du diagnostic, par combinaison des engagements unitaires de la liste nationale définie dans le PDR-RA. Une mesure agroenvironnementale et climatiques est définie pour un type de couvert ou un habitat Natura 2000, un élément linéaire ou ponctuel. Les cahiers des charges des mesures s'appuient sur des combinaisons d'engagements unitaires (exemple d'engagements unitaires : HERBE01, COUVERT02, PHYTO05, etc.). Ils reprennent l'ensemble des éléments techniques notifiés dans le PDR-RA pour chacun des engagements unitaires combinés, ainsi que l'ensemble des recommandations éventuelles accompagnant ces engagements unitaires.

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ¹

Les engagements peuvent être souscrits par les personnes exerçant des activités réputées agricoles au sens de la première phrase de l'article L. 311-1 du Code rural :

- Les personnes physiques âgées de dix-huit ans au moins et de moins de soixante ans au 1^{er} janvier de l'année de la demande ;
- Les sociétés, sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions fixées à l'article L. 341-2 du Code rural et qu'au moins un des associés-exploitants réponde aux conditions des personnes physiques mentionnées ci-dessus ;
- Les fondations, associations sans but lucratif et les établissements d'enseignement et de recherche agricoles lorsqu'ils exercent directement des activités réputées agricoles au sens de la première phrase de l'article L.311-1 du Code rural ;
- Les personnes morales de droit public qui mettent des terres à disposition d'exploitants.

Pour être éligible, une société doit satisfaire aux conditions de l'article L. 341-2 du Code rural, à savoir :

- Comprendre au moins un associé se consacrant à l'exploitation, dit associé-exploitant ;
- Que plus de 50 % des parts représentatives du capital social soient détenues par des associés exploitants.

LES CONTRATS NATURA 2000 FORESTIERS

OBJET DU CONTRAT NATURA 2000 FORESTIER

Ces contrats financent des investissements non productifs en forêts et espaces boisés, au sens de l'article 20 du règlement du parlement et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le FEADER de décembre 2013 et abrogeant le règlement CE n°1698/2005 du Conseil (mesure 7 du PDR- RA).

ÉLIGIBILITÉ DES TERRAINS ET DES PARCELLES

Les milieux forestiers sont définis de la sorte :

- Par «forêt», on entend une étendue de plus de 0,5 ha, caractérisée par un peuplement d'arbres d'une hauteur supérieure à 5 mètres et des frondaisons couvrant plus de 10 % de sa surface, ou par un peuplement d'arbres pouvant atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres dédiées principalement à un usage agricole ou urbain. Sont également incluses dans les forêts les routes forestières, pare-feu et autres zones dégarnies de faible superficie, ainsi que les forêts des réserves naturelles et des autres zones protégées, notamment pour leur intérêt scientifique, historique, culturel ou spirituel. Les forêts comprennent les brisevents, les rideaux-abris et les couloirs d'arbres d'une superficie supérieure à 0,5 hectares et d'une largeur supérieure à 20 mètres. Les

¹ Les conditions d'éligibilités des bénéficiaires et des parcelles pour tous les types de contrats ont été reprises de la circulaire du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche DGPAAT/SDEA/C2009-3124 du 07 décembre 2009, dite circulaire « Mesures agroenvironnementales ». La nouvelle circulaire relative à la période de programmation 2014-2020 n'est pas encore disponible.

bosquets d'arbres intégrés dans les unités de production agricole, comme dans les vergers, et les systèmes agroforestiers n'entrent pas dans la définition des forêts. Il en va de même des arbres incorporés aux parcs et jardins en milieu urbain.

- Par «espace boisé», on entend une étendue de plus de 0,5 ha non classée comme «forêt» et caractérisée par un peuplement d'arbres d'une hauteur supérieure à 5 mètres et des frondaisons couvrant entre 5 % et 10 % de sa surface, ou par un peuplement d'arbres pouvant atteindre ces seuils in situ, ou par un couvert arboré mixte constitué d'arbustes, de buissons et d'arbres dépassant 10 % de sa surface. Cette définition exclut les terres dédiées principalement à un usage agricole ou urbain."

C'est aux services instructeurs qu'il revient de qualifier la nature des milieux sur la base de ces définitions.

ÉLIGIBILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, de plus de 18 ans répondant aux dispositions communes éditées au paragraphe « Éligibilité des bénéficiaires aux contrats Natura 2000 », est éligible aux contrats Natura 2000 forestiers, ce qui comprend notamment toute personne exerçant une activité agricole.

Les propriétaires ou gestionnaires des bois, forêts et terrains à boiser relevant du régime forestier ne peuvent prétendre à la signature d'un contrat Natura 2000 que si ces bois, forêts et terrains à boiser sont dotés d'un document de gestion satisfaisant aux exigences du Code forestier.

Lorsque le document d'aménagement en vigueur sur un bois, une forêt ou un terrain à boiser relevant du régime forestier ne prend pas en compte les objectifs de gestion et de conservation du site Natura 2000 définis par le DOCOB, un contrat Natura 2000 peut néanmoins être envisagé à condition que l'ONF, la collectivité ou la personne morale propriétaire s'engage par écrit à faire approuver dans un délai de trois ans suivant la signature du contrat Natura 2000, les modifications nécessaires rendant compatible, sur les parcelles contractualisées, le document d'aménagement avec les objectifs de gestion et de conservation du site Natura 2000 définis par le DOCOB.

Pour les propriétaires forestiers dont les forêts doivent être dotées d'un plan simple de gestion (PSG) au titre du I. de l'article L. 6 du code forestier, le bénéfice d'un contrat Natura 2000 ne peut être envisagé qu'à la condition qu'un tel plan, agréé par le centre régional de la propriété forestière (CRPF), soit en vigueur. Lorsque le PSG en vigueur de la propriété n'est pas compatible avec les objectifs de gestion et de conservation du site Natura 2000 définis par le DOCOB, un contrat Natura 2000 peut néanmoins être envisagé à la condition que le propriétaire des forêts concernées s'engage par écrit à déposer au CRPF, dans un délai de trois ans suivant la signature du contrat Natura 2000, une modification du PSG afin de le rendre compatible avec les objectifs de gestion et de conservation du site Natura 2000 définis par le DOCOB sur les surfaces contractualisées.

Enfin, si la forêt ne doit pas faire l'objet de la rédaction d'un PSG et qu'elle n'est pas dotée d'un tel document, des contrats Natura 2000 peuvent être signés sans condition.

LES CONTRAT NATURA 2000 « NON AGRICOLE – NON FORESTIER »

OBJET DU CONTRAT NATURA 2000 NON AGRICOLE – NON FORESTIER

Le contrat Natura 2000 « non agricole – non forestier » finance les investissements et actions d'entretien non productif des milieux. Ils relèvent également de l'article 20 du règlement du parlement et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le FEADER et abrogeant le règlement CE n°1698/2005 du Conseil (mesure 7 du PDR- RA).

ÉLIGIBILITÉ DES TERRAINS ET DES PARCELLES

En règle générale, un contrat Natura 2000 non agricole – non forestier peut être contractualisé sur toutes les surfaces, exceptées celles déclarées sur le formulaire « S2 jaune » (déclaration PAC). Cependant, des cas particuliers clairement identifiés peuvent déroger à cette règle générale soit du fait de la logique non agricole des engagements proposés à la contractualisation, soit pour privilégier un cadre collectif à la contractualisation, par exemple dans le cadre d'un programme défini à l'échelle d'un bassin versant.

ÉLIGIBILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES

Est éligible, toute personne physique ou morale, publique ou privée, de plus de 18 ans répondant aux dispositions communes ci-dessus et ne pratiquant pas une activité agricole au sens du L.311-1 du code rural. Les contrôles à ce titre se feront sur les critères suivants : ne cotisant pas à la MSA et ne figurant pas comme « producteurs SIGC » (SIGC : Système Intégré de Gestion et de Contrôle) dans la BDNU (Base de Données Nationales des usagers) du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Annexe 8.

Liste nationale des documents soumis à évaluation d'incidences Natura 2000

Une liste nationale de 29 projets soumis à évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000 a été récemment mise à jour. Le service instructeur, le service expert ainsi que la structure animatrice assureront une action coordonnée du dispositif d'évaluation.

Code de l'environnement : Livre IV : Faune et flore : Titre Ier : Protection de la faune et de la flore : Chapitre IV : Conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages :

Section 1 : Sites Natura 2000 : Sous-section 5 : Dispositions relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000

Article R414-19 - Modifié par Ordonnance n°2010-462 du 6 mai 2010 - art. 1

I.-La liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L. 414-4 est la suivante :

- 1° *Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale au titre du I de l'article L. 122-4 du présent code et de l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme ;*
- 2° *Les cartes communales prévues aux articles L. 124-1 et suivants du code de l'urbanisme, lorsqu'elles permettent la réalisation de travaux, ouvrages ou aménagements soumis aux obligations définies par l'article L. 414-4 ;*
- 3° *Les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 ;*
- 4° *Les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-11 ;*
- 5° *Les projets de création ou d'extension d'unités touristiques nouvelles soumises à autorisation en application de l'article L. 145-11 du code de l'urbanisme ;*
- 6° *Les schémas des structures des exploitations de cultures marines prévus par le décret n° 83-228 du 22 mars 1983 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines ;*

- 7° Les documents départementaux de gestion de l'espace agricole et forestier prévus par l'article L. 112-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- 8° Les travaux, constructions ou installations soumis aux autorisations prévues par les dispositions du 1° et du 2° du I de l'article L. 331-4, des articles L. 331-5, L. 331-6, L. 331-14, L. 332-6, L. 332-9, L. 341-7 et L. 341-10 ;
- 9° Les documents de gestion forestière mentionnés aux a ou b de l'article L. 4 du code forestier et portant sur des forêts situées en site Natura 2000, sous réserve des dispenses prévues par l'article L. 11 du code forestier ;
- 10° Les coupes soumises au régime spécial d'autorisation administrative de l'article L. 222-5 du code forestier pour les forêts localisées en site Natura 2000 ;
- 11° Les coupes soumises à autorisation par l'article L. 10 du code forestier pour les forêts localisées en site Natura 2000 et par l'article L. 411-2 du code forestier pour les forêts localisées en site Natura 2000 qui ne font pas l'objet d'un document de gestion bénéficiant d'une dispense au titre du g de l'article L. 11 de ce code ;
- 12° Les coupes de plantes aréneuses soumises à autorisation par l'article L. 431-2 du code forestier, lorsqu'elles sont localisées en site Natura 2000 ;
- 13° Les délimitations d'aires géographiques de production prévues à l'article L. 641-6 du code rural et de la pêche maritime, dès lors que ces aires sont localisées en site Natura 2000 et qu'elles concernent une production viticole ;
- 14° Les traitements aériens soumis à déclaration préalable prévus à l'article 2 de l'arrêté du 5 mars 2004 relatif à l'utilisation par voie aérienne de produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime , à l'exception des cas d'urgence ;
- 15° La délimitation des zones de lutte contre les moustiques prévues à l'article 1er du décret n° 65- 1046 du 1er décembre 1965 modifié pris pour l'application de la loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques ;
- 16° L'exploitation de carrières soumise à déclaration et visée aux points 5 et 6 de la rubrique 2510 de la nomenclature annexée à l'article R. 511-9 dès lors qu'elles sont localisées en site Natura 2000 ;
- 17° Les stations de transit de produits minéraux soumises à déclaration et visées au point 2 de chacune des rubriques 2516 et 2517 de la nomenclature annexée à l'article R. 511-9, dès lors que ces stations sont localisées en site Natura 2000 ;
- 18° Les déchèteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par les usagers soumises à déclaration et visées au point 2 de la rubrique 2710 de la nomenclature annexée à l'article R. 511-9 dès lors que ces déchèteries sont localisées en site Natura 2000 ;
- 19° Les travaux prévus dans la procédure d'arrêt de travaux miniers soumise à déclaration au titre de l'article 91 du code minier, pour les installations concernant des substances mentionnées à l'article 2 du code minier et le stockage souterrain mentionné à l'article 3-1 du code minier, dès lors que ces installations sont localisées en site Natura 2000 ; en cas de disparition ou de défaillance du responsable des installations, les travaux prescrits par l'autorité administrative, au-delà de la période de validité d'un titre minier, sont également

soumis à évaluation des incidences sur le ou les sites Natura 2000 où les installations sont localisées, à l'exception des travaux réalisés en situation d'urgence ou de péril imminent ;

- *20° Le stockage ou dépôt de déchets inertes soumis à autorisation en application des articles L. 541-30-1 et R. 541-65, lorsqu'il est localisé en site Natura 2000 ;*
- *21° L'occupation d'une dépendance du domaine public d'une personne publique soumise à autorisation au titre de l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques lorsque la dépendance occupée est localisée, en tout ou partie, en site Natura 2000 ;*
- *22° Les manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 331-2 et R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport, pour les épreuves et compétitions sur la voie publique, dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € ;*
- *23° L'homologation des circuits accordée en application de l'article R. 331-37 du code du sport ;*
- *24° Les manifestations sportives soumises à autorisation au titre des articles R. 331-18 à R. 331-34 du code du sport, pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur organisées en dehors des voies ouvertes à la circulation publique ; les manifestations qui se déroulent exclusivement sur des circuits homologués après évaluation des incidences Natura 2000 réalisée en application du 23° sont dispensées d'une évaluation des incidences ;*
- *25° Les rassemblements exclusivement festifs à caractère musical soumis à déclaration au titre de l'article 23-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;*
- *26° Les manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif soumises à déclaration en application de l'article R. 331-4 du code du sport ;*
- *27° Les manifestations nautiques en mer soumises à déclaration dans des conditions fixées par arrêté des ministres chargés de la mer et des sports dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € ou dès lors qu'elles concernent des engins motorisés ;*
- *28° Les manifestations aériennes de grande importance soumises à autorisation en application des articles L. 133-1 et R. 131-3 du code de l'aviation civile ;*
- *29° Les installations classées soumises à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement, dès lors que ces installations sont localisées en site Natura 2000.*

Sauf mention contraire, les documents de planification, programmes, projets, manifestations ou interventions listés au I sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000.

Annexe 9.

Liste documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions relevant d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration et soumis à évaluation des incidences Natura 2000

Le nouveau champ d'application liste les plans et projets qui seront désormais soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Il est fixé par la liste nationale issue du Décret 1, ainsi que par des listes locales (1 et 2) prises par arrêté des préfets de départements et des préfets maritimes.

Celles-ci ont pour vocation de compléter la liste nationale et de s'adapter aux problématiques locales départementales en établissant la liste des projets qui font d'ores et déjà l'objet d'un encadrement administratif (procédures d'autorisation ou déclaration préexistantes).

Les "listes locales 1" complémentaires au décret du 9 avril 2010, sont arrêtées par le préfet de département et le préfet maritime pour mieux prendre en compte la situation locale.

Les "listes locales 2", créent un nouveau régime d'autorisation propre à Natura 2000 pour les activités. Elles sont constituées à partir d'une liste nationale de référence définie par décret.

La liste locale pour la Drôme, issue de l'arrêté préfectoral n°2011-*033-0001 du 2 février 2011 est présentée ci-dessous :

1°) Les concessions d'énergie hydraulique et autorisations de travaux et règlements d'eau afférents, prévus par le décret 94-894 du 13 octobre 1994, relatif à la concession et à la déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique

2°) Les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration en application des articles L512-8 et R511-9 du code de l'environnement

3°) Les hélistations, avi-surfaces, aires d'envol et d'atterrissage des ULM et hydravions soumises à autorisation en application des articles D 132-4 à D 132-12 du code de l'aviation civile. L'évaluation d'incidence est également obligatoire lorsque le projet se situe à moins de cinq (5) kilomètres d'un site désigné pour la conservation des oiseaux (ZPS)

4°) Les constructions nouvelles, aménagements, installations et travaux soumis à permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager en application du droit des sols, conformément aux articles R421-1, R421-9 à 11, R421-19, R421-23 du code de l'urbanisme, dans les cas suivants :

- pour les communes dotées à la date du dépôt de la demande d'un POS ou d'un PLU ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article L121-10 du code de l'urbanisme : uniquement si le projet est situé en zone N ou A
- pour les communes dotées à la date du dépôt de la demande d'un POS ou d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article L121-10 du code de l'urbanisme : uniquement si le projet est situé en zone N, A ou AU
- pour les communes dotées d'une carte communale ayant fait l'objet d'une évaluation d'incidences au titre de l'article L414-4 du code de l'environnement : uniquement si le projet est situé en zone non constructible
- pour les communes dotées d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation d'incidences au titre de l'article L414-4 du code de l'environnement : tous les projets, qu'ils soient situés en zone constructible ou non constructible
- pour les communes non dotées d'un document d'urbanisme : tous les projets, quelle que soit leur localisation sur le territoire de la commune

5°) Les projets soumis à déclaration d'utilité publique (DUP) en application de l'article L11-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

6°) Les zones de développement éolien mentionnées à l'article 10-1 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. L'évaluation d'incidence est également obligatoire lorsque le projet se situe à moins de cinq (5) kilomètres d'un site désigné pour la conservation des oiseaux (ZPS) ou de chiroptères d'intérêt communautaires (SIC ou ZSC)

7°) Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature (PDESI) prévu par l'article L311-3 du code du sport

8°) Les règlements particuliers pris pour l'exécution des chapitres 7 (règles de stationnement des bateaux) et 9 (navigation de plaisance et activités sportives) du règlement général de police de la navigation intérieure institué par le décret n°73-912 du 21 septembre 1973

9°) L'aménagement ou la modification d'une grotte recevant du public, soumis à autorisation en application de l'article L111-8 du code de la construction et de l'habitation

10°) La restauration de toitures, la rénovation des combles, l'isolation des monuments historiques soumises à autorisation en application de l'article L621-9 du code du patrimoine et des articles 19 à 21 du décret n°2007-487 du 30 mars 2007, dans ou à moins de cinq (5) km de sites désignés pour la conservation de chiroptères d'intérêt communautaire (SIC ou ZSC)

11°) La construction et l'exploitation de canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques soumises à autorisation ou déclaration et visées par l'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de la sécurité de ces canalisations

12°) L'installation d'une piscine, d'une baignade artificielle ou l'aménagement d'une baignade autres que celles réservées à l'usage personnel soumis à déclaration préalable en application de l'article L 1332-1 du code de la santé publique

13°) Les travaux présentant un intérêt général agricole ou forestier, prescrits ou exécutés par les collectivités ou leurs concessionnaires en application des articles L151-36 et 37 du code rural et de la pêche maritime, soumis à enquête publique, à l'exception de ceux présentant un caractère d'urgence

14°) Les plans de gestion et les programmes pluriannuels d'entretien et de gestion des cours d'eau visés à l'article L215-15 du code de l'environnement

15°) Les introductions dans le milieu naturel de spécimens d'espèces animales non indigènes ou végétales non cultivées, soumises à autorisation en application de l'article L411-3 du code de l'environnement

16°) L'établissement et l'exploitation d'une distribution souterraine d'énergie électrique de tension inférieure à 63 kV, soumis à autorisation en application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, et de l'article R122-9 3 du code de l'environnement, dans les seuls sites "FR8201675" et "FR8201680"

17°) Les servitudes de passage des conduites d'irrigation, instituées en application de l'article L152-3 du code rural et de la pêche maritime, dans les seuls sites "FR8201675" et "FR8201680"

18°) Les servitudes visant à faciliter la pratique du ski de fond ou l'accès aux sites d'alpinisme, d'escalade en zone de montagne et de sports de nature, ainsi que l'accès aux refuges de montagne, instituées en application des articles L342-18 à 23 du code du tourisme

19°) Les établissements d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques, de vente, de location, de transit, ainsi que les établissements destinés à la présentation au public de spécimens vivants de la faune locale ou étrangère soumis à autorisation en application de l'article L413-3 du code de l'environnement

20°) Les manifestations aériennes de faible ou moyenne importance soumises à autorisation ou déclaration en application de l'arrêté du 4 avril 1996 (article 7) relatif aux manifestations aériennes et de l'article R131-3 du code de l'aviation civile, lorsqu'elles survolent tout ou partie d'une Zone de Protection Spéciale

21°) Le recours à des appâts empoisonnés pour limiter les populations de mammifères nuisibles pour les cultures soumis à autorisation en application des articles L251-3 et L 251-3-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux

22°) Les manifestations de véhicules terrestres à moteur organisées sur les voies ouvertes à la circulation publique, soumises à autorisation ou déclaration en application des articles R331-18 à 34 du code du sport

23°) Les manifestations sportives soumises à autorisation en application des articles L331-2 et R331-6 à R331-17 du code du sport pour les épreuves et compétitions en totalité ou partiellement sur la voie publique ne donnant pas lieu à délivrance d'un titre international ou national ou dont le budget d'organisation est inférieur à 100 000 €

24°) L'établissement de réseaux câblés soumis à déclaration en application de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 (article 34), dans les seuls sites "FR8201675" et "FR8201680"

25°) Les servitudes pour l'établissement des canalisations publiques d'eau ou d'assainissement, instituées en application de l'article L152-1 du code rural et de la pêche maritime, dans les seuls sites "FR8201675" et "FR8201680"

26°) Les travaux soumis à permis de construire en application de l'article R421-14 du code de l'urbanisme, sur des constructions existantes dans le cadre d'une extension de bâtiment ou de changement de destination de ceux-ci, dans les cas suivants :

- pour les communes dotées à la date du dépôt de la demande d'un POS ou d'un PLU ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article L121-10 du code de l'urbanisme : uniquement si le projet est situé en zone N

- pour les communes dotées à la date du dépôt de la demande d'un POS ou d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article L121-10 du code de l'urbanisme : uniquement si le projet est situé en zone N, A ou AU

- pour les communes dotées d'une carte communale ayant fait l'objet d'une évaluation d'incidences au titre de l'article L414-4 du code de l'environnement : uniquement si le projet est situé en zone non constructible

- pour les communes dotées d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation d'incidences au titre de l'article L414-4 du code de l'environnement : tous les projets, qu'ils soient situés en zone constructible ou non constructible

- pour les communes non dotées d'un document d'urbanisme : tous les projets, quelle que soit leur localisation sur le territoire de la commune

27°) Les travaux soumis à permis de démolir en application des articles R421-27 et R421-28 du code de l'urbanisme dans les sites désignés pour la conservation de chiroptères d'intérêt communautaires (SIC ou ZSC)

28°) Les fouilles archéologiques soumises à autorisation en application de l'article L531-1 du code du patrimoine

Annexe 10.

Compte-rendus des concertations (Copils, réunions publiques, groupes de travail)

Elaboration du Docob « Baronnies - Gorges de l'Eygues »

Compte-rendu de la réunion du comité de Pilotage n° 2 - salle des fêtes de Curnier - 30/03/2012

Présents	Structure
Jean-Marie Bertrand	Co-président du COPIL, président de la CCPR
Michel Guillion	CCPR, président de la Commission environnement
M. Cahn	Co-président du COPIL – Maire de Chateauneuf de Bordette
Vincent Perlberg	Directeur de la CCPR
Françoise Barrouillet	DDT
Mme. Perraud	CRPF
M. Arnoux	Association Forestière Drômoise Provençale
Mme. Arnoux	Association Forestière Drômoise Provençale
Mme. Nicolas	Adjointe au Maire de Verclause
M. Delhomme	Conseiller municipal de Buis en Baronnies
Jean Louis Traversier	ONF (agence Drôme Ardèche)
Daniel Fetisson	Conseiller municipal de Buis les Baronnies
Jean Pierre Guillaume	Conseiller municipal de La Charce
Sandrine Souvignet	ONF
Aurélie Carod	Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
Lionel Tardy	Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
M. Duc	Maire de Lemps
Marie-Thérèse Bourrée	1 ^{ère} adjointe au Maire de Curnier
Roger Jeannin	Vautours en Baronnies

Christian Teissier	Vautours en Baronnie
Michel Blin	FRAPNA
M. Bartheye	Maire de Montréal-les-Sources
Stéphane Deconinck	Maire de Montaulieu
André Prince	Association Ailes en baronnies
André Ode	ACCA de Curnier
M. Gressot	ACCA d'Arpavon
Robert Aumage	ACCA de Condorcet
Gérard Jiiy	ACCA de Chateauneuf de Bordette
Michel de Grouckly	ACCA de Chateauneuf de Bordette
Laurence Jullian	CREN
Thomas Romagny	Association Départementale d'Économie Montagnarde
Thierry Girouion	CCPR
Philippe Laget	ACCA de Cornillon
Pierre Morin	ACCA de Pelonne
Jean paul Chastan	Maire d'Eyroles
Marie-Caroline Bouslimani	EcoMed
Charlotte Ronan	BRLi
Sébastien Louvet	BRLi

L'objectif de la réunion était d'échanger sur le processus d'élaboration du Docob et notamment sur la concertation et les plans d'investigation du diagnostic écologique et du diagnostic socio-économique.

INTRODUCTION DE LA SEANCE

La séance a commencé à 15h35, par un mot d'accueil de MME. Bourrée.

Les co-président du Copil ont introduit la séance en remerciant les participants de leur présence. Le Directeur de la CCPR a introduit la démarche Natura 2000 et a laissé la parole au groupement de bureaux d'étude retenus pour mener la prestation.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE GENERALE ET DES VOLETS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE (CF. PRESENTATIONS CJOINTES DE BRLi ET ECOMED)

COMPTE-RENDU DES PRINCIPAUX ECHANGES AYANT FAIT SUITE AUX PRESENTATIONS

Temps d'échange n°1 (processus d'élaboration du DOCOB - BRLi)

- *De nombreuses questions ont porté sur les **contraintes relatives à la démarche Natura 2000.***

Les études d'incidences Natura 2000, à dissocier du DOCOB, constituent une contrainte qui existe depuis 2006, date de création de la ZPS. Ces études d'incidences concernent notamment l'urbanisme et l'organisation de manifestations. Depuis 2011, un élargissement du champ de ces évaluations est effectif.

Le Document d'objectifs Natura 2000 est une démarche basée sur le volontariat. Les actions du DOCOB seront définies en groupes de travail avec les acteurs du territoire, invités à se mobiliser pour y participer. Seuls ceux qui le souhaitent s'engageront ensuite volontairement dans leur mise en œuvre. M. Bertrand, M. Cahn et M. Louvet rappellent l'importance de la concertation et de l'implication des acteurs dans les groupes de travail pour définir les mesures de gestion.

- *Une question a porté sur les **avantages apportés par Natura 2000 pour les forêts.***

L'espace forestier du territoire est important. Des mesures seront définies et mises en application à travers des contrats Natura 2000 forestiers ou les engagements de la charte Natura 2000 (garanties de bonne gestion), permettant d'obtenir des aides de l'État et de l'Union Européenne. Ces actions seront définies en commun, en concertation, au cours des groupes de travail.

Temps d'échange n°2 (volet écologique - ECOMED)

ECOMED rappelle que toutes les espèces ayant conduit à la désignation du site en Natura 2000 feront l'objet d'un inventaire.

- *Le Conservatoire des Espaces Naturels s'interroge sur le **nombre de points d'écoute** prévus pour couvrir les 12 000 ha de la zone Natura 2000.*

ECOMED explique que les points d'écoute seront effectués en milieux ouverts, puisque ciblés sur passereaux, ce qui réduit la zone à prospecter. Des extrapolations seront menées par habitats d'espèces pour couvrir le territoire si nécessaire. Des points d'observation fixes sont prévus sur les falaises et sur des points hauts pour l'étude des rapaces.

- *Plusieurs acteurs ont soulevé l'**intérêt de la prise en compte de données déjà existantes** sur le territoire, notamment retraçant l'historique de la zone. Il souhaite savoir si le groupement va tenir compte de ces données dans l'élaboration du DOCOB et de quelle manière.*

Le groupement est en cours d'acquisition de données auprès des acteurs qui les possèdent. Les données historiques sur l'avifaune notamment sont essentielles pour le diagnostic écologique. Les experts locaux de la conservation/protection des oiseaux seront aussi consultés dans le cadre du diagnostic socio-économique pour comprendre leur implication et leur place par rapport à la protection des oiseaux.

- *Comment **concilier les démarches** de gestion des espaces forestiers **entreprises actuellement et la démarche Natura 2000** en cours ?*

Les représentants de la gestion forestière seront associés à la démarche dès le diagnostic et seront sollicités dans les groupes de travail pour la définition de mesures de gestion adaptées. Le but est de créer une dynamique et de sensibiliser pour encourager les bonnes pratiques.

- *Une question a porté sur la **prise en compte des parcelles agricoles et forestières.***

La DDT rappelle que les contrats Natura 2000 portent sur des parcelles cadastrales complètes (par exemple, un contrat agricole Natura 2000 portera sur une parcelle entièrement agricole).

- *Plusieurs intervenants ont rappelé **l'importance de la mise en cohérence des politiques et documents existants sur le territoire.***

Le groupement de bureaux d'étude s'appuiera sur les documents existants sur le territoire, notamment dans le diagnostic socio-économique. La mise en cohérence des politiques publiques sur le territoire est importante pour améliorer la lisibilité des actions et ne pas rajouter de « couche supplémentaire ».

Temps d'échange n°3 (volet socio-économique - BRLi)

De manière générale, M. Cahn rappelle l'importance du porter à connaissance pour les différentes activités du territoire.

- *Plusieurs intervenants soulèvent l'importance de **prendre en compte les évolutions sur le territoire.***

Il est prévu de faire un état des lieux des activités et projets sur le territoire mais également d'analyser l'historique et les tendances d'évolution sur le territoire, notamment liées au contexte social particulier des Baronnies. Le travail réalisé dans le cadre du projet de Parc naturel régional du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales sera pris en compte car beaucoup de données y figurent.

- *La DDT rappelle l'importance de la prise en compte du **survol aérien***

Le groupement prendra effectivement en compte cette problématique (vol de nuit, vol rasant) Le contact sera pris avec la base militaire d'Orange et celle de Salon de Provence. La salle rappelle que l'aviation civile a fait des efforts de son côté (survol au dessus de 1000 pieds), mais pas l'Armée de l'Air.

Le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales rappelle que dans la charte du Parc, il existe une mesure relative à une négociation avec les autorités civiles et militaires, qui a été retenue par le Ministère de la Défense. Les risques potentiels et accidents qui ont déjà eu lieu ailleurs en France ont été discutés et ont permis d'ouvrir le dialogue avec l'Armée.

- *Un participant remarque que de **nombreux acteurs devront être sollicités** pour le diagnostic socio-économique, les Vautour étant placés en bout de chaîne alimentaire.*

Les entretiens en face à face seront réalisés avec les acteurs « têtes de réseau » et les personnes légitimes à donner l'information sur toutes la filière ou une activité en particulier. Ce n'est pas l'exhaustivité qui sera recherchée mais la qualité de l'information. Les acteurs qui n'auront pas été rencontrés en entretien auront la possibilité d'apporter également des informations à travers un questionnaire mail et d'éventuels échanges téléphoniques.

- *Quel **programme pour la suite ?***

ECOMED va commencer les inventaires de terrain et entame l'analyse de la bibliographie existante. BRLi complète la recherche d'informations (bibliographie) et sera sur le terrain fin avril pour rencontrer les acteurs.

Le diagnostic sera présenté en septembre/octobre (réunion publique) et un COPIL suivra pour validation formelle.

CONCLUSION

BRLi récapitule les principaux points discutés lors de la réunion :

- Attentes et craintes vis-à-vis de la démarche Natura 2000 (avantages, contraintes ?) ;
- Activités marquant l'identité du territoire à prendre en compte : gestion forestière, agriculture, chasse, APN, etc. ;
- Présentation et validation de la démarche et des volets écologique et socio-économique ;
- Transparence sur la démarche et l'avancée des travaux d'élaboration du DOCOB vis-à-vis du COFIL ;
- Importance de la concertation et la conciliation des enjeux écologiques et socio-économiques.

M. Bertrand et M. Cahn remercient les participants et insistent sur le fait que les membres du COFIL doivent être le plus nombreux possible aux réunions pour représenter les intérêts du territoire. La concertation et la participation des acteurs sont au cœur de la démarche Natura 2000.

Il est important de faire circuler l'information autour de soi. Pour toute question, les acteurs peuvent se rapprocher de la CCPR et des bureaux d'étude.

La séance s'est achevée à 17h35.

Elaboration du Docob « Baronnies - Gorges de l'Eygues »

Compte-rendu de la réunion publique N° 1 - salle des fêtes de Curnier

Présents	Structure
Jean-Marie Bertrand	CCPR, président
Michel Guillion	CCPR, président de la Commission environnement
M. Cahn	Co-président du COFIL – Maire de Châteauneuf de Bordette
Vincent Perlarg	CCPR, directeur
Robert Gleize	Habitant d'Arpavon
Sylvie Ravaille	Enseignante – habitante d'Arpavon
Joël Serroi	Artisan
Jean Pierre Aumage	UCB La Buiscyclette
Vincent Aubert	Centre d'escalade du buis en Baronnies
Jildar Bizeul	Ailes en Baronnies
Serge Cohen	Ailes en baronnies
Christophe Malterite	Ailes en baronnies
Pascal Cecillon	VTT Sport Évasion – Vélo club Nyonsais
M. Roux	Agriculteur
M. Jouie	Paysagiste
M. Latil	-
M. Bourgeaud	Ambulancier
M. Felix	Maire de Sahune
Jean Beubarck	Retraité
Marie Bouslimani	EcoMed
Charlotte Ronan	BRLi
Sébastien Louvet	BRLi

L'objectif de la réunion était d'informer les habitants et de recueillir les attentes et/ou les craintes de chacun.

La réunion a débuté à 18h10 par un mot d'accueil de Mme. Bourrée.

Introduction de la séance

La CCPR a introduit la réunion en remerciant les personnes présentes et en présentant la démarche générale. Les bureaux d'étude BRLi et ECOMED ont présenté le processus d'élaboration du DOCOB ainsi que la méthodologie des deux volets du diagnostic.

Principaux sujets abordés au cours de la réunion

- Les études d'incidence Natura 2000 apparaissent comme une contrainte supplémentaire pour les habitants et beaucoup de questions s'y rapportent.
 - Les études d'incidences concernent de nombreux projets (exemple : pont de Saint May) et les manifestations publiques (manifestations sportives, concerts, manifestations culturelles), comme les Buisicyclettes ou encore certains aménagements pour les activités de pleine nature. Il existe depuis peu des études d'incidences simplifiées qui permettent d'alléger les démarches pour les « petits » projets. Si aucun impact sur l'avifaune n'est relevé, les manifestations ou aménagements peuvent se faire sans problème.
 - Le groupement de bureaux d'étude rappelle la différence entre les études d'incidences Natura 2000 et le DOCOB. Les études d'incidence sont une obligation réglementaire du territoire depuis 2006, suite à la création de la ZPS. Le DOCOB en revanche n'est pas contraignant. Il se base sur l'adhésion volontaire des adhérents. L'objectif est de valoriser les pratiques favorables à la conservation des oiseaux (exemple : mise en place des panneaux, approvisionnement des charniers, polyculture extensive, pastoralisme...) et d'entraîner une dynamique d'adhésion des acteurs locaux à ces pratiques.
- La salle insiste sur le fait que le territoire des Baronnies est bien conservé. Le Docob Natura 2000 ne fera pas forcément « mieux », mais permettra de conserver cette richesse remarquable plus facilement. Les habitants trouvent injuste le fait de leur rajouter des contraintes alors qu'ils ne rencontrent pas de problèmes et que les oiseaux se portent bien chez eux. Une remarque a été faite sur le fait que certaines activités n'ont pas toujours respecté l'avifaune et qu'il est important d'encourager des pratiques favorables à leur conservation.
 - Le Docob Natura 2000 est basée sur le volontariat et n'apportera pas plus de contraintes (notamment, vis-à-vis de la chasse). Le but est d'essayer de tirer des bénéfices de bonnes pratiques qui, pour beaucoup, existent déjà sur le territoire.
 - D'autres démarches, comme la création d'arrêtés de protection de biotope par exemple pourraient être beaucoup plus contraignantes que Natura 2000.
- De la même manière, les habitants soulèvent que même si certaines activités peuvent paraître dérangeantes (exemple : carrière), les oiseaux sont présents sur la zone et s'habituent bien à la présence des hommes. Ce constat sera pris en compte dans le diagnostic socio-économique du Docob.
- La démarche Natura 2000 est vue comme une contrainte supplémentaire qui est imposée de l'extérieur. Il est rappelé que Natura 2000 vise uniquement la conservation de certaines espèces d'oiseaux protégées et que l'engagement des acteurs et habitants locaux pour mettre en œuvre le Docob est volontaire.
- Une remarque est formulée par rapport à la localisation des nids : si les emplacements des nids sont connus, certains risquent de chercher à les voir et créer du dérangement.
- Concernant le volet socio-économique, les habitants soulignent que les relations entre l'homme et l'avifaune sont plutôt bonnes, et ce depuis de nombreuses années. Ces éléments seront analysés et mis en avant dans le diagnostic qui est là pour faire ressortir également les pratiques favorables du territoire. Le but est d'encourager et de valoriser ces pratiques. Le DOCOB fera donc état de cette bonne cohabitation si elle est confirmée. Ce constat devrait alors influencer les études d'incidences, les personnes en charge de leur élaboration devant se référer au DOCOB.
- Des actions d'éducation et de sensibilisation seront prévues dans la charte Natura 2000. Ces actions sont en effet éligibles au titre de Natura 2000 si elles sont inscrites au DOCOB. Elles peuvent toucher différents publics dont les scolaires.

- Les acteurs du vélos et du VTT indiquent qu'il est important de mettre les dynamiques actuelles en cohérence et de mettre en correspondance les objectifs des actions existantes. Ces acteurs seront consultés dès l'élaboration du diagnostic et les démarches existantes seront prises en compte pour capitaliser l'expérience de chacun.

Conclusion

Les représentants de la CCPR remercient les personnes présentes et insistent sur l'importance de participer à ce genre de réunion pour une démarche qui concerne chacun. La concertation et la participation des acteurs sont au cœur de la démarche Natura 2000.

Pour toute question, les acteurs peuvent se rapprocher de la CCPR et des bureaux d'étude en charge du DOCOB.

La réunion s'est achevée à 19h45.

Elaboration du Docob « Baronnies - Gorges de l'Eygues »

Compte-rendu de la réunion publique N°2 - mairie de Châteauneuf de Bordette

Présents	Structure
Jean-Marie Bertrand	CCPR, président
Philippe Cahn	Co-président du COPIL – Maire de Châteauneuf de Bordette
Vincent Perlarg	CCPR, directeur
Michel Degrouchy	ACCA de Châteauneuf de Bordette
Jean Roger Micoud	Ailes des Baronnies
Francis Bourgogne	Ailes des Baronnies
Audrey Matt	Ailes des Baronnies
André Prince	Ailes des Baronnies
Patrick Cerdan	Rando Ventoux
Serge Cohen	Ailes des Baronnies
Didier Favard	Ailes des Baronnies
JM Van den Broek	-
Stéphane Deconinck	Mairie de Montaulieu
Agnès Lacaze	Agricultrice à Sahune
Hervé Roux	Agriculteur à Sahune
Olivier Morin	Service environnement ville de Nyons
Patrick Lievaux	Mairie de Valouse
Alain Delhomme	LPO Drôme
Claude Bas	Mairie de Verclause
Roger Jeannin	Association Vautour en Baronnies
Maxime Varinard	Les loups volants
Jean-Pierre Guillaume	Syndicat ovin Eygues et Oule
Serge Arnoux	UFD / AFDP
Thierry Girouin	Commission environnement - CCPR
Brigitte Duc	Maire de Lemps
Sandrine Souvignet	ONF
Vincent Aubert	Centre d'escalade du buis en Baronnies
M. Bartheye	Mairie / ACCA Montréal les Sources
Claude Dumas	Mairie de Beauvoisin
Rolland Tourre	AFP Châteauneuf de Bordette
Jean-Luc Debayle	Communauté de Communes du Val d'Eygues
Marie Bouslimani	EcoMed
Charlotte Ronan	BRLi
Sébastien Louvet	BRLi

Mme. Barouillet de la DDT est excusée.

L'objectif de la réunion était d'informer les habitants sur le diagnostic et les objectifs de conservation et de recueillir et prendre en compte leurs observations.

La réunion a débuté à 18h10 par un mot d'accueil de M.Cahn.

Introduction de la séance

La CCPR a introduit la réunion en remerciant les personnes présentes et en introduisant la première étape du travail qu'est le diagnostic. Les résultats de ce dernier sont bons, la situation des Baronnies étant actuellement favorable aux oiseaux. Les bureaux d'étude BRLI et ECOMED ont présenté les deux volets du diagnostic ainsi que les objectifs de conservation du site. Les points clés des présentations sont les suivants :

■ *Diagnostic écologique*

- ▶ Principaux enjeux du site : les Vautours et les espèces des milieux ouverts,
- ▶ Exigences écologiques : milieux ouverts, quiétude, qualité des écosystèmes forestiers.

■ *Diagnostic socio-économique*

La situation est actuellement très bonne pour les oiseaux et des pistes sont données pour préserver cette qualité de patrimoine naturel dans le futur :

- ▶ Appui à l'agriculture et au pastoralisme,
- ▶ Aide au respect de la quiétude et des milieux par les activités de pleine nature,
- ▶ Equipement de lignes électriques,
- ▶ Appui aux bonnes pratiques forestières et conservation de zones spéciales autour des nids de Vautour moine.

Principaux sujets abordés au cours de la réunion

- Des agriculteurs et des éleveurs ont fait part de leur difficulté à exercer leur métier dans de bonnes conditions et de leur inquiétude vis-à-vis de l'inclusion de leurs parcelles dans le périmètre Natura 2000. Le diagnostic a rappelé la forte convergence d'enjeux et d'objectifs entre ces activités et la conservation des oiseaux : maintien des troupeaux, des parcours et des milieux ouverts. La démarche Natura 2000 permet, sur la base du volontariat, de faire bénéficier des éleveurs et agriculteurs d'aides pour leur exploitation, s'ils s'engagent à mener des actions en faveur de la conservation des oiseaux. Elle apparaît donc comme une opportunité. Le maire de Châteauneuf de Bordette fait part de son expérience à ce sujet, sa commune ayant souhaité la mise en place de Natura 2000 pour favoriser le retour de troupeaux sur ses terrains.
- Des participants font part de son scepticisme quant à l'implication de certains acteurs dans le processus de co-construction du DOCOB autour des activités suivantes : aviation militaire, chasse et distribution d'électricité. D'autres sont plus confiants, rappelle que la démarche doit être volontaire et estiment qu'une dynamique peut se mettre en place, même si cela se fait de manière incomplète et progressive.
- Les habitants ont soulevé l'importance de la concertation et de moments d'échange comme celui-ci. Plusieurs personnes relèvent le besoin d'identification d'interlocuteurs avec lesquels le dialogue doit être mené.
- Des retours d'expérience positifs ont été présentés :
 - ▶ Collaboration avec Vautours en Baronnies pour informer sur les sensibilités des oiseaux et donner des conseils sur les comportements à adopter : période de débroussaillage thermique à Châteauneuf de Bordette, discussion avec certaines ACCA, déplacement de sentiers qui pouvaient entraîner du dérangement, etc.

- ▶ Initiatives réalisées par les représentants d'Ailes des Baronnies, qui se sont rapprochés de Vautours en Baronnies pour anticiper les éventuels dérangements de l'avifaune (information des personnes qui ne viennent pas des Baronnies, pose de panneaux de sensibilisation, secteurs à éviter à certaines périodes...).
- Une remarque a été adressée à Vautours en Baronnies sur un certain manque de transparence et de communication au sujet de la localisation des nids de Vautours moine. L'association indique qu'il s'agit d'une mesure de précaution (l'espèce étant particulièrement fragile et le risque majeur au vu du faible nombre de couples) vis-à-vis des chasseurs photographiques qui peuvent être la cause d'échecs de reproduction. Elle est consciente de l'effet collatéral dommageable pour d'autres pratiquants qui ne disposent que d'une information incomplète au sujet de cette espèce.
- L'association Vautours en Baronnies indique qu'elle est disponible pour répondre aux questionnements des différents acteurs et travailler avec eux.
- L'enjeu central du Docob concerne le Vautour moine. Certains se demandent si cela ne va pas conduire à la mise en place de « mini-réserves » autour des zones de quiétude pour assurer la tranquillité des oiseaux et s'il ne vaut mieux pas anticiper ce phénomène en indiquant des secteurs où la fréquentation doit être limitée. Il est rappelé que Natura 2000 est une démarche contractuelle qui vise à faire en sorte que la tranquillité de ces oiseaux soit assurée, via les bonnes pratiques mises en place par chacun (forestiers, pratiquants d'activités de pleine nature, etc.). Si des situations problématiques sont relevées et perdurent, il reviendrait à l'Etat d'analyser la situation et de prendre des décisions.
- Une remarque a été émise sur la fiabilité des comptages des oiseaux issus du diagnostic et des précisions ont été demandées sur les méthodes employées. La LPO souligne la difficulté de l'exercice et rappelle que la connaissance était beaucoup plus lacunaires il y a plusieurs décennies. Des études ont été menées depuis 40 ans dans les Baronnies. Actuellement, les naturalistes connaissent à 90 % les effectifs pour les rapaces notamment, qui restent toutefois fluctuants d'une année sur l'autre selon les échecs de reproduction. Du travail reste à réaliser encore pour améliorer les connaissances.
- Une question a porté sur la mise en cohérence des plans simples de gestion, obligatoires pour les forêts privées de plus de 25 ha, et la démarche Natura 2000. Il est rappelé que les enjeux principaux en forêt concernent le maintien de zones de quiétude pour le Vautour moine et une exploitation forestière durable, favorable aux espèces forestières. Natura 2000 insiste sur les mesures de précaution et les recommandations qui existent déjà dans les documents de gestion de l'espace forestier, avec des points de vigilance plus particuliers concernant la conservation d'arbres tabulaires sur certains versants, d'arbres remarquables et d'îlots de sénescence, sous réserve de la sécurité des biens et des personnes.
- Une certaine incohérence est relevée entre les évolutions de la PAC, induisant une diminution des aides pour les petites exploitations, notamment pastorales, et la démarche Natura 2000. Cette dernière peut être une occasion pour les petites exploitations de bénéficier d'aides pour la mise en place d'actions en faveur de l'avifaune et de maintenir ainsi cette activité.

Conclusion

Les représentants de la CCPR remercient les personnes présentes et rappellent les bons résultats du diagnostic et l'intérêt de la démarche, qui peut être bénéfique pour les Baronnies.

Ils insistent par ailleurs sur l'importance de participer à ce genre de réunion pour une démarche qui concerne chacun, notamment en vue des groupes de travail à venir. La concertation et la participation des acteurs sont au cœur de la démarche Natura 2000. Des fiches d'inscription ont été distribuées à la salle en prévision de la constitution des groupes de travail.

Pour toute question, les acteurs peuvent se rapprocher de la CCPR et des bureaux d'étude en charge du DOCOB. Ils peuvent également trouver des compléments d'information sur le site internet mis à disposition de l'étude au lien suivant : <http://docob-baronnies.brl.fr>.

La réunion s'est achevée à 20h10.

Elaboration du Docob « Baronnies - Gorges de l'Eygues »

Compte-rendu du comité de pilotage N° 3 - mairie de Châteauneuf de Bordette

Présents	Structure
Jean-Marie Bertrand	CCPR, président
Philippe Cahn	Co-président du COPIL – Maire de Châteauneuf de Bordette
Vincent Perlarg	CCPR, directeur
Jean-Marie Bertrand	CCPR
Claude Laget	Mairie de Curnier
Patrick Lievaux	Mairie de Valouse
Aurélié Carod	Futur Parc Naturel région des Baronnies Provençales – chargée de mission environnement
André Ode	ACCA de Curnier
Olivier Morin	Technicien Service environnement ville de Nyons
Jessica Perraud	Technicienne CRPF secteur Sud Drôme
Jean Roger Micoud	Président Ailes des Baronnies
Francis Bourgogne	Parapentiste - Ailes des Baronnies
Nathalie Gravier	Chambre d'Agriculture 26
Roger Jeannin	Association Vautour en Baronnies
Jean-Louis Traversier	ONF Drôme Ardèche
Alain Delhomme	Mairie de Buis - LPO Drôme
Rolland Tourre	Directeur AFP Châteauneuf de Bordette
Laurence Jullian	CENRA
Rémy Chabanne	ONCFS 26
Michel Guillion	1 ^{er} adjoint Remuzat
Bernard Bailly	Maire de Remuzat
Olivier Blanchard	Président ACCA La Deroute
Jean-Pierre Correard	Agriculteur
Claude Dumas	Mairie de Beauvoisin
Jean-Pierre Guillaume	Syndicat ovin Eygues et Oule
Christian Teissier	Association Vautour en Baronnies
Michel Blin	FRAPNA Drôme
Marie Bouslimani	EcoMed
Charlotte Ronan	BRLi
Sébastien Louvet	BRLi

Etaient excusés : le Maire de Verclause, l'ADEM et la DTCS

L'objectif de la réunion était de partager le diagnostic avec le comité de pilotage et de valider le Tome 1 du docob.

La réunion a débuté à 18h10 par un mot d'accueil de M.Cahn.

Introduction de la séance

La CCPR a introduit la réunion en remerciant les personnes présentes et en introduisant la première étape du travail qu'est le diagnostic. Les résultats de ce dernier sont bons, la situation des Baronnies étant actuellement favorable aux oiseaux. Les bureaux d'étude BRLi et ECOMED ont présenté les deux volets du diagnostic ainsi que les objectifs de conservation du site. Les points clés des présentations sont les suivants :

■ *Diagnostic écologique*

- ▶ Principaux enjeux du site : les Vautours et grands rapaces et les espèces des milieux ouverts,
- ▶ Exigences écologiques : milieux ouverts, quiétude, qualité des écosystèmes forestiers.

■ *Diagnostic socio-économique*

La situation est actuellement favorable aux oiseaux et des pistes sont données pour préserver cette qualité de patrimoine naturel dans le futur :

- ▶ Appui à l'agriculture et au pastoralisme,
- ▶ Aide au respect de la quiétude et des milieux par les activités de pleine nature,
- ▶ Equipement ou enfouissement de lignes électriques,
- ▶ Appui aux bonnes pratiques forestières et conservation de zones spéciales autour des nids de Vautour moine.

Principaux sujets abordés au cours de la réunion

- Des questions ont porté sur la problématique de l'intoxication des oiseaux par le plomb : comment cette intoxication a-t-elle lieu concrètement et des cas sont-ils avérés dans les Baronnies ? Vautours en Baronnies a apporté des précisions. Les Vautours, en particulier le Vautour moine et le Gypaète barbu, sont sensibles à beaucoup de toxiques. Des exemples d'intoxications existent dans la littérature scientifique, notamment le cas d'intoxication par l'ingurgitation de cadavres de bêtes plombées suite à des tirs. Un cas en Ardèche a été cité et, aux Etats-Unis, le Condor de Californie a failli disparaître à cause de cette menace. Dans les Baronnies cependant, de tels effets n'ont pas été enregistrés. Quand l'association retrouve un vautour mort, plusieurs analyses sont effectuées pour déterminer la cause du décès de la manière la plus précise possible : radios pour savoir s'il s'agit de fractures ou encore détecter la présence de plomb et recherche de toxiques. Sur 10 cadavres autopsiés à ce jour, aucun problème de plomb n'a été détecté et aucun produit toxique n'a été identifié. Ces précisions vont être apportées dans le diagnostic. Vautours en Baronnies rappelle par ailleurs l'intérêt d'engager une réflexion au niveau national sur cette problématique.
- Des questions ont porté sur l'avenir de la chasse, notamment en raison des chiens, qu'on ne peut pas totalement maîtriser. Vautours en Baronnies a expliqué que les chiens ne posaient pas de problèmes importants. C'est surtout la présence humaine près des nids qui peut déranger les oiseaux. La perturbation peut être potentiellement importante sous les nids de Vautour moine, pendant le cycle de reproduction, de début février à fin août. Il est rappelé que toutes les activités de pleine nature sont sur un pied d'égalité vis-à-vis du dérangement des oiseaux, mais que la situation est globalement bonne dans les Baronnies, comme le soulignait le diagnostic. La démarche Natura 2000 est volontaire et consiste à proposer des actions à des locaux (contrats Natura 2000 et charte de bonne conduite). Il ne s'agit pas d'interdire telle ou telle activité mais de trouver les meilleurs compromis en groupe de travail, avec la contribution de chacun pour que les activités puissent perdurer et que les sensibilités des oiseaux soient prises en compte. Il s'agit de renforcer ce qui se passe bien et d'améliorer certaines situations dans les secteurs sensibles, selon les périodes.

- Des agriculteurs et des éleveurs ont fait part de leur difficulté à exercer leur métier dans de bonnes conditions (diminution des troupeaux, pertes de surfaces agricoles) et de leur inquiétude vis-à-vis de l'inclusion de leurs parcelles dans le périmètre Natura 2000. Le représentant du syndicat ovin Eygues et Oule rappelle l'importance d'associer les acteurs à la définition des mesures et des zonages.
- Certains membres du COPIL ont insisté sur les attaques de loup dont font preuve les élevages des Baronnies et sur le fait que les Vautours, en nettoyant les cadavres, font disparaître les preuves qui permettent de faire constater l'attaque auprès des services de l'Etat. La DDT a fait état de la procédure à suivre en cas d'attaque, en reconnaissant la difficulté de sa mise en œuvre sur le terrain : couvrir dès que possible les cadavres d'une bâche ou autre pour empêcher les vautours de les nettoyer et disposer d'un minimum de preuves à présenter à l'ONCFS pour le constat. La plupart du temps, le bénéfice du doute bénéficie à l'éleveur.
- D'autres remarques sur l'élevage ont concerné le système de placettes d'alimentation à destination des Vautours. Les participants font part de leur intérêt en termes de développement durable, mais déplorent la complexité de la mise en place et de la gestion de ce système pour les éleveurs, notamment :
 - ▶ Difficulté de trouver de bons sites d'implantation : Vautours en Baronnies explique que des contraintes légales existent effectivement, en particulier vis-à-vis de la protection des captages et des habitations, dont les placettes doivent être distantes d'au moins 500 mètres, avec modulation possible suivant le relief. Des contraintes d'ordre plus technique doivent également être prises en compte : éviter les fonds de vallées, les espaces proches de lignes électriques aériennes, ou de sentiers de randonnée, etc. L'association se déplace sur les exploitations pour chercher, avec l'éleveur, le meilleur site possible pour que cela soit pratique pour lui. Ensemble, ils trouvent généralement une solution.
 - ▶ Impossibilité de partager des placettes : dans la Drôme, le principe de une placette pour un éleveur est strictement appliqué, alors que dans certaines situations il pourrait être intéressant que deux ou trois éleveurs puissent partager une placette. Il semble que l'interprétation de ce règlement puisse cependant varier selon les territoires. La représentante des services de l'Etat explique qu'il s'agit d'une problématique sanitaire très pointue et qu'elle ne pourra apporter des réponses plus précises qu'ultérieurement. Un texte existe et son application dépend de l'interprétation qu'on peut en faire.
- Des remarques ont été émises sur des attaques de Vautours sur des bêtes vivantes et le potentiel manque de ressource alimentaire qui pourrait engendrer ces comportements. Vautours en Baronnies répond que ces comportements n'existent pas et que de nombreuses rumeurs courent à ce sujet. La circulaire du ministère de l'agriculture du 16 juin 2011 indique qu'aucune mortalité de brebis en bonne santé susceptibles d'être attribuée au vautour n'a été constatée dans les Pyrénées entre de 2007 et 2009 (département où l'essentiel des cas "litigieux" a été recensé). Par ailleurs, plusieurs expertises de blessures ont déjà été effectuées par différents vétérinaires possédant une bonne expérience de la faune sauvage, essentiellement dans les Pyrénées. Les conclusions, lorsqu'elles sont possibles, indiquent généralement qu'il ne s'agit pas de blessures causées par des Vautours mais par des chiens. Les Vautours arrivent ensuite. Vautours en Baronnies rappelle qu'elle a déjà demandé aux services de l'État de mettre en œuvre les dispositions prévues dans la circulaire du 16 juin 2011, à savoir la mise en place d'une cellule de veille qui devra gérer les événements dans lesquels l'implication des vautours serait évoquée et de diligenter des expertises indépendantes car il n'appartient pas à l'association de le faire dans le souci d'éviter toute suspicion de conflit d'intérêt.

- Une remarque concernait le fait que la réduction des risques liés au survol aérien motorisé n'était pas identifiée en tant que telle comme objectif de conservation. Cette problématique est prise en compte dans le 3^{ème} objectif de conservation présenté, pour ce qui relève du dérangement. Le risque de mortalité par collision semble quant à lui trop faible pour faire l'objet d'un objectif de conservation à part entière, mais pourra être intégré dans le programme de mesures. Vautours en Baronnies précise que le dérangement engendré par les avions de chasse est relativement faible car la vitesse est telle que les oiseaux n'ont pas le temps de s'en rendre compte. Le vol stationnaire à proximité des nids est beaucoup plus dérangent (sites de Rémuzat et Beauvoisin concernés en particulier).
- Vautours en Baronnies indique qu'ERDF a procédé récemment à une intervention sur le réseau électrique qui posait problème à Villeperdrix, en regrettant que les poteaux n'aient pas été équipés de dispositifs anti-électrocution et que l'opération manque donc une bonne partie de son objectif.
- La commune de Valouse a fait connaître son intérêt pour que davantage de ses terrains soient intégrés à la ZPS.
- Le directeur de la Communauté de Communes du pays de Rémuzat a rappelé l'importance de la communication, de moments d'échange comme celui-ci et le rôle des COPIL. Dans ce sens, il insiste en outre sur l'intérêt des groupes de travail à venir dans la phase suivante, qui seront des temps d'échange privilégiés sur des thématiques bien précises.
- L'ONF a rappelé que les coupes à blanc de petite dimension peuvent être bénéfiques, en créant une mosaïque de milieux favorables aux oiseaux ainsi que des milieux ouverts. L'ONF et Vautours en Baronnies préparent actuellement une charte pour assurer la protection de toutes les aires de Vautours moine. Il s'agit de la déclinaison locale d'une réflexion nationale engagée entre la LPO nationale et l'ONF. Le diagnostic va être modifié pour mentionner cette charte.
- Par ailleurs, il est rappelé que la filière bois a besoin d'être renforcée, la charte forestière des Baronnies Provençales cherchant d'ailleurs à privilégier les filières courtes pour valoriser au mieux le bois (bois énergie en particulier), en restant dans un cadre local. La gestion forestière ne s'avère pas problématique dans les Baronnies, dans la mesure où elle respecte les préconisations désormais habituelles, déjà promues par l'ONF et le CRPF. Le seul point de vigilance réel concerne les sites de nidification du Vautour moine, sachant qu'ils sont généralement situés sur des versants pentus et difficilement accessibles.
- Des craintes ont été soulevées concernant l'incertitude sur les aides de la PAC lors de la future programmation européenne post 2014, étant donné que les contractualisations se font sur 5 ans. Le Docob devrait être approuvé début 2014, et la prochaine programmation sera sûrement connue d'ici là.
- La DDT a confirmé que les propriétaires forestiers qui souhaitent s'engager dans des contrats Natura 2000 doivent être en règle au niveau du Code forestier, étant donné qu'il s'agit de mettre en place des principes de gestion durable.
- Une question a concerné le nombre de cadavres de moutons mis à disposition chaque année à Vautours en Baronnies. L'association a amené des précisions à ce sujet : une centaine d'éleveurs sont concernés dans les Baronnies, avec environ 1 200 cadavres collectés chaque année. Ce chiffre est stable depuis 10 ans. Malgré cela, les populations de vautours se renforcent. Il a ainsi été expliqué que le périmètre de prospection de ces oiseaux est très vaste, environ 1,5 fois la superficie du département de la Drôme et que les Vautours s'alimentent aussi de cadavres de la faune sauvage. Par ailleurs, il existe des échanges entre les territoires et des placettes sont également mises en place au niveau des zones de transit.
- Plusieurs participants ont souhaité en savoir plus sur l'organisation des groupes de travail. BRIngénierie a indiqué que le prochain COPIL sera consacré à la présentation de la stratégie de gestion et de l'organisation précise des groupes de travail et que davantage d'informations seront données à cette occasion.

- Il est rappelé que l'ensemble des remarques évoquées au cours de la réunion seront à mettre à contribution des groupes de travail pour définir une stratégie commune de gestion la plus adaptée au contexte local et aux attentes des acteurs.
- La DDT a indiqué qu'elle répondra ultérieurement aux questions laissées en suspens, notamment au sujet des placettes d'alimentation et de l'équarrissage.

Conclusion

Les représentants de la CCPR remercient les services de l'Etat, les bureaux d'étude ainsi que l'ensemble des personnes présentes. Ils rappellent les bons résultats du diagnostic, la situation favorable des Baronnies pour la conservation des oiseaux et l'intérêt de la démarche, qui peut être bénéfique pour les Baronnies. Vu le contexte du territoire, rien n'apparaît insurmontable et le travail va dans le bon sens.

L'assemblée a été unanime pour valider le diagnostic et les objectifs de conservation, l'ensemble constituant le tome 1 du Docob.

Les co-présidents du comité de pilotage insistent enfin sur l'importance de participer à ce genre de réunion, en particulier aux groupes de travail à venir qui permettront de traduire la volonté locale de chacun. La concertation et la participation des acteurs sont en effet au cœur de la démarche Natura 2000. Des fiches d'inscription ont été distribuées à la salle en prévision de la constitution des groupes de travail.

Pour toute question, les acteurs peuvent se rapprocher de la CCPR et des bureaux d'étude en charge du DOCOB. Ils peuvent également trouver des compléments d'information sur le site internet mis à disposition de l'étude au lien suivant : <http://docob-baronnies.brl.fr>, notamment la présentation et le compte-rendu du comité de pilotage.

La réunion s'est achevée à 20h30.

Elaboration du Docob « Baronnies - Gorges de l'Eygues »

Compte-rendu du comité de pilotage N° 4 - Buis les Baronnies - 02 juillet 2013

Présents	Structure
Jean-Marie Bertrand	CCPR, président
Philippe Cahn	Co-président du COPIL – Maire de Châteauneuf de Bordette
Vincent Perlberg	CCPR, directeur
Marie-Anne Vialatte	DDT 26
Jean Roger Micoud	Président Ailes des Baronnies
Nathalie Gravier	Chambre d'Agriculture 26
Michel Guillion	1 ^{er} adjoint Remuzat
Bernard Bailly	Maire de Remuzat
Olivier Blanchard	Président ACCA La Deroute
Serge Arnoux	AFDP
Sylvette Morenas	Syndicat Ovin de l'Eygues et de l'Oule
Joël Mazacaigue	Vice président FDC Drôme
Thomas Romagny	ADEM 26
Laurent Haro	SMBP
André Félix	Maire de Sahune
Alexandre Sania	Technicien FDC Drôme
Jean-Louis Aumage	Président de l'ACCA de Remuzat
Jérôme Morin	Mairie de Pelonne
Daniel Fetisson	Conseiller municipal de Buis les Baronnies
Sandrine Souvignet	ONF
Christian Teissier	Association Vautour en Baronnies
M. Delhomme	LPO Drôme
Charlotte Ronan	BRLi
Sébastien Louvet	BRLi

L'objectif de la réunion était de partager avec le comité de pilotage la stratégie de gestion et l'organisation de groupes de travail pour élaborer le plan d'actions.

La réunion a débuté à 18h50 par un mot d'accueil de M. Delhomme, représentant de la mairie de Buis les Baronnies.

INTRODUCTION DE LA SEANCE

M. Cahn et M. Bertrand ont introduit la réunion en remerciant les personnes présentes et en introduisant la deuxième étape du travail qu'est la stratégie de gestion.

LA STRATEGIE DE GESTION

Le bureau d'étude BRLi a présenté cette stratégie de gestion, composée de 12 objectifs opérationnels, dont certains ont été localisés.

Échanges concernant la stratégie de gestion

La stratégie de gestion a été présentée par BRLi.

Plusieurs questions ont été posées afin de préciser certains objectifs opérationnels et leur localisation :

- Zones de quiétude : comment ont-elles été définies sur la carte ? des problèmes sont-ils rencontrés sur ces sites ?

Les zones de quiétude ont été définies à partir des cartes issues du diagnostic écologique mené par ECOMED (informations issues des observations sur place et des données de la LPO Drôme et de Vautours en Baronnies). Les zones violettes hachurées correspondent aux secteurs de nidification des Vautours moines et Percnoptères à priorité élevée. Les zones violettes non hachurées correspondent aux secteurs de nidification d'autres espèces à enjeu. Dans les deux cas, les mesures à prendre seront à réfléchir au cas par cas et entre les acteurs concernés.

La délimitation des zones de quiétude est volontairement floue. Celles qui sont hachurées devront être précisées de manière collégiale sur le terrain. Les zones non hachurées correspondent à des secteurs de vigilance particulière par rapport au reste du territoire, à titre informatif. L'état des lieux a montré que la cohabitation oiseaux et activités se passait bien dans les Baronnies. L'objectif du Docob est de faire en sorte que cette situation perdure et qu'elle s'améliore encore, sur la base en particulier des initiatives déjà menées sur la ZPS. Une des clés de réussite est le partage de l'information et la sensibilisation des acteurs.

- Quels sont les secteurs de nidification préférentiels des Vautours moine et comment ont-ils été définis ?

Vautour en Baronnies a apporté des précisions à ce sujet : il existe des milieux spécifiques pour la nidification des Vautours moine (milieux clairsemés, arbres tabulaires, versants en pente, etc.). L'amélioration continue des connaissances et l'observation des comportements de couples notamment, permettent d'en apprendre plus au fil du temps.

Sur la carte des objectifs de gestion, les sites utilisés aujourd'hui par les couples de Vautours moine et les sites historiquement utilisés (donc possédant des critères favorables à leur installation) ont été représentés.

- La carte est-elle définitive, ou a-t-elle vocation à être retravaillée en groupe de travail ?

Une grande partie des informations contenues sur la carte est liée à l'occupation des sols (milieux forestiers, milieux agricoles, etc.) et aux données naturalistes permettant de localiser les nids des espèces à plus fort enjeu (et données historiques avérées pour le Vautour Moine et Percnoptère). Des ajustements à la marge peuvent être envisagés (précision sur le terrain des aires de quiétude de priorité très élevée (uniquement) en fonction de la topographie des lieux). Il est rappelé que la carte n'est pas prescriptive ; c'est surtout un outil pédagogique et une lecture cartographique indicative des objectifs de gestion.

Par ailleurs, des erreurs sont possibles et l'intérêt d'une telle réunion est aussi de les signaler le cas échéant. Une donnée à vérifier a d'ailleurs été signalée sur Bellecombe-Tarendol.

Dans tous les cas, les actions à mettre en œuvre pour chaque objectif opérationnel seront discutées en groupe de travail dédiés à l'élaboration du plan d'actions. Le travail est de faire en sorte de définir des mesures adaptées au contexte local, à même de motiver les acteurs pour qu'ils s'y engagent volontairement, pour répondre à l'enjeu central de Natura 2000 qui est de protéger les espèces.

- Le phénomène de prédation naturelle des œufs des oiseaux est-il pris en compte dans le Docob ?

Le Docob n'a pas vocation à prendre en compte ce phénomène, qui n'a pas été identifié comme une menace à l'échelle de la ZPS et s'inscrit dans les dynamiques et stratégies naturelles de chaque espèce.

- Des précisions ont été demandées sur l'objectif opérationnel relatif à l'agriculture.

Les espaces agricoles de la ZPS sont globalement favorables à l'avifaune inféodée à ce type de milieu. Derrière cet objectif, il existe des mesures qui permettent de maintenir, voire de développer des parcelles agricoles aux pratiques respectueuses, qui pourront être mobilisées par les agriculteurs. En synthèse, l'idée est de promouvoir une agriculture économe en produits phytosanitaires et qui préserve un réseau d'espaces interstitiels tels que les haies, alignements d'arbres, murets, fossés, etc. In fine, le but est de créer une dynamique vertueuse entre tous les acteurs en partageant des objectifs communs (exemple des haies qui représentent un habitat pour le petit gibier comme les lapins de garenne).

- Une question a porté sur l'entretien des milieux forestiers. Que faire si les plans de gestion des forêts privées diffèrent de ce qui sera inscrit dans le Docob Natura 2000 ?

La DDT rappelle que la démarche Natura 2000 est contractuelle. Ainsi, les propriétaires forestiers (comme les autres acteurs d'ailleurs), peuvent choisir ou non de s'engager dans la démarche. Il existe des contrats Natura 2000 forestiers qui permettent de compenser d'éventuels surcoûts liés à la gestion des parcelles forestières.

BRLi précise que concernant la gestion forestière, le Docob n'apportera pas d'éléments nouveaux ou de contraintes supplémentaires en dehors des sites de nidifications de Vautour moine ; l'application et le respect des prescriptions inscrites dans les documents de gestion des forêts publiques et privées apparaît suffisante, pour que les forêts soient porteuses de biodiversité, au-delà des oiseaux. A priori, Natura 2000 insistera seulement sur le respect de certaines périodes de coupes et le respect de la quiétude et de la libre évolution des sites de nidification des Vautours moine et percnoptère, sachant que ces espèces étant déjà fortement protégées par la loi.

- Monsieur Bailly a rappelé à la DDT de la Drôme que les participants n'accepteront aucune nouvelle contrainte.

- Des précisions ont été demandées sur l'objectif opérationnel relatif à l'extension mesurée du périmètre de la ZPS.

La délimitation du périmètre en 2006 a été basée essentiellement sur les linéaires de falaises et les connaissances relatives aux vautours fauves. Le Vautour moine a donc été moins pris en compte. Aujourd'hui, on se rend compte que quelques unes de ses aires de nidification se trouvent en dehors des limites de la ZPS. Or, en dehors de ces parcelles, les acteurs ne pourront pas bénéficier de dédommagements. L'ajustement à la marge du périmètre de la ZPS apparaît donc logique, notamment au regard de l'enjeu de conservation associé au Vautour moine.

Par ailleurs, les limites du site devront être ajustées « à la parcelle » lorsque des signatures de contrat seront envisagées. En effet, les contrats Natura 2000 doivent être passés sur des parcelles. Des ajustements au cas par cas, en fonction de l'enjeu de chaque parcelle devront donc être menés.

- Concernant l'objectif sur les réintroductions et l'alimentation des espèces à plus fort enjeu, l'alimentation dont il est question est-elle artificielle ou naturelle, c'est-à-dire liée à l'existence de certains biotopes et milieux ?

Cela n'a pas été précisé au stade des objectifs opérationnels car il est question des deux : renforcement du réseau de placettes d'équarrissage et amélioration du biotope favorable aux proies des rapaces, par des actions de restauration (lapin de garenne notamment). Si l'on s'arrête sur les termes, il est signalé que le terme « artificiel » pour les placettes d'équarrissage ne rend pas vraiment compte de la situation. La source d'alimentation, les carcasses de moutons, sont un produit naturel du pastoralisme local, mais les normes sanitaires empêchent de les laisser dans la nature. Les placettes sont simplement un espace normé où peuvent être placées ces carcasses.

- Dans le prolongement de la question précédente, il a été demandé si le fait de fournir les carcasses pour les placettes d'équarrissage pouvait conduire à une exonération de 100% de la taxe d'équarrissage.

Vautours en Baronnies a apporté la réponse en rappelant que cette démarche ouvre droit à une réduction des deux-tiers de cette taxe. De plus, l'association se déplace pour enlever les carcasses, ce qui facilite le travail de l'éleveur. La DDT complète en précisant qu'une exonération complète n'est pas prévue dans les textes et que cette question, relevant plutôt du cadre fiscal national, dépasse la démarche Natura 2000.

L'ORGANISATION DES GROUPES DE TRAVAIL

Le bureau d'étude BRLi a ensuite présenté les groupes de travail proposés pour définir, de manière partagée, les actions opérationnelles à réaliser dans le cadre de cette stratégie de gestion. 5 groupes ont été proposés.

Échanges concernant l'organisation des groupes de travail

- Quel est le calendrier retenu pour la tenue de ces groupes de travail ?

BRLi indique que ces groupes se tiendront a priori en octobre, sur une période groupée de deux ou trois jours. 3 heures de réunion environ sont prévues pour chaque groupe, afin de garantir la participation de chacun.

- Les participants précisent qu'il sera difficile pour certains de se rendre disponibles en journée.

Il était important de rappeler cette situation, et cela a permis d'avancer vers des solutions a priori satisfaisantes pour la majorité. En effet, si une partie des participants n'est pas disponible pendant la journée, tous les groupes ne peuvent être organisés en soirée, et de plus, une autre partie des participants le sont dans le cadre de leur travail et attendent donc de leur côté que ces réunions aient lieu en journée.

Sur proposition de M. Cahn, il est apparu envisageable de programmer les groupes au cas par cas pour essayer de satisfaire le plus de participants possibles. En effet, BRL se mettant à disposition sur une période de deux ou trois jours sur place, deux groupes devraient pouvoir être organisés plutôt en soirée. La CCPR, les co-présidents du Copil et BRL veilleront ensemble à proposer la meilleure solution possible, sous forme de compromis.

- Certains participants ont indiqué leur souhait de participer à plusieurs groupes de travail et ont exprimé leur crainte de voir certains de leurs intérêts non défendus.

BRLi rappelle que les groupes de travail sont ouverts et que leur composition est précisée à titre indicatif, en fonction des sujets à discuter dans chaque groupe. C'est aussi cela le sens de groupes de travail : se retrouver en plus petits comités pour pouvoir travailler de manière plus participative tout en restant efficace. De plus, une réunion plénière de partage de l'ensemble des groupes est prévue.

Cependant, il n'a jamais été question d'exclure des personnes souhaitant s'engager dans la démarche. Les fiches distribuées lors du dernier Copil le montrent. Elles ont permis à chacun de dire par quels sujets il est concerné.

Il est également rappelé que les mesures qui seront retenues feront l'objet d'engagement uniquement volontaire de la part de chacun. De plus, chaque groupe discutera des mesures le concernant, et donc aucun groupe ne discutera de mesures potentiellement contraignantes pour un autre groupes d'acteurs. Ces groupes ne constituent par conséquent de menaces pour personne. Ceci étant, toute personne souhaitant s'inscrire à un groupe sur lequel il n'est a priori pas pré-identifié avec la fiche qu'il a remplie peut toujours le demander en s'adressant à BRLi ou à la CCPR qui transmettra. Les coordonnées de BRLi ont été redonnées en séance et certains ont aussi fait savoir directement leur désir de participer à tel ou tel groupe. Leurs demandes seront bien sûr prises en compte.

■ Comment vont-êtré capitalisées les productions des groupes de travail ?

Les groupes de travail permettront une identification collective des mesures utiles à proposer dans le Docob, sous forme de contrat Natura 2000, sous forme d'action liée à l'animation du Docob ou dans sa charte. Les mesures feront l'objet de fiche-actions. Les groupes de travail serviront à précisées les mesures à retenir. Ils pourront s'appuyer sur des exemples d'autres sites dont les enjeux sont proches ou être proposées par des acteurs. Les mesures devront cependant être utiles et nécessaires à l'atteinte des objectifs pour être retenues, pour que le Docob soit ensuite approuvé par le préfet, après sa validation finale par le comité de pilotage.

CONCLUSION

Les représentants de la CCPR remercient les services de l'État, le bureau d'étude ainsi que l'ensemble des personnes présentes. Ils rappellent les échéances à venir et l'importance de la concertation dans l'élaboration du plan d'actions Natura 2000.

L'assemblée a été unanime pour valider la stratégie de gestion et l'organisation des groupes de travail sous réserve pour prendre en compte les réserves émises sur deux points :

- Pour tenir compte des demandes de précision sur la participation aux groupes de travail, la présentation Powerpoint associée à la réunion (annexée au présent compte-rendu) a été modifiée en précisant que les « acteurs concernés » le sont à titre indicatif, dans l'objectif de rendre ces groupes de travail efficaces. Le bureau d'étude rappelle que les groupes de travail sont ouverts à tous.
- En particulier, la fédération départementale de chasse de la Drôme est associée au groupe 1 « protection des espèces, gestion et éducation-sensibilisation ».

Pour les personnes qui n'étaient pas présentes au dernier Copil, les coordonnées du bureau d'études ont été retransmises afin de permettre à chacun de s'inscrire aux groupes de travail à venir.

La réunion s'est achevée à 20h20.

Elaboration du Docob « Baronnies - Gorges de l'Eygues »

Compte-rendu du comité de pilotage N° 5 - Nyons - 22 mai 2014

Présents	Structure
Michel Tache	Président SIDREI
Philippe Cahn	Co-président du COPIL – Maire de Châteauneuf de Bordette
Laurent Haro	CCPR, VP
Vincent Perlberg	CCPR, directeur
Françoise Barrouillet	DDT 26
Roger Jeannin	Association Vautour en Baronnies
Daniel Eysseric	Fédération des Chasseurs
Gilberte Bremond	SM Baronnies provençales
Christian Bartheye	ACCA de Montréal
Claude Bas	CCPR
Olivier Salin	AAPPMA la Gaule de l'Eygues et de l'Oule
Nathalie Gravier	Chambre d'Agriculture 26
Serge Cohen	Ailes des Baronnies
Jean-Pierre Guinard	Ailes des Baronnies
Laurent Jeanny	ONF Responsable Baronnies Tricastin
Franck Moscatello	Bureau des Guides des Baronnies
Bruno Olivier	Communauté de Communes du Pays de Rémuzat
Jessica Perraud	Technicienne CRPF secteur Sud-Drôme Baronnies
Mireille Quarlin	Mairie de Pelonne
Frédéric Hassoux	Mairie de Valouse
Jacqueline Boudat Lefranc	Mairie de Saint May
Gabriel Caucanas	Stagiaire SMBP pastoralisme biodiversité
Boris Le Dreau	Stagiaire CCPR randonnée pédestre
Jean-Pierre Guillaume	Syndicat Ovin de l'Eygues et de l'Oule
Bernard Bailly	Maire de Rémuzat
Michel Guillion	Mairie Rémuzat
Stéphane Deconinck	Mairie Montaulieu
Brigitte Duc	Maire Lemps
Sylvette Morenas	Syndicat Ovin de l'Eygues et de l'Oule
Thomas Romagny	ADEM 26
André Ode	ACCA de Curnier
Robert Aumage	Président ACCA de Condorcet
Christian Teissier	Association Vautour en Baronnies

Présents	Structure
Marie-Caroline Bouslimani	ECOMED
Charlotte Ronan	BRLi
Sébastien Louvet	BRLi

OBJECTIF ET INTRODUCTION

L'objectif de la réunion était de partager avec le comité de pilotage le plan d'actions et la charte Natura 2000.

La réunion a débuté à 18h50 par un mot d'accueil de M. Haro et de M. Cahn, coprésidents du COPIL Natura 2000. Ils ont introduit la réunion en remerciant les personnes présentes et en introduisant la dernière étape du travail qu'est le plan d'actions et la charte Natura 2000. M. Bertrand a également été salué par les intervenants.

M. Cahn précise que les remarques émises au cours du processus d'élaboration du Docob ont bien été prises en compte dans le document final. Ce sentiment est globalement partagé par les membres du COPIL ayant suivi le processus depuis son début.

RELEVÉ DE DECISIONS

Madame Barouillet, représentante de la DDT, rappelle les délais contractuels de l'étude, à savoir l'échéance du 1^{er} juin pour valider le Docob.

La salle a relevé le manque de temps imparti pour prendre connaissance des documents dans le détail, ces derniers ayant été envoyés par la CCPR le 14 mai, puisque la Commission environnement de la CCPR devait être reconstituée après les élections municipales pour les examiner. Plusieurs membres du COPIL ont demandé à ce qu'un report de délai soit appliqué.

BRLi a fait savoir que toute la souplesse possible serait apportée, indépendamment des contraintes contractuelles entre la DDT et la CCPR, pour permettre à chacun de prendre pleinement et sereinement connaissance des documents afin de se retrouver pour un dernier copil de validation finale. BRLi propose ainsi d'octroyer quinze jours de délais à chacun pour adresser ses remarques par écrits puis qu'un nouveau copil ait lieu 15 jours plus tard pour présenter comment les différentes remarques auront été prises en compte.

La DDT a accepté la requête du Copil et s'est engagée à prolonger le marché et les financements de la convention.

Ainsi, la proposition suivante a été retenue :

- Les remarques des membres du COPIL peuvent être adressées aux bureaux d'étude jusqu'au 6 juin (une adresse mail a été communiquée en séance : charlotte.ronan@brl.fr);
- Deux semaines seront nécessaires pour procéder aux reprises du document ;
- Le COPIL se réunit une dernière fois le 19 juin 2014 à 18h30 pour procéder à la validation du document final** amendé des remarques de ses membres.

Les principaux sujets ayant porté à débat pendant la séance sont :

- La fiche GPE-8 proposant de discuter d'une éventuelle révision du périmètre de la ZPS au cours de la mise en œuvre du Docob. Quelques membres du Copil ont exprimé leur souhait de ne pas aller vers une révision tandis que d'autres la souhaitent. La justification de la proposition a été rappelée : inclure les nids de Vautours moine dans le périmètre pour qu'ils puissent le cas échéant bénéficier de mesures Natura 2000, inclure des espaces pastoraux dans le périmètres pour qu'ils puissent le cas échéant bénéficier de mesures Natura 2000, exclure du périmètre des secteurs anthropisés et donc peu à leur place en tant que Natura 2000 ; ;
- La mise en place d'une cellule d'intervention rapide pour réaliser des diagnostics indépendant en cas de suspicion d'attaque de bétail vivant. Le Copil considère que ce sujet n'a pas à être inclus dans le Docob mais mandate les coprésidents pour saisir le Préfet sur ce sujet. IEn lien avec ce sujet, il est rappelé par ailleurs que le Docob comporte une fiche sur les suivis scientifiques qui prévoit entre autres du temps d'animation pour réaliser une veille et un partage des connaissances sur les sujets relatifs au comportement des Vautours.
- Le Docob représente un plan d'actions et pas un engagement comptable. Les sources de financement sont très différentes d'une action à l'autre et évoluent elles-mêmes dans le temps. Les actions seront mises en œuvre par l'animateur Natura 2000, avec le suivi du COPIL Natura 2000 et en lien étroit avec le service instructeur de l'Etat ;
- L'action dédiée au maintien de parcelles en libre évolution forestière et d'arbres sénescents (PAF-5) porte sur des secteurs à enjeux écologiques forts dans l'objectif de préservation des espèces. Ainsi, toutes les parcelles de la ZPS ne seront pas forcément éligibles à l'aide financière prévue. L'estimation réalisée, de 35 à 70 hectares, est cependant reconnue trop prudent et devra être relevée, compte tenu de l'engouement des acteurs concernés pour cette mesure.
- L'action sur la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (PAF-4) concernera à priori peu de personnes sur le périmètre de la ZPS. Il est proposé, comme prévu au départ dans le groupe de travail, de conserver cette action, qui est à un niveau de priorité 3 afin de laisser la possibilité, même à un ou deux agriculteurs de souscrire une aide financière sur cette thématique.

CONCLUSION

Les représentants de la CCPR remercient les services de l'État, les bureaux d'étude ainsi que l'ensemble des personnes présentes et donnent rendez-vous aux membres du COPIL le 19 juin prochain. Chacun est invité entre temps à formuler par écrit ses observations et à les adresser à BRLi.

La réunion s'est achevée à 21h.

Elaboration du Docob « Baronnies - Gorges de l'Eygues »

Compte-rendu du comité de pilotage N° 6 - Nyons - 19 juin 2014

Présents	Structure
Michel Tache	Président SIDREI
Philippe Cahn	Co-président du COPIL – Maire de Châteauneuf de Bordette
Laurent Haro	CCPR, VP
Vincent Perlberg	CCPR, directeur
Françoise Barrouillet	DDT 26
André Ode	ACCA de Curnier
Roger Jeannin	Association Vautour en Baronnies
Christian Tessier	Association Vautour en Baronnies
Daniel Eysseric	Fédération des Chasseurs
Denis Roux	FDC Drôme
Nathalie Gravier	Chambre d'Agriculture 26
Sandrine Souvignet	ONF – Agent patrimonial
Frédéric Hassoux	Mairie de Valouse
Boris Le Dreau	Stagiaire CCPR randonnée pédestre
Bernard Bailly (pouvoir J-L Aumage)	Maire de Rémuzat
Michel Guillion (pouvoir O. Salin)	Mairie Rémuzat
Stéphane Deconinck	Mairie Montaulieu
Brigitte Duc	Maire Lempis
Sylvette Morenas	Syndicat Ovin de l'Eygues et de l'Oule
Thomas Romagny	ADEM 26
Hervé Roux	FDSEA
Pierre Morin	ACCA Pelonne
Marie-Claire Cartagena	Conseillère générale - Buis les Baronnies
Charlotte Ronan	BRLi
Sébastien Louvet	BRLi

OBJECTIF ET INTRODUCTION

L'objectif de la réunion était de valider le Docob Natura 2000, suite aux reprises des remarques des membres du COPIL émises jusqu'au 5 juin 2014.

La réunion a débuté à 18h40 par un mot d'accueil de M. Haro et de M. Cahn, coprésidents du COPIL Natura 2000.

PRESENTATION DE LA PRISE EN COMPTE DES REMARQUES

A l'issue de la dernière réunion du COPIL le 22 mai 2014, il avait été décidé que les membres du COPIL pouvaient adresser leurs remarques sur le programme de mesures du tome 2 du Docob jusqu'au 5 juin afin que BRL puisse les prendre en compte et les présenter en réunion le 19 juin.

Les observations parvenues au bureau d'étude ont été compilées dans un tableau de 26 pages qui explicite leur prise en compte dans le document final pour assurer la transparence de la démarche. Toutes les remarques ont été traitées avec la même attention. BRL a proposé une manière de prendre en compte chacune des remarques, qui a été validée par la CCPR. Il est à noter que certaines remarques dépassaient le champ d'actions du Docob et n'ont donc pas donné lieu à des modifications du document.

Le tableau de prise en compte des remarques sera annexé au Docob.

BRL rappelle que les observations des membres du COPIL font partie intégrante de la démarche et permettent d'améliorer le document, comme toutes les phases de réunion et de concertation menées dans le cadre de l'élaboration du Docob.

Des exemples ont été donnés pour montrer de quelle manière les remarques ont été prises en compte :

- Ajout de partenaires dans certaines fiches actions ;
- Diminution du nombre de jours d'animation ;
- Il est rappelé que la distinction entre les différentes zones de quiétude du site se fait sur la base du niveau d'enjeu écologique. La quiétude est une thématique développée dans les fiches relatives à la sensibilisation. L'objectif dans les Baronnies est d'informer et de responsabiliser les acteurs pour inciter au respect du patrimoine naturel, mais la définition de zones de quiétude n'apporte aucune interdiction ou obligation.
- Pour l'installation de jeunes éleveurs, une précision a été apportée pour évoquer la prudence et la prise en compte des risques associés. L'objectif est de participer à la recherche de nouveaux éleveurs ou agriculteurs.
- Il est rappelé que les diagnostics pastoraux ne sont pas obligatoires avant la mise en place de contrats MAEC. Toutefois cette démarche peut être très utile pour préparer au mieux le montage du dossier et le ciblage des contrats. Inversement, s'engager dans un diagnostic pastoral n'entraîne bien sûr pas d'obligation de passer ensuite des contrats.
- Plusieurs personnes ont relevé un chiffrage prévisionnel qui paraissait élevé pour les suivis scientifiques. L'estimation indiquée dans le Docob est une fourchette haute, établie sur la base de journées de travail d'un bureau d'étude. D'autres outils existent et des partenariats peuvent être établis pour réaliser ces suivis de manière moins onéreuse (suivis participatifs, bénévolat, etc.). Il a été rappelé cependant que la connaissance et le suivi sont un pilier important pour assurer une bonne gestion d'un site naturel.
Par ailleurs, des chiffres ont été communiqués pour information au COPIL quant aux montants des contrats Natura 2000 agricoles engagés dans la ZPS des Causses dans les Cévennes : plus de 2 millions d'euros ont été attribués en 3 ans aux agriculteurs présents sur le site, du fait de la forte mobilisation locale.
Le Docob annonce uniquement des estimations. La souscription de contrats Natura 2000 étant une démarche volontaire et la PAC étant en évolution, il n'est pas opportun de prévoir exactement combien de contrats Natura 2000 seront passés et sur quelles surfaces.
- Le débardage à cheval est maintenu comme une possibilité pour pouvoir être explorée le cas échéant, sans bien sûr représenter une obligation ou une contrainte pour les exploitations locales à venir.

Monsieur Haro a présenté ensuite la position de la Communauté de Communes du Pays de Rémuzat vis-à-vis de la fiche action de révision/réajustement du périmètre de la ZPS, qui a reçu plusieurs observations. Un argumentaire a été distribué à la salle et lu par le Directeur de la CCPR.

La DDT a souhaité préciser certains points :

- La modification du périmètre est réalisée en consultant uniquement les collectivités concernées. Une commune peut donc en faire la demande, même s'il n'existe pas de fiche action dédiée dans le Docob. Des modifications pourront être effectuées au cours des 6 années de gestion du site.
- Les évaluations d'incidences ne sont pas du tout systématiques pour tous les projets.
- Il n'existe pas de cas dans la Drôme où sur un site Natura 2000 actif, des outils réglementaires ont été ajoutés.
- Les listes Natura 2000 évoquées dans l'argumentaire de la CCPR sont en consultation auprès du public en ligne sur le site de la Préfecture. Des remarques peuvent donc être adressées aux services de l'Etat.

Vautours en Baronnies a repris une partie de son courrier envoyé à la CCPR, aux coprésidents et aux bureaux d'étude, pour préciser les enjeux du réajustement du périmètre sur le plan scientifique, vis-à-vis du Vautour moine, qui ne suit pas du tout la dynamique du Vautour fauve et dont la reproduction est encore laborieuse.

M. Jeannin et M. Cahn ont estimé que Natura 2000 représentait une opportunité pour le territoire, car c'est une démarche contractuelle non contraignante, au contraire d'autres outils réglementaires qui pourraient être mis en place, sans concertation, pour protéger le Vautour moine puisque c'est une espèce à très fort enjeu de conservation (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope par exemple).

RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du COPIL ont validé la prise en compte des observations présentés par BRLi et la demande de la CCPR de retirer la fiche action dédiée à la révision du périmètre de la ZPS, dans la version finale du Tome 2.

Le Copil a validé le Docob dans son intégralité (1 personne présente s'est positionnée contre et 6 se sont abstenus).

CONCLUSION

Les représentants de la CCPR remercient les services de l'État, les bureaux d'étude ainsi que l'ensemble des membres du COPIL qui ont suivi le processus d'élaboration du Docob et se sont engagés dans son élaboration. Les coprésidents rappellent la prochaine étape du processus, à savoir la mise en place d'une animation adéquate du site.

La réunion s'est achevée à 20h20.

Elaboration du Docob « Baronnies - Gorges de l'Eygues »

Prise en compte des observations écrites sur le programme de mesure du Tome 2 du Docob

CADRE DES OBSERVATIONS

Suite au faible temps de lecture du programme de mesure du Tome 2 du Docob généré par les délais associés aux élections municipales puis communautaires, le Copil du 22 mai a pris la décision de prolonger la période de remises d'observation au maître d'ouvrage et au groupement en charge de l'élaboration du Docob jusqu'au 5 juin, afin qu'elles puissent être intégrées avant le Copil du 19 juin.

Une partie de ces observations est arrivée entre le 6 et le 10 juin mais elles ont pu être prises en compte.

NB. : Quelques observations formulées dépassent le cadre du Docob, s'adressant notamment au Ministère de l'Environnement, au sujet de Natura 2000 en général ou d'autres politiques environnementales et agricoles. Elles ont été entendues et servent à la prise en compte général des positions des acteurs du territoire mais ne peuvent donner lieu ici à des modifications du Docob.

LISTE DES AUTEURS DE LISTES D'OBSERVATIONS SUR LE PROGRAMME DE MESURES DU TOME 2 DU DOCOB

Structure – Auteur	Date de réception
ADEM – Thomas Romagny	02/06/2014
Sylvette Morenas	04/06/2014
Vautour en Baronnies – Christian Tessier	04/06/2014
CRPF – Jessica Perraud	05/06/2014
Mairie de Rémuzat – Bernard Bailly	06/06/2014
Jean-Pierre Guillaume	06/06/2014
SMBP – Aurélie Carod	06/06/2014
DDT – Françoise Barrouillet	10/06/2014
Fédération des chasseurs de la Drôme – Denis Rix	10/06/2014

DETAIL SUR LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS REÇUES (JUSQU'AU 10/06/2014 INCLUS)

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte				
Parties du document avant le programme de mesures						
	Suivi des versions du document					
		Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
		31/05/2013	a	Tome 2 – Partie Stratégie de gestion	Sébastien Louvet Charlotte Ronan M-C. Bouslimani	Jean-Paul Hétier
		24/07/2013	b	Tome 2 – Partie Stratégie de gestion	Sébastien Louvet Charlotte Ronan M-C. Bouslimani	Jean-Paul Hétier
		20/02/2014	c	Tome 2 – Complet provisoire	Sébastien Louvet Charlotte Ronan M-C. Bouslimani	Jean-Paul Hétier
		10/04/2014	d	Tome 2 – Complet provisoire revu suite à demandes de modification CCPR du 08/04/2014	Sébastien Louvet Charlotte Ronan M-C. Bouslimani	Jean-Paul Hétier
		30/04/2014	e	Tome 2 – Complet provisoire revu suite à demandes de modification CCPR du 30/04/2014	Sébastien Louvet Charlotte Ronan M-C. Bouslimani	Jean-Paul Hétier
		<u>19/06/2014</u>	<u>f</u>	<u>Version finale après observations du Copil reçues jusqu'au 10 juin 2014</u>	<u>Sébastien Louvet</u> <u>Charlotte Ronan</u> <u>M-C. Bouslimani</u>	<u>Jean-Paul Hétier</u>
/	Dispositif PDRH / MAEt remplacé par PDR-RA / PAEC / MAEC	Nombreuses modifications du document et de l'Annexe 1 pour remplacer PDRH par PDR-RA et pour adapter les textes sur le sujet au fait que l'on se trouve dans une période charnière entre les dispositifs.				
6	Les contrats forestiers pourront être faits sur des parcelles forestières. Ces parcelles doivent être en bois sur le terrain et/ou déclarer au cadastre comme BT, BR, BF.... ?	La réponse précise figure dans l'annexe 1 modifiée : « Ces contrats financent des investissements non productifs en forêts et espaces boisés, au sens de l'article 20 du règlement du parlement et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le FEADER de décembre 2013 et abrogeant le règlement CE n°1698/2005 du Conseil (mesure 7 du PDR- RA) » Les « forêts » et « espaces boisés » y sont ensuite définis.				

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
9	Dernier §: "ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné".	Modification effectuée : impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les communautaire pour lesquels le site a été désigné.
11	Il serait justifié de traiter du cas de la Perdrix rouge (Alectoris rufa) dans les espèces à fort enjeu voire modéré de conservation. Il peut être envisagé un programme de réintroduction ou de soutien et de suivi des populations naturelles existantes. Une fiche action serait pertinente. Les aménagements faunistiques de l'action GPE-4 et GPE-5 sont à adapter à cette situation.	La Perdrix rouge (Alectoris rufa) ne fait pas partie de l'Annexe I de la Directive Oiseau et n'a donc pas à être classé parmi les espèces à enjeux. Aucune fiche action ne doit donc être établie pour elle. Des actions pourraient être envisagées uniquement si elle constituait une proie principale d'une espèce à enjeu très fort ou fort, comme c'est le cas pour l'Aigle de Bonelli, qui est la seule espèce connue pour se nourrir fortement de perdrix. L'Aigle royal d'après une étude menée dans le Massif Central par la LPO, se nourrit à 45% d'herbivores moyens (lièvres, lapins) et seulement à 7% des oiseaux moyens (faisans, perdrix). On note aussi 11% de charognes et 25% de petits carnivores. Ainsi, on ne peut justifier de réintroduire la perdrix pour cette espèce. Quant au Faucon pèlerin, ses proies sont tellement diversifiées qu'on ne peut pas dire non plus que la Perdrix soit vraiment importante pour lui. Cependant, la fiche GPE-4 est en elle-même favorable à la Perdrix rouge (mais sans distinction génétique).
13	Objectif de développement n°5 : « [...] maintenir une bonne biodiversité dans les parcelles exploitées » Qu'entendez-vous par parcelles exploitées ? Dans une forêt gérée durablement ou exploitée ponctuellement ? Souhaitez-vous limiter la fermeture des forêts exploitées ?	Nous entendons toutes les parcelles qui font l'objet d'une exploitation forestière quelle qu'elle soit, dans lesquelles l'objectif est donc de maintenir une bonne biodiversité. Rien de plus dans cet objectif.
13	Objectif de développement n°5 : Pas protéger mais inciter à respecter la libre évolution	S'agissant de l'objectif, la formulation est correcte : l'objectif visé est bien la protection. L'incitation par la sensibilisation est en revanche la stratégie d'action retenue (cf. titre de l'action « sensibiliser à la prise en compte des secteurs de nidification... »).

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
14	<p>Objectif de développement n°6 :</p> <p>« Assurer le bon fonctionnement et la richesse des écosystèmes associés à l'agriculture »</p> <p>Pourquoi ne pas adapter cet objectif à la forêt ? N'est-il pas important d'assurer le bon fonctionnement et la richesse des écosystèmes associés au milieu forestier ?</p>	<p>C'est là l'objectif n°5 : « Assurer le maintien d'îlots forestiers en libre évolution, notamment dans les secteurs favorables à la nidification du Vautour moine et maintenir une bonne biodiversité dans les parcelles exploitées. »</p>
14	<p>L'exemple donné pour la hiérarchisation des objectifs est inappropriée.</p>	<p>La phrase a été supprimée.</p> <p>« °Baronnies – Gorges de l'Eygues°. Par exemple, au vue de l'importance des p-vautours sur la ZPS, le soutien de leur état de conservation est une priorité plus que le soutien aux bonnes pratiques agricoles puisque sur le site, le diagnostic elles-ci sont peu menacées et déjà favorables à la biodiversité. ¶</p>
14	<p>Pourquoi dans le tableau 1, l'objectif 6 a une taille d'écriture plus grande que les autres objectifs ? Le trouvez-vous plus important ?</p>	<p>La taille de la police est ici une coquille de mise en forme, que nous avons donc corrigée. Les objectifs font l'objet d'une priorisation claire. Il n'y a pas de priorisation parallèle.</p>
25	<p>Tableau n°6 : OG6 : éviter le dérangement autour des nids</p> <p>Il serait bien de préciser : uniquement lorsque ceux-ci sont occupés.</p>	<p>La formulation exacte convient : « Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction ». Il va de soi qu'il ne s'agit ici que de sites de nidification actifs ; mieux vaut ne pas alourdir la formulation qui doit rester synthétique, s'agissant d'un objectif.</p>
26	<p>Il manque une correspondance entre les n° d'objectifs de la page 25 et les n° des fiches</p>	<p>La correspondance est déjà présentée dans le tableau 9 « Synthèse des actions du Docob ». Toutefois, nous jugeons effectivement utile de l'ajouter lors de la présentation des mesures p26, afin de voir immédiatement à quels objectifs elles se rapportent.</p>
Fiches gestion & protection des espèces		

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
28-82	Il serait intéressant de voir dès le début de la fiche action, si cette dernière est une mesures contractualisable ou non et le rajouter également à l'intérieur des fiches si présence de sous-actions spécifiques.	Cela n'a pas été souhaité. L'animateur devra établir la liste des mesures contractualisables au début de sa mission en s'appuyant sur la nouvelle PAC et en lien avec la DDT.
28-82	Pourquoi les mesures types MAE/forêt: ne font-elles pas l'objet d'une présentation type : d'engagements contractualisables (HERB-05, SOCLEH01, etc.), cahier des charges détaillé, et montant des aides associés (ex: HERBE-09: 53€/ha/an)? Est ce parce que cela n'était pas demandé dans le cahier des charges et/ou vous n'avez pas les éléments car en attente du nouveau programme PDRH?	C'est la seconde raison : sur instruction de la DDT.
28-82	Les cartes localisant les mesures sont trop petites et donc difficiles à lire. Est-il possible de les basculer en A4 voire en A3?	Oui, nous les mettons en A4 paysage & pleine page.
32	Ajouter l'accord du propriétaire pour réaliser les suivis	Fait : La fréquence des suivis s'ajuste en fonction de la priorité d'enjeu des espèces. Les espèces prioritaires bénéficieront d'un suivi annuel et les autres espèces d'un suivi moins fréquent. ¶ Rappel: les suivis doivent être réalisés après information et accord des propriétaires.
32	Action 1: équipement de pièges photo sur toutes les placettes d'équarrissage? cela n'est pas trop ambitieux?	C'est l'objectif fixé en groupe de travail. Il n'y a pas non plus beaucoup de placettes prévues. L'animateur pourra toujours réduire l'objectif à la baisse s'il le juge nécessaire selon la faisabilité constatée.

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
34	Action 6 : Temps d'animation uniquement ? Est-ce bien de la FDC26 dont il s'agit ?	Ce qui est dit ici est qu'il n'y a pas à prévoir de budget de prestation de service extérieur. Le temps d'animation visé concerne l'animateur du Docob, correspondant à sa participation aux inventaires organisés par la FDC26.
34	Action 7 : attention 2nde phrase du 1er§ à reformuler.	Modification faite : <u>ACTION 7 : MISE EN PLACE D'UN SUIVI PARTICIPATIF</u> Les finalités de cette action sont plurielles. Il s'agit. C'est d'abord de répondre favorablement à une demande de certaines personnes, notamment chez les parapentistes et les guides, mais plus largement, chez des ornithologues amateurs actuels ou futurs. Certains sont, parfois déjà membres de la LPO ou d'autres associations, et motivés par la richesse de leur territoire. C'est-il s'agit ensuite, à travers de groupe de disposer d'un réseau de sensibilisateurs informels et diffus.
35	Action 7 : manque les chasseurs.	Oui, les chasseurs sont ajoutés : Cela peut s'envisager par la mise en place d'un réseau restreint d'observateurs de terrain (ornithologues amateurs locaux, guides de hautes montagnes et accompagnateurs, parapentistes assidus, forestiers, chasseurs, agriculteurs ou éleveurs évoluant dans certains sites privilégiés, etc.) ayant suivi une formation avec des ornithologues (Vautours en Baronnies par exemple).
34-35	Action 7 : un contrat N2000 ou MAEC pourrait prendre en charge de telles actions?	Pas à notre connaissance
37	Localisation : « secteur d'implantation à préciser » par l'animateur ?	L'animateur n'a pas pouvoir de décider cela seul. C'est surtout un travail entre lui et les éleveurs, en lien avec les autres acteurs concernés (cf. ligne « partenaires »).
37-38	Prévoir la négociation avec la DDPP (et le titulaire de l'équarrissage) et une réflexion sur la répartition des placettes à l'échelle du site : combien de placettes ? quelle charge sur chacune ? Vaut-il mieux 3 grosses placettes ou 10 petites ? Etc ...	Ces questions ont été débattues en groupe de travail puis avec le titulaire de l'équarrissage et la fiche en reprend les résultats. La DDPP est ajoutée dans les partenaires :

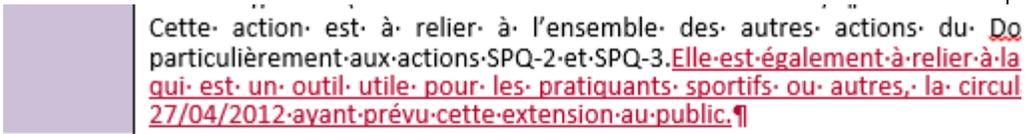
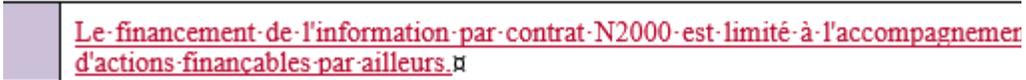
Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
		<p>Partenaires et mise en œuvre</p> <p>Animateur Natura 2000, Communes et communautés de communes-éleveurs, groupements pastoraux, propriétaires fonciers, usufruitiers Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Drôme, Vautours-en-Baronnies départementale de la protection des populations (DDPP), LPO Drôme SMBP (pôle agriculture), DREAL, DDT et autres partenaires si nécessaires</p>
40	Financement": attention il est délicat de présenter le coût global (entre 8000€ et 14000€) car cela implique des lignes de crédits différents (investissement / fonctionnement), de plus certains concernent des coûts récurrents (X € par an).	<p>C'est vrai. Le total est supprimé :</p> <p>----- appareil (achat)¶ ----- TOTAL de 8000 à 14000 € -----</p>
41	Indication des expériences locales sur ce type d'aménagement et demande de supprimer la proposition de demande d'appui à la DFC34	<p>L'expérience de la FDC Languedoc Roussillon a été mise en avant par les acteurs de la chasse lors du groupe de travail. Elle a été de ce fait proposée en appui technique. Néanmoins, compte tenu des informations apportées désormais et des demandes, nous intégrons ces éléments et supprimons toute référence à la DFC34.</p> <p>¶ NB. La réalisation de ce diagnostic fera appel à divers acteurs, en s'appuyant sur les expériences réussies de certaines ACCA qui ont déjà mis en place la réimplantation de lapins avec l'aide de la FDC26 et pratique depuis longtemps la création et l'entretien de parcelles pour la faune sauvage (cf. ACCA de Bémuzat et expérience de la Fédération sur le site Natura 2000 des Sables de l'herbasse dans le nord-Drôme). La Fédération de Chasse du Languedoc-Roussillon a une forte expérience dans le domaine de l'implication du monde cynégétique sur les sites Natura 2000. Elle a travaillé sur ce thème ces dernières années et une contribution de sa part pourra être recherchée notamment pour la méthode de définition des zones prioritaires d'implantation des aménagements cynégétiques.¶</p> <p>Et dans les partenaires :</p> <p>propriétaires fonciers, SMBBP, Vautours-en-Baronnies et autres partenaires nécessaires¶ Fédération de Chasse du Languedoc-Roussillon en appui technique¶</p>

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte		
		<p>Et enfin dans les financements :</p> <table border="1"> <tr> <td>Autres-x</td> <td>Prévoir temps d'expertise externe par la Fédération de Chasse de Languedoc-Roussillon (de l'ordre de 3000-€)</td> </tr> </table>	Autres- x	Prévoir temps d'expertise externe par la Fédération de Chasse de Languedoc-Roussillon (de l'ordre de 3000-€)
Autres- x	Prévoir temps d'expertise externe par la Fédération de Chasse de Languedoc-Roussillon (de l'ordre de 3000-€)			
41	Demande de prévoir un financement important et de réaliser plus que 4 garennes tout en rappelant que la zone n'est pas partout très propice à ces aménagements	<p>Pour tenir compte de la remarque, vu que les coûts sont très variables, nous préférons ici rappeler que des investissements matériels devront être prévus mais sans les chiffrer plutôt que de mettre un chiffre trop faible. Celui-ci dépendra aussi beaucoup du site d'implantation et de la définition précise du projet par l'animateur et les chasseurs eux-mêmes.</p> <table border="1"> <tr> <td>Autres-x</td> <td>Investissements matériels à prévoir. Prévoir temps d'expertise externe par la Fédération de Chasse de Languedoc-Roussillon (de l'ordre de 3000-€)</td> </tr> </table> <p>L'ensemble des acteurs du groupe de travail ont considéré que cet objectif était déjà ambitieux, considérant comme ici dans la remarque que la zone ne propose pas beaucoup de sites favorables et que ces aménagements demandent une forte motivation et l'engagement des chasseurs, plutôt dirigés sur le gros gibier.</p>	Autres- x	Investissements matériels à prévoir. Prévoir temps d'expertise externe par la Fédération de Chasse de Languedoc-Roussillon (de l'ordre de 3000-€)
Autres- x	Investissements matériels à prévoir. Prévoir temps d'expertise externe par la Fédération de Chasse de Languedoc-Roussillon (de l'ordre de 3000-€)			
45	Attention pb d'écriture dans § a	<p>Exact :</p> <p>a--Récupération des cartographies des lignes électriques aériennes présentes sur la ZPS auprès d'ERDF ; et et synthèse bibliographique sur les impacts des lignes électriques sur les oiseaux et leur traitements dans d'et synthèse bibliographique sur les impacts des lignes électriques sur les oiseaux et leur traitements dans d'autres sites Natura 2000 et réserves naturelles ou parcs nationaux, ainsi qu'au niveau</p>		
47	Pourquoi ne pas avoir mentionné les différentes démarches engagées auprès de l'aviation (militaire et civiles - courriers notamment) par le SMBP/VEB? une	Oui ces démarches ont eu lieu et se poursuivent, donc ajout effectué :		

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte	
	carte de sensibilité avait été déjà établie à cette occasion. à lire cette fiche, on dirait que rien n'a été fait, ni aucun contact pris.	Description de l'action	En bonne cohérence avec les actions déjà engagées par le SMBP et Baronnie. a- Etablissement d'une carte des secteurs à enjeux particuliers vis-à-vis de collision et de dérangement de l'avifaune. Il s'agit d'identifier et
49	Révision du périmètre : décision de la CCPR de supprimer la fiche action	Fiche-action supprimée	
Fiches sensibilisation, prévention, quiétude			
52-59	Les temps d'animation paraissent surdimensionnés	Nous proposons pour les trois fiches SPQ des temps d'animation réduits. SPQ-1 :	

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte																																																
		<p>Document d'objectifs Natura 2000 FR8212019 « Baronnies – Gorges de l'Eygues »</p> <p>2 - Volet opérationnel : objectifs et mesures de gestion</p> <p>mesures de gestion préconisées</p> <table border="1" data-bbox="1081 363 2051 611"> <thead> <tr> <th>Année-1</th> <th>Année-2</th> <th>Année-3</th> <th>Année-4</th> <th>Année-5</th> <th>Année-6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Formation-acteurs-relais--6-4-j.</td> <td colspan="4">Information-acteurs-relais--3j./an</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Définition, réalisation et utilisation progressive des supports de sensibilisation</td> </tr> <tr> <td>40-20-j.</td> <td>20-10-j.</td> <td>20-10-j.</td> <td>20-10-j.</td> <td>20-10-j.</td> <td>105-j.</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Journées découvertes des scolaires/élèves--6-1/2-journées--3-j./an</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="5">Projets-pédagogiques--2-x-(6j-animation+4j-préparation)--20-j./a</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="1153 1050 2051 1137"> <thead> <tr> <th colspan="6">Total/-an° →</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49-27-j.</td> <td>46-36-j.</td> <td>46-36-j.</td> <td>46-36-j.</td> <td>46-36-j.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>SPQ-2 :</p>	Année-1	Année-2	Année-3	Année-4	Année-5	Année-6	Formation-acteurs-relais--6-4-j.		Information-acteurs-relais--3j./an				Définition, réalisation et utilisation progressive des supports de sensibilisation						40-20-j.	20-10-j.	20-10-j.	20-10-j.	20-10-j.	105-j.	Journées découvertes des scolaires/élèves--6-1/2-journées--3-j./an							Projets-pédagogiques--2-x-(6j-animation+4j-préparation)--20-j./a					Total/-an° →						49-27-j.	46-36-j.	46-36-j.	46-36-j.	46-36-j.	
Année-1	Année-2	Année-3	Année-4	Année-5	Année-6																																													
Formation-acteurs-relais--6-4-j.		Information-acteurs-relais--3j./an																																																
Définition, réalisation et utilisation progressive des supports de sensibilisation																																																		
40-20-j.	20-10-j.	20-10-j.	20-10-j.	20-10-j.	105-j.																																													
Journées découvertes des scolaires/élèves--6-1/2-journées--3-j./an																																																		
	Projets-pédagogiques--2-x-(6j-animation+4j-préparation)--20-j./a																																																	
Total/-an° →																																																		
49-27-j.	46-36-j.	46-36-j.	46-36-j.	46-36-j.																																														

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte																																																																								
		<p>Années, 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année-1</th> <th>Année-2</th> <th>Année-3</th> <th>Année-4</th> <th>Année-5</th> <th>Année-6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Identification des sites et des interventions</td> </tr> <tr> <td>6-j.</td> <td>2-j.</td> <td>2-j.</td> <td>2-j.</td> <td>2-j.</td> <td>2-j.</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Réalisation des aménagements ou ré-aménagements de sites</td> </tr> <tr> <td>10-5-j.</td> <td>20-10-j.</td> <td>30-15-j.</td> <td>30-15-j.</td> <td>10-5-j.</td> <td>4-2-j.</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Total/an° →</td> </tr> <tr> <td>16-11-j.</td> <td>22-12-j.</td> <td>32-17-j.</td> <td>32-17-j.</td> <td>12-7-j.</td> <td>6-4-j.</td> </tr> </tbody> </table> <p>SPQ-3 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année-1</th> <th>Année-2</th> <th>Année-3</th> <th>Année-4</th> <th>Année-5</th> <th>Année-6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Identification des éventuelles perturbations --- Forfait de 10/5j./an</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Actions de sensibilisation --- Forfait de 10/5j./an</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Total/an°</td> </tr> <tr> <td>20-10-j.</td> <td>20-10-j.</td> <td>20-10-j.</td> <td>20-10-j.</td> <td>20-10-j.</td> <td>20-10-j.</td> </tr> </tbody> </table>	Année-1	Année-2	Année-3	Année-4	Année-5	Année-6	Identification des sites et des interventions						6-j.	2-j.	2-j.	2-j.	2-j.	2-j.	Réalisation des aménagements ou ré-aménagements de sites						10-5-j.	20-10-j.	30-15-j.	30-15-j.	10-5-j.	4-2-j.	Total/an° →						16-11-j.	22-12-j.	32-17-j.	32-17-j.	12-7-j.	6-4-j.	Année-1	Année-2	Année-3	Année-4	Année-5	Année-6	Identification des éventuelles perturbations --- Forfait de 10/5j./an						Actions de sensibilisation --- Forfait de 10/5j./an						Total/an°						20-10-j.	20-10-j.	20-10-j.	20-10-j.	20-10-j.	20-10-j.
Année-1	Année-2	Année-3	Année-4	Année-5	Année-6																																																																					
Identification des sites et des interventions																																																																										
6-j.	2-j.	2-j.	2-j.	2-j.	2-j.																																																																					
Réalisation des aménagements ou ré-aménagements de sites																																																																										
10-5-j.	20-10-j.	30-15-j.	30-15-j.	10-5-j.	4-2-j.																																																																					
Total/an° →																																																																										
16-11-j.	22-12-j.	32-17-j.	32-17-j.	12-7-j.	6-4-j.																																																																					
Année-1	Année-2	Année-3	Année-4	Année-5	Année-6																																																																					
Identification des éventuelles perturbations --- Forfait de 10/5j./an																																																																										
Actions de sensibilisation --- Forfait de 10/5j./an																																																																										
Total/an°																																																																										
20-10-j.	20-10-j.	20-10-j.	20-10-j.	20-10-j.	20-10-j.																																																																					
52	<p>« ...avec éventuellement l'appui d'experts en sensibilisation et pédagogie (CPIE, SMBP, LPO...). »</p> <p>Rajouter fédération des chasseurs et les techniciens des chambres d'agriculture.</p>	<p>Fait :</p> <p>éventuellement l'appui d'experts en sensibilisation et pédagogie (CPIE, SMBP, LPO, Fédération des chasseurs, techniciens des chambres d'agriculture...). Surtout, ils doivent être véhiculés par ces acteurs-relais eux-mêmes ou avec leur concours, en utilisant les médias et outils habituels des différentes activités.</p>																																																																								
52	<p>Pourquoi le pastoralisme n'est-il pas considéré comme un facteur de dérangement alors qu'une exploitation forestière si. En effet, lorsqu'une parcelle forestière est exploitée dans la région, l'intervention suivante se fait en moyenne 10 ans plus tard. Le dérangement est donc limité. A l'inverse le pastoralisme a lieu tous les ans et</p>	<p>Le passage de moutons, même à proximité de nids de vautours, n'est en effet pas considéré comme un dérangement. Il s'agit d'animaux inoffensifs, comme le sont des chevreuils ou des lapins. En revanche, des travaux forestiers mécanisés génèrent des bruits forts, des chutes de branches et d'arbres, et un dérangement soudain qui peut faire échouer une reproduction (abandon du nid par le couple reproducteur, chute d'un oisillon au sol...).</p>																																																																								

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
	l'agriculteur intervient plusieurs fois pendant la période du pâturage.	
53	Ajouter que la charte est un outil utile pour les pratiquants sportifs ou autres (photo..), la circulaire du 27/04/2012 ayant prévu cette extension au public (= non propriétaires ou non gestionnaires) et que le financement de l'information par contrat N2000 est limité à l'accompagnement d'actions finançables par ailleurs.	<p>Ajouts effectués :</p>  <p>Cette action est à relier à l'ensemble des autres actions du Do particulièrement aux actions SPQ-2 et SPQ-3. Elle est également à relier à la <u>qui est un outil utile pour les pratiquants sportifs ou autres, la circul 27/04/2012 ayant prévu cette extension au public.</u></p>  <p><u>Le financement de l'information par contrat N2000 est limité à l'accompagnement d'actions finançables par ailleurs.</u></p>
55	Vous mentionnez différents niveaux de zones de quiétude (ZPS, élevée et très élevée) mais apparemment il n'y a pas de différences d'approches sur site. Cela relève-t-il du travail de l'animateur de le spécifier ?	Comme indiqué en localisation : « Ensemble de la ZPS, en priorisant les zones de quiétude de priorité très élevées puis élevées (cf. carte ci-dessous) ». C'est donc une gradation du niveau d'attention qui est proposée. A charge effectivement pour l'animateur de faire vivre ces notions, dans le cadre de la sensibilisation. C'est en effet bien dans ce cadre de la sensibilisation que la notion de quiétude est ici introduite ; cela signifie que l' « approche »

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
		consiste à informer les acteurs, pas à fixer des règles de conduites selon le niveau de priorité.
55	Les zones de quiétude de la ZPS ne prennent pas en compte la participation des chasseurs locaux dans l'évaluation de l'obligation de régulation des populations de sangliers opportunistes dans l'exploitation des zones « refuges » pouvant à terme causer des dégâts sur les cultures agricoles dont à ce jour les seuls chasseurs supportent le paiement des dégâts (Loi chasse du 26 juillet 2000). Il convient d'intégrer cette contrainte. Il est à cet égard exclu qu'on puisse interdire de chasser cette espèce dans les zones concernées.	La contrainte est effectivement intégrée puisque les zones de quiétude, comme tout le reste du Docob, n'entraînent pas d'interdiction. Le point que vous évoquez avait été traité de manière approfondie en groupe de travail et chacun avait pu convenir alors qu'il ne posait pas de problème sérieux, compte tenu du très faible recouvrement entre la période de chasse et la période de nidification du Vautour moine.
55	Quiétude : « confirmation que les activités agricoles ne sont pas concernées par les zones de quiétude »	<p>Nous comprenons que les représentants des agriculteurs au Copil souhaitent s'assurer que les zones de quiétude ne correspondent pas à des contraintes pour leur profession. Ils peuvent être rassurés : les zones de quiétude ne sont pas contraignantes, pas plus pour les agriculteurs que pour les autres acteurs. Ces zones constituent <u>une information</u>, adressée à tous dans le cadre de la fiche sensibilisation. La démarche de la sensibilisation est <u>d'informer largement puis de laisser chacun agir comme il l'entend</u>. Ceux qui sont désireux de ne pas perturber les couvées d'espèces rares qui sont présentes dans les Baronniees pourront alors estimer en utilisant leur bon sens s'ils sont susceptibles de causer un dérangement. S'ils le souhaitent, ils pourront aussi demander un avis à l'animateur du Docob.</p> <p>Dans certains cas particuliers, dont l'agriculture au sens large ne fait pas partie (survol aérien motorisé, manifestations sportives...), la carte pourra aussi servir à établir des accords volontaires au cas par cas pour préserver les espèces à enjeu.</p> <p>Pour rassurer les représentants des agriculteurs au Copil, à leur demande, le pastoralisme a été donné en exemple pour indiquer qu'il ne constitue pas un facteur de dérangement. Pour bien montrer que le pastoralisme n'est ici qu'un exemple, ce terme est ajouté :</p>

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
		NB. A noter par exemple que le pastoralisme n'est pas considéré comme un facteur de dérangement (en faisant toutefois attention aux chiens).
56	"réaliser les interventions": ajouter l'étroite collaboration entre animateur, associations naturalistes, ... les collectivités territoriales (CG, SMBP..) et les propriétaires des terrains concernés. dans "cohérence": citer la charte du Pnr BP et modifier "Schéma départemental des sports de nature de la Drôme"	Oui pour les ajouts et corrections demandées (sauf la charte du PNR qui n'est pas validée) : Réaliser les interventions. Ces interventions devront être réalisées et suivies en étroite collaboration entre l'animateur Natura 2000, les acteurs des activités concernées, les associations naturalistes locales, les collectivités locales et les propriétaires des terrains et les acteurs des activités concernées, idéalement dans le cadre de conventions de partenariat (cf. fiche action SAQ4).
58	Contexte": modifier "Buisicyclette Trans-Baronnies	Fait. régulièrement, le championnat de France de parapente qui a été organisée dans les Baronnies en 2013 ou encore la traditionnelle Buisicyclette Trans-Baronnies, sachant que d'autres évènements, parfois de moindre ampleur, sont encore organisés. Or.
59	Attention les études d'incidence ne sont pas "obligatoires" pour l'organisation de grandes manifestations cela est fonction de leurs caractéristiques (nbre de participants, coût total de la manifestation, etc). Je pense qu'il faudrait reformuler cette phrase pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension de certains acteurs locaux.	Nous ajoutons « parfois » pour éviter les incompréhensions. Notons que la phrase précédente précise bien « en cas de contrainte réglementaire ». particulier, ce travail permettra aux acteurs locaux de mieux préparer les études d'incidence Natura 2000 parfois obligatoires pour l'organisation de grandes manifestations.
59	Dans "sensibiliser et informer": on pourrait rajouter en plus des parapentistes locaux, les vététistes également (bcp d'efforts faits pour prendre en compte les enjeux ornitho de la zone)	Oui : Des expériences concluantes ont été menées en 2013 par différents groupes de sportifs, dont les parapentistes et les VTTistes locaux. Elles pourront servir d'exemple et d'inspiration pour l'organisation des évènements à venir.

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
Fiches pastoralisme, agriculture, forêt		
61	" renforcer animation pastorale...": mentionner que le SMBP est l'animateur du PPT.	Fait : <u>Natura 2000, l'ADEM, les éleveurs locaux, la chambre d'agriculture et le SMBP (animateur du PPT).</u>
61	Installation de jeunes éleveurs : fortes réserves et besoin de beaucoup de prudence, car : <ul style="list-style-type: none"> - Risque pour les éleveurs riverains - Difficulté à proposer un espace doté d'un potentiel pastoral suffisant et des installations (bâtiment technique, logement) nécessaires - Risque sanitaire si les terres sont imbriquées - Conditionnalité PAC fixant un taux minimum de productivité 	Ces remarques sont fondées. Nous considérons que les acteurs envisagés pour être parties prenantes de ces actions (ADEM, chambre d'agriculture et Point Information Installation Drôme, communes, etc.) sont particulièrement sensibilisés à ces difficultés, et donc en mesure d'en tenir compte. Pour aller dans le sens voulu de la prudence, de manière plus explicite, nous modifions le texte du Docob de la manière suivante : <u>Participer activement à la recherche et à l'information des jeunes éleveurs cherchant à s'installer.</u> Des échanges réguliers sont nécessaires pour travailler en commun avec la chambre d'agriculture et le Point Information Installation Drôme (voire en élargissant à la région RA) pour identifier les nouveaux éleveurs potentiels et les orienter vers les Baronnies. La présence de l'animateur <u>Natura 2000</u> à certaines réunions d'information à destination des jeunes agriculteurs pourrait également être envisagée pour communiquer sur la ZPS <u>et aussi pour s'assurer de la prise en compte de contraintes et risques pour le jeune souhaitant s'installer comme pour les éleveurs riverains.</u> Cette action <u>et la bonne prise en compte des difficultés de tels projets sont</u> primordiales pour pérenniser l'activité dans les Baronnies.
61	Ouvrir l'animation à des structures extérieures, l'animateur n'étant pas forcément le mieux disant sur le pastoralisme	Les partenaires présentés possèdent cette compétence. L'animateur pourra s'appuyer sur eux s'il ne les a pas lui-même.
64	Diagnostics pastoraux : <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement à la demande des éleveurs et pas des propriétaires) 	Ce n'est pas au Docob de statuer sur le point évoqué entre les éleveurs et les éventuels propriétaires. Cette question relève de leurs relations contractuelles bilatérales. Le Docob n'a pas vocation à aborder cette question. Les diagnostics sont proposés, les éleveurs/propriétaires s'arrangent pour voir s'ils veulent en bénéficier.

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité à restreindre aux éleveurs souhaitant contractualiser - Spécifier que le diagnostic pastoral est facultatif pour obtenir des aides 	<p>Le Docob ne peut priver des éleveurs de la possibilité de demander un diagnostic pastoral, même s'ils ne pensent pas contractualiser ensuite. Cela ne signifie pas qu'ils doivent demander un tel diagnostic ; chacun reste libre. Le Docob précise désormais que les diagnostics ont lieu chez les éleveurs qui en font la demande.</p> <p>Le diagnostic n'est pas obligatoire pour obtenir des aides. Cela est désormais mieux précisé dans le Docob :</p> <p>Description de l'action Réaliser à l'échelle de l'exploitation un diagnostic pastoral et environnemental préalable à la contractualisation. Il s'agit de réaliser des visites de terrain chez les éleveurs <u>qui en font la demande</u>, en partenariat avec les acteurs du pastoralisme et les associations naturalistes pour identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones pastorales actuelles (travail d'actualisation et de précision) - Les zones particulièrement intéressantes d'un point de vue écologique - Les mesures au titre de <u>Natura 2000</u> qui pourraient être souscrites dans chaque exploitation : gestion pastorale, entretien des parcours, techniques de fauche à privilégier, etc. <p>A l'échelle des exploitations, un diagnostic parcellaire devra <u>alors</u> être établi par une structure agréée afin de déterminer les parcelles ou parties de parcelle à engager. Il <u>devra-pourra</u> être suivi d'un programme de travaux pour chaque parcelle ou partie de parcelle engagée. <u>Cette démarche peut-être utile, sans être obligatoire pour préparer des contractualisations, auxquelles elle n'est pas nécessairement liée.</u></p>
P64	Ouverture des milieux : un arrêté a été pris après les groupes de travail stipule que tout brûlage et incinération de végétaux sont interdits, à partir de l'automne 2014 »	<p>Cela correspond effectivement à ce qui a été décidé en groupe de travail. Il s'agit donc d'une information nouvelle, qui mérite une incise dans le texte. Nous allons donc préciser « sous réserve de légalité ». Ainsi, si la légalité évolue pendant la période de mise en œuvre du Docob, la pratique redeviendra possible, conformément aux souhaits des acteurs en groupe de travail.</p> <p>-Des actions d'entretien de milieux ouverts par débroussaillage ou brûlage dirigé, dans certains cas particuliers : <i>maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux, débroussaillage, fauche d'entretien des milieux ouverts, entretien par brûlage dirigé dans certains cas particuliers</i> <u>et sous réserve de légalité</u>, etc.</p>

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte		
P64	Diag pastoral et environnemental: pourquoi ne mentionner uniquement les associations naturalistes et pas les autres acteurs en charge de l'environnement?	Fait : Réaliser à l'échelle de l'exploitation un diagnostic pastoral et environnemental préalable à la contractualisation. Il s'agit de réaliser des visites de terrain chez les éleveurs qui en font la demande , en partenariat avec les acteurs du pastoralisme et les associations naturalistes ou autres acteurs de l'environnement pour identifier : -> Les zones pastorales actuelles (travail d'actualisation et de précision)		
P4	Introduire la notion de PAEC dans laquelle ces 2 fiches s'intègrent et avec lequel elles devront être cohérentes	Fait : Un nombre de mesures du titre de Natura 2000 ou des mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) (mesures issues du PDRH 2014-2020), qui devront obligatoirement passer par le PAEC local et un opérateur territorial. Plusieurs pratiques pourront être envisagées pour des parcelles agricoles ou non : <table border="1" data-bbox="1052 790 2027 885"> <tr> <td>Contrats Natura 2000</td> <td>Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDRH PDR-RA 2014-2020 et du PAEC</td> </tr> </table>	Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDRH PDR-RA 2014-2020 et du PAEC
Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDRH PDR-RA 2014-2020 et du PAEC			
64	Avec un peu plus de recul, 3j par diag est trop peu surtout pour tout faire et sur des surfaces souvent très grandes	Nous portons la proposition à 5 jours : <table border="1" data-bbox="1052 965 1937 1085"> <tr> <td>Autres</td> <td>45-75 jours pour la réalisation des diagnostics (en considérant 3-5 jours par diagnostic et 15 diagnostics) 18 30 000 € au total (en considérant 400 €/j)</td> </tr> </table>	Autres	45-75 jours pour la réalisation des diagnostics (en considérant 3-5 jours par diagnostic et 15 diagnostics) 18 30 000 € au total (en considérant 400 €/j)
Autres	45-75 jours pour la réalisation des diagnostics (en considérant 3-5 jours par diagnostic et 15 diagnostics) 18 30 000 € au total (en considérant 400 €/j)			
64	Le montant alloué au pastoralisme est trop faible au regard notamment de celui alloué aux suivis scientifiques	18000 € n'est pas le montant alloué au pastoralisme. Ce chiffre, revu à 30 000 € du fait du passage de 3 à 5 jours prévisionnels correspond uniquement au montant prévu pour ces diagnostics par une structure compétente. S'y ajoutent tous les montants des contrats Natura 2000. Le montant total dépendra donc du choix des éleveurs et agriculteurs de passer des contrats. De l'autre côté, le montant indiqué pour les suivis scientifiques est une estimation si les suivis sont réalisés entièrement pas des bureaux d'étude, ce qui avait été préféré par les		

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte								
		<p>acteurs en groupe de travail. Cela ne signifie pas que ces montants seront effectivement mobilisés.</p> <p style="text-align: center;">FDRTT DDTVA 2014-2020</p> <p style="text-align: center;">Estimations (au tarif bureau d'études, pouvant être réduit avec des partenaires conventionnés et du bénévolat) : 1</p> <p style="text-align: center;">Action 1 : 129000 €</p>								
64	Bien mais à la sortie, quelles aides ?	<p>Financements envisagés :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de financement</th> <th>Descriptif et coûts des actions (si connu)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Budget d'animation</td> <td>16 jours d'animation</td> </tr> <tr> <td>Contrats Natura 2000</td> <td>Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR/PDR-RA 2014-2020</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>45-75 jours pour la réalisation des diagnostics (en considérant 3-5 jours par diagnostic et 15 diagnostics) : 1830000 € au total (en considérant 400 €/j)</td> </tr> </tbody> </table>	Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)	Budget d'animation	16 jours d'animation	Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR/PDR-RA 2014-2020	Autres	45-75 jours pour la réalisation des diagnostics (en considérant 3-5 jours par diagnostic et 15 diagnostics) : 1830000 € au total (en considérant 400 €/j)
Type de financement	Descriptif et coûts des actions (si connu)									
Budget d'animation	16 jours d'animation									
Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDR/PDR-RA 2014-2020									
Autres	45-75 jours pour la réalisation des diagnostics (en considérant 3-5 jours par diagnostic et 15 diagnostics) : 1830000 € au total (en considérant 400 €/j)									
67	Indiquer que les diagnostics ne sont pas obligatoires	<p>Fait :</p> <p>Réaliser un diagnostic préalable des surfaces mobilisables pour l'ouverture à la demande des éleveurs. Il s'agit alors de réaliser des visites de terrain pour identifier les zones à ouvrir et les hiérarchiser au regard des enjeux socio-économiques de l'activité pastorale en précisant les enjeux écologiques associés.</p> <p>Les secteurs prioritaires pour accéder aux financements sont, les milieux en cours de fermeture, les parcours actuels embroussaillés pour les redynamiser et les agrandir ou les milieux ouverts d'altitude à enjeu écologique fort (Montagne d'Angèle, Montagne de Poët, Plateau du Saint-Laurent), si les éleveurs le souhaitent et que jamais des projets peuvent y être conduits. Un suivi des espaces ouverts est également à mener.</p>								
69-70 et charte	L'engagement à maintenir le troupeau en parc en cas de traitement anti-parasitaire pose problème en période	Il faut ici rappeler d'abord le caractère extrêmement toxique et le large spectre de l'ivermectine, dont certaines formes sont désormais interdites. Compte tenu des								

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
	<p>estivale car entre le 15 juin et le 15 septembre figure dans la PAC l'obligation d'un pâturage quotidien. De plus, cela est souvent difficile ou impossible en pratique (pas de locaux ni d'accès pour apporter du foin à l'estive).</p>	<p>contraintes que vous évoquez, nous modifions dans la charte l'engagement n°6, pour aller dans le sens demandé avec plus de souplesse (« autant que possible »), tout en la rendant plus pédagogique (« en préférant si possible des traitements alternatifs avec l'aide du vétérinaire » + « afin de ne pas disperser dans la nature les résidus chimiques fortement toxiques »). L'idée ici est en effet d'inciter à rechercher avec le vétérinaire des traitements alternatifs (moxidectine, benzimidazolés), dont l'écotoxicité est moindre (source : Virlouvét G. 2005. Le Point Vétérinaire. 255. 42-45).</p> <p>→ 6. Je limite l'utilisation pour le bétail de vermifuge à base de molécules anti-parasitaires de la famille des ivermectines à élimination digestive, en préférant si possible des traitements alternatifs avec l'aide du vétérinaire, et le cas échéant, je garde autant que possible mes animaux enfermés pendant les jours qui suivent le traitement, afin de ne disperser dans la nature le minimum de résidus chimiques fortement toxiques. ¶</p> <p>De plus, sur cette fiche, nous ajustons la description de l'action pour qu'elle s'adapte mieux à la réalité des contraintes et des pratiques locales :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Participer à la promotion de remouvir la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et de traitements antiparasitaires sur la ZPS, après une analyse initiale pour affiner la situation actuelle et cibler les besoins en fonction des réalités locales. Il s'agit d'encourager la réduction des intrants chimiques agricoles.</p> </div>
69-70 et charte	<p>Dans toutes les filières les agriculteurs qui le souhaitent ont eu les infos pour convertir leur exploitation en bio et quelques-uns l'ont fait, ceux qui ne l'ont pas fait ne sont pas intéressés tout simplement.</p> <p>Un apport très raisonné en fertilisants permet d'escompter une récolte de foin, or les doses traditionnellement employées sur le secteur sont jugées "homéopathiques" par rapport à celles couramment employées sur les terrains productifs ; de plus leur augmentation n'aurait pas de sens ni d'intérêt puisque ces</p>	<p>Conversion en bio : effectivement. Cependant certains peuvent changer d'avis et de nouveaux exploitants peuvent s'installer. Il n'y a pas de mal à laisser la possibilité dans le Docob.</p> <p>Sur les intrants : Les commentaires sont bien compris et notés. En particulier, s'il s'agit de fumier composté, cela permet de répondre sans difficulté à la recommandation (« j'utilise le minimum de produits de synthèse ») et aussi, pour beaucoup, à l'engagement (« Je les proscriis totalement au moins sur mes prairies et pelouses »).</p> <p>La charte répond donc bien au contexte local, avec la possibilité a priori pour la totalité des exploitants à s'engager sur la recommandation (valant reconnaissance de leur pratique) et sur une grande partie d'entre eux à aller jusqu'à l'engagement à la parcelle. Il n'y a donc</p>

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
	terres-là, pauvres, ne "répondraient " pas à des apports supérieurs. Ces apports sont cependant primordiaux pour l'entretien régulier des prairies. De plus les fertilisants des prairies sont souvent du fumier composté, notamment pour les exploitations bio	pas de jugement de valeur et beaucoup de progressivité, afin que chacun se positionne librement comme il le souhaite.
69-70	Et quid de la pollution des cours d'eau et points d'eau par les vautours eux-mêmes ?	Il arrive en effet que les vautours ayant consommé un cadavre de mouton se lavent ensuite à l'abreuvoir présent à proximité, dont l'eau est alors refusée par les autres moutons. On ne peut parler ici de « pollution », mais l'eau se trouve effectivement souillée. Des méthodes simples et efficaces sont mises en place par les éleveurs confrontés à ces situations, fils tendus au-dessus notamment. Sur le plan sanitaire, les vautours restent un cul de sac épidémiologique.
70/71	Pourquoi aucune animation n'est prévue en forêt alors qu'il y a beaucoup d'enjeux ? Bien que ce DOCOB soit principalement pour les milieux ouverts un certain nombre d'oiseaux nichent en forêt. Etant donné le nombre important de propriétaires forestiers, il faut qu'une animation poussée soit mise en place.	Oui l'animation avec en forêt est assurément importante. Pour la forêt, un total de 160 jours d'animation est prévu dans le cadre de deux fiches qui correspondent à la structuration en deux fiches-actions « forêt » établie d'un commun accord en groupe de travail.
71	Contexte et objectif : Au-delà de la protection des environs immédiats des nids occupés, il est utile de maintenir en l'état les versants concernés à une plus grande échelle.... ». Est-ce que cela empêchera le défrichement ? Des versants ont-ils déjà été ciblés ? Si oui, merci de me faire parvenir leur localisation	Le Docob n'a pas le pouvoir d'empêcher les défrichements. Ici, l'idée est d'inciter les quelques propriétaires concernés à maintenir les versants déjà en partie utilisés par les vautours moine dans un état favorable à sa nidification. Aucun versant n'a déjà été ciblé.
71	Contexte : ne pas utiliser le terme de protection, mais de sensibilisation à la préservation	Fait :

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte		
		<p>de développement local de la forêt bois.]]</p> <p>Au-delà de la protection-sensibilisation à la préservation des environs immédiats des nids occupés, il est utile de maintenir en l'état les versants concernés à plus grande échelle, car ce sont des sites privilégiés d'installation potentielle de nouveaux nids. En effet, les Moutons, meizes, s'installent généralement en</p>		
71-72	Réserver prioritairement les engagements sur les bois sénescents aux éleveurs. Et augmenter l'enveloppe	<p>Les engagements bois sénescents s'adressent à tous les propriétaires forestiers sans discrimination, en fonction de l'intérêt écologique associé à la mesure sur leurs parcelles.</p> <p>Le Docob ne prévoit pas d'enveloppe pour cette mesure, ni pour aucune autre. Il donne dans certains cas, lorsque cela est possible, des estimations indicatives de ce qui paraît souhaitable et faisable. En l'occurrence, cette estimation est revue à la hausse, compte tenu des retours enregistrés au Copil sur ce sujet :</p> <table border="1" data-bbox="1052 710 1877 821"> <tr> <td>Contrats Natura 2000</td> <td>Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDRH PDR-RA 2014-2020 [Estimation indicative* 5-10 à 10-30 îlots de 7-ha avec arbres sénescents disséminés éligibles, soit 25-70 à 70-210 ha]-]</td> </tr> </table>	Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDRH PDR-RA 2014-2020 [Estimation indicative* 5-10 à 10-30 îlots de 7-ha avec arbres sénescents disséminés éligibles, soit 25-70 à 70-210 ha]-]
Contrats Natura 2000	Paiements Natura 2000 et/ou MAEC à définir à partir du PDRH PDR-RA 2014-2020 [Estimation indicative* 5-10 à 10-30 îlots de 7-ha avec arbres sénescents disséminés éligibles, soit 25-70 à 70-210 ha]-]			
72 & 75	Dans "partenaires": citer peut-être l'association des communes forestières	Il ne faut pas alourdir systématiquement ces parties ; les communes sont présentes, elles auront toute latitude pour mobiliser leur association si elles le souhaitent		
72 & 75	Mise à jour des éventuels documents de gestion forestière pour les parcelles forestières. » Y aura-t-il une prise en charge des surcoûts ?	A priori non – à confirmer par les services de l'Etat.		
74	Contexte : remplacer exploitant par propriétaire forestier	<p>Nous remplaçons « exploitants » par « propriétaires forestiers »</p> <p>diplômation.]]</p> <p>Les exploitants propriétaires forestiers peuvent chercher à favoriser la biodiversité de leurs parcelles en appliquant des « bonnes pratiques » (cf. charte), en préservant et créant de l'hétérogénéité (clairières, irrégularisation des peuplements) sur les</p>		
74-75	Attention obligation de débroussaillage	La fiche ne s'oppose pas aux débroussailllements réglementaires.		

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
75	Débardage à cheval": est ce réellement envisageable dans les Baronniees et surtout avons-nous ces ressources localement pour proposer de tels types de travaux?	Ce point a été discuté en groupe de travail et il a été convenu en commun de maintenir l'idée afin justement de chercher les conditions de la faisabilité. Le SMBP était d'accord.
76	Cette fiche devrait être mise en priorité 1. Sans un poste d'animateur, le DOCOB ne pourra pas vivre et les contrats et autres mesures ne pourront pas être mises en place. Cette fiche devrait même être le préambule de tout le plan d'actions. Dans "contexte": pourquoi ne pas décrire la mission de l'animateur pour les actions contractuelles ou non comme cela est fait pour la charte?	Plusieurs manières de prioriser sont toujours possibles. L'important est d'être clair et cohérent. Le sens de la hiérarchisation et le niveau de priorité de ces fiches action sont ici clairement expliqué p. 27. Notamment : « Cela illustre que ce qui compte <i>in fine</i> est le travail concret et que l'animation et la gestion sont des moyens pour y parvenir ; elles constituent un accompagnement nécessaire aux actions prioritaires en elles-mêmes ». De toute façon, le risque évoqué n'existe pas car la circulaire du 27 avril 2012 prévoit (§1.2) que l'autorité administrative assure l'animation par défaut. De même, nous ne préférons pas mettre cette fiche en préambule du plan d'action. On peut préciser rapidement les missions de la structure animatrice sur les contrats Natura 2000 : <u>→ la mise en œuvre des actions contractuelles et non contractuelles proposées par le Docob (cf. fiche action GPE-1-3-4-5-6-7-8 et PAF-1-2-3-4-5-6), avec le recensement et la prise de contact avec les signataires potentiels, l'assistance technique et administrative aux signataires puis le suivi et la synthèse des contrats, et enfin le contrôle.</u>
78	Action AG-2 Organiser et animer un travail collaboratif entre l'animateur du Docob, les naturalistes et les autres acteurs locaux, dans le cadre de conventions de partenariat Ce serait sûrement mieux si l'on parlait de l'ensemble des partenaires et pas uniquement des naturalistes.	Les autres acteurs sont mentionnés mais les naturalistes ont ici un rôle particulier puisqu'ils possèdent une connaissance des oiseaux nécessaire aux actions envisagées.
76-82	Fiches AG-1 à 4 : pour l'Etat, c'est une seule action traduite dans la convention d'animation. Le	Le travail a été redimensionné sur les fiches AG2, AG3 et AG4 : AG-2 : (avec aussi correction d'une erreur de total pour les années 4, 5 et 6) :

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte																																																																														
	<p>saucissonnage apporte un sur-dimensionnement du travail</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année-1</th> <th>Année-2</th> <th>Année-3</th> <th>Année-4</th> <th>Année-5</th> <th>Année-6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Identification-des-acteurs-et-préparation-des-conventions</td> </tr> <tr> <td>3x6-3x3 = 18 9 j.</td> <td>3x6-3x3 = 18 9 j.</td> <td>3x6-3x3 = 18 9 j.</td> <td>▫</td> <td>▫</td> <td>▫</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Animation-et-suivi-des-conventions-de-partenariat</td> </tr> <tr> <td>3x4-3x2 = 12 6 j.</td> <td>6x4-6x2 = 24 12 j.</td> <td>9x4-9x2 = 36 18 j.</td> <td>9x4-9x2 = 36 18 j.</td> <td>9x4-9x2 = 36 18 j.</td> <td>9x4-9x2 = 36 36 j.</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Total-/an</td> </tr> <tr> <td>30-15 j.</td> <td>42-21 j.</td> <td>54-27 j.</td> <td>54-18 j.</td> <td>54-18 j.</td> <td>54-18 j.</td> </tr> </tbody> </table> <p>AG-3 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année-1</th> <th>Année-2</th> <th>Année-3</th> <th>Année-4</th> <th>Année-5</th> <th>Année-6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Total-/an</td> </tr> <tr> <td>10-5 j.</td> <td>10-5 j.</td> <td>10-5 j.</td> <td>10-5 j.</td> <td>10-5 j.</td> <td>10-5 j.</td> </tr> </tbody> </table> <p>AG-4 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année-1</th> <th>Année-2</th> <th>Année-3</th> <th>Année-4</th> <th>Année-5</th> <th>Année-6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Total-/an</td> </tr> <tr> <td>15-8 j.</td> <td>10-3 j.</td> <td>10-3 j.</td> <td>10-3 j.</td> <td>15-5 j.</td> <td>30-10 j.</td> </tr> </tbody> </table>	Année-1	Année-2	Année-3	Année-4	Année-5	Année-6	Identification-des-acteurs-et-préparation-des-conventions						3x6-3x3 = 18 9 j.	3x6-3x3 = 18 9 j.	3x6-3x3 = 18 9 j.	▫	▫	▫	Animation-et-suivi-des-conventions-de-partenariat						3x4-3x2 = 12 6 j.	6x4-6x2 = 24 12 j.	9x4-9x2 = 36 18 j.	9x4-9x2 = 36 18 j.	9x4-9x2 = 36 18 j.	9x4-9x2 = 36 36 j.	Total-/an						30-15 j.	42-21 j.	54-27 j.	54-18 j.	54-18 j.	54-18 j.	Année-1	Année-2	Année-3	Année-4	Année-5	Année-6	Total-/an						10-5 j.	Année-1	Année-2	Année-3	Année-4	Année-5	Année-6	Total-/an						15-8 j.	10-3 j.	10-3 j.	10-3 j.	15-5 j.	30-10 j.					
Année-1	Année-2	Année-3	Année-4	Année-5	Année-6																																																																											
Identification-des-acteurs-et-préparation-des-conventions																																																																																
3x6-3x3 = 18 9 j.	3x6-3x3 = 18 9 j.	3x6-3x3 = 18 9 j.	▫	▫	▫																																																																											
Animation-et-suivi-des-conventions-de-partenariat																																																																																
3x4-3x2 = 12 6 j.	6x4-6x2 = 24 12 j.	9x4-9x2 = 36 18 j.	9x4-9x2 = 36 18 j.	9x4-9x2 = 36 18 j.	9x4-9x2 = 36 36 j.																																																																											
Total-/an																																																																																
30-15 j.	42-21 j.	54-27 j.	54-18 j.	54-18 j.	54-18 j.																																																																											
Année-1	Année-2	Année-3	Année-4	Année-5	Année-6																																																																											
Total-/an																																																																																
10-5 j.	10-5 j.	10-5 j.	10-5 j.	10-5 j.	10-5 j.																																																																											
Année-1	Année-2	Année-3	Année-4	Année-5	Année-6																																																																											
Total-/an																																																																																
15-8 j.	10-3 j.	10-3 j.	10-3 j.	15-5 j.	30-10 j.																																																																											
86	<p>Tableau n°9 : Je trouve surprenant que la biodiversité forestière soit une priorité 3 alors la libre évolution est une priorité 1. En effet, il y a beaucoup d'endroits qui sont</p>	<p>Cette priorisation est directement lié à l'importance de l'enjeu de conservation que constitue le Vautour moine. Maintenir la libre évolution autour de ses nids est sans doute l'un des objectifs les plus forts de tout le Docob. Travailler sur la biodiversité forestière en</p>																																																																														

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
	encore exploitables voire inaccessibles à pied. Par contre, il est important que les zones exploitées le soient dans de bonnes conditions. Il serait bon de communiquer auprès des propriétaires.	général avec les propriétaires est également prévu mais de manière moins prioritaire dans le cadre de ce Docob, en application de la Directive Oiseaux.
Annexe 1	<p>Eligibilités des bénéficiaires : « ce qui comprend notamment toute personne exerçant une activité agricole » Pourquoi cette distinction ? Un agriculteur est un propriétaire forestier soumis à la même réglementation qu'un non agriculteur (exemple : un médecin, maçon...). Il serait bien de supprimer cette distinction.</p> <p>« Les propriétaires ou gestionnaire des bois [...] » Un gestionnaire ne peut prendre d'engagement sur une forêt dont il n'est pas propriétaire. La seule exception concerne les forêts domaniales. Même en forêt communale l'ONF doit avoir l'accord de la commune pour prendre un engagement sur la forêt.</p>	Ces formulations proviennent de la circulaire du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche DGPAAT/SDEA/C2009-3124 du 07 décembre 2009, dite circulaire « Mesures agroenvironnementales ». La nouvelle circulaire relative à la période de programmation 2014-2020 n'est pas encore disponible. C'est au service instructeur de les interpréter et mieux vaut ici conserver ces formulations.
Annexe 3	Titre de l'annexe3: pourquoi ne pas préciser dès le titre que cela concerne la liste locale de la Drôme	Ce n'est pas l'objet unique de l'annexe, dont le titre est déjà assez long.
Annexe 4	« Pratiquement, il s'agira de mettre en place [...] un périmètre d'environ 150 mètres minimum [...] avec la présence des différents acteurs concernés. » Bien que cela relève du bon sens, il faudrait préciser « avec la présence et l'accord » des différents acteurs ; et que si le périmètre concerne plusieurs propriétés, que tous les propriétaires concernés devront donner leur accord.	Nous sommes ici dans un compte-rendu de réunion sur lequel les observations ont été demandées à l'automne 2013 et est validé. Ces éléments sont repris dans la fiche-action PAF-5. L'action est mise en œuvre par le propriétaire ; c'est bien plus fort que de demander son accord. Par ailleurs, il est bien précisé au même endroit que ces travaux se font « avec la présence des différents acteurs concernés ».

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
Charte (recommandation n°8 et engagement n°3)	<p>Conversion en AB : tous ont eu les informations ; ceux qui ne l'ont pas fait ne sont pas intéressés.</p> <p>Intrants : pratique locale « homéopathique » et pas d'intérêt d'aller au-delà car les terres ne « répondraient » pas. Ces apports sont cependant primordiaux. De plus les fertilisants des prairies sont souvent du fumier composté, notamment pour les exploitations bio.</p>	<p>Conversion en bio : effectivement. Cependant certains peuvent changer d'avis et de nouveaux exploitants peuvent s'installer. Il n'y a pas de mal à laisser la possibilité dans le Docob.</p> <p>Sur les intrants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commentaires sont bien compris et notés. En particulier, s'il s'agit de fumier composté, cela permet de répondre sans difficulté à la recommandation (« j'utilise le minimum de produits <u>de synthèse</u> ») et aussi, pour beaucoup, à l'engagement (« Je les proscriis totalement au moins sur mes prairies et pelouses »). - La charte répond donc bien au contexte local, avec la possibilité <i>a priori</i> pour la totalité des exploitants à s'engager sur la recommandation (valant reconnaissance de leur pratique) et sur une grande partie d'entre eux à aller jusqu'à l'engagement à la parcelle. Il n'y a donc aucun jugement de valeur et beaucoup de progressivité, afin que chacun se positionne librement comme il le souhaite.
Charte (recommandation n°10)	<p>Caractère inapplicable de la recommandation, avec la contrainte de tenir compte systématiquement de toutes les espèces « pour être sûr d'être dans les clous » et demande de suppression.</p> <p>Lien avec le périmètre « non pertinent » de la ZPS car intégrant des espaces urbanisés autour desquels des obligations de débroussaillage existent.</p>	<p>La recommandation est présente dans de nombreuses chartes Natura 2000, de différentes manières, sans poser de problème. Elle est formulée ici de manière nuancée : « en fonction des espèces qui seraient susceptibles d'être dérangées » et « autant que possible ». Son intérêt est d'informer chacun des périodes de nidification des différentes espèces. Il est facile pour toute personne qui le souhaite, avec le Docob ou en interrogeant l'animateur Natura 2000, de se renseigner sur les espèces éventuellement présentes à tel ou tel endroit même pour les personnes qui ne connaissent pas bien les oiseaux présents sur le site de leur activité. Elle doit généralement être faible pour qu'il y ait dérangement. La recommandation a donc en réalité une portée très relative. Elle n'empêchera pas les différentes actions citées en exemple d'avoir lieu, notamment celles liées aux habitations et infrastructures.</p> <p>Ceci dit, afin de limiter les interprétations exagérées et erronées de la recommandation, celle-ci est reformulée comme suit : « Dans ma pratique, privée ou professionnelle, je réalise mes travaux bruyants les plus proches de sites de nidification d'espèces à enjeu autant que possible en dehors des périodes de reproduction, en fonction des espèces qui seraient susceptibles d'être effectivement dérangées ». Autrement dit, pour prendre un</p>

Page(s)	Sujet / demande (synthèse le cas échéant)	Prise en compte
		<p>exemple, si quelqu'un a une haie à couper cinquante mètres sous le nid d'un Faucon pèlerin, ce qui est extrêmement rare, et que cela ne lui est pas impossible par ailleurs, la recommandation incite cette personne à attendre la période mi-juillet à décembre pour le faire.</p> <p>✘ Dans ma pratique, privée ou professionnelle, je réalise mes travaux bruyants <u>les plus proches de sites de nidification d'espèces à enjeu et coupes de végétation</u> autant que possible en dehors des périodes de reproduction, en fonction des espèces qui seraient <u>effectivement</u> susceptibles d'être dérangées :</p>

Annexe 11.

Charte Natura 2000 du site des “Baronnies – Gorges de l’Eygues”



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
Site N° FR8212019 – DIRECTIVE « OISEAUX »

*Charte Natura 2000 des
« Baronnies - Gorges de l'Eygues »*



Le site Natura 2000 Baronnies-Gorges de l'Eygues

Le site des Baronnies-Gorges de l'Eygues est situé entre les vallées du Rhône à l'ouest et de la Durance à l'Est, le Diois au nord et le Ventoux au sud. D'une superficie de près de 12 500 ha, il se caractérise par un paysage de basse et de moyenne montagne à fort dénivelé. Il présente une densité élevée de falaises, avec une véritable mosaïque de milieux naturels, dont les équilibres évoluent. Les milieux ouverts des plateaux couverts de landes et de pelouses sèches sont en régression au profit des espaces boisés, peu exploités. Les secteurs de gorges recèlent quant à eux d'espaces aquatiques et humides. La densité humaine est faible et les pratiques et usages actuels du milieu naturel sont globalement en bonne compatibilité avec les exigences spécifiques des oiseaux.



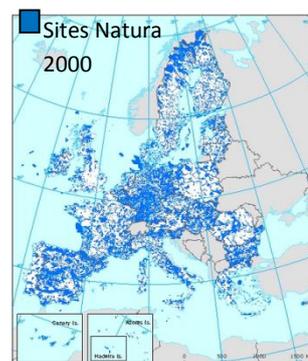
Ces facteurs expliquent la richesse exceptionnelle et l'importance des Baronnies, qui sont un des très rares sites où il est possible d'observer les quatre espèces européennes de Vautours. Cependant, si le Vautour fauve est désormais bien installé, les populations de Vautours moine et percnoptère sont fragiles, avec des effectifs faibles, et le Gypaète barbu ne se reproduit pas encore sur le site. On y trouve également d'autres rapaces (Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir) ainsi qu'un important cortège de passereaux (petits oiseaux chanteurs).

Les principaux objectifs du site pour garantir la conservation de toutes ces espèces sont de maintenir la mosaïque de paysages montagnards avec abondance de milieux ouverts et de garantir la quiétude des sites de nidification des oiseaux, particulièrement en période de reproduction. Le bon état de conservation des forêts du site, pour qu'elles restent propices à l'accueil de nouveaux couples d'oiseaux forestiers, est également un objectif, comme la prévention des risques de destruction, toujours présents.

Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites naturels qui couvre toute l'Europe. Ces sites sont identifiés pour la rareté ou la fragilité de leur patrimoine naturel : faune, flore, habitats naturels.

L'engagement des états de l'Union européenne est de tout mettre en œuvre pour préserver ce patrimoine écologique rare ou menacé sur le long terme en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent. La France a privilégié une politique contractuelle plutôt qu'une approche réglementaire.



La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 propose de s'engager et guide chacun à adopter des comportements respectueux, compatibles avec la richesse et l'équilibre écologique du site, pour **participer à la protection des oiseaux** qui constituent une part importante de son patrimoine naturel. Elle fait partie intégrante du document d'objectif du site.

Elle est composée de 10 recommandations et 10 engagements.



10 recommandations

Les *recommandations*, de portée générale, permettent à tout signataire de témoigner qu'il s'est informé des bonnes pratiques à adopter et de sa détermination à les suivre.

- ✘ J'emprunte les itinéraires existants et les sentiers balisés ; si j'ai la chance de rencontrer des oiseaux, je me fais discret pour ne pas les déranger.
- ✘ En particulier je me tiens à bonne distance des nids et des couvées et je reste calme et silencieux aux alentours.
- ✘ J'informe la structure animatrice du site Natura 2000 de toutes observations naturalistes remarquables (couple en parade, nid, oisillons, observation de gypaète...) que j'aurais pu faire, en les étayant autant que possible par des éléments factuels, précis et vérifiables (photos localisées et datées, description précise). Je participe ainsi à la connaissance et au suivi du site.
- ✘ J'informe la structure animatrice de toute dégradation des habitats naturels ou de populations animales du site, qu'elle soit d'origine naturelle ou humaine – notamment si je trouve un oiseau blessé. J'intègre ainsi un « réseau des sentinelles » à l'échelle du réseau Natura 2000.
- ✘ J'agis comme relais auprès de mes connaissances, de mes clients le cas échéant, de promeneurs rencontrés sur les sentiers et de tout autre usager, pour partager avec eux cette charte et les inciter à la signer, ou tout au moins à en suivre les recommandations, et pour les guider dans leur recherche d'information, vers l'animateur du site ou vers l'association Vautours en Baronnies par exemple.
- ✘ Je limite autant que possible mon utilisation de véhicules motorisés en milieu naturel, en particulier pendant les périodes sensibles.

- ✗ Dans le cadre de mes activités privées ou professionnelles, je respecte les éléments du patrimoine naturel et du patrimoine bâti qui favorisent le déplacement des espèces et leur servent de refuge ou d'habitat : arbres remarquables, haies, bosquets, mares, fossés, points d'eau, tas de pierre et petits éboulis, etc.
- ✗ Dans ma pratique, privée ou professionnelle, j'utilise le minimum de produits de synthèse de types phytosanitaires, fertilisants et produits biocides. Pour y parvenir, je m'appuie dès que possible sur les pratiques et méthodes innovantes d'agro-écologie.
- ✗ Je suis très prudent avec tout projet destiné à une pratique de loisir (ouverture d'un sentier de randonnée, ouverture d'une voie d'escalade, etc.) ou tout aménagement dans le milieu naturel, dont je veille à la réversibilité et à l'insertion paysagère. Je n'hésite pas à me rapprocher en amont de l'animateur Natura 2000 et à solliciter son expertise et son appui. Au besoin je passe avec lui une convention de partenariat.
- ✗ Dans ma pratique, privée ou professionnelle, je réalise mes travaux bruyants les plus proches de sites de nidification d'espèces à enjeu autant que possible en dehors des périodes de reproduction, en fonction des espèces qui seraient effectivement susceptibles d'être dérangées :

Espèces	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Vautour moine												
Vautour percnoptère												
Gypaète barbu												
Vautour fauve												
Aigle royal												
Pipit rousseline												
Fauvette orphée												
Faucon pèlerin												
Chouette de Tengmalm												
Bruant ortolan												
Bondrée apivore												
Pic noir												
Circaète Jean-le-Blanc												

10 engagements par types de milieux

Les *engagements* sont concrets et vérifiables ; ils peuvent être pris uniquement pour des parcelles précises. Les engagements permettent de bénéficier d'avantages et sont donc soumis à suivi et à contrôles sur place. Ils sont présentés ici par type de milieux.

Milieux rocheux, falaises

-  1- Je veille à l'intégrité physique de ces milieux et je favorise leur quiétude ; je limite donc leur aménagement et le cas échéant, je veille à limiter les impacts que pourront entraîner leur usage et à leur discrétion visuelle. Pour cela, je me rapproche de l'animateur Natura 2000 en amont afin de bénéficier de son expertise et de son appui. Au besoin je passe avec lui une convention de partenariat.

Milieux agricoles, ouverts, semi-ouverts

-  2- Sur mes terres, je respecte les éléments du patrimoine naturel et du patrimoine bâti qui favorisent le déplacement des espèces et leur servent de refuge ou d'habitat : arbres remarquables, haies, bosquets, mares, fossés, points d'eau, tas de pierre et petits éboulis, etc.

- 3- Sur mon exploitation, j'utilise le minimum de produits de synthèse de types phytosanitaires, fertilisants et produits biocides. Je les proscriis totalement au moins sur mes prairies et pelouses. Pour y parvenir, je m'appuie dès que possible sur les pratiques et méthodes innovantes d'agro-écologie.
- 4- Dans le cadre de mon activité pastorale, je fais réaliser un diagnostic pastoral et j'en suis les préconisations.
- 5- Je sollicite l'avis d'un expert agréé de la structure d'animation pastorale pour m'aider à améliorer mes pratiques et m'appuyer lors de certaines opérations pouvant entraîner des impacts sur le milieu naturel.
- 6- Je limite l'utilisation pour le bétail de vermifuge à base de molécules anti-parasitaires de la famille des ivermectines à élimination digestive, en préférant si possible des traitements alternatifs avec l'aide du vétérinaire, et le cas échéant, je garde autant que possible mes animaux enfermés pendant les jours qui suivent le traitement, afin de ne disperser dans la nature le minimum de résidus chimiques fortement toxiques.

🌿 Milieux forestiers

- 🌿 7- Sous réserve des conditions de sécurité près des sentiers, je protège les conditions et les microhabitats qui contribuent fortement à la diversité biologique de mon peuplement, tels que par exemples : sol forestier, présence de plusieurs stades du cycle forestier (pionnier, secondaire, mûre), irrégularité, clairières, très gros bois, arbres à trous, à fentes, à épiphytes, arbres porteurs de nid si connu ou secteurs de nidification, bois mort sur pied, chablis, chandelles, bois mort au sol de toute taille, éboulis, murets anciens, ruisseaux, fossés, petites zones humides, terriers, gîtes...
- 🌿 8- Autant que possible, selon les conditions météorologiques et l'état des sols forestiers, et selon les oiseaux présents dans mes bois, je réalise mes travaux forestiers en dehors des périodes de reproduction du Vautour moine, du Circaète Jean-le-Blanc, de la Chouette de Tengmalm, de la Bondrée apivore et du Pic noir. Je m'appuie pour cela sur le calendrier déjà présenté plus haut. Je cherche également à utiliser du matériel et des produits proches de la nature, à pratiquer le débardage à cheval et je ne laisse aucun déchet.

■ Milieux aquatiques et rivulaires

- 9- Sur ma propriété, je maintiens les ripisylves en libre évolution et favorise leur développement, sauf enjeux de sécurité établi par le gestionnaire du bassin versant.
- 10- Je veille à maintenir le fonctionnement hydraulique des zones humides, c'est-à-dire leur alimentation en eau et son évacuation, et je les protège de toute pression destructrice.



Signature

En signant la charte :

- J'affirme ma volonté d'en suivre les 10 recommandations ;
- Je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité du site, particulièrement les oiseaux, et je contribue au réseau européen Natura 2000 ;
- Je précise quels engagements je prends éventuellement sur des parcelles cadastrales dont je suis propriétaire ou gestionnaire reconnu ;

La durée d'adhésion à la charte Natura 2000 est de 5 ans renouvelables.

Fait à :

Nom et signature de l'adhérent :

Le :

.....

Adhésion à certains engagements de la charte



Remplir le tableau suivant et joindre une copie de la carte d'identité et un plan de situation des parcelles concernées.

Tableau des engagements pris et des parcelles concernées

Engagements retenus	N° de parcelle(s) et informations sur les milieux naturels présents et sur leur état
1	<i>Point de contrôle sur place : sur place des nouveaux aménagements</i>
2	<i>Point de contrôle sur place : état des éléments du patrimoine naturel et bâti</i>
3	<i>Point de contrôle sur place : traitements réalisés</i>
4	<i>Point de contrôle sur place : diagnostic pastoral et cahier de pâturage transmissible</i>
5	<i>Point de contrôle sur place : opérations réalisées ; contact avec la structure d'animation pastorale</i>
6	<i>Point de contrôle sur place : pratiques effectives ; cahier de suivi des traitements</i>
7	<i>Point de contrôle sur place : état des microhabitats et éléments constitutifs de la biodiversité</i>
8	<i>Point de contrôle sur place : périodes et méthodes de travaux/conditions météo & sol</i>
9	<i>Point de contrôle sur place : contact avec la structure gestionnaire de bassin versant</i>
10	<i>Point de contrôle sur place : contact avec la structure gestionnaire de bassin versant</i>

La charte, mode d'emploi

Pour qui ?

Toute personne désireuse de participer à la préservation des milieux naturels et des espèces du site : habitants des Baronnie, forestiers, agriculteurs, chasseurs, professionnels des sports de loisirs, associations sportives ou d'usagers, fédérations sportives, etc.

Le signataire d'engagements associés à des parcelles en est le propriétaire ou une personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour y intervenir.

Quels sont les avantages ?

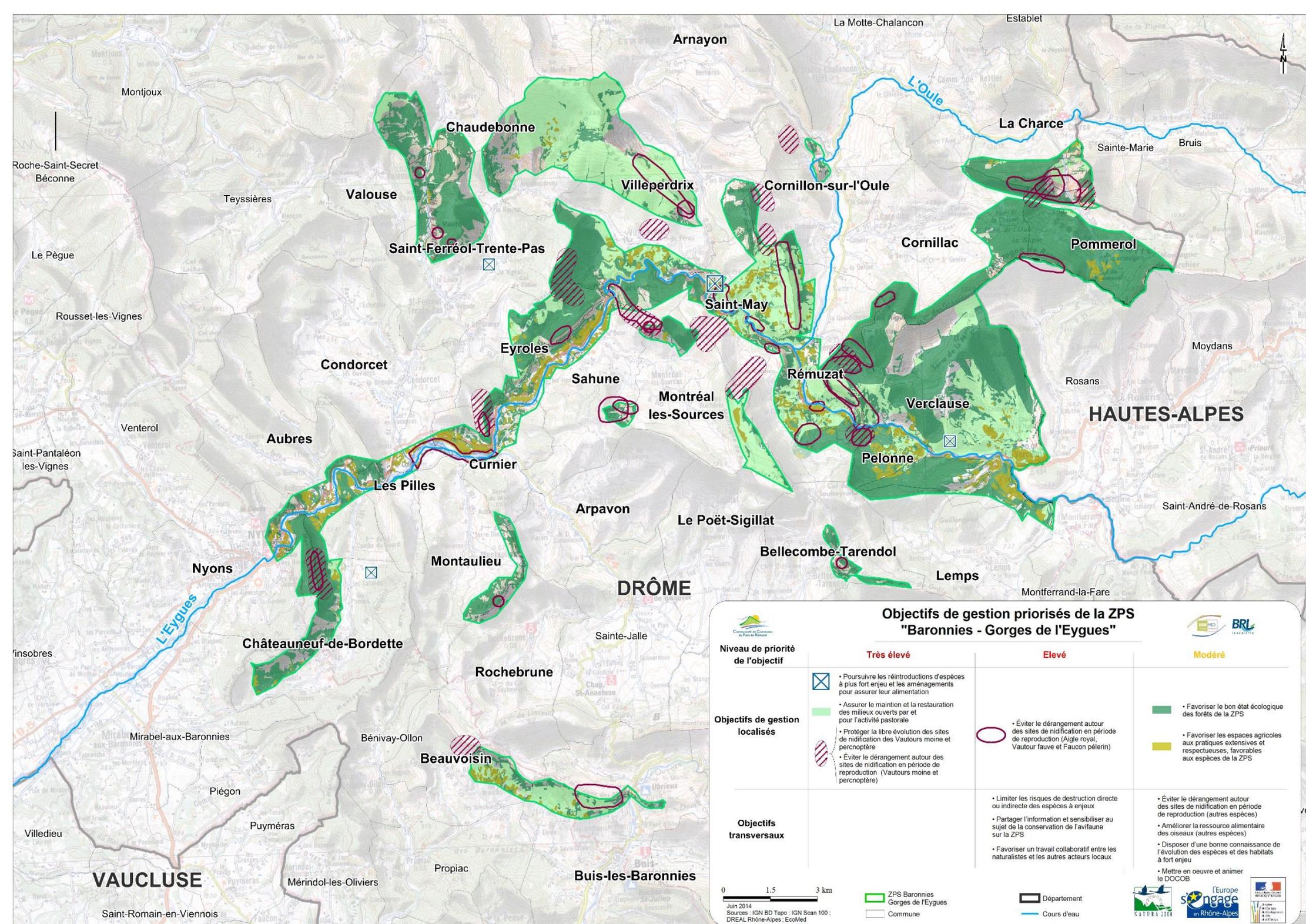
Des avantages garantis par l'adhésion à la charte existent :

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)** : la totalité de la TFNB est exonérée.
- **Exonération des ¾ des droits de mutation** à titre gratuit pour certaines successions et donations. Conditions particulières à voir avec la DDT.
- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales**. Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.
- **Certificat de gestion durable des forêts**. L'adhésion à la charte en complément d'un document de gestion approuvé ou de l'engagement aux bonnes pratiques sylvicoles permet de justifier de garanties ou de présomptions de gestion durable des forêts sur les sites Natura 2000 qui permettent aux propriétaires forestiers d'accéder aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, ainsi qu'à certaines exonérations fiscales (ISF, mutations à titre gratuit).
- **Exonération d'évaluation des incidences** : la signature de la charte et son respect scrupuleux peuvent entraîner une exonération d'étude d'incidence dans certains cas à préciser avec la structure animatrice et le service instructeur.
- **Argument de différenciation commerciale** pour les acteurs économiques locaux, prouvant leur engagement vis-à-vis des espèces du site. Tous les opérateurs du tourisme et de loisir sont particulièrement concernés et peuvent faire valoir leur engagement dans leurs communications : structures d'hébergements, accompagnateurs de moyenne montagne et guides, moniteurs d'escalade et de parapente, etc.
- **Enfin, pour tout un chacun, il s'agit d'un geste qui marque un engagement** moral et signifie son attachement à la biodiversité et au développement durable des communes des Baronnie.

Le signataire peut être soumis à des contrôles administratifs sur le respect de ses engagements. Des visites sur site pourront avoir lieu à cet effet et des justificatifs pourront être demandés (). Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne donnent donc pas droit à rémunération.

Crédits photos :

- Vautours percnoptère pages 2 et 3 : F. Pawlowski, Ecomed ; Vautour fauve page 5 : J-M. Salles, Ecomed
- Photos de paysages et pastoralisme : S. Louvet, BRLi



Objectifs de gestion priorités de la ZPS "Baronnies - Gorges de l'Eygues"

Niveau de priorité de l'objectif	Très élevé	Elevé	Moderé
Objectifs de gestion localisés	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Poursuivre les réintroductions d'espèces à plus fort enjeu et les aménagements pour assurer leur alimentation ■ Assurer le maintien et la restauration des milieux ouverts par et pour l'activité pastorale ▨ Protéger la libre évolution des sites de nidification des Vautours moine et percnoptère ▨ Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (Vautours moine et percnoptère) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (Aigle royal, Vautour fauve et Faucon pèlerin) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser le bon état écologique des forêts de la ZPS ■ Favoriser les espaces agricoles aux pratiques extensives et respectueuses, favorables aux espèces de la ZPS
Objectifs transversaux	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les risques de destruction directe ou indirecte des espèces à enjeu • Partager l'information et sensibiliser au sujet de la conservation de l'avifaune sur la ZPS • Favoriser un travail collaboratif entre les naturalistes et les autres acteurs locaux 		<ul style="list-style-type: none"> • Éviter le dérangement autour des sites de nidification en période de reproduction (autres espèces) • Améliorer la ressource alimentaire des oiseaux (autres espèces) • Disposer d'une bonne connaissance de l'évolution des espèces et des habitats à fort enjeu • Mettre en oeuvre et animer le DCCOB

0 1,5 3 km
 Juin 2014
 Sources : IGN BD Topo ; IGN Scan 100 ; DREAL Rhône-Alpes ; EcoMed

ZPS Baronnies Gorges de l'Eygues
 Département
 Cours d'eau

SATORRA 1200
 Europe 2014-2020
 Rhône-Alpes

Annexe 12.

Tableau de bord de suivi-évaluation du DOCOB

Tableau de bord de suivi-évaluation du Docob du site Natura 2000 des "Baronnies - Gorges de l'Eygues"							2015	
Actions du Docob			Suivi des moyens			Suivi des résultats		
N°	Titre	P.	Indicateur	Valeur/description	Interprétation et commentaire	Indicateur	Valeur/description	Interprétation et commentaire
GPE-1	Réintroductions	1	Oiseaux disponibles au lâcher	(nb)		Nombre d'individus relâchés	(nb)	
			Oiseaux équipés de balises	(nb)		Nombre d'individus relâchés installés sur le territoire (ZPS et alentours)	(nb)	
			Données produites et diffusées	(oui ou non - nb de diffusions - qualitatif)				
			Nombre de jours de terrain de suivi	(nb)				
GPE-2	Suivis scientifiques	1	Nombre de jours passés sur le terrains	(nbr de jours)		Effectif des espèces suivies	(nbr)	
			Contrats passés	(nbr et montant)		Taux de reproduction	(valeur)	
			Quantité de données produites et diffusées	(nbr)		Survie des animaux réintroduits	(valeur)	
						Nbr de sites de nidification par espèce	(nbr)	
GPE-3	Placettes d'équarrissage	2	Nbr de réunions/rencontres avec les éleveurs	(nbr de réunions + nbr de participants)		Nbr de placettes installées ou réactivées	(nbr)	
						Nbr de nouveaux agriculteurs volontaires	(nbr)	
						Efficacité des placettes	(qualitatif- Consommation/fréquentation/présence d'indices)	
GPE-4	Aménagements faunistiques	3	Etude d'opportunité et de faisabilité	(nbr de secteurs intéressants)		Réalisation de l'aménagement pilote	(état d'avancement)	
			Nbr de réunions avec les chasseurs	(nbr de réunions/enquête auprès des intéressés)		Constat de son entretien et occupation	(qualitatif - évolution des populations d'espèces proies (positif ou non))	
GPE-5	Biocides à usage non agricole	3	Nbr de réunions (information et sensibilisation)	(nbr de réunions)		Réduction des quantités d'intrants chimiques	(qualitatif/enquête)	
			Nbr d'agents techniques sensibilisés	(nbr)		Recours à davantage de méthodes et techniques alternatives	(qualitatif/enquête)	
			Nbr de participants aux réunions	(nbr)				
GPE-6	Lignes électriques aériennes	2	Cartographie des lignes aériennes sur la ZPS avec identification des secteurs à enjeu avifaune	(nbr de secteurs problématiques + linéaire (km))		Natura 2000 intégré à la planification ERDF dans les Baronnies	(état d'avancement)	
			Réunions communes	(nbr de réunions)		Convention de partenariat	(état d'avancement)	
						Lignes enfouies ou équipées	(nbr et linéaire (km) + état d'avancement)	
GPE-7	Survol aérien	2	Cartographie des secteurs à enjeu	(nbr de secteurs à enjeux)		Natura 2000 intégré aux plans de vol des pilotes	(état d'avancement)	
			Comptes rendu de réunions communes et des contacts avec les acteurs concernés	(nbr de réunions, nbr de participants et nbr de contrats signés)		Constats de survol des secteurs à enjeu	(nbr et fréquence)	
			Lettre d'information et conventions en vigueur pour la ZPS des Baronnies	(moyens de diffusions et nbr de destinataires)		Diffusion large de la circulaire / lettre d'information	(état d'avancement, destinataires)	
						Convention de partenariat	(nbr et état d'avancement)	

Tableau de bord de suivi-évaluation du Docob du site Natura 2000 des "Baronnies - Gorges de l'Eygues"						2015
SPQ-1	Information et sensibilisation	1	Nbr d'opération d'aménagement ou ré-aménagement réalisées	(nbr, nature et montant)	Sites de pratiques entraînant un meilleur respect de la quiétude des sites de nidification	(nbr de sites)
			Nbr de partenaires impliqués	(nbr)		
SPQ-2	Aménagements fréquentation	2	Nbr d'opération d'aménagement ou ré-aménagement réalisées	(nbr, nature et montant)	Sites de pratiques entraînant un meilleur respect de la quiétude des sites de nidification	(nbr de sites)
			Nbr de partenaires impliqués	(nbr)		
SPQ-3	Evènementiel	1	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	(nrb et nature)	Manifestations dont les risques de dérangement sont anticipés et maîtrisés	(nbr)
PAF-1	Animation pastorale	1	Participation à au moins 5 réunions pour l'animation pastorale de la ZPS	(nbr)	Nombre de nouveaux agriculteurs installés	(nbr, activité, surface exploitée)
			Participation à au moins 5 réunions d'information de jeunes agriculteurs	(nbr)		
PAF-2	Maintien unités pastorales	1	Nombre de diagnostics pastoraux réalisés	(nbr)	Surface pastorale utilisée	(ha)
			Nombre de contrats souscrits	(nbr)	Surface pastorale nouvellement mobilisée	(ha)
					Nombre de troupeaux nouvellement installés	(effectif, nature des troupeaux)
PAF-3	Ouverture de milieu	2	Nombre de diagnostics réalisés	(nbr)	Surfaces ouvertes	(ha)
			Nombre de contrats souscrits	(nbr)	Surface pâturées et pérennisées par du pastoralisme	(ha)
					Nombre de troupeaux nouvellement installés	(effectif, nature des troupeaux)
PAF-4	Biocides agricoles	3	Nombre de contrats souscrits	(nbr et ha concernés)	Réduction des quantités d'intrants chimiques	(qualitatif/enquête)
			Nombre d'hectares en agriculture biologique	(ha)	Recours à davantage de méthodes et techniques alternatives	(nbr d'exploitants / enquête)
PAF-5	Libre évolution forestière	1	Nombre de nids visités	(nbr de nids)	Nombre de contrats signés et surface concernée	(nbr et ha)
			Nombre de contrats signés et pourcentage des nids de Vautour moine auxquels est associé au moins un contrat	(nbr de contrats + % de nids de vautour moine)	Pourcentage des nids auxquels est associé au moins un contrat	(% de nids)
					Libre évolution effective des secteurs environnants les nids	présence des arbres marqués au bout de 30 ans – hors dégradation naturel
PAF-6	Biodiversité forestière	3	Nombre d'actions engagées	(nbr et étendue de l'action)	Nombre de contrats signés et surface concernée	(nbr et ha)
			Nombre de contrats signés et pourcentage des nids auxquels est associé au moins un contrat	(nbr de contrats + % de nids de vautour moine)	Pourcentage des nids auxquels est associé au moins un contrat	(% de nids)
					Libre évolution effective des secteurs environnants les nids	(état d'avancement ???)
AG-1	Animation et suivi Docob	2	Temps passés sur le poste animation	(jours)	Synthèse globale des bilans annuels	(état d'avancement)
			Nombre de Copil organisés	(nbr, motif)	Avis du Copil sur ces bilans	(oui ou non)

Tableau de bord de suivi-évaluation du Docob du site Natura 2000 des "Baronnies - Gorges de l'Eygues"							2015
AG-2	Conventions de partenariat	3	Nombre de conventions de partenariat signées	(nbr et état d'avancement)		Collaboration soutenue, régulière et de qualité avec interactions et bénéfices à double sens	qualitatif/enquêtes auprès des intéressés
AG-3	Appui aux études d'incidence	3	Nombre d'études d'incidence appuyées par l'animateur et temps passé	(nbr et jours)		Suites données aux études d'incidence	(rejets dossiers/mesures compensatoires...)
AG-4	Suivi-évaluation du Docob	2	Tableau de bord rempli annuellement	(état d'avancement)		Utilisation effective du suivi-évaluation pour le pilotage du Docob (en Copil notamment) et son évaluation finale	(oui ou non / avis de l'animateur, du service instructeur et du Copil)
Importantes modifications de contexte ou évènement à retenir							
Bilan annuel : synthèse globale							
Avis et décision du Copil vis-à-vis du bilan annuel et pour l'année suivante et la suite en général							
Synthèse 2015							

Tableau 1: Tableau de bord annuel pour le suivi-évaluation du DOCOB (présenté ici pour l'année 2015)

